CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

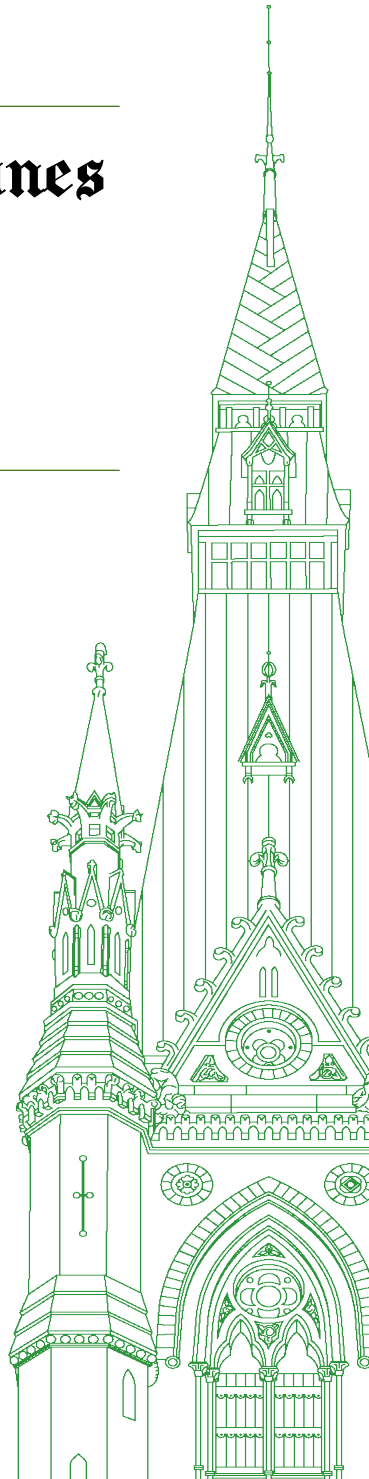
Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 158

Le jeudi 29 octobre 2026



Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 octobre 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[*Traduction*]

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Le Président: Il est de mon devoir de déposer à la Chambre, conformément au paragraphe 7(3) de la Loi sur le vérificateur général, les rapports de 2026 de la vérificatrice générale du Canada.

[*Français*]

Conformément à l'article 108(3)g) du Règlement, ces documents sont réputés renvoyés en permanence au Comité permanent des comptes publics.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LIAISON

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité de liaison, intitulé « Dépenses et activités des comités - Du 1er avril au 31 août 2026 ».

* * *

PÉTITIONS

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, cette pétition arrive à point nommé, car des représentants du mouvement Le handicap sans pauvreté sont sur la Colline du Parlement.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de cesser d'imposer des démarches inutiles aux personnes déjà reconnues comme vivant avec un handicap par leur province ou leur territoire en les obligeant à refaire la preuve de leur condition. Ils exhortent le gouvernement du Canada à accepter la détermination d'un handicap par un gouvernement provincial ou territorial comme preuve suffisante en vue de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées lorsque des critères d'admissibilité équivalents ont été satisfaits; à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et ses règlements afin d'éliminer les exigences redondantes relatives aux certificats médicaux pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées; à garantir que les Canadiens admissibles peuvent obtenir le crédit d'impôt pour personnes handicapées et la Prestation canadienne pour les personnes handicapées sans obstacle ou retard inutiles; à collaborer avec les provinces, les territoires, les professionnels de la santé et les organismes de défense des personnes handicapées en vue de créer un processus simplifié d'admissibilité pour les personnes handicapées qui réduit la bureaucratie, améliore l'accès aux prestations et permet aux médecins de famille de consacrer une part plus importante de leur temps à donner des soins à leurs patients plutôt qu'à remplir des formulaires gouvernementaux qui se ressemblent.

LA TRANSCANADIENNE

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des habitants de Moonbeam, en Ontario.

[*Français*]

Les diverses communautés dans le Nord de l'Ontario demandent que ce gouvernement désigne la route transcanadienne 11 comme un projet d'intérêt national. Chaque jour d'inaction est un autre jour où des vies sont mises en danger sur cette route. Encore la semaine passée, la route était fermée.

[*Traduction*]

Moonbeam ne sera certainement pas la dernière collectivité à signer cette pétition. Nous faisons du porte-à-porte et allons de village en village, et le message est le même partout. Le Nord de l'Ontario réclame des mesures concrètes.

[*Français*]

Que la route transcanadienne 11 devienne un projet d'intérêt national.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

Décision de la présidence

PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE DIVULGATION PRÉMATURÉE DU PROJET DE LOI C-40 — DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 6 octobre 2026 par le leader à la Chambre de l'opposition officielle concernant la présumée divulgation prématurée du projet de loi C-40, Loi concernant la production, l'approvisionnement et l'investissement relativement à la défense et la sécurité nationales.

Au cours de son intervention, le leader à la Chambre de l'opposition officielle a affirmé que des éléments précis du projet de loi C-40 avaient été communiqués à des journalistes avant la présentation du projet de loi à la Chambre. Cette allégation s'appuie sur deux articles de presse, publiés avant que le projet de loi ne soit présenté à la Chambre, qui, de l'avis du député, renferment des informations de fond qu'il était impossible de déduire du titre du projet de loi ou de consultations ou d'annonces antérieures du gouvernement. Le député a fait remarquer que les articles citaient des sources anonymes, qui n'étaient pas autorisées à discuter publiquement de ces informations. Pareille divulgation constitue, selon lui, un outrage à la Chambre.

● (1005)

[*Français*]

Pour sa part, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a fait valoir qu'il n'y avait pas matière à question de privilège. Il a assuré à la Chambre que le gouvernement, ayant mené sa propre enquête, n'avait rien trouvé qui permette de conclure que quiconque aurait divulgué des renseignements sur le contenu du projet de loi alors que celui-ci était inscrit au Feuilleton. Le secrétaire parlementaire a ajouté que les éléments législatifs abordés dans les articles de presse concernaient des politiques gouvernementales qui faisaient l'objet de discussions publiques depuis un certain temps. Il a parlé plus précisément des délibérations et des consultations menées par le gouvernement en ce qui a trait à l'approvisionnement en défense et à d'autres sujets liés au projet de loi. Il a assuré à la Chambre que les discussions en cause n'avaient pas eu lieu pendant la période d'avis, ni même dans une période rapprochée. Enfin, il a laissé entendre que les informations figurant dans les articles étaient parfois hypothétiques et imprécises, ce qui jette un doute supplémentaire sur le fait que des dispositions précises du projet de loi ont pu être divulguées.

[*Traduction*]

Prenant la parole une seconde fois afin de réfuter certains arguments avancés par le secrétaire parlementaire, le leader à la Chambre de l'opposition officielle a remis en question la portée et la rigueur de l'enquête menée par le gouvernement avant que ce dernier en vienne à la conclusion qu'aucune fuite interne n'avait eu lieu. Il a aussi fait valoir que le fait, selon le gouvernement, que des renseignements sur des politiques relevaient déjà du domaine public ne pouvait pas expliquer tout ce qui avait été révélé dans les articles de presse.

Les députés ont raison d'affirmer qu'il est d'usage depuis longtemps que la Chambre soit la première à être informée des éléments des mesures législatives dont elle sera saisie. Le Président Milliken l'a d'ailleurs expliqué dans sa décision du 19 mars 2001, que l'on trouve à la page 1840 des Débats de la Chambre des communes:

> La convention de la confidentialité des projets de loi inscrits au Feuilleton est nécessaire non seulement pour que les députés eux-mêmes soient bien informés, mais aussi en raison du rôle capital que la Chambre joue, et doit jouer, dans les affaires du pays.

[*Français*]

La présidence a été invitée maintes fois, y compris récemment au cours de la session actuelle, à trancher des questions concernant le droit de la Chambre d'être la première à prendre connaissance des mesures législatives. Il convient notamment de se demander si l'allégation a donné lieu à un aveu ou à un déni de responsabilité, ou à d'autres explications. En l'espèce, la présidence est mise devant deux affirmations différentes, l'une voulant que les droits de la Chambre aient été violés et l'autre, formulée par le gouvernement, niant toute divulgation prématurée d'éléments d'un de ses projets de loi. En d'autres mots, il y a divergence de vues quant aux faits. Ce n'est pas sans rappeler d'autres cas où la présidence, prenant un député au mot, s'est montrée peu encline à intervenir.

Il importe toutefois de souligner que la responsabilité du gouvernement n'est pas le seul facteur dont la présidence doit tenir compte. Comme l'a expliqué le Président Rota le 9 mars 2021, à la page 4762 des Débats:

> Bien qu'il existe en effet une pratique bien établie voulant qu'il faille croire un député sur parole, il n'en demeure pas moins qu'affirmer que le gouvernement n'est pas responsable d'une divulgation prématurée d'un projet de loi n'est pas en soi suffisant pour convaincre la présidence. J'ajouterais que la source de l'information est un facteur parmi d'autres et qu'il importe d'abord et avant tout de déterminer si des détails précis ont été fournis avant que la Chambre n'en soit saisie. La présidence doit donc prendre en considération toute l'information à sa disposition et tirer une conclusion à partir des faits présentés par les députés.

[*Traduction*]

Dans cet esprit, j'ai cru bon d'examiner les articles de presse en question ainsi que le texte du projet de loi C-40, dont la Chambre est maintenant saisie. Après analyse, je juge que les similitudes entre le texte du projet de loi et les renseignements figurant dans les articles sont d'ordre général et ne constituent pas des motifs suffisants pour conclure à une fuite. D'ailleurs, bien que les députés puissent avoir raison de dire que les renseignements publiés dans ces articles vont au-delà de ce que révélait le titre intégral du projet de loi, cela ne saurait constituer un critère fiable pour évaluer si le contenu précis d'un projet de loi a fait l'objet d'une divulgation.

La présidence fait également remarquer que les articles n'abordent pas directement la question de savoir si les sources citées avaient accès à une copie du projet de loi, ou à ses dispositions précises, et si elles étaient par conséquent en mesure de les divulguer. Qui plus est, aucune preuve convaincante n'a été fournie à la présidence qui démontrerait que l'échange de renseignements entre les sources et les journalistes, ou entre le gouvernement et les sources, a eu lieu durant la période comprise entre la mise en avis du projet de loi et sa présentation à la Chambre.

[*Français*]

Lors de son intervention, le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il y avait eu des consultations publiques connexes bien avant la mise en avis du projet de loi C-40. Comme l'a affirmé le Président Regan dans une décision rendue le 8 juin 2017, qui figure à la page 12320 des Débats:

> Le droit de la Chambre de prendre connaissance en premier des mesures législatives est l'une de nos plus vieilles conventions. Il faut toutefois que ce droit s'arrime à la nécessité, pour le gouvernement, de mener, avant l'élaboration des mesures législatives, de vastes consultations auprès du public et des intéressés sur diverses questions et politiques.

[*Traduction*]

Après examen de tous les éléments d'information qui lui ont été soumis, la présidence n'arrive pas à établir avec quelque degré de certitude que l'intégralité du projet de loi, ou certaines dispositions, ont été divulguées avant la présentation du projet de loi à la Chambre. L'assurance donnée par le gouvernement selon laquelle il n'est au courant d'aucune fuite, la teneur des détails publiés dans les articles de presse et l'absence de clarté relativement à la nature des renseignements dont auraient disposé les sources anonymes et au moment où elles les auraient communiqués sont autant de facteurs qui expliquent cette conclusion. Par conséquent, la présidence ne peut conclure que la question de privilège est fondée de prime abord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1010)

[*Traduction*]

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

En tant que très fier député d'Ottawa-Centre, cette question est extrêmement importante et, en tant que parent, elle me touche personnellement. J'ai un fils de 14 ans et une fille de 10 ans, alors les médias sociaux et les appareils intelligents, comme les téléphones cellulaires et les iPad, prennent une grande place dans notre vie familiale, et je parle constamment de l'utilisation sécuritaire des médias sociaux avec mes enfants. Quant à mes concitoyens, en particulier les parents et les grands-parents, ils sont nombreux à me parler de ce qui est sans doute l'une de leurs principales préoccupations: comment rendre l'accès aux médias sociaux sécuritaires. Je suis sûr que les députés seront d'accord pour dire que l'intelligence artificielle revient dans presque toutes les conversations de nos jours. Les gens s'attendent à ce que la réglementation soit plus rigoureuse pour assurer une meilleure surveillance de tout cela.

À la suite des nombreuses conversations que j'ai eues avec mes concitoyens au cours des derniers mois — nous savons tous le genre de barbecues et autres rassemblements qui ont lieu — je me suis permis d'envoyer un dépliant à mes concitoyens, un questionnaire portant précisément sur le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Je leur ai posé plusieurs questions très pertinentes dont les réponses orienteront ma réflexion et, idéalement, celle de tous les députés, sur la meilleure façon d'aborder ce dossier important et les principaux éléments qu'ils souhaitent voir inclus dans la législation.

Parmi les questions incluses dans le questionnaire, envoyé à tous les habitants de ma circonscription, Ottawa-Centre, notons, par exemple: « Comment le gouvernement devrait-il prioriser la protection des jeunes Canadiens en ligne? » et « Lors de la mise en œuvre

de cette loi, quelles priorités le gouvernement devrait-il privilégier et par quels moyens? » Il y avait aussi la question: « Quels préjudices en ligne vous inquiètent le plus pour les jeunes dans votre vie? » Nous leur avons également demandé de nous parler de leur expérience en matière de sécurité en ligne et, plus précisément, nous leur avons posé des questions sur la limite d'âge proposée pour les comptes de médias sociaux, qui est fixée dans le projet de loi à 16 ans et plus.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les habitants de ma circonscription qui m'ont écrit sur ce sujet avec tant d'enthousiasme. Non seulement ils ont renvoyé le questionnaire après l'avoir rempli, mais ils se sont également rendus sur Internet pour répondre au questionnaire Google Forms que nous avions créé. Des gens m'ont également abordé dans la rue et lors d'événements communautaires pour m'en parler.

Je pense que plusieurs éléments sont clairement ressortis de cet exercice. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les gens s'inquiètent beaucoup de l'utilisation sécuritaire des médias sociaux. Ils souhaitent vraiment que le gouvernement agisse et mette en place une réglementation, des contrôles et une surveillance afin de garantir la sécurité dans les médias sociaux, en particulier pour les enfants, mais aussi pour les aînés. J'ai perçu très clairement, chez les habitants d'Ottawa-Centre, un soutien à l'égard d'un projet de loi tel que le projet de loi C-34. L'une des principales raisons est que les gens veulent protéger les enfants et veulent qu'un projet de loi soit adopté. Ils souhaitent que le Parlement et le gouvernement prennent des mesures à ce sujet.

Ils semblent également appuyer l'idée de restreindre l'utilisation des médias sociaux jusqu'à l'âge de 16 ans. Il ressort clairement des résultats du sondage et de mes conversations que les gens souhaitent qu'un âge minimum soit établi pour l'accès aux médias sociaux, et 16 ans semble être l'âge approprié. Je dois toutefois dire que cette idée ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme chez les jeunes, y compris chez mon fils de 14 ans, qui comprend les avantages et les inconvénients des médias sociaux, mais qui m'a demandé pourquoi l'âge minimum avait été fixé à 16 ans. Cela dit, je pense que la question la plus importante qui est ressortie de mes conversations est de savoir comment nous allons appliquer une telle restriction.

● (1015)

C'est bien beau de vouloir limiter l'accès des jeunes de moins de 16 ans aux médias sociaux, mais encore faut-il savoir comment nous allons appliquer cette règle. Les jeunes étant comme ils sont, ils trouveront le moyen de la contourner. Tout le monde se tourne évidemment vers des pays comme l'Australie à cet égard. Comme législateurs, nous devrions nous concentrer sur un élément important de ce projet de loi: la meilleure façon d'appliquer cette règle. Certes, les gens veulent la mise en place d'une telle mesure, mais ils veulent aussi son application pratique. Ils veulent qu'elle soit mise en œuvre efficacement et qu'elle soit respectée.

Voilà pourquoi j'aime personnellement l'idée que nous n'inscrivions pas simplement une interdiction générale dans le projet de loi. Celui-ci prévoirait plutôt que les plateformes de médias sociaux pourraient demeurer accessibles si elles respectent certaines normes visant à assurer la sécurité des jeunes utilisateurs. À mon avis, cette approche est préférable à celle adoptée dans des pays comme l'Australie. Elle permettrait l'accès aux médias sociaux, à condition que les plateformes respectent des normes de sécurité garantissant que le contenu auquel nos enfants sont exposés ne leur cause pas de préjudice.

Comme je l'ai dit au début, le deuxième point que je veux soulever concerne l'immense préoccupation à l'égard de l'IA et de son contenu, soit la nature de l'information disponible. La mésinformation et la désinformation continuent de faire l'objet de débats, comme nous avons pu le constater dans les documents d'étude que nous avons reçus. Les renseignements trompeurs et les contenus ayant été manipulés ou modifiés avec l'IA suscitent une vive inquiétude.

Je pense que ce serait un euphémisme de dire que les hypertrucages, tant sous forme d'images que de vidéos, préoccupent sérieusement les gens. On m'en a fait part dans le cadre du processus de consultation que j'ai mené dans ma collectivité. Les gens veulent avoir l'assurance que nous prenons les mesures nécessaires pour réglementer, surveiller ou interdire les hypertrucages, qui suscitent de vives inquiétudes.

Les aînés sont très préoccupés à cet égard. Je sais que le projet de loi vise en grande partie les jeunes et les adolescents, mais nos concitoyens sont aussi gravement préoccupés par le fait que nos aînés sont exposés à des renseignements qui ont l'air terriblement réalistes. Ces aînés se demandent si les renseignements sont exacts ou non et si on a abusé d'eux. Les arnaqueurs mettent au point de nouveaux stratagèmes. Nous savons que nos aînés sont très vulnérables à ces genres d'escroqueries, de fraudes, de tentatives d'hameçonnage, etc. Dans ma circonscription, Ottawa-Centre, les aînés se disent très préoccupés par cet enjeu.

Je pense que le projet de loi comporte de nombreux éléments importants. Je l'appuie, et j'aimerais demander à mes collègues à la Chambre de l'appuyer également. Je pense qu'il permettrait de régler un problème très important. Nous savons que les médias sociaux sont devenus omniprésents dans nos vies. Ils sont partout. Nous en dépendons tous, mais leurs contenus et leurs algorithmes ne font l'objet d'aucun contrôle, et cela a de graves répercussions sur nos enfants. Je continue de rencontrer des parents, y compris des représentants d'organismes maintenant dirigés par des parents, qui militent pour que les enfants n'aient pas accès à toutes ces choses. C'est une préoccupation légitime. En tant que parent, c'est quelque chose qui me préoccupe. Je suis très heureux de voir le Parlement se pencher sur cet enjeu important.

Je tiens à remercier tous les citoyens d'Ottawa-Centre d'avoir pris le temps de répondre au sondage que nous avons diffusé et de m'avoir fourni ces renseignements importants, qui me permettent de défendre avec force leur point de vue. Nous devons veiller à ce que ce projet de loi soit non seulement adopté, mais aussi à ce qu'il soit renforcé et à ce qu'il protège réellement nos enfants.

● (1020)

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a fait part des préoccupations des citoyens de sa circonscription. J'imagine que la plupart d'entre eux se réjouiraient à l'idée qu'une loi protège leurs enfants sur Internet, à l'instar de la grande majorité des Canadiens, bien sûr.

La question qui se pose toutefois concernant ce projet de loi est la suivante: contre qui les enfants seraient-ils protégés? Quelles plateformes seraient visées? Facebook, Instagram, TikTok et Snapchat en feraient-ils partie? Le projet de loi ne le précise pas. Il indique que cela reste à déterminer dans les règlements qui devraient être adoptés à une date ultérieure. Ce genre de décisions serait pris à huis clos plutôt que par les élus, à la Chambre.

J'aimerais que le député nous explique comment cela serait déterminé. Quels services seraient visés et lesquels seraient autorisés à poursuivre leurs pratiques prédatrices à l'égard de nos jeunes? Il est évident que tous ne seraient pas tenus de rendre des comptes.

Yasir Naqvi: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations très pertinentes et de ses commentaires sur cette question importante. Je commencerai par dire que le fait de citer des plateformes en particulier peut poser problème, car la loi doit rester neutre. Ce sur quoi nous devons vraiment nous concentrer, ce sont les technologies et les algorithmes qui ne cessent d'évoluer. Certaines entreprises, comme Facebook et Instagram, qui existent aujourd'hui pourraient ne plus exister demain. Nous devons rédiger une loi qui résiste à l'épreuve du temps, pour ainsi dire. Je pense donc que nous devrions vraiment nous concentrer sur les préjudices et sur la manière d'en réduire les conséquences. Voilà pourquoi l'autorité de régulation jouerait un rôle essentiel, car elle pourrait mener les analyses nécessaires pour s'assurer que la réglementation permette de remédier aux préjudices que nous cherchons à combattre.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser deux questions rapides à mon honorable collègue.

Est-ce qu'il aurait été pertinent d'élargir la couverture au jeu en ligne, par exemple? Comment s'assurer que les moins de 16 ans respectent ce qui est dans le projet de loi?

Yasir Naqvi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions très importantes.

[*Traduction*]

J'essayais de répondre à la deuxième question. C'est une chose de dire que l'âge minimal est de 16 ans, mais l'application de la règle est extrêmement importante. C'est l'un des sujets qui est revenu à maintes reprises lors de mes échanges avec mes concitoyens. Nous pouvons établir de nombreuses règles, mais, si elles ne sont pas respectées ou appliquées, elles perdent tout leur sens. Voilà une préoccupation que je tiens à soulever. Je tiens à m'assurer que le projet de loi prévoit un moyen efficace de répondre à cette préoccupation. Selon moi, les idées et les suggestions de chacun d'entre nous permettraient d'y parvenir. Nous ne voulons pas créer un marché noir, pour ainsi dire, permettant aux jeunes de trouver un moyen détourné d'accéder à ce genre de choses.

Nous avons tous été jeunes et nous savons à quel point nous pouvions faire preuve de créativité lorsque nous avions un objectif en tête. Cependant, ce n'est pas nouveau pour nous. Il existe des restrictions sur la consommation d'alcool et de tabac, sur la conduite automobile et sur d'autres activités du même genre. Nous savons donc comment nous y prendre et devrions réfléchir aux moyens de faire respecter efficacement l'âge minimal de 16 ans afin de bien faire les choses.

● (1025)

[*Français*]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, j'ai porté une grande attention au discours de mon collègue d'Ottawa-Centre. J'ai vraiment apprécié le fait qu'il a rejoint les citoyens de sa circonscription de différentes façons. C'est aussi une chose que j'ai faite dans ma circonscription, entre autres avec le Conseil jeunesse. Les jeunes de chez nous m'ont dit qu'ils étaient tout à fait d'accord sur le fait d'avoir une réglementation plus stricte visant à encadrer l'usage des médias sociaux. Ils ont aussi parlé de tous les avantages à ne pas être systématiquement actifs sur les médias sociaux.

J'aimerais savoir si mon collègue a fait le même genre de recherche auprès des jeunes. Quelle est la perception des jeunes de sa circonscription relativement aux règlements visant à encadrer les réseaux sociaux?

[*Traduction*]

Yasir Naqvi: Monsieur le Président, j'ai également discuté de cette question importante avec mon conseil jeunesse. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a un groupe de jeunes qui souhaitent une réglementation stricte, car ils estiment que les médias sociaux posent problème. Ils veulent être des utilisateurs responsables et ils demandent l'aide des organismes de réglementation gouvernementaux. D'un autre côté, il y a un autre groupe de jeunes qui veulent qu'on les laisse tranquilles. Nous devons trouver le juste équilibre et mettre en place des mesures d'application qui contribueront à réduire les méfaits liés aux médias sociaux.

L'hon. Mike Lake (Leduc—Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi. Cela fait déjà un certain temps que je réfléchis aux enjeux soulevés par ce projet de loi, car je suis ministre du cabinet fantôme responsable de la santé mentale et du bien-être, et je travaille avec de nombreux intervenants qui sont très préoccupés par l'impact des médias sociaux sur nos enfants.

Pour commencer, je vais parler d'une expérience que j'ai vécue et qui, à mon avis, se rapporte exactement à ce dont nous parlons aujourd'hui. Il y a quelques mois, ma mère a dû subir une intervention chirurgicale assez mineure. Un soir, avant d'aller au lit, je me suis dit que je devrais lui envoyer un texto pour lui demander des nouvelles de son opération. Le lendemain matin, pour une raison ou une autre, j'étais sur le point de lui envoyer un texto sur un autre sujet. J'ai ouvert mon téléphone et je me suis rendu compte que je n'avais jamais envoyé de texto à ma mère la veille pour lui poser des questions sur son opération. J'avais ouvert mon téléphone avec la ferme intention d'envoyer un texto, mais j'ai vu une notification d'Instagram, cette pastille sur l'icône d'Instagram impossible à ignorer, et j'ai cliqué sur quelque chose qui n'était pas du tout important.

Instagram m'a fait mordre à l'hameçon. J'ai passé probablement une heure à faire défiler des reels, et aucun n'était important. Les reels qui attirent mon attention sur Instagram, en général, sont des scènes de sport spectaculaires accompagnées d'une excellente musique. Certains humoristes attirent également mon attention, de sorte que mon algorithme compte Nate Bargatze et Jimmy Carr, entre autres. Je regarde aussi des vidéos qui expliquent des choses au moyen de chansons générées par l'intelligence artificielle. Elles sont rigolotes et assez bien ficelées, mais je ne suis pas certain que leur contenu soit entièrement véridique.

L'autre chose que je remarque au sujet de mon algorithme, c'est qu'il est plein de contenu qui n'est pas si léger. Récemment, mon fil était souvent rempli de vidéos d'accidents, parfois d'accidents d'avion. Je prends souvent l'avion et, pour une raison ou une autre, si je vois une séquence vidéo ou quelque chose du genre, je m'y attarde peut-être un peu plus longtemps que je ne le devrais. J'ai remarqué récemment que mon fil est plein de contenu qui rend hommage à des personnes récemment décédées. Avec le recul, je sais pourquoi. Je crois en la citation de JFK: « Les choses n'arrivent pas d'elles-mêmes. On les fait arriver. »

Il y a une raison pour laquelle je vois ce que je vois. Quelques personnalités que je suivais sont décédées récemment, et j'ai lu des histoires à leur sujet. Cela a suffi à alimenter mon algorithme, et maintenant, celui-ci recommande beaucoup plus qu'avant du contenu qui évoque la tristesse et la mort. Je dirais que mon amour naturel pour les gens, mon empathie naturelle ont été manipulés et remplacés par une sorte de rumination sur la tragédie.

Autre remarque: sur X, il est parfois possible de dire « Cette publicité ne m'intéresse pas ». Il y a une publicité en particulier qui n'arrête pas d'apparaître sur X, une série de publicités. J'ai cliqué sur « Cette publicité ne m'intéresse pas » au moins quatre ou cinq fois, mais cette série de publicités continue quand même à s'afficher. Je n'arrive pas à m'en débarrasser.

À quoi cela ressemble-t-il pour les enfants? Je pense que c'est la question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui. C'est une chose, pour quelqu'un de 57 ans, d'être happé par les médias sociaux. Je ne qualifierais pas ça de dépendance dans mon cas pour l'instant, mais c'est sans aucun doute quelque chose de très captivant qui m'éloigne des activités qui me tiennent à cœur. À quoi cela ressemble-t-il pour les adolescents de 13, 14 ou 15 ans? Ils peuvent s'asseoir pour chercher quelque chose sur leur téléphone afin de faire leurs devoirs ou d'étudier, ou peut-être pour découvrir quelque chose d'intéressant qui enrichit leur vie, ou encore pour envoyer un texto à un ami afin de se donner rendez-vous, mais ils se retrouvent happés, peut-être au moyen d'une notification, dans une session de défilement addictive qui peut durer une heure, voire deux ou trois heures, alors qu'ils n'avaient initialement pris leur téléphone que pour organiser une sortie entre amis.

● (1030)

À quoi ressemble le contenu que voient les enfants? Trop souvent, nous entendons dire que les enfants sont exposés à du contenu sur les troubles de l'alimentation ou sur l'apparence physique. Dans bien des cas aujourd'hui, ils voient du contenu lié aux jeux de hasard. Au début, ce ne sont peut-être que des jeux amusants, mais il ne faut pas longtemps avant que l'algorithme commence à leur proposer des publicités sur les jeux de hasard. Les enfants sont aussi exposés à du contenu pornographique.

Il y a une question que nous devons nous poser. Je pense que ce débat donne lieu à des discussions légitimes sur la liberté d'expression. Il sera intéressant, lors de l'étude en comité, d'entendre l'avis d'experts sur les répercussions des autres parties du projet de loi sur la liberté d'expression. Cela dit, en ce qui concerne les médias sociaux, la question de savoir si un jeune de 15 ans doit avoir accès aux médias sociaux ne relève pas, selon moi, de la liberté d'expression. À mon avis, les jeunes de 15 ans ne sont pas outillés pour signer des contrats avec les géants des médias sociaux, les autorisant ainsi à accaparer leur attention, mais c'est ce qui arrive en ce moment.

Ce n'est pas une coïncidence si chacun de nous voit ce que nos comptes de médias sociaux respectifs nous montrent. Ce n'est pas une coïncidence si les enfants voient ce qu'ils voient sur leurs comptes de médias sociaux. Des gens paient pour que nos enfants voient ce qu'ils voient sur leurs comptes de médias sociaux. Plus les enfants passent du temps à regarder leurs appareils, plus ces gens gagnent de l'argent en arrière-plan. C'est un problème. Encore une fois, je ne crois pas que les jeunes de 15 ans sont outillés pour conclure des contrats qu'ils ne comprennent pas entièrement. Ces contrats obligent les mineurs à voir du contenu qu'ils ne s'attendaient pas à voir, sans comprendre pourquoi ce contenu leur est destiné.

J'aimerais citer C.S. Lewis. J'adore cette citation et je pense qu'elle met en évidence la situation actuelle. Il a dit:

> Nous cherchons tous le progrès. Mais le progrès signifie que l'on s'approche de l'idéal. Si l'on emprunte le mauvais chemin, ce n'est pas en continuant à avancer qu'on progressera. En pareil cas, il faut faire demi-tour pour progresser et retourner sur le bon chemin. Celui qui est le plus prompt à faire demi-tour est le plus progressif.

J'aimerais réfléchir à cet idéal que nous voulons atteindre, et dont parle C.S. Lewis. Je pense que nous souhaitons tous atteindre un idéal où nos enfants peuvent s'épanouir, et où nous pouvons tous nous épanouir et exploiter pleinement notre potentiel. J'aime imaginer un monde dans lequel nos enfants pourraient jouer comme nous le faisions autrefois.

Les travaux de Jonathan Haidt ont été évoqués dans de nombreuses discussions, notamment — bien entendu — celles sur l'âge minimum pour l'utilisation des médias sociaux. Il met en évidence quatre principes. Il aborde non seulement la question d'un âge minimum pour les médias sociaux, mais aussi celle des restrictions liées aux téléphones intelligents dans les écoles, une mesure que plusieurs provinces ont déjà adoptée. Il recommande également aux parents de ne pas donner accès à un téléphone intelligent à leurs enfants avant l'âge de 14 ans. Le quatrième principe consiste à encourager le jeu dans le monde réel. Des recherches très intéressantes sont menées sur les bienfaits du jeu dans le monde réel.

Je pense à mon amie Lenore Skenazy et à son travail au sein du mouvement Free-Range Kids, ainsi qu'à Mariana Brussoni, une Canadienne qui fait un travail incroyable sur le jeu non structuré et le pouvoir du jeu risqué. Si nous nous engageons dans une voie où les enfants ont moins accès aux médias sociaux, nous devons leur offrir des solutions de rechange. Je dirais que nous devons, en tant que pays, examiner où se trouvent les espaces où nos enfants peuvent sortir et jouer. Il nous faut donc plus d'espaces verts, mais surtout plus d'espaces verts où les enfants peuvent explorer en toute sécurité comme nous le faisions auparavant.

Je sais que mon temps de parole tire à sa fin. J'ai très hâte que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Je pense que les gens ont des préoccupations légitimes au sujet du projet de loi, notamment en ce qui concerne les pouvoirs assez peu définis de l'organisme de réglementation proposé, l'incidence de certaines des dispositions du projet de loi relatives à la liberté d'expression qui ne sont pas nécessairement liées à une limite d'âge pour l'utilisation des médias sociaux, et d'autres.

Pour l'instant, je suis prêt à répondre aux questions, mais j'attends avec impatience les discussions sur le projet de loi qui auront lieu au comité.

● (1035)

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député d'en face et, en tant que parent de deux jeunes de 18 et 20 ans, je suis d'accord sur pratiquement tout ce qu'il a dit ici. Cela arrive rarement à la Chambre. L'une des choses auxquelles je pense assez souvent, c'est que mes enfants ont grandi avec les réseaux sociaux dès leur plus jeune âge; par conséquent, la quantité de données et d'informations recueillies sur leur vie lorsqu'ils publient des messages et utilisent ces plateformes est vraiment préoccupante. On voit dans les films dystopiques des publicités ciblées qui suivent les gens partout. Je pense que certaines remarques des députés concernant le jeu libre, le fait de sortir dehors et de toucher l'herbe sont également très importantes pour les jeunes.

J'aimerais qu'il nous parle de ce qu'il entend de la part d'autres parents.

L'hon. Mike Lake: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Bien sûr, je suppose que nous avons tous été sollicités par les partisans du « débranchement », qui défendent cette cause avec tant de passion au nom de leurs enfants, et dont l'action, je pense, dépasse les 10 000 personnes. Nous sommes tous retournés dans nos circonscriptions pour en discuter avec nos concitoyens.

En ce qui concerne les questions de protection de la vie privée soulevées par le député, je tiens à féliciter la députée de Lethbridge qui, tout au long de cette discussion, n'a cessé de soulever ces questions. Je m'attends à ce qu'elles soient également examinées de manière approfondie au comité.

J'en reviens une nouvelle fois à mon objectif principal et au travail que j'ai accompli et que j'ai l'intention de poursuivre. Le jeu recèle un véritable pouvoir, et pour lui faire une place, il sera essentiel de nous déconnecter de nos appareils ou d'en réduire l'utilisation.

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, quand on regarde le projet de loi, on se rend compte que les incidences peuvent être multiples. En particulier, si on veut réguler certaines plateformes en ligne, ça suppose une certaine forme d'éducation pour les plus jeunes. Ça suppose également d'intervenir sur des contenus qui peuvent être différents si on est un francophone ou un anglophone.

Ce que je trouve dommage, moi, c'est que, jusqu'à présent, le gouvernement fédéral ne semble pas avoir mis dans le projet de loi une obligation que des consultations soient menées avec les provinces ou qu'il y ait un arrimage, particulièrement avec le Québec, qui est une société distincte et qui a une culture différente.

Est-ce que le gouvernement ne fait pas un peu fausse route en voulant appliquer des mesures uniformes avec ce projet de loi? Cela dit, je suis entièrement d'accord sur l'importance qu'a le projet de loi.

[*Traduction*]

L'hon. Mike Lake: Monsieur le Président, en tant que député de l'Alberta, je partage ces réflexions. Il va sans dire que si le comité se voit confier un mandat suffisamment puissant et dispose de suffisamment de temps pour étudier ce projet de loi, les provinces auront la possibilité de donner leur avis, soit en comparaissant devant le comité, soit en lui transmettant leurs observations. Je pense que cela serait vraiment important.

Il est important pour moi, plus que pour presque toute autre mesure législative que j'ai pu voir, que le Parlement prenne le temps de bien faire les choses à l'étape de l'étude en comité de ce projet de loi. De nombreuses préoccupations légitimes ont été soulevées, et il est essentiel que le comité chargé de cette étude prenne le temps d'écouter véritablement ces préoccupations et de trouver les bonnes solutions.

● (1040)

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son discours bien senti et pour le travail remarquable qu'il accomplit depuis des années, voire une décennie, dans ce dossier en tant que député.

Le projet de loi C-34 ne précise pas les types de caractéristiques de conception que les plateformes devraient mettre en place pour protéger les enfants. Cela sera déterminé ultérieurement. Compte tenu des recherches approfondies que le député a effectuées et de son expertise considérable dans ce domaine, pourrait-il nommer deux ou trois caractéristiques de conception qu'il souhaiterait voir figurer dans le cadre réglementaire qui sera élaboré?

L'hon. Mike Lake: Monsieur le Président, lorsque nous examinons les différentes particularités techniques, comme le défilement infini, il y a une question dont nous devons discuter, et elle ne concerne pas que les enfants: celle de la transparence quant aux raisons pour lesquelles le contenu nous est proposé. Je pense que c'est un enjeu majeur pour nous tous. Nous acceptons simplement les contenus qui défilent sous nos yeux sans savoir pourquoi ils nous sont proposés. Une certaine transparence à cet égard est extrêmement importante. Encore une fois, ce sera probablement un des principaux aspects que le comité examinera lorsqu'il entendra les témoignages…

Le vice-président: Nous devrons entendre le reste à un autre moment.

Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique a la parole.

[*Français*]

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi sur les médias sociaux sécuritaires. C'est un sujet qui intéresse beaucoup les gens de ma circonscription, La Prairie—Atateken. Je remercie sincèrement tous ceux et celles qui m'ont fait part de leurs points de vue.

Je veux commencer par parler d'une réalité que les familles de ma circonscription connaissent bien. À Candiac, à Saint-Constant et à Kahnawake, comme partout au pays, le premier écran que bien des jeunes regardent le matin, et le dernier qu'ils regardent le soir, c'est celui d'une application. Ces services ont des avantages réels et indéniables: ils rapprochent et informent la population et ils permettent de créer. Toutefois, ils exposent aussi nos enfants à des risques que nous ne tolérerions nulle part ailleurs. Les chiffres sont clairs: parmi les jeunes de 12 à 17 ans, 1 sur 4 dit avoir été victime de cyberintimidation. Les signalements d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne à la police augmentent de façon marquée. En 2023-2024, la GRC a reçu plus de 100 000 signalements, juste au Canada et pendant une seule année.

Les jeunes qui subissent ces préjudices sont beaucoup plus susceptibles de vivre des problèmes de santé mentale, y compris des idées suicidaires. Il y a 14 ans, Amanda Todd s'est enlevé la vie parce qu'elle était victime de sextorsion et de cyberintimidation. Depuis, deux projets de loi sur les préjudices en ligne sont morts au Feuilleton. Les victimes et leurs familles nous disent, avec raison, qu'elles ont attendu trop longtemps. Pendant un temps, on a espéré que les entreprises prendraient les moyens pour assurer la sécurité de nos jeunes, mais la confiance des Canadiens s'est effritée. Les mesures volontaires n'ont jamais suivi l'ampleur, la vitesse et la gravité des préjudices. Au-delà des comportements individuels prédateurs, il y a aussi les vices de conception, les recommandations algorithmiques, la lecture automatique et le défilement sans fin. Ce sont des choix d'ingénierie qui amplifient le contenu nuisible. Pire encore, aujourd'hui, des agents conversationnels d'intelligence artificielle entretiennent avec des jeunes des relations malsaines et soutenues, parfois aux pires moments de la vie. Pensons simplement aux événements survenus à Tumbler Ridge.

Le projet de loi C-34 part d'un principe simple: ceux qui conçoivent ces services doivent répondre des risques qu'ils créent. Le projet de loi édicte deux choses: la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique. Je me permets d'en présenter les piliers.

Premièrement, il y a une obligation de protéger les enfants. Tous les services réglementés devront intégrer des caractéristiques de conception sécuritaires et adaptées à l'âge. Pour ce qui est des médias sociaux, le gouvernement prévoit que, pour détenir un compte, les jeunes doivent être âgés d'au moins 16 ans. La commission pourra toutefois accorder une exemption à une plateforme qui démontre avoir mis en place et maintenu des protections suffisantes pour les enfants. Autrement dit, nous ne fermons pas la porte, nous fixons une norme.

L'accès au contenu pornographique devra aussi être protégé par des mesures adéquates de vérification et d'estimation de l'âge. Cette mesure répond à un appel venu de nos communautés. Au printemps, des entrepreneurs et des spécialistes québécois du numérique, dont certains proviennent de ma circonscription, ont lancé une initiative en ligne, AgeStandard, qui vise à réclamer que la limite d'âge de 16 ans soit réellement appliquée sur les réseaux sociaux. Des milliers de personnes ont signé la pétition. Leur message est simple: une case à cocher n'a jamais protégé un enfant; elles ont raison.

Deuxièmement, il y a une obligation de retirer deux types de contenus qui n'ont leur place nulle part: le matériel d'exploitation sexuelle des enfants et les images intimes partagées sans consentement, y compris les hypertrucages sexuels. Les médias sociaux devront les rendre inaccessibles dans les 24 heures suivant leur repérage ou leur signalement, avec un processus d'avis et d'appel. Pour une victime, chaque heure compte.

Troisièmement, il y a une obligation d'agir de manière responsable. Les plateformes devront atténuer le risque d'exposition à sept catégories de contenu préjudiciable, dont le contenu qui pousse un enfant à se faire du mal, l'intimidation des enfants, la haine, l'incitation à la violence et l'extrémisme violent. Elles devront offrir des outils simples pour bloquer, signaler et étiqueter le contenu synthétique et désigner une personne-ressource facile à joindre.

● (1045)

Quatrièmement, le projet de loi prévoit des règles pour les agents conversationnels d'intelligence artificielle. Si je ne m'abuse, c'est une première au monde. Lorsqu'un utilisateur exprime des idées suicidaires ou l'intention de se blesser ou de blesser autrui, le service devra interrompre l'échange et orienter l'utilisateur vers une aide de crise où il pourra parler à un être humain. Ces services ne pourront pas se faire passer pour une personne ou pour un professionnel ni recourir à des techniques manipulatrices pour entretenir un attachement qui isole l'utilisateur.

Cinquièmement, le projet de loi prévoit plus de transparence. Chaque service réglementé devra déposer et publier un plan de sécurité numérique: ses risques, ses mesures, son efficacité. Les chercheurs accrédités pourront accéder aux données. Le temps où l'on devait croire les plateformes sur parole est donc terminé.

Enfin, la commission canadienne de la sécurité numérique sera créée, et elle sera dotée d'une véritable expertise technique pour fixer les normes, mener des audits, recevoir les plaintes des citoyens et imposer des sanctions. Celles-ci pourront atteindre 3 % des revenus bruts mondiaux ou 10 millions de dollars. Les amendes pénales, elles, pourront aller jusqu'à 5 % ou 20 millions de dollars, selon le montant le plus élevé. Pour des entreprises de cette taille, c'est ce qui distingue une recommandation d'une obligation.

Des députés de la Chambre, des experts et des citoyens ont soulevé des questions sérieuses qui méritent notre attention. On nous parle d'abord de liberté d'expression. Il n'y a pas, à mon sens, d'encoche à la liberté de parole. Le projet de loi, par exemple, ne s'applique pas à la messagerie privée. Il n'oblige pas les plateformes à surveiller de façon proactive tout ce qui se publie. Il porte sur la conception des services et sur la manière dont ils gèrent les risques. C'est une différence fondamentale.

On nous parle ensuite de vie privée et de vérification de l'âge. Je partage cette préoccupation. Personne, ici, ne veut que les Canadiens remettent une pièce d'identité pour regarder une vidéo. Si elle était nécessaire, cette vérification devrait se faire de façon automatique. Il faudra bien l'encadrer. C'est une question que le comité devra examiner de près, notamment avec le Commissaire à la protection de la vie du Canada.

Je veux aussi saluer le travail de longue haleine de la sénatrice Julie Miville-Dechêne. Son projet de loi S-209, adopté au Sénat, est maintenant étudié à la Chambre. Il vise à limiter l'accès des jeunes à la pornographie en ligne. Les deux textes poursuivent le même but, et je souhaite que les travaux en comité permettent de tracer un ensemble cohérent avec des règles claires sur la vérification de l'âge plutôt que de viser à avoir deux régimes parallèles imposés aux mêmes plateformes. Il y a moyen d'y parvenir.

On nous dit que trop de détails sont renvoyés aux règlements. Cette critique est légitime, mais, on le sait, la technologie évolue plus vite que nous légiférons. Il est donc sage d'inscrire dans la loi les principes, les obligations et les sanctions et de confier les modalités techniques à un organisme expert capable de s'adapter. L'étude en comité sera d'ailleurs l'occasion de préciser ce qui doit figurer dans la loi elle-même.

Finalement, d'autres travaux se font ailleurs. L'Assemblée nationale du Québec s'est penchée sur les effets des écrans sur les jeunes, et elle s'est intéressée au rôle de l'école et à l'accompagnement des familles. Notre projet de loi effectue ce travail en cherchant à encadrer des plateformes mondiales. C'est là que le Parlement fédéral a un rôle à jouer. Les plateformes ont un devoir envers les enfants qui les utilisent, et ce devoir doit être inscrit dans la loi. Je crois sincèrement que la sécurité de nos enfants n'est pas négociable, comme le ministre l'a dit plus tôt.

Les survivants nous ont lancé un appel: si ce projet de loi doit bâtir un avenir numérique plus sûr, alors qu'il soit bâti avec eux. J'invite tous mes collègues à répondre à cet appel.

● (1050)

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours intéressant.

Dans son énoncé concernant la Charte, le ministère de la Justice reconnaît que le projet de loi touche la liberté d'expression garantie par l'alinéa 2b) et le droit à l'égalité garantie par l'article 15 parce qu'il fait une distinction selon l'âge, ainsi que le droit à la vie privée protégée par l'article 8, parce que la vérification ou l'estimation de l'âge peut exiger la collecte de renseignements personnels.

Ce qui me frappe, c'est que l'énoncé concernant la Charte s'appuie sur des lignes directrices qui seront élaborées plus tard par la commission, sur de futurs règlements et sur une exemption pour les services qui offrent…

Le vice-président: Je dois interrompre la députée pour donner au secrétaire parlementaire l'occasion de nous faire part de sa réplique.

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, c'est une excellente question et je remercie ma collègue de la poser. Je crois beaucoup aux avancements technologiques. D'ailleurs, l'initiative en ligne AgeStandard, dont j'ai parlé plus tôt, suggérait qu'une vérification de l'âge se fasse en regardant les traits sans chercher à identifier la personne. Il s'agit d'une vérification de l'âge qui est automatique, sans qu'il n'y ait aucune donnée personnelle enregistrée. Ce n'est qu'un des exemples qui pourraient servir. Je pense que, en comité, les membres auront l'occasion de se pencher sur le respect de la Charte, qui doit primer en tout temps. Je pense qu'il est possible de le faire avec le projet de loi C-41 et la Charte.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, quand le Comité permanent du patrimoine canadien s'est penché sur la question, il a adopté la recommandation suivante:

> Que le gouvernement du Canada, dans son traitement du problème des effets des influenceurs et des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents, reconnaissant la compétence et la préséance des juridictions des provinces en matière sociale et de protection de la jeunesse, adopte une approche asymétrique et souple.

J'aimerais demander à mon honorable collègue en quoi le gouvernement, dans le projet de loi C-34, adopte une approche asymétrique et souple qui reconnaît la compétence et la préséance du Québec et des provinces, et comment le gouvernement a consulté le Québec et les provinces et travaillé avec ceux-ci pour ce projet de loi.

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, je pense que les approches sont complémentaires. J'ai bien suivi les travaux à l'Assemblée nationale du Québec. On a beaucoup regardé, entre autres, les effets des écrans à l'école, la façon dont les familles pouvaient mieux accompagner leurs jeunes et les particularités en matière de santé et d'éducation. Je pense que le projet de loi C-41 s'attaque à la problématique qui vient de plateformes mondiales et que c'est foncièrement le rôle du fédéral de bien standardiser ça, de permettre de donner une chance aux plateformes de s'adapter. Si elles le font, on n'aura ensuite pas à faire de vérification d'âge. Si elles ne le font pas, je pense que nous aurons à intervenir. Je pense que ça répond aux vœux des Québécois à presque 100 %.

● (1055)

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, ce projet de loi fait quelque chose de très important: tout ce qui est actuellement illégal dans le monde réel sera illégal dans le monde numérique. Comment pouvons-nous nous assurer que les lois seront respectées?

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, ma collègue vient de dire une chose très importante ici. Ce que fait le projet de loi C-41, c'est la même chose qui se fait ailleurs. Il vient réglementer des choses qui ne sont pas permises, comme de l'intimidation, de l'exploitation sexuelle, de l'usage. Il s'agit simplement de reconnaître que, de nos jours, la vie numérique est aussi importante. Nous le faisons avec plusieurs règlements qui évolueront au fur et à mesure que la technologie évolue.

[*Traduction*]

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur et un plaisir de prendre la parole à la Chambre en tant que représentante de Calgary Midnapore. Je suis profondément reconnaissante envers mes concitoyens. Bon nombre d'entre eux, y compris mes parents, bien sûr, et moi-même, sommes parents. Si nous sommes parents, nous pouvons aussi avoir de nombreux autres titres et rôles dans nos vies. Nous pouvons être une sœur ou une cousine. Au travail, nous assumons de nombreuses fonctions. Nous pouvons être une collègue, peut-être une subordonnée, voire une dirigeante, une patronne, quelqu'un qui doit prendre en compte le bien-être des autres et assumer des responsabilités à leur égard. Je sais que tous les parents, non seulement dans Calgary Midnapore, mais partout au Canada, s'accorderaient pour dire qu'il n'y a rien de plus important que leur rôle de parent et la sécurité de leurs enfants. Nous aimons tous nos enfants. Je ne peux imaginer rien de plus cher ni de plus précieux à mes yeux que mon fils, et je sais que tous les parents ressentent la même chose pour leurs enfants.

Les Canadiens doivent savoir que la protection des enfants en ligne est non négociable pour les conservateurs. Cependant, les bonnes intentions doivent s'accompagner de mécanismes solides. Nous devons nous attacher à responsabiliser les géants de la technologie et à donner aux parents les moyens d'agir, plutôt que d'alourdir la bureaucratie gouvernementale. Lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité, nous examinerons ses dispositions minutieusement pour nous assurer qu'il offre une véritable protection aux enfants. En tant que parent, c'est tout ce que je souhaite pour nos enfants et pour les parents du Canada.

Les préjudices en ligne sont un véritable problème, et ce problème est double. Premièrement, les enfants sont exposés à des plateformes créant une dépendance. Je l'observe constamment chez moi, y compris lorsque des amis viennent nous rendre visite. On trouve sur ces plateformes du contenu inapproprié ou exploitant, ainsi qu'une grande quantité d'autres contenus préjudiciables. Deuxièmement, les parents sont dépassés par l'évolution rapide de la technologie et doivent mener une dure bataille contre les géants de la technologie. Cela n'a jamais été aussi vrai que pendant la pandémie de COVID-19, lorsque tous les parents du pays ont soudainement dû devenir des consultants en TI, pour ainsi dire, afin d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité pendant cette période difficile.

Ces problèmes sont bien réels. Selon Statistique Canada, un jeune sur quatre âgé de 12 à 17 ans a été victime de cyberintimidation, tandis que le nombre de cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne a bondi de 347 % depuis 2014 pour atteindre 16 905 cas en 2024. La victimisation est également liée à de graves problèmes de santé mentale, notamment aux idées suicidaires et aux tentatives de suicide. Les préjudices en ligne ont déjà laissé des cicatrices profondes au Canada. Le cas tragique d'Amanda Todd, qui a mis fin à ses jours après avoir été victime de sextorsion et de cyberintimidation, demeure un rappel poignant des terribles conséquences que ces préjudices peuvent avoir sur les jeunes. Je peux aussi vous parler de deux cas survenus dans ma province, l'Alberta.

Le 25 septembre, un article rapportait que la police de l'Alberta demandait aux parents de vérifier les paramètres de localisation sur les applications utilisées par leurs enfants. Cet appel faisait suite au cas de deux jeunes victimes présumées d'exploitation sexuelle qui avaient été suivies jusque chez elles à Edmonton. L'article faisait également état des menaces proférées contre ces jeunes. Les victimes ont expliqué avoir cédé aux demandes de leurs agresseurs parce qu'elles craignaient pour leur sécurité et celle de leur famille.

L'article indiquait également que le suspect se serait servi de Snapchat pour localiser les victimes et se rendre à leur domicile. Selon ALERT, le suspect connaissait l'adresse des victimes ainsi que l'école qu'elles fréquentaient. Voilà le genre de dangers qui guettent les jeunes sur les médias sociaux. C'est arrivé dans ma province, l'Alberta.

Un autre article parle d'adolescents de 14 ans, à Edmonton, qui ont été mis en accusation pour avoir produit avec l'IA des images à caractère sexuel de camarades de classe: « Deux élèves du secondaire sont accusés d'exploitation pédosexuelle. D'après les allégations, ils auraient recouru à l'IA pour générer des images à caractère sexuel de camarades de classe. Selon la police, ces accusations ne représentent toutefois que la pointe de l'iceberg d'une catégorie émergente d'exploitation pédosexuelle en ligne, et il demeure difficile d'en tenir les plateformes d'IA elles-mêmes responsables. »

● (1100)

Il existe toutes sortes de problèmes pour les enfants. Les jeunes d'aujourd'hui passent une bonne part de leur temps en ligne. Les plateformes numériques font partie intégrante de leur quotidien. C'est là qu'ils socialisent, qu'ils nouent des relations, qu'ils s'informent, qu'ils s'expriment et, de plus en plus, qu'ils interagissent avec l'IA. Qu'ils soient exposés au cyberharcèlement, à l'exploitation sexuelle ou à du contenu relatif à l'automutilation ou aux troubles de l'alimentation, entre autres choses, ce qui leur arrive en ligne peut donc être lourd de conséquences dans la vraie vie.

Les enfants sont vulnérables à la conception même des plateformes. Les fonctionnalités telles que les algorithmes de recommandation, les notifications poussées, les fils infinis et la lecture automatique risquent de continuellement diriger les jeunes vers du contenu qui monopolise leur attention. Les choix de conception peuvent amplifier l'exposition au matériel préjudiciable et rendre difficile aux jeunes de s'en détourner. Parallèlement, les compagnons numériques et les agents conversationnels basés sur l'IA sont de plus en plus intégrés aux plateformes que ceux-ci fréquentent, ce qui crée des risques inédits et essentiellement non évalués.

Outre les problèmes pour les enfants, il y a aussi des problèmes pour les parents. Or, les parents ne peuvent pas les régler à eux seuls. Ils réclament de l'aide. Ils peuvent fixer des limites, surveiller les appareils et parler de sécurité en ligne avec leurs enfants — nous avons d'ailleurs fait tout cela chez nous —, sauf qu'ils n'ont aucun contrôle sur le contenu que les plateformes et les algorithmes recommandent. Ils n'ont pas le pouvoir d'empêcher les étrangers d'entrer en communication avec leurs enfants ni de supprimer une grande quantité de matériel dommageable d'un coup.

Les parents ont besoin que les entreprises technologiques et les gouvernements se partagent la responsabilité de créer un environnement en ligne plus sûr pour les enfants. Nous ne demandons pas aux parents de faire respecter seuls les normes relatives aux sièges d'auto ou les lois sur l'alcool, et il ne devrait pas en aller autrement quand il est question de la sécurité en ligne. En fait, selon un sondage Angus Reid, 75 % des Canadiens et 70 % des parents ayant des enfants à la maison sont en faveur de l'interdiction des médias sociaux pour les jeunes de moins de 16 ans.

Je vais donner un exemple d'une telle mesure législative dans ma province. Elle existe non seulement en Alberta, mais aussi dans d'autres provinces de la fédération. Le 17 juin 2024, la décision suivante a été annoncée:

> Les parents, les enseignants, les élèves et nos partenaires en éducation ont clairement indiqué que l'utilisation des appareils mobiles personnels et des médias sociaux dans les salles de classe suscite des inquiétudes. Nous adoptons une approche mesurée pour protéger les élèves en limitant l'utilisation des appareils mobiles personnels durant les heures d'enseignement afin de réduire les distractions et l'intimidation, d'optimiser l'apprentissage et de soutenir la santé mentale des élèves.

C'est une province qui a adopté une approche à l'égard de tels risques et menaces, parce que, comme je l'ai dit, les menaces sont bien réelles.

Nous devons également prendre en compte les obligations des exploitants parce qu'ils ont le devoir de protéger nos enfants. Ils devraient exiger des services de médias sociaux et des services d'agents conversationnels qu'ils mettent en place des caractéristiques de conception relatives à la protection des enfants, conformément à la future réglementation. Ils devraient exiger des services de médias sociaux qu'ils mettent en place des mesures de vérification ou d'estimation de l'âge afin d'empêcher les utilisateurs de moins de 16 ans de créer ou de conserver des comptes. De même, ils devraient exiger des services réglementés donnant accès à du contenu pornographique qu'ils mettent en place des mesures de vérification ou d'estimation de l'âge afin d'empêcher les enfants d'accéder à ces plateformes. Ces exploitants ont le devoir d'agir de manière responsable. Ils devraient exiger des services de médias sociaux et des services d'agents conversationnels qu'ils évaluent et atténuent les risques associés à plusieurs catégories de contenus préjudiciables. De même, ils ont le devoir de s'assurer que certains contenus sont inaccessibles et d'exiger des services de médias sociaux qu'ils retirent les contenus représentant de la victimisation sexuelle d'enfants.

Les principes conservateurs en matière de sécurité en ligne sont clairs, et, en tant que mère, je demande au gouvernement d'en tenir compte.

● (1105)

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de son discours. Je suis très heureuse de constater qu'il y a un large consensus parmi tous les partis à l'égard de ce projet de loi.

Il s'agit d'un aspect essentiel de mon rôle, et j'ai assisté à d'innombrables séances d'information à ce sujet. Nous avons parlé de nombreux crimes différents, mais en ce qui concerne les préjudices que subissent nos enfants en ligne, comme la députée l'a souligné, nous avons constaté une augmentation de plus de 400 % au cours de la dernière décennie. Et même d'une année sur l'autre, les cas de leurre d'enfants en ligne ont augmenté d'environ 64 %.

Je tiens à remercier la GRC de tout le travail qu'elle accomplit pour lutter contre ce fléau, mais tenir les entreprises de médias sociaux responsables est un élément très important de ce projet de loi. J'aimerais entendre les observations de la députée sur les signalements aux services de police.

Stephanie Kusie: Monsieur le Président, je suis très heureuse d'entendre ma collègue parler de l'importance de tenir les plateformes de médias sociaux responsables de la sécurité de nos enfants. Cela m'indique qu'elle reconnaît qu'en tant que députée ministérielle, son rôle est de mettre en place ces conditions et de les faire respecter par les plateformes de médias sociaux.

Je pense qu'en ce moment, les parents et l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre peinent à savoir si le gouvernement est vraiment prêt à se retrousser les manches et à tenir tête aux géants des médias sociaux afin d'assurer la sécurité de nos enfants. Je vais prendre les propos de la députée comme une indication que le gouvernement assumera sa responsabilité d'exiger que les entreprises de médias sociaux soient tenues responsables de leurs actes.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, effectivement, il est temps de se préoccuper de la situation.

Ma question est la suivante. Dans notre société, quel pouvoir public a l'ultime responsabilité de protéger la jeunesse? Je pense, entre autres, à la jeunesse québécoise.

Est-ce que ma collègue est d'accord avec moi que, bien qu'on ait besoin de légiférer, c'est l'État national du Québec qui devra avoir une grande conversation sur ces choix législatifs?

Stephanie Kusie: Monsieur le Président, selon moi, c'est la responsabilité de tous de protéger la jeunesse. Je pense que c'est probablement l'aspect le plus important du projet de loi. La protection de la jeunesse dépend de moi, en tant que parent, du gouvernement et des compagnies. J'espère que le gouvernement va accepter de prendre ses responsabilités.

[*Traduction*]

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, au début de son discours, la députée a mentionné que, même si le projet de loi part d'une bonne intention et qu'il comporte de bons éléments, il risque d'alourdir la bureaucratie. Elle craint que cela ne ralentisse la réalisation de certains des objectifs visés par le projet de loi, notamment lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les forces de l'ordre disposent des outils nécessaires dans ce genre de situations.

La députée pourrait-elle nous en dire plus sur certaines de ses préoccupations à propos d'autres éléments du projet de loi, y compris la bureaucratie, qui préoccupent également les intéressés?

● (1110)

Stephanie Kusie: Monsieur le Président, c'est une excellente question.

Il y a trois préoccupations en ce qui concerne la bureaucratie. La première, bien sûr, c'est que la bureaucratie a inévitablement un prix et, sous le gouvernement actuel, ce prix est très élevé. Deuxièmement, le gouvernement et les ministres utilisent la bureaucratie pour se dégager de leurs responsabilités, alors qu'ils devraient assumer celle-ci, surtout quand ce qui est en jeu est ce que nous avons de plus précieux, nos enfants. Enfin, la bureaucratie donne aux nonélus le pouvoir de faire du tort aux gens. Je suis très préoccupée par les aspects bureaucratiques de ce projet de loi, car c'est évident que les risques sont nombreux.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je salue le fait que le gouvernement se penche sur la régulation des médias sociaux chez les jeunes. Je salue également le leadership du premier ministre du Québec, qui a été un des premiers, au Québec, à porter ce dossier. D'autres pays occidentaux réfléchissent aussi à ce sujet.

Une députée: Oh, oh!

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, je crois que je dérange une de mes collègues. J'espère que ce n'est pas seulement parce que je parle français.

Alors, certains font preuve d'audace. D'autres attendent de voir les mesures législatives et s'inspireront peut-être de ce que nous ferons ici.

Je ne suis certainement pas la seule à voir, dans son entourage, des gens de mon âge qui entrent en transe en ouvrant Instagram, TikTok — on ne l'utilise plus beaucoup, mais plusieurs continuent de le faire —, et les courtes vidéos sur Facebook.

Les géants du Web connaissent l'humain, les faiblesses de son esprit, la façon dont son attention fonctionne et la façon de l'accrocher. Ils savent capter son attention et lui proposer des vidéos en mesure de lui faire perdre momentanément la notion du temps. Je crois que personne, ici, n'a pas vécu cette expérience. D'ailleurs, les gens de ces plateformes le disent, ils se font prendre eux-mêmes à leurs stratagèmes et à ce jeu. Nous en sommes donc tous victimes, que ce soit nos conjoints, nos amis ou nos enfants.

Or nous, nous sommes des adultes et nous avons un libre arbitre. Nous sommes techniquement outillés pour comprendre ces dangers, mais, comme c'est le cas de toute dépendance, il est difficile de s'en sortir, surtout quand on a perdu la notion du temps.

Maintenant, imaginons les jeunes filles et les jeunes garçons de 12 ans, qui commencent le secondaire. Leurs parents leur achètent un téléphone parce qu'ils souhaitent connaître leurs déplacements. C'est tout nouveau, cette liberté du secondaire. C'est aussi pour être en mesure de les joindre. Bref, toutes les raisons sont bonnes. Ce ne sont plus de petits appareils pliables qui faisaient qu'on ne voulait pas envoyer de textos parce que ça prenait un temps fou. Ces appareils permettent maintenant d'aller sur Internet. Les jeunes ont donc accès aux réseaux sociaux. Il existe des applications pour bloquer les réseaux sociaux, en effet, mais il faut être sérieux: les jeunes veulent une existence numérique. C'est important de le souligner. On ne peut évidemment pas aller à l'encontre de l'air du temps. Voilà pourquoi le projet de loi C-34 devient si important.

Désormais, la communication numérique est donc au centre de nos vies. Sans encadrement, on laisse les jeunes seuls devant des plateformes alors qu'ils peuvent être exposés à la cyberintimidation, à des contenus inappropriés pour leur âge et à des mécanismes conçus pour les garder connectés jusqu'au petit matin. Moi, je me rappelle que, quand j'ai eu l'âge d'avoir mon permis de conduire, on me disait de cumuler mon argent pour m'acheter une voiture, mais, une voiture, ce n'est pas donné gratuitement et ça s'accompagne de consignes. Il est important de savoir se diriger dans cet univers qui est immatériel, mais qui doit être pensé en fonction de la sécurité et de la santé publiques.

Il y a aussi ce qu'on voit moins facilement chez les jeunes: ceux qui s'isolent, qui se referment sur eux-mêmes et dont la santé psychologique est possiblement affectée par la pression et les interactions en ligne. Quand je parle d'interactions, je pense au fait que, quand on est devant l'écran, les heures s'accumulent. Ça peut même prendre la place du sommeil, et on se rend compte que l'activité physique et les moments où on était présent physiquement avec d'autres personnes diminuent. Nous le savons tous, la sédentarité peut nuire à la santé physique, tandis que la pression et les interactions en ligne peuvent aussi peser lourd sur la santé psychologique. Ces effets sont possibles et on ne peut pas les ignorer. La pandémie nous a rappelé à quel point les jeunes ont besoin d'interactions avec les autres pour apprendre à vivre avec eux. Quand une grande partie des échanges se fait uniquement en ligne, la socialisation devient plus difficile et certains peuvent se replier sur eux-mêmes.

● (1115)

Mes collègues, qui m'écoutent attentivement, doivent être d'accord. Nous devons tirer les leçons de cette période et aider la prochaine génération et celle en cours à grandir sainement avec les outils numériques sans développer une relation de dépendance.

Sur les réseaux sociaux, les jeunes voient des corps retouchés et des vies mises en scène. Souvent, on semble voir des réussites bien faciles, alors que, quand on se compare à ces images, on peut finir par croire qu'on n'est pas assez beau, pas assez populaire et pas assez performant. D'ailleurs, une étude menée auprès d'un peu plus de 21 000 et jeunes de 10 à 17 ans dans six pays, dont le Canada, a révélé que 55 % d'entre eux n'étaient pas satisfaits de leur apparence. On me dira qu'il n'y a pas grand monde qui l'est, mais, sérieusement, c'est une insatisfaction qui augmente avec le temps passé sur les réseaux sociaux.

On le fait déjà pour d'autres produits. Entre autres, pour le tabac, il y a encore la publicité, l'emballage et la mise en garde. Pour le cannabis, c'est la même chose. On fixe un âge minimum et on limite fortement les promotions auprès des jeunes. Les réseaux sociaux ne présentent pas les mêmes risques, mais le principe est le même: encadrer pour prévenir et protéger. Donc, limiter leur accès aux jeunes, c'est une mesure de santé publique, pas un contrôle arbitraire. Il faut faire la différence.

Nous, au Bloc québécois, pensons qu'il est normal et qu'il est souhaitable que les lois s'adaptent rapidement aux changements technologiques. Or, nos lois accusent un énorme retard, et ce retard doit être récupéré avec la vitesse croissante de la technologie de l'intelligence artificielle. Même l'ONU, par la voix du haut-commissaire aux droits de l'homme, a réclamé des règles pour protéger les enfants sur l'ensemble des médias sociaux. Ce sont de ces règles que nous sommes appelés à discuter et à débattre dans le cadre de l'étude du projet de loi C-34. J'ose espérer que les échanges seront très constructifs lorsque nous approuverons cette étape-ci et qu'en comité, nous aurons les mesures efficientes pour contrer un dérapage chez nos jeunes.

Quelles règles devons-nous développer pour encadrer les médias sociaux et protéger les jeunes? Quel ordre de gouvernement au sein de la fédération canadienne a la légitimité pour répondre à ce défi? Ce sont des questions à se poser alors que ce projet de loi propose un cadre réglementaire fédéral pour les médias sociaux et les agents conversationnels.

Ce projet de loi propose également de créer pour ces services des devoirs, dont celui de protéger les mineurs, de même que de rendre certains contenus inaccessibles. Cela contribuera en fait à l'éducation des parents. Il crée pour ces services des obligations, par exemple, celle de retirer les contenus représentant de la victimisation sexuelle ou des contenus intimes non consensuels. Le projet de loi propose ainsi une variété de principes, d'obligations et de mécanismes pour responsabiliser les plateformes numériques, pour protéger les mineurs et pour assurer la sécurité numérique.

Au Bloc québécois, nous adhérons à ces objectifs et nous voyons d'un œil favorable plusieurs principes et pistes de solution. Cependant, chacune de ces initiatives devra faire l'objet d'une étude minutieuse. Je le répète: j'espère qu'en comité parlementaire, nous allons nous assurer, entre autres, de nous appuyer sur la science, sur les faits, sur les recherches et non pas juste sur des impressions ou, j'ose espérer, une joute partisane. Nous devons vraiment également, comme nous le faisons toujours au Bloc québécois, nous assurer que le gouvernement fédéral ne vient pas empiéter sur les champs de compétence du Québec et des provinces.

En terminant, en 2024 et en 2025, la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes de l'Assemblée nationale du Québec a été mise sur pied. Inspirons-nous des travaux de nos homologues pour assurer à nos jeunes un environnement numérique sain.

● (1120)

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, j'ai vraiment apprécié le discours de ma collègue de Laurentides—Labelle.

Je dois reconnaître que le Bloc québécois a toujours prôné des mesures strictes contre la cyberintimidation, contre les menaces de tout type faites aux enfants. Ce sont des valeurs que nous partageons. Dans le cas de ce projet de loi, il y a beaucoup de mesures qui s'appliquent pour prévenir la perpétuation de crimes.

J'aimerais savoir si ma collègue est d'accord que la prévention devrait être l'un des objectifs centraux d'un projet de loi comme celui-là.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, quelle belle question me pose ma collègue!

Étant issue du milieu communautaire, un secteur à bout de souffle, au Québec, je sais que la prévention est la clé. Évidemment, quand nous voyons les stratégies déployées par les plateformes qui transforment les jeunes en zombies, nous comprenons qu'il faut mettre en place des pare-feu. Il faudra investir davantage et prévoir un encadrement législatif afin de protéger la santé physique et mentale des jeunes.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je félicite et je remercie ma collègue et amie la députée de Laurentides—Labelle pour son très bon discours. C'est un sujet important et elle a su en témoigner avec cœur.

Le sujet couvert par ce projet de loi touche beaucoup de champs de compétence qui relèvent du Québec et des provinces, notamment en matière de services sociaux, de protection de la jeunesse et d'autres secteurs connexes.

Selon ma collègue, le gouvernement a-t-il fait preuve d'un arrimage suffisant avec le Québec et les provinces? Le gouvernement a-t-il suffisamment consulté les autres ordres de gouvernement avant d'élaborer ce projet de loi?

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, c'est justement la question que nous soulevons.

Nous sommes tout à fait à l'aise devant ce projet de loi, et nous souhaitons qu'il puisse voir le jour. Quand il sera envoyé en comité, j'ose espérer que le Québec et les provinces seront consultés parce qu'ils ont fait des recherches, ils ont recueilli des témoignages de scientifiques et ils ont mis en œuvre certaines mesures dont nous devrons nous inspirer.

Le gouvernement a peut-être consulté un peu les provinces, mais il devra le faire bien davantage.

L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement remercier notre collègue de son allocution.

Je la remercie d'appuyer les mesures proposées par le gouvernement canadien pour protéger les jeunes et de reconnaître qu'il s'agit d'une responsabilité partagée. Le gouvernement canadien a une responsabilité, notamment parce que les médias sociaux n'ont pas de frontières.

C'est une excellente reconnaissance du rôle du gouvernement canadien, qui doit agir évidemment en collaboration avec d'autres acteurs.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, effectivement, le nouveau gouvernement à l'Assemblée nationale du Québec, comporte des gens qui sont vraiment bien outillés. Je dois dire que la représentante des Laurentides, Mme Anne Nguyen, a énormément d'expertise.

J'ai hâte que le projet de loi voie le jour parce qu'il est grand temps que cette loi soit mise en œuvre rapidement, surtout avec l'intelligence artificielle qui est omniprésente dans nos vies.

● (1125)

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, dans son discours, ma collègue a mentionné qu'elle espérait que ses collègues l'écouteraient attentivement. C'était le cas, parce que, tout de suite après, elle a mentionné qu'il était important de protéger la jeune génération.

Dans cet esprit, en ce qui concerne le cadre du projet de loi, au lieu d'une interdiction pure et simple des médias sociaux, on permettrait à certaines plateformes de se soustraire aux obligations de vérification de l'âge si elles étaient capables de démontrer qu'elles ont mis en place un plan de sécurité rigoureux.

J'aimerais savoir ce que ma collègue pense de cette approche. Plutôt que d'imposer une interdiction complète, on donnerait la possibilité aux plateformes de mettre en place des mesures axées sur la prévention. Qu'en pense-t-elle?

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le Président, en moins de 30 secondes, je dirai que le gouvernement doit mener des consultations auprès des intervenants en sécurité publique ainsi qu'auprès de chaque province et chaque territoire; il obtiendra des réponses qui seront probablement très positives en ce sens.

Cela dit, je rappelle qu'il est aussi important que le gouvernement se mêle de ses propres affaires.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROJET DE LOI C-41 — PROPOSITION D'APPLIQUER L'ARTICLE 69.1 DU RÈGLEMENT.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre au recours au Règlement soulevé par le député d'Elgin—St. Thomas—London-Sud concernant l'application de l'article 69.1 du Règlement au projet de loi C-41, Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir.

Le projet de loi C-41 propose des modifications de fond au Code criminel en ce qui concerne l'aide médicale à mourir. Ces modifications entraîneraient la modification d'autres lois fédérales dans le seul but d'apporter des modifications au Code criminel concernant le régime d'aide médicale à mourir.

Au paragraphe 12.50 de la quatrième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, on peut lire ce qui suit au sujet de la division d'un projet de loi omnibus: « Le Règlement définit un projet de loi omnibus comme un projet de loi visant à modifier, à abroger ou à édicter plus d'une loi, tout en n'ayant aucun fil directeur ou portant sur des sujets qui n'ont rien en commun les uns avec les autres. »

Le projet de loi dont nous sommes saisis, le projet de loi C-41, porte sur la seule question de l'aide médicale à mourir et ne porte pas sur des sujets qui n'ont rien en commun les uns avec les autres. Le député l'a clairement reconnu dans son intervention lorsqu'il a déclaré: « Je reconnais que ces questions concernent l'aide médicale à mourir. »

Pour montrer à quel point les deux questions d'aide médicale à mourir abordées dans le projet de loi sont étroitement liées, j'attire l'attention des députés sur le paragraphe 5(9), qui dit ceci: « Une maladie mentale n'est pas une maladie ou affection à l'égard de laquelle une demande anticipée peut être faite. »

Le projet de loi présente clairement l'aide médicale à mourir en tant que fil directeur et ne contient aucune disposition ni de sujets n'ayant rien en commun les uns avec les autres.

En toute logique, si ce que le député propose était accepté, chaque projet de loi présenté par le gouvernement qui contient un fil directeur et qui ne traite pas de sujets n'ayant rien en commun les uns avec les autres pourrait faire l'objet de plusieurs votes aux étapes de la deuxième et de la troisième lectures et mettrait la présidence dans une position délicate en l'obligeant à classer les projets de loi en fonction de l'opinion de certains députés sur le sujet qui y est abordé.

À mon avis, c'est au comité que les députés devraient examiner les articles du projet de loi, où, contrairement à ce qui se passe à l'étape de la deuxième lecture, ils peuvent proposer des amendements ou simplement voter contre les articles auxquels ils s'opposent.

Je conclus que le projet de loi C-41, pour lequel les modifications de fond proposées se rapportent au régime d'aide médicale à mourir prévu dans le Code criminel, ne constitue en aucun cas un projet de loi omnibus et que, par conséquent, l'article 69.1 du Règlement ne s'y applique pas. J'encourage la Chambre à renvoyer sans tarder le projet de loi au comité, où les députés pourront examiner et proposer des amendements à chacun de ses articles.

Le vice-président: J'en prends note.

* * *

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, il y a dans cette enceinte et parmi nos téléspectateurs de nombreux parents et grands-parents qui, j'en suis convaincue, partagent tous le même souhait: savoir que lorsque nos enfants ou petits-enfants se connectent à Internet, ils sont en sécurité. Nous voulons que nos enfants puissent discuter avec leurs amis, apprendre diverses choses, s'amuser à des jeux et faire des recherches sur ce qui les intéresse sans craindre que quelqu'un ne tente de les exploiter, de les intimider ou de les exposer à des contenus auxquels ils ne sont pas prêts à être confrontés. Pour de nombreux parents, cette tranquillité d'esprit est difficile à trouver.

Les parents peuvent tout faire correctement. Ils peuvent fixer des règles concernant le temps passé devant les écrans, surveiller les sites que leurs enfants consultent et même leur apprendre à se prémunir contre les dangers en ligne, à se protéger ou à réagir quand ils se sentent mal à l'aise. Ce que les parents ne peuvent pas contrôler, ce sont les recommandations que les médias sociaux font à leur enfant. Ils ne peuvent pas vérifier personnellement chaque message que leur enfant reçoit et ils ne peuvent pas obliger une entreprise technologique à supprimer un contenu préjudiciable simplement parce qu'il met leur enfant en danger. C'est là le défi auquel nous sommes confrontés.

Les enfants passent plus de temps que jamais en ligne. Les risques auxquels ils sont exposés évoluent aussi rapidement que la technologie. Un enfant canadien sur quatre âgé de 12 à 17 ans a déjà été victime de cyberintimidation. En 2024, la police a signalé que 16 905 enfants avaient été victimes d'exploitation en ligne, ce qui représentait une hausse de 347 % par rapport à 2014. Derrière ces chiffres se cachent des familles et des enfants qui ont subi de vrais traumatismes. Les cas comme celui d'Amanda Todd nous ont montré les conséquences des préjudices en ligne.

À mesure que l'intelligence artificielle devient plus courante et de plus en plus présente dans la vie de nos enfants, nous devons savoir qui est responsable lorsque quelque chose tourne mal. Cela nous amène au projet de loi C-34, qui prévoit des obligations pour les entreprises de médias sociaux et les agents conversationnels basés sur l'intelligence artificielle. Il obligerait ces entreprises à prendre des mesures pour protéger les enfants et pour lutter contre le contenu préjudiciable. Il mettrait également sur pied une commission canadienne de la sécurité numérique, qui serait chargée de veiller au respect des obligations, d'enquêter sur les plaintes et de faire respecter les règles.

Je pense que nous souhaitons tous que nos enfants puissent naviguer sur Internet en toute sécurité. La question est de savoir comment. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Depuis trop longtemps, on attend des parents qu'ils gèrent ces risques à eux seuls. Prenons un instant pour réfléchir au fonctionnement des médias sociaux. Le contenu qu'ils nous recommandent n'est pas le fruit du hasard. Il est conçu pour retenir l'attention des utilisateurs. Il est conçu pour que les enfants continuent de faire défiler leur écran, pour leur montrer des vidéos choisies en fonction de ce qu'ils regardent, et pour qu'ils soient constamment exposés à des publicités ou qu'ils utilisent sans cesse ces plateformes. Ces fonctionnalités peuvent rendre difficile pour les jeunes de poser leur téléphone. Elles peuvent également influencer le contenu qu'un enfant verra par la suite.

Les entreprises technologiques prennent des décisions sur le fonctionnement de leurs produits, mais elles doivent également assumer leurs responsabilités. Le projet de loi C-34 propose des exigences pour une conception plus sécuritaire des plateformes, mais cela soulève une question. Comment définir une conception plus sécuritaire, et comment saurons-nous si les changements apportés sont efficaces? Les parents ne peuvent pas se permettre d'attendre des années avant de voir le résultat de ces changements. Il nous faut des attentes claires, des résultats mesurables et un moyen de tenir les entreprises responsables lorsqu'elles ne respectent pas leurs engagements.

Cela m'amène à une autre partie du projet de loi, qui porte sur les exigences en matière d'âge. Le projet de loi C-34 exigerait que les applications de médias sociaux vérifient l'âge des utilisateurs pour d'empêcher ceux de moins de 16 ans de s'ouvrir un compte. On peut comprendre l'intention derrière cette mesure. Les effets des médias sociaux sur les jeunes suscitent des préoccupations légitimes. De nombreux parents font déjà tout leur possible pour limiter ou restreindre l'utilisation des médias sociaux. Ma question est la suivante: que se passe-t-il si un adolescent est déterminé à utiliser ces plateformes? Il pourrait se tourner vers un site moins connu et ayant mis en place moins de mesures de protection. Il risque d'en dire encore moins à ses parents sur ce qui lui arrive. Une restriction n'est efficace que si elle peut être appliquée et, ce faisant, assurer la sécurité des enfants.

Nous devons également nous demander comment ce processus de vérification fonctionnerait. Si les Canadiens doivent fournir une pièce d'identité ou des renseignements personnels pour prouver leur âge, comment ces renseignements seront-ils protégés? Dans nos efforts pour protéger les enfants, nous devons éviter de créer des risques inutiles pour tout le monde, y compris les jeunes. Nous devons également tenir compte du rôle des parents. Ils connaissent leurs enfants. Ils comprennent mieux que quiconque, y compris le gouvernement, leurs besoins. Un parent peut estimer que son adolescent de 15 ans n'est pas prêt à être actif en ligne, tandis qu'un autre peut penser que son enfant l'est peut-être.

● (1130)

Nous ne le savons pas encore. Chaque famille prendra sa propre décision et la loi doit tenir compte des répercussions que ces règles auront sur l'ensemble des familles. Il serait illusoire de s'attendre à ce que les parents règlent eux-mêmes tous les problèmes liés à l'utilisation des médias sociaux, mais ils doivent avoir leur mot à dire dans cette discussion. La sécurité en ligne devrait être une responsabilité partagée. Oui, les parents ont besoin d'outils qui les aideront à prendre les meilleures décisions possibles pour leur propre famille, mais les géants de la technologie doivent aussi faire leur part, tout comme le gouvernement.

Ces mesures amélioreraient-elles réellement la sécurité des enfants? Les géants de la technologie seraient-ils tenus responsables des risques qui découlent de leurs plateformes? Les parents auraient-ils les outils nécessaires pour protéger leurs enfants? Leur droit à la vie privée serait-il respecté? Nous devons obtenir des réponses à ces questions au fur et à mesure que le projet de loi progressera.

Les parents demandent de l'aide et les entreprises de technologie ne devraient pas pouvoir fermer les yeux sur les préjudices que leurs produits causent aux enfants. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que les règles que nous mettons en place protègent efficacement les enfants et respectent les droits des Canadiens. Au bout du compte, les parents ne veulent pas d'une autre fausse promesse sur l'amélioration de la sécurité en ligne. Ils ont besoin de mesures de protection qui fonctionnent vraiment.

● (1135)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est vraiment important de reconnaître que le projet de loi C-34 vise avant tout à protéger les enfants au Canada. Il viendrait compléter l'excellent travail accompli par les parents et les tuteurs, tout en tenant compte du fait qu'Internet fonctionne 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et qu'on y trouve du contenu préjudiciable.

Ce que nous attendons du Parti conservateur, c'est qu'il appuie en principe la création d'une commission de la sécurité numérique, afin que, lorsque la réglementation sera en place, elle soit réellement appliquée, peut-être au moyen de sanctions telles que des amendes. Il doit y avoir des conséquences pour donner du poids à la loi dans ses mesures visant à protéger nos enfants. En principe, la députée appuie-t-elle ce projet de loi et, en particulier, la création de cette commission?

Kelly DeRidder: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord sur le fait que nous voulons absolument assurer la sécurité de nos enfants. Le principe même de ce projet de loi est d'assurer la sécurité de nos enfants sur les plateformes qu'ils utilisent continuellement. C'est là qu'ils se retrouvent chaque jour. C'est là qu'ils jouent. Nous devons veiller à ce que les entreprises technologiques soient tenues de rendre des comptes. Nous convenons également que cette mesure législative doit avoir une réelle force d'application, c'est une évidence. Toutefois, j'ai reçu nombre de courriels concernant notamment les pouvoirs et la responsabilité de la commission. Ce sont des questions dont nous devrons discuter en comité.

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, je ne sais pas si ma collègue partage mon inquiétude. On a vu que le gouvernement avait la fâcheuse habitude, en quelques occasions, d'être laxiste vis-à-vis les géants du Web. On n'a qu'à penser à la taxe sur les services numériques ou aux redevances, deux instances où le gouvernement a reculé. On sait qu'une telle loi peut assurément déplaire à des plateformes comme Facebook. On connaît également l'influence que ces gens peuvent avoir auprès du président américain.

Ma collègue craint-elle, comme moi, que le gouvernement en vienne à reculer si les Américains mettaient des pressions économiques pour nous convaincre de ne pas emprunter cette direction?

[*Traduction*]

Kelly DeRidder: Monsieur le Président, une partie du projet de loi porte sur les obligations des exploitants, qui forceraient les grandes entreprises technologiques à rendre des comptes et à agir de manière responsable. Le projet de loi exigerait que les médias sociaux, les plateformes et les services comme les agents conversationnels évaluent et atténuent les risques associés à sept catégories de contenu préjudiciable. Ces catégories sont le contenu intime communiqué de façon non consensuelle; le contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de survivants; le contenu poussant un enfant à se porter préjudice; le contenu visant à intimider un enfant; le contenu fomentant la haine; et le contenu incitant à la violence et le contenu de terrorisme ou d'extrémisme violent.

Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, nous devrons notamment veiller à ce que ces fournisseurs de contenu rendent véritablement des comptes et à ce que ces obligations ne soient pas uniquement théoriques. Nous en parlerons donc au fur et à mesure que le projet de loi progressera.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, plus tôt au cours du débat, on a demandé à la députée si elle appuyait la création d'une commission, comme le prévoit le projet de loi. Selon moi, un mécanisme comme la commission ne saurait, à lui seul, constituer une solution complète au problème des préjudices en ligne. Certains préjudices en ligne sont des actes criminels. La commission de crimes relève des forces de l'ordre, et non d'une commission. À mon avis, il est vraiment important que nous examinions toutes les questions entourant le projet de loi et que nous fassions les choses correctement.

La députée convient-elle que de nombreuses questions devront être étudiées par le comité parlementaire? Pense-t-elle qu'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de loi?

Ordres émanant du gouvernement

● (1140)

Kelly DeRidder: Monsieur le Président, oui, j'en conviens. C'est une question qui doit absolument être examinée à fond à l'étape de l'étude en comité. La commission serait un superorganisme de réglementation qui pourrait prendre ses propres décisions. Y aurait-il un véritable mécanisme de reddition de comptes, ou ne s'agirait-il que d'un autre prétexte, d'une autre couche de bureaucratie permettant de rejeter le blâme sur autrui plutôt que d'assurer une véritable responsabilité criminelle à l'égard de certains des actes dont nous venons de parler?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour participer au débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-34, la Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Le gouvernement accorde une grande importance au soutien des victimes d'actes criminels et à la protection des Canadiens en ligne. J'utiliserai mon temps de parole pour expliquer comment le projet de loi répondrait à ces priorités grâce aux types de contenu préjudiciable visés, et pourquoi il est nécessaire pour protéger les Canadiens en ligne.

Pendant que l'univers en ligne continue d'évoluer et que notre réalité numérique ne cesse de changer, les plateformes, l'expression personnelle et l'échange de renseignements ont donné lieu à une nouvelle série de défis à relever. En effet, les plateformes en ligne disposent d'algorithmes conçus pour favoriser la diffusion et la multiplication des éléments de contenu préjudiciable, ce qui expose les utilisateurs à de graves préjudices. Certaines plateformes ont établi des règles, des normes de la communauté ou des conditions d'utilisation limitées. Cependant, ces définitions, ces seuils et ces pratiques varient énormément d'un service à l'autre. Ainsi, une plateforme peut caractériser ou retirer un élément de contenu, tandis qu'une autre peut en faire la promotion, ce qui crée des incohérences visibles et d'importantes lacunes en matière de protection.

Les Canadiens devraient pouvoir compter sur une norme minimale en matière de sécurité commune à toutes les plateformes. Le projet de loi C-34 permettrait d'y arriver en établissant des catégories précises pour le contenu préjudiciable, notamment les sept catégories suivantes: le contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de...

Le vice-président: Je dois interrompre la secrétaire d'État.

[*Français*]

L'honorable député de Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets invoque le Règlement.

Mario Simard: Je veux rappeler à ma collègue de ne pas frotter ses feuilles sur le micro. C'est difficile pour les oreilles de nos interprètes.

[*Traduction*]

Le vice-président: Il est bien sûr permis d'utiliser des notes d'allocution. Lorsque les députés les soulèvent et qu'ils les déposent sur leur pupitre, elles effleurent parfois les microphones, ce qui complique la tâche des interprètes qui rendent nos propos en direct.

J'invite la secrétaire d'État à poursuivre son discours et à peut-être mettre ses notes d'allocution à l'écart quand elle n'en aura plus besoin.

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, je parlais des sept catégories décrites dans le projet de loi: premièrement, le contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de survivants; deuxièmement, le contenu intime communiqué de façon non consensuelle; troisièmement, le contenu visant à intimider un enfant; quatrièmement, le contenu poussant un enfant à se porter préjudice; cinquièmement, le contenu fomentant la haine; sixièmement, le contenu incitant à la violence; et, enfin, le contenu de terrorisme ou d'extrémisme violent.

La première catégorie, celle du contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de survivants, constitue l'un des préjudices les plus graves auxquels ce projet de loi s'attaquerait. J'ai parcouru le pays et j'ai parlé aux forces de l'ordre et, bien sûr, à la GRC ici, à Ottawa, et je constate que les cas liés à ce type de contenu préjudiciable sont en hausse. Les souffrances engendrées par cette catégorie de contenu sont profondes, permanentes et non limitées à l'acte initial de victimisation. Lorsqu'un tel contenu est communiqué, reproduit, diffusé ou revu en ligne, le préjudice est subi à répétition au fil du temps, chaque réapparition ravivant les souffrances liées au traumatisme initial de la victime.

La deuxième catégorie concerne le contenu intime communiqué de façon non consensuelle. Cette catégorie revêt une dimension de genre particulière. Le harcèlement en ligne touche beaucoup plus les femmes que les hommes. Il peut prendre la forme de la pornovengeance, qui est un type précis de contenu intime partagé ou publié sans consentement. Il se manifeste également par l'extorsion sexuelle, dans laquelle les victimes sont contraintes de verser des sommes d'argent pour que les images soient retirées. Dans cette catégorie, le préjudice est profondément personnel, souvent immédiat et, dans de nombreux cas, particulièrement dévastateur pour les victimes, dont la dignité, la vie privée et l'autonomie sont bafouées dans un espace en ligne accessible à leurs amis et à leur famille.

La troisième catégorie concerne le contenu visant à intimider un enfant. Elle porte sur les préjudices que de nombreux enfants subissent en ligne, mais qui ne sont pas traités adéquatement ou rapidement à l'heure actuelle. Le contenu visant à intimider un enfant peut avoir des répercussions négatives cumulatives importantes sur sa santé physique et mentale, son développement et son estime de soi. À long terme, ce type de préjudice peut également avoir des répercussions sur ses relations.

La définition du projet de loi C-34 ne couvre pas la simple impolitesse ou la simple critique. La définition met l'accent sur le contenu susceptible de porter gravement atteinte à la santé physique ou mentale d'un enfant. Les opinions générales ne sont pas visées; cette définition bien circonscrite traite de la cyberintimidation grave tout en respectant l'expression d'opinions plus générales.

La quatrième catégorie est celle du contenu poussant un enfant à se porter préjudice. Il s'agit de contenu qui préconise l'automutilation, la perturbation de la conduite alimentaire ou le suicide ou qui conseille ces actes à quelqu'un. En fait, au cours de la dernière décennie, la dépression a doublé chez les Canadiens âgés de 15 à 24 ans. L'anxiété a quadruplé, et les visites aux urgences pour automutilation chez les adolescentes ont augmenté de 138 % dans ma province, l'Ontario.

La cinquième catégorie de préjudice défini est le contenu fomentant la haine. La définition de « haine » est conforme à celle désormais largement acceptée par la Cour suprême, telle qu'elle est énoncée dans l'affaire *R. c Keegstra*. Ce contenu exprime de la détestation extrême ou manifeste de la diffamation sur le fondement d'un motif de distinction protégé par la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La sixième catégorie est celle du contenu incitant à la violence et couvre le contenu qui encourage activement les actes causant des préjudices et de la douleur dans le monde réel. La violence et les menaces de violence ont grimpé en flèche en ligne, où la circulation et l'amplification sont facilitées. Je suis sûre que bon nombre de mes collègues en ont été témoins. Il convient de noter que le projet de loi C-34 n'érigerait pas en nouvelle infraction cette pratique. Les menaces de mort sont déjà illégales, comme cela s'impose dans une société libre. Son inclusion dans le projet de loi ne ferait que renforcer l'obligation des plateformes en ligne de s'attaquer à ces menaces et de les supprimer.

● (1145)

La septième et dernière catégorie, c'est le contenu de terrorisme ou d'extrémisme violent, ce qui comprend, d'après la définition, le contenu qui, de manière active, encourage, promeut ou facilite l'accomplissement d'un acte d'extrémisme violent ou de terrorisme, ou encore offre de la formation ou fait du recrutement à cet effet. Les réseaux terroristes dans le monde misent sur la formation, la fomentation, le soutien opérationnel et le recrutement. C'est un cancer qui existait déjà avant Internet.

Au-delà des sept types de contenu préjudiciable, le projet de loi traite de l'accès à la pornographie en obligeant les services visés à faire le nécessaire pour rendre le contenu pornographique inaccessible aux enfants au moyen de la vérification de l'âge ou de mesures d'estimation.

Le projet de loi cible aussi un phénomène émergent qui risque d'engendrer des préjudices graves, c'est-à-dire le contenu synthétique. Selon la définition fournie, il s'agit du contenu généré par ordinateur qui risque probablement de donner l'impression d'être authentique, par exemple les hypertrucages et le matériel généré avec l'IA qui semble vrai. Le texte synthétique est toutefois exclu de la portée de la mesure législative. Seules les représentations visuelles et sonores sont visées par les exigences d'étiquetage.

Le projet de loi sur les médias sociaux sécuritaires traite par ailleurs des comportements inauthentiques coordonnés, c'est-à-dire les campagnes automatisées au moyen de robots. D'après l'obligation d'agir de manière responsable, les services de médias sociaux seront tenus d'atténuer les risques d'exposition au contenu issu de telles campagnes et d'étiqueter ce contenu, de manière à contrer la désinformation et les campagnes d'ingérence étrangère.

Le projet de loi C-34 vise à lutter contre les formes les plus dommageables de contenu préjudiciable en ligne selon une approche cohérente avec d'autres régimes et ce que font d'autres pays. Le projet de loi sur les médias sociaux sécuritaires cadre avec l'engagement du gouvernement à venir en aide aux victimes d'acte criminel ainsi qu'avec la protection des Canadiens sur Internet tout en respectant les droits, les rôles des institutions et les réalités numériques actuelles.

● (1150)

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, dans son discours, la députée a donné plusieurs exemples de préjudices en ligne qui relèvent déjà du droit criminel. Comme elle l'a indiqué, il n'est pas nécessaire de modifier la loi à cet égard. Le terrorisme, l'incitation à la haine, les menaces en général et les menaces de mort constituent déjà des crimes graves aux yeux de la loi. Lorsqu'un crime grave est commis, il doit être signalé à la police et son auteur doit être poursuivi en justice.

Les libéraux proposent la création d'un nouvel organisme distinct. Or, ne devrions-nous pas plutôt mieux faire appliquer les lois existantes?

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué, ces situations sont en forte hausse depuis une dizaine d'années, en raison notamment de la fréquentation accrue de l'espace numérique et de la transformation des médias sociaux. Loin de compliquer le travail des policiers, le projet de loi leur fournirait des outils supplémentaires pour bien faire leur travail.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours, en confiant à la commission le pouvoir d'intervenir pour faire retirer le contenu préjudiciable, on pourrait empêcher la perpétuation de la victimisation. Les enquêtes policières et les poursuites criminelles suivraient leur cours lorsque les circonstances le justifient, tandis que la commission apporterait un soutien complémentaire aux efforts des forces de l'ordre, qui appuient d'ailleurs le projet de loi.

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais bien connaître le point de vue de ma collègue.

En effet, j'ai une petite inquiétude. Par le passé, j'ai vu le gouvernement reculer, notamment sur la taxe sur les services numériques et sur les redevances pour ne pas déplaire aux géants du Web, qui ont un accès privilégié au président Trump. On sait qu'une mesure législative comme celle-ci peut déplaire aux géants du Web. On connaît les cas qui ont fait l'objet de poursuite aux États-Unis.

Ma collègue est-elle sûre que le gouvernement ne reculera pas si le gouvernement américain décide de faire des pressions pour contrer des lois comme celle-ci?

[*Traduction*]

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, je crois que les gens peuvent constater notre engagement simplement en examinant le projet de loi C-22, qui se trouve actuellement à l'autre endroit. Il a fallu plus d'un an de débats à la Chambre des communes pour qu'il franchisse enfin les différentes étapes en comité et qu'il soit adopté, sans le soutien des partis de l'opposition. Ce projet de loi jouera un rôle essentiel pour aider à résoudre de nombreuses affaires et à obliger les géants de la technologie à conserver les renseignements nécessaires en ligne lorsqu'une personne subit un préjudice. Prenons l'exemple de l'extorsion sexuelle, qui a entraîné la mort de plusieurs enfants dans notre pays. Ces cas pourraient être évités et résolus plus rapidement, et les individus concernés pourraient être tenus responsables.

Toutes les mesures législatives que nous proposons visent à mieux réglementer ces entreprises et à les tenir responsables, et à ce que l'individu qui cause le préjudice soit inculpé et condamné.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à exprimer personnellement ma reconnaissance et mes remerciements à la secrétaire d'État. Elle mène la charge à la Chambre, au moyen de plusieurs mesures législatives visant à renforcer la sécurité des collectivités du pays, au nom du premier ministre et de l'ensemble du caucus gouvernemental, en collaboration avec quelques autres ministres. Je pense qu'elle a raison quand elle dit qu'il s'agit là d'un aspect très important de la protection des enfants au Canada, et que le projet de loi vient appuyer de nombreuses autres initiatives.

Un nombre historique de projets de loi visant à rendre les collectivités plus sûres ont été présentés jusqu'à maintenant pendant la législature actuelle, et je tiens à exprimer à la députée ma reconnaissance, tout comme, j'en suis sûr, bon nombre des habitants de ma circonscription, pour ce qu'elle a réussi à accomplir.

● (1155)

L'hon. Ruby Sahota: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, qui a toujours été très actif dans les débats sur ces questions à la Chambre, de ses réflexions sur ces projets de loi importants.

Il a raison. Ils sont tous complémentaires. Nous devons mettre toutes ces mesures en place afin de lutter contre ce type d'activités et de mieux protéger des enfants.

[*Français*]

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-34.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages ce matin, et je pense que l'ensemble de mes collègues sont d'accord pour dire que doit s'appliquer quelque chose comme le principe de précaution. En gestion de risques, des fois, on se dit qu'on est souvent devant l'absence de certitudes sur les conséquences qu'une action politique peut avoir au point de vue économique ou encore au point de vue social, mais ça ne doit pas nous empêcher d'agir, et je pense que nous sommes devant un problème qui implique le principe de précaution.

Comme l'ensemble de mes collègues, je connais tous les cas de figure des plateformes numériques et des nouveaux médias sociaux, que ce soit Facebook, TikTok, toutes les dérives des influenceurs ou la montée de la misogynie et d'une forme de masculinisme toxique. Je ne veux pas revenir là-dessus nécessairement. Je pense que mes collègues en ont brossé un tableau quand même assez efficace ce matin. Nous connaissons tous ça. Si nous avons des enfants dans notre entourage, nous avons tous les mêmes inquiétudes.

Dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, je veux plutôt diriger la conversation vers autre chose, soit l'épineuse question que le gouvernement libéral tente souvent d'éluder et qui est celle liée à l'autonomie et à la différence culturelle de la nation québécoise. On n'y échappe pas dans le cadre de ce projet de loi. Toutefois, je le dis d'emblée, il ne faut pas se tromper, le Bloc québécois est convaincu de la nécessité d'agir et même de l'urgence d'agir pour responsabiliser les géants du numérique et protéger les jeunes contre les préjudices en ligne. Mes collègues l'ont très bien démontré dans leurs discours.

Si on regarde la Constitution, on peut comprendre comme moi que, en raison de sa compétence dans le domaine des télécommunications, le gouvernement fédéral a la responsabilité et le devoir de mettre en place une réglementation moderne à la hauteur du problème. Il faut toutefois souligner que ce problème comporte de multiples aspects et que ces aspects sont souvent tributaires de champs de compétence des provinces. Par exemple, il y a assurément une dimension éducative, dans le projet de loi C-34, à la réponse que le pouvoir public doit déployer afin d'accompagner les jeunes dans l'univers numérique. Or, cet aspect ne peut relever de la responsabilité du gouvernement fédéral. Cette raison suffit à elle seule, selon moi, à demander au gouvernement fédéral de ne pas agir seul dans le cadre du projet de loi C-34.

Or, qu'a fait le gouvernement libéral jusqu'à maintenant en demandant aux fonctionnaires d'élaborer le projet de loi C-34? Il a malheureusement pris la décision d'agir seul.

Pourtant, le gouvernement avait déjà une base, un guide, pour intervenir dans ce type de problème. Je pense entre autres à la conclusion de l'étude du Comité permanent du patrimoine canadien, qui avait mis le gouvernement en garde concernant les effets des influenceurs et des médias sociaux sur les enfants et les adolescents. Parmi les recommandations du Comité, on peut lire la recommandation suivante:

> Que le gouvernement du Canada, dans son traitement du problème des effets des influenceurs et des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents, reconnaissant la compétence et la préséance des juridictions des provinces en matière sociale et de protection de la jeunesse, adopte une approche asymétrique et souple.

Si le gouvernement avait écouté la recommandation du Comité permanent du patrimoine canadien, nous aurions été censés voir une approche asymétrique et souple dans le projet de loi C-34. Suivant ça, il faut se poser une question assez simple. Est-ce que le projet de loi C-34 respecte la compétence et la préséance des juridictions des provinces en matière sociale et de protection de la jeunesse? Est-ce que le projet de loi adopte une approche asymétrique et souple permettant de prendre en considération la spécificité québécoise?

Nous le verrons en comité, mais, à ce stade-ci, ça ne me semble pas le cas. Une autre question se pose. Dans l'élaboration du projet de loi C-34, le gouvernement fédéral a-t-il consulté le Québec et les provinces pour demander leur avis sur le problème soulevé et sur les meilleures manières d'y répondre? À ma connaissance, encore une fois, ça ne semble pas le cas.

● (1200)

Ensuite, il faudrait voir si les mécanismes prévus dans le projet de loi C-34 appliquent un principe d'asymétrie. Cela m'apparaît essentiel dans le contexte canadien, où l'on compte 10 provinces — en fait, le Québec n'en est pas vraiment une, puisqu'il est une nation. Un tel principe prévoirait qu'un territoire, par exemple le Québec, puisse décider d'apporter sa propre réponse et ses propres solutions au problème. À la lecture du projet de loi C-34, il semble qu'une telle disposition d'asymétrie est inexistante. Pourtant, il est manifeste que la volonté démocratique du Québec et des provinces pourrait différer des solutions qui seront retenues par le gouvernement fédéral. Cette éventualité est d'autant plus probable que le Québec, je le rappelle, n'est pas une province comme les autres, mais bien une nation ayant une certaine forme d'autonomie politique et une différence culturelle.

Comme je le disais dans mon introduction, le Bloc québécois ne s'oppose pas d'emblée aux solutions présentées dans le projet de loi, bien que nous ayons un biais plus favorable aux mesures et instruments d'éducation, ce qui est d'ailleurs parfaitement compatible avec notre autre biais favorable aux décisions et politiques prises et adoptées à l'Assemblée nationale du Québec, qui a la seule compétence en matière d'éducation.

Cela introduit une autre question qui, selon moi, est fondamentale. Dans notre société, quel pouvoir public a l'ultime responsabilité de protéger la jeunesse québécoise, de créer les conditions sociales favorables à son épanouissement et de veiller à lui offrir un avenir meilleur? Sans équivoque, la réponse est l'État québécois. Logiquement, les grands débats de société qui concernent la jeunesse québécoise sont discutés dans la conversation démocratique québécoise et résultent des décisions publiques québécoises qui se transposent dans des lois québécoises, qui sont adoptées au seul Parlement qui a la légitimité pour prendre des décisions d'avenir pour l'ensemble de la société québécoise, c'est-à-dire l'Assemblée nationale du Québec.

La question qui concerne les jeunes Québécois ne se décidera pas ici. Ce n'est pas Ottawa qui va décider de la manière dont nous pourrons protéger les jeunes Québécois dans le contexte des plateformes numériques. Les Québécois voudront discuter, débattre et s'entendre les uns les autres sur les meilleures décisions à prendre. Les Canadiens aussi, légitimement, auront cette discussion, mais ce seront deux discussions distinctes de deux peuples distincts. Ici, il faut prendre en considération la particularité culturelle québécoise et notre volonté d'avoir davantage d'autonomie politique. Peut-être que le Québec souhaitera restreindre l'accès aux médias sociaux, aux enfants et aux adolescents ou peut-être qu'il trouvera plutôt une autre solution qui lui conviendra.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a eu la sagesse de recommander au gouvernement de comprendre et de respecter cette réalité. Malheureusement, je constate que, pour l'instant, le gouvernement libéral n'a pas eu la sagesse d'écouter la recommandation du Comité permanent du patrimoine canadien.

Le Bloc québécois va offrir toute sa collaboration aux députés de toutes les formations politiques pour discuter des aspects du problème qui relèvent uniquement de la compétence fédérale ainsi que pour étudier et explorer les meilleures façons de responsabiliser les géants du Web et de les obliger à moraliser leurs pratiques. Il faut insister sur le fait que le Bloc québécois défendra la compétence du Québec en matière de jeunesse et d'éducation et fera valoir et triompher la présence de la conversation démocratique québécoise et sa légitimité supérieure à trancher les débats de société qui sont les plus importants. La jeunesse et son avenir sont toujours le sujet le plus important, mais c'est à la nation québécoise de trancher sur cette question.

● (1205)

L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.): Monsieur le Président, dans l'allocution de mon collègue, il y avait des choses qui étaient claires et d'autres qui l'étaient un peu moins.

La première chose qu'il dit clairement, c'est que le gouvernement canadien a non seulement la compétence, mais aussi la responsabilité de protéger nos jeunes en matière de médias sociaux. Ce qui est moins clair, ce sont les allusions au fait que le gouvernement canadien pourrait empêcher le gouvernement du Québec de le faire lui aussi.

En quoi le fait que le gouvernement canadien assume un leadership important pour assurer la sécurité de nos enfants empêche-t-il le gouvernement du Québec de mettre en place, s'il le souhaite, des mesures pour protéger nos jeunes?

Mario Simard: Monsieur le Président, un élément est largement documenté dans l'histoire politique canadienne, et c'est le fédéralisme souvent prédateur, quand le gouvernement fédéral décide de prendre des décisions dans des champs de compétence qui ne lui reviennent pas.

Ce que j'essayais simplement d'indiquer à mon collègue, c'est que, quand on regarde de plus près le projet de loi, on se rend compte qu'il y aura assurément des dimensions liées à l'éducation et à notre particularité culturelle. En ce sens, l'ordre de gouvernement le mieux placé pour répondre à ces impératifs est le Québec.

Je comprends tout à fait que le pouvoir résiduaire fait en sorte que c'est le gouvernement fédéral qui a la possibilité de légiférer en matière de télécommunication, mais n'oublions pas le reste, n'oublions pas l'essentiel, le Québec a aussi la possibilité de légiférer dans ses champs de compétence. Nous demandons au gouvernement fédéral de le prendre en considération.

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue revienne aux consultations avec le Québec. En même temps, il pourrait glisser un mot sur la collaboration du gouvernement en comité dans le cas de ce projet de loi.

Sent-il qu'il va y avoir une collaboration ou la majorité va-t-elle prendre une décision contre l'opposition?

Mario Simard: Monsieur le Président, malheureusement, jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir eu de tentative de la part du gouvernement fédéral d'entreprendre des discussions avec les provinces et le Québec, et c'est malheureux.

On l'a vu au cours des derniers jours, le gouvernement fédéral a pris des décisions qui montrent une ouverture envers le Québec et les provinces à géométrie variable. Il y a une grande ouverture envers l'Alberta. L'ouverture envers le Québec, si on pense au sommet Canada-Europe, semble un peu plus restreinte. L'avenir me fera peut-être mentir, mais c'est ce que je pense si je me fie à ce qui s'est passé au cours des derniers jours.

Disons qu'il faut être deux pour danser le tango et que, quand on empêche quelqu'un de parler, c'est difficile.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je salue la contribution de mon collègue à ce débat. Lui et moi sommes des indépendantistes convaincus. Pour nous, nous serons toujours à l'étroit à l'intérieur du Canada. Nous pensons que seule l'indépendance permettra aux Québécois de s'exprimer pleinement et d'avoir des politiques publiques vraiment conformes à leurs valeurs et leurs priorités.

Or, on constate qu'avant de rédiger le projet de loi C-34, on n'a absolument pas tenu compte du travail qui avait déjà été fait au Québec, notamment par la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes et les propositions qui circulaient déjà au Québec dans un champ de compétence exclusivement provinciale, soit la protection de la jeunesse et les affaires sociales.

Mon collègue n'éprouve-t-il pas un peu de sympathie aujourd'hui pour nos amis fédéralistes qui, eux, tentent de nous convaincre qu'au sein du Canada, il y aura toujours de la place et une écoute pour le Québec?

Mario Simard: Monsieur le Président, j'ai toujours de la sympathie pour mes collègues fédéralistes quand ils tombent dans le panneau lorsqu'on leur dit qu'Ottawa sait mieux ce qui est bon pour eux. J'ai aussi toujours de la sympathie quand mes collègues sont aveugles au fait qu'économiquement, c'est le Québec qui est le plus touché par les droits de douane et on est en train d'investir des milliards de dollars dans la filière pétrolière, qui n'est pas touchée par les droits de douane et dont les revenus s'en vont directement aux États-Unis.

Par contre, je suis confiant parce que tout le monde peut voir la lumière, un jour. Je suis persuadé que des députés, comme mon collègue le député de Québec-Centre, verront la lumière un jour et bâtiront avec nous l'État québécois.

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Je veux parler des jeunes, des parents qui s'inquiètent et des femmes qui subissent de la violence en ligne.

Les médias sociaux font partie de nos vies. Ils nous aident à garder des contacts et à nous informer. Pour les jeunes, c'est aussi là que se créent des amitiés et qu'ils cherchent leur place. Je ne dis pas que les médias sociaux sont mauvais: ils ont beaucoup de bons côtés. Nous savons aussi qu'il y a des risques et ces risques ont parfois des conséquences très graves. Un jeune peut être humilié devant toute son école. Une photo intime peut être partagée sans son accord. Un enfant peut avoir accès à des contenus qui l'encouragent à se faire mal.

Les conséquences ne disparaissent pas quand on referme son téléphone. Elles nous suivent à l'école et à la maison et, parfois, elles nous empêchent même de dormir. Dans Rivière-des-Mille-Îles, comme partout au pays, les familles veulent que leurs enfants soient en sécurité. C'est normal. C'est pour ça que nous devons agir.

On en demande beaucoup aux parents, aujourd'hui. Ils doivent fixer des limites, comprendre des applications qui changent sans arrêt et parler de nouveaux dangers. Bien sûr, les parents jouent un rôle essentiel. Personne ne dit le contraire. Cependant, il faut être réaliste: un parent ne peut pas voir chaque vidéo ni chaque commentaire. Il ne peut pas prévoir ce qu'une plateforme proposera demain à son enfant.

Les entreprises, elles, savent comment fonctionne leur plateforme. Elles choisissent les outils offerts et les contenus recommandés. Elles doivent donc aussi assumer leur part de responsabilité. Laisser les familles et les victimes se débrouiller toutes seules n'est pas normal.

Je veux maintenant parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, et c'est la protection des femmes, des enfants et des filles. Prenons un exemple simple. Une jeune femme partage une photo intime avec une personne en qui elle a confiance. Plus tard, cette photo est envoyée à d'autres personnes, mais sans son accord. C'est une violation de son intimité, même après une dispute ou une rupture. Le consentement, c'est important. Donner une photo à une personne ne veut jamais dire qu'on accepte qu'elle soit montrée à tout le monde.

Aujourd'hui, un autre problème s'ajoute. L'intelligence artificielle permet de fabriquer une fausse image intime. On peut utiliser le visage d'une personne et créer une photo qui n'a jamais été prise. On appelle ça de l'hypertrucage. Même si l'image est fausse, la honte, la peur et les conséquences peuvent être bien réelles.

Imaginons une adolescente qui retourne en classe le lendemain ou une femme qui voit cette image circuler au travail. Personne ne devrait vivre cela. Le projet de loi C-34 prévoit une réponse rapide dans le cas de certains contenus très graves. Il s'agit notamment des images intimes partagées sans consentement, y compris certains hypertrucages sexualisés. Il s'agit aussi de contenus liés à l'exploitation sexuelle des enfants.

Pour ces deux catégories, le projet de loi prévoit que les contenus sont rendus inaccessibles au Canada dans les 24 heures après leur détection ou leur signalement. Il prévoit aussi une façon de faire revoir la décision. Si cette rapidité est si importante, c'est parce qu'une image peut faire énormément de dégâts en quelques heures, et parce que la victime ne devrait pas avoir à récupérer seule, chaque copie de cette image.

Nous devons aussi mieux protéger les enfants avant que les problèmes se présentent. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes passent du temps sur des plateformes qui ont été conçues pour retenir leur attention. Une vidéo mène à une autre, puis à une autre. Même un adulte a parfois du mal à s'arrêter. On imagine ce que ce doit être pour un enfant. Le projet de loi demanderait aux services visés de regarder les risques présents sur leur plateforme et, surtout, de prendre les mesures nécessaires pour les réduire.

Je pense à la cyberintimidation, aux tentatives d'exploitation sexuelle et au contenu qui encourage un jeune à se blesser. La sécurité des enfants doit être prise en compte dès la conception d'un service. Elle ne doit pas dépendre seulement de la capacité d'un enfant à trouver le bon bouton pour demander de l'aide.

Le projet de loi propose ici une règle pour certains médias sociaux. Les jeunes de moins de 16 ans ne pourraient pas avoir de compte. Il faut toutefois apporter une précision. Ce n'est pas une interdiction de tous les outils numériques pour tous les jeunes. Un service pourra obtenir une exemption s'il démontre qu'il respecte les exigences prévues pour protéger les enfants. Cette question mérite réflexion. Les jeunes ont besoin de parler à leurs amis. Il faut protéger leurs renseignements personnels et il faut que leur âge soit vérifié. Ce sont de bonnes questions. Nous devons les examiner attentivement en comité.

● (1210)

Le principe reste simple: si l'entreprise veut accueillir de jeunes utilisateurs, elle doit être capable de montrer qu'elle les protège.

Il faut aussi parler de l'intelligence artificielle. Les agents conversationnels répondent à toute heure. Ils peuvent donner l'impression d'être une personne à l'écoute, mais un outil informatique ne remplacera jamais un proche. De plus, il ne remplace pas un professionnel quand une personne est en détresse. Le projet de loi C-34 prévoirait des mesures pour réduire les risques liés à ces services. Par exemple, lorsqu'un utilisateur exprime des idées suicidaires ou dit vouloir se faire mal, le service devrait les orienter vers une aide adaptée. C'est une protection importante, surtout pour les jeunes et les personnes vulnérables.

Il ne suffit pas d'écrire de bonnes règles, il faut aussi s'assurer qu'elles sont respectées. Le projet de loi créerait une commission canadienne de la sécurité numérique indépendante, qui aurait pour rôle de surveiller l'application des règles. Les plateformes devraient expliquer les risques et les moyens pris pour les réduire. Les sanctions financières seraient possibles en cas de manquement. Une entreprise dont les décisions touchent la sécurité de millions de personnes doit rendre des comptes.

Je tiens aussi à dire un mot sur la liberté d'expression et la vie privée. Ces droits sont essentiels. Protéger les jeunes et les victimes ne veut pas dire faire taire les gens qui ont une opinion différente. Le projet de loi vise des catégories précises de contenus préjudiciables. La messagerie privée n'entre pas dans son champ d'application. Nous devons rester vigilants quant à la façon dont l'âge des utilisateurs sera vérifié. L'étude en comité sera l'occasion d'écouter les parents, les jeunes, les spécialistes et les organismes qui défendent les droits des Canadiens. Nous devons bien faire les choses.

Aucune loi ne pourra empêcher tous les problèmes sur Internet. Les parents et les écoles auront toujours un rôle à jouer. Cela dit, nous pouvons faire mieux. Nous pouvons demander aux plateformes de prévenir les risques et de réagir rapidement quand une personne subit de la violence en ligne. Je pense aux familles de Boisbriand, de Saint-Eustache, de Rosemère et de Deux-Montagnes. Elles veulent la même chose que toutes les familles canadiennes, c'est-à-dire que leurs enfants puissent grandir et apprendre en sécurité. Je pense aussi aux femmes et aux filles qui veulent simplement vivre, travailler et s'exprimer sans avoir peur d'être humiliées et intimidées en ligne. Pour elles, nous devons avancer. C'est la raison pour laquelle j'appuie le projet de loi C-34 et son renvoi en comité, où on aura l'occasion de l'examiner, de poser les bonnes questions et de l'améliorer si nécessaire.

● (1215)

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je félicite ma collègue pour son discours sur cet important projet de loi. Quand le Comité s'est penché sur le sujet, il a adopté la recommandation suivante:

> Que le gouvernement du Canada, dans son traitement du problème des effets des influenceurs et des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents, reconnaissant la compétence et la préséance des juridictions des provinces en matière sociale et de protection de la jeunesse, adopte une approche asymétrique et souple.

Selon ma collègue, est-ce que le gouvernement, au moyen du projet de loi, a, dans la reconnaissance des compétences et de la préséance en matière sociale et en matière de protection de la jeunesse, adopté une approche suffisamment asymétrique et souple? A-t-il suffisamment consulté Québec et les provinces en la matière, notamment pour ce qui est de la protection de la jeunesse et de tout ce qui est social?

Linda Lapointe: Monsieur le Président, on se doit de respecter les champs de compétences provinciales et fédérales. On doit aussi s'assurer de travailler ensemble. Il faut s'assurer que tous les députés du Québec, qui représentent le Québec, se respectent et s'assurent de bien représenter leurs citoyens. Les champs de compétences, qu'elles soient provinciales ou fédérales, doivent travailler ensemble pour s'assurer qu'on avance. Le projet de loi C-34 aide justement à s'assurer que les jeunes qui vont naviguer sur ces plateformes sont en sécurité.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue, que j'apprécie beaucoup, de son discours. En tant que législateurs, nous avons la responsabilité de nous adapter aux enjeux du jour. Comme on le sait, les enfants d'aujourd'hui ne font pas face aux mêmes menaces que les enfants des générations précédentes. Les espaces virtuels et les médias sociaux sont omniprésents et il y a un essor de l'intelligence artificielle.

Comment ma collègue conçoit-elle la responsabilité des parlementaires de prendre acte de ces évolutions technologiques? Comment pouvons-nous nous assurer que le cadre législatif va suivre le rythme de ces évolutions?

● (1220)

Linda Lapointe: Monsieur le Président, les lois sont souvent à la remorque de la société qui change. Il y a 20 ans, nous n'avions pas à vivre avec les médias sociaux. Il faut donc créer de nouvelles lois pour les encadrer.

Nous devons nous assurer que les jeunes naviguent de façon sécuritaire et que toutes les images utilisées de façon non consensuelle sont retirées. Nous devons nous en assurer. Ces choses n'existaient pas il y a 20 ou 30 ans. Le projet de loi va nous aider à nous assurer d'encadrer ce phénomène. Je suis profondément touchée de savoir que des hypertrucages sont partagés, ou que des images auxquelles les jeunes n'ont jamais consenti sont partagées dans leur réseau. Ça cause énormément de mal à ces jeunes et à ces femmes.

Le projet de loi va être envoyé au comité, les gens vont aller écouter les experts, et nous allons avancer.

Je suis certaine que nous allons trouver une solution qui va faire l'unanimité.

[*Traduction*]

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, nous convenons que des enfants subissent des préjudices, et je sais que les parents attendent désespérément qu'une solution soit mise en œuvre. Les géants du Web exercent leurs activités sans avoir de comptes à rendre depuis beaucoup trop longtemps, et il est important que nous les tenions responsables de leurs actes. Ce projet de loi permettrait-il d'atteindre cet objectif?

[*Français*]

Linda Lapointe: Monsieur le Président, il faut s'assurer de bien réagir au moyen d'un projet de loi.

Le projet de loi C-34 va couvrir certaines choses, notamment en faisant que les médias sociaux mettent en place des programmes pour encadrer les jeunes. Cela dit, le projet de loi C-22, qui est la base, a aussi son importance. Ce projet de loi est présentement devant le Sénat, et il doit être accepté.

Il en va de même pour le projet de loi C-34, qui va nous assurer de faire évoluer l'encadrement des grandes entreprises technologiques.

[*Traduction*]

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, au nom des habitants de Richmond Hill-Sud.

Les enfants ont besoin d'une véritable protection en ligne, et les parents doivent avoir l'assurance que les services que leurs enfants utilisent sont conçus en tenant compte de leur sécurité. Il y a des enfants qui subissent des préjudices, des familles qui cherchent des réponses, et des entreprises technologiques qui ont trop souvent laissé les parents gérer des risques qu'elles pourraient parfois mieux gérer elles-mêmes.

Tenir les plateformes de médias sociaux responsables de ce qu'elles font devrait être un engagement que tous les députés partagent, mais le projet de loi C-34 permettrait-il d'atteindre cet objectif? S'il est adopté, comment saurons-nous s'il fonctionne? Le succès se traduirait-il par une diminution du nombre d'enfants victimes d'exploitation, de harcèlement et d'interactions préjudiciables, ou se mesurerait-il en fonction des plans et des documents que les plateformes auront déposés conformément aux exigences? Ce sont deux types de résultats différents, et le Parlement devrait indiquer clairement lesquels sont importants.

En tant que législateurs, nous devrions examiner sérieusement les propositions avancées. En même temps, soutenir l'objectif ne nous libère pas de la responsabilité d'examiner l'approche.

Le projet de loi prévoit d'importants éléments qui semblent être inspirés du modèle de réglementation des plateformes de l'Union européenne, y compris des obligations en matière de gestion des risques, des exigences en matière de transparence et la création d'un organisme de réglementation. Ce rapprochement est particulièrement à propos aujourd'hui, étant donné que c'est aujourd'hui que débute le Sommet Canada-Union européenne, à Montréal, et que la coopération dans le domaine du numérique figure à l'ordre du jour officiel.

Qu'est-ce que le gouvernement entend inclure dans cette coopération? Y aura-t-il des activités de recherche, d'application de la loi, de coopération et d'échange de données? Pourrait-il y avoir un engagement à aligner les lois canadiennes sur les règles adoptées en Europe? Le Parlement canadien cèdera-t-il son autorité au Parlement européen? Le Parlement canadien conservera-t-il tout son pouvoir réglementaire envers les Canadiens, ou cette coopération aura-t-elle pour effet de transférer une part de compétence aux organismes de réglementation européens?

La proposition législative sur les enfants de l'Union européenne présente une comparaison intéressante. Elle prévoit des comptes indépendants pour les jeunes de 15 ans et plus, des comptes supervisés avec restrictions pour les jeunes de 13 et 14 ans et une interdiction d'accès pour les enfants de moins de 13 ans. Le projet de loi C-34 impose aux jeunes de moins de 16 ans une restriction relative aux comptes pour certains services. Les Européens ont choisi un seuil d'âge différent et une approche progressive. La loi sur les enfants proposée par l'Union européenne a également une portée beaucoup plus large. Elle s'appliquerait aux boutiques d'applications, aux systèmes d'exploitation et aux plateformes de jeux, qui ne sont pas visés par le projet de loi C-34.

Les Canadiens devraient savoir si leur gouvernement envisage de suivre la proposition européenne et comment il entend préserver la capacité du Parlement canadien de prendre des décisions adaptées à la situation canadienne. Le Parlement prendra-t-il connaissance des modalités de tout éventuel alignement, et les familles canadiennes auront-elles une véritable occasion d'expliquer comment ces choix les toucheraient?

Cela m'amène à la question de la mise en œuvre. Le projet de loi imposerait des caractéristiques de conception visant à protéger les utilisateurs, mais les détails importants seraient fixés par voie réglementaire par des fonctionnaires non élus, plutôt que par voie législative par des élus. Quelles seraient les conséquences pour les flux de recommandations qui orientent sans cesse les enfants vers des contenus perturbants? Qu'en serait-il de la lecture automatique, des alertes persistantes ou des choix de conception qui incitent les jeunes à rester en ligne bien au-delà du moment où ils avaient prévu de se déconnecter? Quel serait le degré de compréhension des Canadiens quant aux mesures de protection concrètes au moment du vote au Parlement, et quelle part de ces mesures ne serait clarifiée qu'une fois que la nouvelle commission de la sécurité numérique aura élaboré les règlements, à une date ultérieure?

Il peut y avoir des raisons justifiant de laisser la réglementation s'occuper des détails techniques, en particulier dans le contexte de l'évolution rapide des technologies, mais les élus devraient néanmoins comprendre les détails du cadre qu'on leur demande d'approuver. Quels résultats mesurables le gouvernement publierait-il et qu'est-ce qui entraînerait un changement d'approche si les données montraient que les enfants restent exposés aux mêmes dangers et que les responsables non élus de la réglementation ainsi que cette nouvelle commission de la sécurité numérique ne parviennent pas à atteindre les objectifs législatifs fixés?

Nous devrions examiner avec le même sérieux la restriction proposée concernant les comptes. Si les adolescents perdent l'accès aux plateformes qu'ils connaissent, où pourraient-ils aller? Certains pourraient-ils migrer vers des services plus petits, avec des mesures de protection moins rigoureuses, moins de modération et moins de possibilités pour les parents de comprendre ce qui se passe? C'est un risque sur lequel il faut enquêter plutôt qu'un résultat que nous devrions présumer, mais un plan de mise en œuvre doit certainement tenir compte de ce qui se passerait après le blocage d'un compte.

Les résultats initiaux observés en Australie montrent pourquoi l'évaluation est importante. L'organisme australien de réglementation de la sécurité en ligne a rapporté que, trois mois après l'entrée en vigueur, 70 % des enfants de moins de 16 ans qui avaient un compte avant la restriction ont pu le conserver ou en créer un nouveau. Il a également mentionné que les plaintes liées à des préjudices n'avaient absolument pas diminué.

Quelles leçons le gouvernement a-t-il tirées de cette expérience? Qu'est-ce que le Canada ferait différemment là où l'application de la loi s'avère difficile? Comment les plateformes géreraient-elles les faux âges, les comptes empruntés ou les tentatives d'échapper aux vérifications de localisation, notamment à l'aide de réseaux privés virtuels? Ces efforts mèneraient-ils à une protection efficace ou à des demandes répétées de renseignements supplémentaires adressées à tous les utilisateurs du service?

Sachant que les parents ont une connaissance de leurs enfants que les politiciens et les organismes de réglementation ne peuvent pas avoir et n'ont pas, comment ce cadre donnerait-il aux familles des outils pratiques tout en veillant à ce que les entreprises conservent la responsabilité des risques auxquels elles ont contribué à exposer les enfants?

● (1225)

La portée du projet de loi mérite également d'être examinée attentivement. Le projet de loi prévoit des seuils d'utilisation établis par voie réglementaire, mais il permet également de désigner des services de médias sociaux particuliers et plus petits en cas de risque important. Il contient un mécanisme visant à intégrer dans le cadre des catégories supplémentaires de services en ligne. La question est donc de savoir dans quelle mesure ces pouvoirs seraient utilisés efficacement lorsque le comportement des enfants change. Les élus parlementaires auraient-ils leur mot à dire? Cela créerait-il par inadvertance de l'incertitude pour l'industrie? À quelle vitesse le gouvernement pourrait-il réagir si les jeunes migraient vers un service plus petit, inférieur au seuil général, mais qui présentait des dangers comparables? Nous devrions également nous demander comment les environnements de jeu interactifs seraient évalués, par opposition aux fils d'actualités conventionnels des médias sociaux.

Lorsqu'un service combine les jeux, les interactions publiques, les communications privées et le contenu généré par les utilisateurs, quelles caractéristiques du service détermineraient son traitement et comment les parents sauraient quelles mesures de protection s'appliquent?

Ces questions de mise en œuvre deviennent encore plus importantes lorsque nous tenons compte de la protection de la vie privée. Le contrôle et la vérification de l'âge nous amènent à nous demander si si chaque Canadien devrait être tenu de fournir une copie de son permis de conduire ou d'une pièce d'identité avec photo, et quels types de technologies seraient utilisés pour la vérification et le stockage de ces données. Le projet de loi prévoit toutefois la vérification ou l'estimation de l'âge, ce qui soulève des questions pratiques sur les renseignements qui seraient recueillis, sur les personnes qui les traiteraient et sur la façon dont la conformité serait vérifiée.

Le projet de loi prévoit des mesures de protection qui limitent l'utilisation de ces renseignements, exigent leur protection et prévoient leur destruction une fois la vérification de l'âge effectuée, mais comment s'en assurer concrètement? Ces exigences sont importantes, mais les parents se demanderont à juste titre comment elles seront appliquées par les sous-traitants, les prestataires de services de vérification, les systèmes de sauvegarde et au regard des lois sur la conservation des données en vigueur dans d'autres pays. Quels éléments permettraient de prouver que ces renseignements ont bien été supprimés? Comment le non-respect des exigences serait-il détecté et de quel recours une famille disposerait-elle si des renseignements de nature délicate étaient divulgués avant que l'autorité de régulation ne constate qu'un problème s'est produit?

Aucun gouvernement ne peut honnêtement promettre qu'aucune fuite de données ne se produira jamais. Il est donc essentiel de limiter au maximum la collecte de données et de justifier la nécessité de toute information demandée.

La gouvernance de la nouvelle commission mérite un examen tout aussi minutieux, notamment parce que les fonctions de réglementation, d'enquête, de contrôle de l'application de la loi et de prise de décision confèrent des pouvoirs considérables à une seule et même institution. En effet, le projet de loi attribuerait des pouvoirs considérables au Cabinet et à la commission plutôt qu'au Parlement. Le nouveau commissaire ferait office d'une sorte de superrégulateur qui exercerait un pouvoir considérable en jouant à la fois le rôle d'élaborateur de règles, d'enquêteur, de contrôleur de l'application de la loi, de procureur, de juge, de jury et d'exécuteur.

Quand le Parlement délègue des décisions importantes concernant les limites d'un régime de sécurité en ligne, les Canadiens devraient pouvoir comprendre qui prend ces décisions, sur quelles preuves elles s'appuient et comment contester une erreur. Les possibilités de faire valoir son point de vue, les obligations de déclaration et les voies de recours disponibles seraient-elles suffisantes pour garantir une véritable reddition de comptes, en particulier pour un particulier ou une petite entreprise ne disposant pas de ressources juridiques importantes? Comment le Parlement évaluerait-il si la commission exerce son autorité de manière proportionnelle, et quelle information permettrait aux députés de distinguer une protection efficace d'une simple activité administrative?

La liberté d'expression doit continuer à faire partie de cette évaluation. Le projet de loi C-34 prévoit que les services de médias sociaux réglementés seront définis dans une réglementation future élaborée par des fonctionnaires non élus. Il définit certaines catégories de contenus préjudiciables, mais ces définitions nécessitent encore une interprétation plus approfondie, et les plateformes continuent de prendre des décisions concernant des publications individuelles dans des situations où le contexte peut être difficile à appréhender pour les systèmes automatisés. Comment distinguerait-on une discussion sur l'automutilation visant à aider un jeune d'un contenu qui l'encourage, ou comment distinguerait-on un reportage sur un comportement haineux d'une approbation de ce comportement? Comment le seuil de contenu préjudiciable serait-il déterminé et comment serait-il appliqué?

Le montant maximal de la sanction administrative pécuniaire correspond à la somme la plus élevée entre 10 millions de dollars et 3 % des revenus globaux. Une telle sanction pourrait-elle inciter à restreindre de manière excessive les formes d'expression légitimes, qu'elles soient à caractère éducatif, artistique ou politique? Comment le gouvernement évaluerait-il ce risque et comment y remédierait-il? Cette sanction risquerait-elle de restreindre involontairement la liberté d'expression et la création de nouveaux services?

Des projets de loi similaires ont fait l'objet de contestations constitutionnelles au sud de la frontière, notamment des lois adoptées par des États américains concernant la vérification de l'âge et des interdictions relatives aux médias sociaux. Diverses dispositions provenant d'au moins une demi-douzaine d'États ont ainsi été suspendues ou font l'objet d'un examen judiciaire. La question est de savoir comment la Charte canadienne s'appliquerait au projet de loi C-34. Quels enseignements le gouvernement a-t-il tirés de ces litiges ailleurs dans le monde? Comment leur analyse a-t-elle éclairé l'élaboration de dispositions visant à offrir une protection durable plutôt que des années d'incertitude et de litiges? Ce sont là des questions qu'il faut se poser si on prend l'objectif au sérieux.

Les familles méritent une protection qui fonctionne. Les entreprises méritent des obligations claires auxquelles se conformer. Les Canadiens méritent de savoir que leur vie privée et leur liberté d'expression légitime seront réellement protégées tout au long de la mise en œuvre. Nous devons examiner attentivement le projet de loi C-34 et insister pour qu'il nous offre non pas un simple régime de conformité dont le succès se mesurera à la quantité de paperasse qu'il engendre, mais plutôt un cadre dont le succès se mesurera d'après la sécurité accrue des enfants et la responsabilisation des entreprises. Telle est la responsabilité de la Chambre.

● (1230)

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, dans son discours, le député a soulevé de nombreuses questions au sujet des détails qui restent encore à préciser. Je me demande s'il y a des amendements précis qu'il aimerait voir proposés au comité.

Vincent Ho: Monsieur le Président, ce sont des questions que doit poser le Parlement et pour lesquelles les parents exigent des réponses. Les parents s'attendent à ce que leurs enfants soient protégés et à ce que les entreprises technologiques rendent des comptes.

Ce que les Canadiens ne veulent pas, c'est d'un nouveau régime en ligne qui entraîne davantage de formalités administratives et d'exigences à respecter, et dont on mesurera le succès en fonction du respect de ces exigences, comme c'est le cas en Australie, où les résultats ne sont pas particulièrement positifs. En réalité, le nombre de plaintes liées à des préjudices est demeuré au même niveau qu'avant l'entrée en vigueur de la loi.

Ces questions sérieuses méritent d'être posées, et le gouvernement devrait être en mesure d'y répondre.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, j'offre mes félicitations à mon collègue pour son discours.

J'aimerais entendre son point de vue à savoir si le projet de loi C-34 offre suffisamment de souplesse pour que les provinces puissent appliquer leurs propres règles qui répondent à leurs propres intérêts. Je ferais le parallèle avec l'âge légal pour consommer de l'alcool. On sait que le Québec forme une nation, mais il y a des différences même entre les provinces comme dans l'exemple que j'ai donné, où les lois et les âges qui vont différer d'une province à l'autre.

Est-ce qu'il pourrait en être de même pour ce qui est couvert ici, soit l'accès aux réseaux sociaux? Est-ce que le projet de loi C-34 offre la latitude suffisante?

[*Traduction*]

Vincent Ho: Monsieur le Président, la question du député porte sur les champs de compétence. C'est une question qu'il faut aussi se poser.

La question de compétence peut également s'appliquer aux lois étrangères. Il peut exister, dans d'autres pays, des lois sur la conservation des données auxquelles les plateformes de médias sociaux doivent également se conformer. Par exemple, une loi canadienne pourrait obliger des entreprises à conserver certains renseignements personnels, tout en exigeant, à juste titre, qu'ils soient détruits une fois qu'ils ne sont plus nécessaires. Or, cette obligation pourrait entrer en conflit avec les lois d'un autre pays.

Ce sont des questions qui méritent d'être posées et auxquelles le gouvernement doit répondre.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, chaque fois que mon collègue prononce un discours à la Chambre, celui-ci est très dense et étayé.

Étant donné qu'il a une formation en droit, j'aimerais lui poser une question très importante. Il a mentionné deux choses: la mise en œuvre et les définitions. Nous ne pouvons pas aborder la question de la mise en œuvre tant que nous n'avons pas de définitions précises. Il a dit que les principales caractéristiques de ce projet de loi se trouveraient dans les règlements qui seront éventuellement élaborés par des bureaucrates non élus. Pourrait-il nous en dire plus à ce sujet et sur les dangers connexes?

● (1235)

Vincent Ho: Monsieur le Président, c'est l'un des aspects préoccupants du gouvernement. Il a tendance à faire confiance à des bureaucrates non élus, et les députés ministériels ont tendance à défendre leurs décisions. Ils oublient souvent qu'ils ont été élus par la population. Ils ont été élus par les Canadiens pour être à leur service, les écouter, faire connaître leurs préoccupations et, dans ce cas-ci, écouter les parents et protéger les intérêts des enfants. Les députés ont raison de souhaiter poser ces questions au lieu de céder leurs pouvoirs décisionnels à des organismes de réglementation non élus que les libéraux aiment défendre.

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, le député affirme que le succès ne se résume pas à la conformité. Or, si les entreprises se plient aux exigences du projet de loi, nous pourrons certainement parler de succès, puisque cela voudra dire que les entreprises assument leur responsabilité de protéger les enfants et d'empêcher certaines interactions.

Le député convient-il qu'il s'agirait là d'un succès?

Vincent Ho: Monsieur le Président, de toute évidence, la députée libérale n'a pas bien écouté mon discours, car j'ai bien dit que la conformité, à elle seule, ne constitue pas une mesure du succès. Ce sont les résultats qui comptent. L'expérience australienne montre d'ailleurs qu'une forte conformité ne se traduit pas nécessairement par des résultats satisfaisants.

Le gouvernement libéral semble privilégier les annonces, la conformité et les nouveaux cadres législatifs, plutôt que les résultats concrets.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous débattons d'un projet de loi très important sur la protection de nos enfants. Moi-même, je n'ai pas d'enfant, mais je suis un oncle et un parrain. Je suis conscient que ces enfants-là vont grandir dans un monde qui est somme toute assez différent de celui dans lequel j'ai grandi, même si je ne suis pas très vieux. Aujourd'hui, on voit que l'espace virtuel occupe une place omniprésente dans la vie, même chez les jeunes. Je pense certainement à toute la place qu'occupent les médias sociaux et à l'émergence de l'intelligence artificielle. Ça ouvre plusieurs possibilités. Il y a une certaine utilité pour les jeunes de se servir de ces nouvelles technologies, mais ça vient aussi avec une part de risques, de nouvelles menaces, de nouveaux dangers auxquels les générations précédentes n'étaient peut-être pas confrontées de la même façon.

Comme législateur, je pense que c'est important de prendre acte de ces évolutions-là et de faire évoluer notre cadre législatif pour nous assurer que les enfants demeurent en sécurité. Par exemple, lorsque des parents envoient leurs enfants à l'école, à différentes activités dans les organismes communautaires ou dans d'autres institutions, ils s'attendent à ce que leurs enfants, dans ces milieux-là, soient en sécurité. Ça devrait être la même chose dans les espaces virtuels qui occupent une place plus importante dans la vie d'aujourd'hui. Par conséquent, les grandes compagnies technologiques, les plateformes de médias sociaux, devraient avoir certaines obligations pour assurer la sécurité des enfants en ligne. C'est certain que les parents ont un rôle à jouer, mais les parents ne peuvent pas surveiller leurs enfants 24 heures sur 24. Je crois que, comme parlementaires, nous devons donner les outils nécessaires aux parents, les aider pour assurer la sécurité de leurs enfants en ligne.

Avec le projet de loi C-34, c'est justement ce que nous faisons en mettant un cadre approprié pour protéger les enfants des contenus préjudiciables à la fois en lien avec les robots conversationnels d'intelligence artificielle, mais aussi en utilisant les médias sociaux. Ce projet de loi respecte l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant parce qu'un de ces articles porte notamment sur les mesures qu'on devrait prendre pour protéger les enfants contre le matériel ou les renseignements préjudiciables à leur bien-être. On le sait, en ligne, les enfants peuvent être fortement exposés à ces types de contenus.

Avec le projet de loi C-34, nous proposons un meilleur encadrement de l'utilisation des médias sociaux par les enfants de moins de 16 ans. C'est une question importante parce que, lorsqu'on regarde les données, on voit qu'il y a des problèmes de santé mentale chez nos jeunes. Il y a plusieurs indicateurs qui sont, somme toute, assez inquiétants. L'utilisation excessive et addictive des médias sociaux peut avoir un impact sur la santé mentale. C'est documenté. La recherche montre également que ces effets néfastes que peuvent avoir les médias sociaux sur la santé mentale sont d'autant plus marqués chez les préadolescents et les adolescents. Aussi, on sait que, parmi l'ensemble des contenus auxquels les jeunes peuvent être exposés, il y a des contenus préjudiciables. Nous avons donc une certaine responsabilité de protéger les jeunes de ce type de contenus.

Notre approche avec le projet de loi C-34 est de mettre en place une interdiction pour les personnes de moins de 16 ans d'avoir un compte sur des plateformes qui n'ont pas fait la preuve que leurs services sont sécuritaires. Ici, il y a une nuance importante à faire. Ce n'est pas une interdiction pure et simple. Ce n'est pas que nous interdisons l'ensemble des médias sociaux chez les personnes de moins de 16 ans. C'est que nous interdisons la création d'un compte sur des plateformes qui n'auront pas soumis un plan de sécurité. Il y a toute une procédure qui est prévue dans le projet de loi C-34. Les plateformes qui souhaitent permettre aux jeunes de moins de 16 ans de créer un compte vont devoir soumettre une demande d'exemption à la nouvelle commission de la sécurité numérique et elles vont devoir démontrer que leurs produits sont sans danger pour les enfants. Elles vont devoir démontrer comment elles protègent les enfants de contenus préjudiciables comme le contenu qui pourrait inciter à la violence ou inciter à l'intimidation, le contenu relié à l'exploitation sexuelle ou à du partage non consensuel d'images intimes ou encore le contenu qui pourrait inciter les jeunes à se faire du mal à eux-mêmes ou à autrui. Ça, c'est un type de contenu auquel nos jeunes ne devraient pas avoir accès en ligne. Malheureusement, parfois, avec les algorithmes tels qu'ils sont conçus à l'heure actuelle, les jeunes sont exposés beaucoup trop tôt à ce type de contenus. Ça peut avoir des impacts sur leur santé mentale.

Si les plateformes numériques souhaitent que les jeunes puissent avoir accès à un compte, elles vont devoir mettre en place des mesures de sécurité et elles vont devoir revoir les algorithmes. Je ne suis pas très expert en technologie, mais il y a des façons de faire pour prévenir l'exposition des jeunes à ces types de contenus. Les plateformes vont en devoir faire la preuve. Sinon, elles vont devoir mettre en place un système de vérification de l'âge. Il y a différents mécanismes qui peuvent appuyer ce type de vérification d'âge. Il y a des modèles en Australie et au Royaume-Uni. Nous n'avons pas déterminé de modèle précis dans le projet de loi parce que nous savons que les technologies évoluent.

● (1240)

Le modèle qui sera mis en place devra être approuvé par la nouvelle commission sur la sécurité numérique, qui va rassembler des experts du domaine. Il faut se donner une certaine flexibilité pour voir quelle est la meilleure façon de vérifier l'âge en ligne tout en respectant la vie privée.

C'est un élément important. Lorsqu'il y aura une vérification de l'âge, des obligations de protection de la vie privée et de suppression rapide des pièces justificatives auront été téléchargées. Ainsi, on vérifie effectivement l'âge, mais on s'assure aussi de ne pas conserver ces données pour respecter la vie privée.

On sait que l'intelligence artificielle est en train de chambouler le monde tel qu'on le connaît. Il est donc important de se pencher sur la question de la sécurité de nos jeunes lorsqu'ils utilisent différents outils alimentés par l'intelligence artificielle, notamment les robots conversationnels. Le but du projet de loi C-34 est d'obliger une certaine protection dès la conception de ces outils. On agit donc en amont en faisant de la prévention.

Quand on met en place des algorithmes, comment le système fonctionne-t-il? Comment peut-on mettre des balises pour assurer que leur utilisation est sécuritaire pour les jeunes? Ces services doivent intégrer des garanties adaptées à l'âge dans la conception et le fonctionnement de leurs produits. Nous avons l'obligation d'agir de manière responsable et d'atténuer les risques de comportements préjudiciables qui pourraient être induits par ces engins conversationnels.

Voici un exemple concret: malheureusement, la question de la santé mentale peut être un problème chez les jeunes. Si une personne utilise un robot conversationnel pour se renseigner sur des façons de se faire du mal à soi-même ou si elle présente des idées suicidaires, certains mécanismes devraient se mettre en marche. Il va y avoir des obligations. Si un jeune pose ce genre de question à un robot conversationnel, il sera automatiquement référé aux ressources appropriées. Il y aura aussi des mesures en place si quelqu'un parle de faire du mal à autrui.

Dans quels contextes la compagnie qui possède le robot conversationnel doit-elle transmettre un cas à la GRC?

Il y aura des balises et des procédures plus claires pour assurer une utilisation plus sécuritaire de ces outils. D'ailleurs, on va demander de la transparence aux robots conversationnels. Les entreprises vont aussi devoir soumettre un plan de sécurité à la commission. On ne leur demande pas seulement certains efforts: elles devront expliquer comment elles vont implémenter ces mesures de sécurité.

Le projet de loi exige aussi la mise en place d'un processus de suppression plus rapide des contenus préjudiciables. On sait à quel point il peut être dommageable pour une personne de voir de ses images intimes être partagées sans son consentement. Cela inclut aussi des hypertrucages — en effet, à l'ère de l'intelligence artificielle, on peut créer des images qui semblent bien réelles avec le visage de quelqu'un, mais ce sont de fausses images dans des situations parfois intimes.

Ce genre de partage est très dommageable. On a d'ailleurs légiféré à ce sujet dans le projet de loi C-16. Le projet de loi C-34, lui, va un pas plus loin. On met en place des obligations de suppression rapide des plateformes. Ainsi, s'il y a diffusion de contenu intime non consensuel dans les plateformes en ligne ou dans les médias sociaux, il y aura obligation de s'assurer de retirer rapidement ce contenu. Si ce n'est pas le cas, la commission sur la sécurité numérique aura le pouvoir d'imposer des amendes. Il faut agir et prendre cet enjeu très au sérieux, parce que cela a des répercussions concrètes sur les personnes concernées.

Finalement, le projet de loi C-34 va aussi créer la nouvelle commission canadienne de la sécurité numérique. Cette commission va rassembler des experts du domaine et faire un rapport annuellement au Parlement. Ce rapport sera soumis au ministre et déposé au Parlement pour assurer une reddition de comptes.

Cette commission et ces experts vont notamment se pencher sur les plans de sécurité numérique préparés et publiés par les médias sociaux et les services de robots conversationnels pour vérifier s'ils correspondent aux normes imposées: répondent-elles suffisamment aux normes pour que les personnes de moins de 16 ans puissent les utiliser?

Cette commission va aussi répondre à des exigences de transparence parce que c'est auprès d'elle que les plateformes vont devoir déposer leurs plans de sécurité. Cette commission sera aussi responsable d'imposer des amendes. Je pense que c'est important de le faire, parce qu'il faut s'assurer d'une certaine responsabilisation. Si certaines plateformes ne se soumettent pas à leurs obligations, il doit y avoir de vraies conséquences. Ces amendes pourraient atteindre jusqu'à 3 % de leur revenu mondial en cas de non-conformité. Ces montants peuvent donc être très importants. Il est primordial de le faire.

● (1245)

[*Traduction*]

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai fait remarquer à mon collègue qui a livré un discours tout à l'heure, avant de mesurer les résultats d'un projet de loi, encore faut-il savoir précisément ce qu'il cherche à accomplir. Voilà pourquoi la question des définitions est si importante. Sans balises claires, comment pourrons-nous déterminer si les objectifs ont été atteints ou si de réels progrès ont été réalisés?

Le député peut-il nous éclairer sur ce que le gouvernement entend exactement par « plateforme de médias sociaux »?

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, des catégories très bien définies de contenu préjudiciable sont précisées dans le projet de loi. On parle ici d'incitation à la violence, de partage non consensuel d'images intimes, d'incitation à l'intimidation et d'autres formes. Il faut savoir qu'il va y avoir la mise en place d'une commission indépendante sur la sécurité numérique. Des experts vont siéger à cette commission. Ils vont pouvoir étudier ce qui constitue un contenu préjudiciable et voir comment on peut préserver nos jeunes de l'exposition à ces contenus. En matière de reddition de compte, les commissaires vont devoir faire rapport annuellement au ministre, et ça va être soumis au Parlement.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue et voisin de la baie des Chaleurs de sa contribution bien étoffée à ce débat.

Ma question pour lui est assez précise. Au Québec, la question du temps d'écran chez les jeunes a été abondamment fouillée. Une commission été mise sur pied. Elle a fait 30 séances de travail et y a passé 32 heures; 7 000 personnes ont répondu à des questionnaires et 2 500 citoyens ont transmis des commentaires. L'aboutissement de ce travail, c'est notamment la recommandation 42 qui dit qu'on devrait interdire l'accès aux médias sociaux aux jeunes de 14 ans et moins. Dans le projet de loi C-34, c'est 16 ans et moins.

Pourquoi n'ont-ils pas pris la peine de lire le travail qui avait déjà été fait au Québec et de l'inclure dans leur projet de loi?

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, il y a eu des consultations d'un bout à l'autre du pays. Dans la conception du projet de loi, des articles scientifiques et des études ont été consultés. Il y a du travail de consultation qui a été fait au Québec, mais aussi dans les provinces maritimes, dans l'Ouest et en Ontario. Il y a vraiment eu un travail de fond qui a été fait pour préparer ce projet de loi. Il va aussi avoir du travail en comité qui va être fait où on pourra entendre d'autres perspectives.

J'entends différentes questions du Bloc québécois notamment sur les compétences. En ce qui concerne les plateformes, nous parlons ici d'encadrer les géants du Web et l'accès des plateformes numériques internationales au Canada. C'est une question de sécurité publique. Je pense que la question de la sécurité sur les médias sociaux s'applique autant à un jeune qui est à Charlo, de mon côté de la baie des Chaleurs, qu'à Bonaventure, du côté de mon collègue.

Comme gouvernement fédéral, je pense que nous avons une responsabilité d'agir pour offrir un cadre national d'un bout à l'autre du pays pour assurer la sécurité de nos jeunes en ligne, bien entendu, en étant attentifs à ce que les provinces ont à dire sur le sujet.

● (1250)

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue de Madawaska—Restigouche a été vraiment éloquent dans son exposé sur le projet de loi C-34.

Je me permets de faire une extension et d'aller jusqu'à la connectivité cellulaire, parce que mon collègue et moi avons le même enjeu de connectivité cellulaire en région. C'est un dossier sur lequel nous travaillons ensemble.

J'aimerais qu'il puisse me parler de l'importance de la connectivité cellulaire en région qui permet à tout le monde de se connecter sur les médias sociaux.

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, comme ma collègue l'a mentionné, c'est toujours un plaisir de travailler avec elle sur cette question qui touche nos communautés rurales. En effet, l'accès aux technologies et l'accès aux plateformes en ligne passent aussi par un accès stable et fiable au réseau cellulaire.

D'ailleurs, je suis heureux de coappuyer son projet de loi en matière de connectivité cellulaire pour accorder une priorité aux régions mal desservies lorsqu'il y aura des appels d'offres à l'avenir. Je dirais que c'est un enjeu qui est essentiel aussi, car c'est une question de sécurité pour nos jeunes. Ici, nous parlons de protéger nos jeunes. La plupart d'entre eux ont des téléphones cellulaires aujourd'hui et ont donc besoin d'accès à des réseaux cellulaires fiables. Nous travaillons ensemble pour revoir ce qui est possible au chapitre des investissements, mais aussi de la réglementation fédérale pour donner l'impulsion nécessaire aux différentes technologies qui permettraient de faire des avancées importantes en ce qui concerne la connectivité cellulaire dans nos régions.

[*Traduction*]

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un honneur de prendre la parole au nom de mes concitoyens d'Oshawa. Je le fais aujourd'hui pour parler du projet de loi C-34.

Nous savons que les médias sociaux ont fondamentalement changé la façon dont les jeunes Canadiens communiquent, apprennent et interagissent entre eux. D'un côté, Internet créé des possibilités de connexion, d'apprentissage et de créativité que les générations précédentes, comme la mienne, n'auraient jamais pu imaginer. De l'autre côté, nous savons que le cyberespace engendre des risques importants, surtout pour les enfants et les adolescents, qui n'ont pas encore entièrement acquis le jugement et l'expérience nécessaires pour naviguer dans cet environnement de plus en plus complexe.

Je tiens à dire que ce projet de loi a été présenté pour la première fois quand ma fille avait 15 ans. Aujourd'hui, elle a 16 ans. Je lui ai demandé si, selon elle, nous devrions carrément interdire l'utilisation des médias sociaux pour les enfants de moins de 16 ans. Elle a répondu que, oui, ce serait une bonne idée de le faire, que cela ne ferait pas de tort. Toutefois, elle a précisé qu'en ce qui la concerne, elle n'a pas eu de difficultés avec les médias sociaux, car elle sait que je l'ai guidée sur la voie à suivre. Comme ma fille m'avait elle-même demandé de fixer des limites sur son compte Instagram, elle est peut-être un cas hors du commun. Quoi qu'il en soit, je pense que les parents jouent un rôle important dans tout cela.

Toutefois, la cyberintimidation, l'exploitation en ligne, les contenus préjudiciables et l'influence croissante de l'intelligence artificielle ne constituent plus des risques théoriques ou éloignés de notre réalité. Ce sont des problèmes réels qui touchent les familles canadiennes, et les parents ne devraient pas avoir à s'inquiéter constamment de ce à quoi leurs enfants pourraient être exposés lorsqu'ils ouvrent une application sur leur téléphone.

Les conservateurs estiment que les enfants méritent d'être protégés, que les parents méritent d'avoir confiance dans les plateformes que leur famille utilise et que les entreprises technologiques, les géants du numérique, doivent être tenues responsables des risques associés à leurs services. Ces principes devraient orienter, et orienteront, notre examen du projet de loi C-34. Protéger les enfants, c'est aussi produire la meilleure mesure législative possible. C'est veiller à ce que les mesures adoptées par le Parlement soient efficaces, applicables et conformes aux droits et libertés fondamentaux que les Canadiens s'attendent à voir leur gouvernement respecter, car nous savons que les bonnes intentions ne suffisent pas à produire de bonnes mesures législatives.

En tant que députée d'Oshawa, j'ai récemment demandé aux habitants de ma collectivité de me faire part de leurs réflexions sur le projet de loi C-34 et sur l'approche du gouvernement en vue de protéger les enfants en ligne. Leurs réponses ont révélé quelque chose d'important. Il ne fait aucun doute que les habitants d'Oshawa veulent que leurs enfants soient protégés, mais ils sont très préoccupés par la façon d'atteindre cet objectif en toute sécurité. Lorsqu'on leur a demandé si le gouvernement fédéral devrait interdire l'accès aux plateformes de médias sociaux aux enfants de moins de 16 ans, les résidants étaient divisés presque également: 48 % d'entre eux étaient en faveur d'une telle interdiction, alors que 47 % s'y opposaient. J'en conclus qu'il n'y a pas de consensus simple sur la façon dont le gouvernement devrait régler cet enjeu ou sur la façon de le faire en toute sécurité. Les parents, les grands-parents, les enseignants et les jeunes reconnaissent les dangers des médias sociaux, mais ils se posent aussi des questions légitimes sur la portée de l'intervention gouvernementale.

Un père d'Oshawa qui élève deux adolescents, près de Lakeview Park, m'a écrit pour me dire qu'il souhaite que des mesures de protection plus strictes soient mises en place contre les prédateurs en ligne. Il m'a également exhorté à demander au Parlement de veiller à ce que les parents responsables ne soient pas soumis à une surveillance gouvernementale inutile simplement parce qu'ils surveillent la façon dont leurs enfants naviguent sur Internet. Un enseignant d'Oshawa a aussi souligné le préjudice que les plateformes en ligne peuvent causer aux jeunes élèves, tout en soulevant des préoccupations au sujet des systèmes de vérification de l'âge qui pourraient obliger les familles à divulguer des renseignements personnels potentiellement sensibles. Ce sont toutes des préoccupations raisonnables, et elles méritent d'être prises au sérieux. Nous devons veiller à ce que les efforts visant à protéger les enfants ne créent pas par inadvertance de nouveaux risques pour leur vie privée et leurs renseignements personnels.

Le projet de loi C-34 propose plusieurs mesures visant à lutter contre les préjudices en ligne. Il instaurerait de nouvelles responsabilités pour les plateformes de réseaux sociaux réglementées, notamment l'obligation de réduire l'exposition aux contenus préjudiciables, de fournir aux utilisateurs des outils pour signaler ces contenus et de mettre en place des mesures de protection supplémentaires pour nos enfants. Il traiterait également des services d'agent conversationnel fondés sur l'intelligence artificielle et établirait des mécanismes pour lutter contre la communication non consensuelle d'images intimes ou de contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants.

Il s'agit là de problèmes graves, qui méritent sans aucun doute d'être pris très au sérieux. Aucun enfant ne devrait avoir à subir d'exploitation sexuelle en ligne. Aucun parent ne devrait avoir à mener un combat sans fin pour faire retirer d'Internet du matériel d'exploitation mettant en scène son enfant. Aucune entreprise technologique ne devrait être autorisée à simplement fermer les yeux lorsque des préjudices graves sont commis sur sa plateforme.

● (1255)

Nous devons nous demander si les mesures proposées amélioreraient réellement la sécurité des enfants ou si elles ne feraient que créer une autre couche de bureaucratie sans offrir les protections que les familles canadiennes réclament véritablement et dont, franchement, elles ont besoin. Cela m'amène à l'une des questions les plus importantes concernant le projet de loi C-34.

Le projet de loi propose de constituer une nouvelle commission canadienne de la sécurité numérique dotée de vastes pouvoirs de réglementation et d'application de la loi. Bien que les conservateurs reconnaissent l'importance d'obliger les plateformes en ligne à assumer leurs responsabilités, nous devons également reconnaître que les pouvoirs que le Parlement accorde à tout organisme gouvernemental doivent être accompagnés de mesures de protection appropriées. En vertu du projet de loi C-34, la commission proposée disposerait de pouvoirs importants pour établir certaines exigences, enquêter sur la conformité, tenir des audiences, rendre des ordonnances et imposer des sanctions financières. Il s'agirait de responsabilités importantes pour cette commission. En effet, celles-ci regrouperaient des pouvoirs qui, dans d'autres contextes, sont souvent exercés par des institutions distinctes.

Cela soulève une question importante: qui tiendrait l'organisme de réglementation responsable? Il ne s'agit pas simplement d'une question hypothétique soulevée par des députés de l'opposition. C'est une préoccupation exprimée par les Canadiens. Dans mon récent sondage à Oshawa, 64 % des personnes qui ont répondu à la question sur la commission proposée ont dit craindre que ses pouvoirs soient potentiellement excessifs et qu'il y ait un risque de créer un organisme de réglementation d'Internet qui n'aurait pas de comptes à rendre. Nous avons beaucoup de questions. Seulement 21 % des gens ont choisi la réponse qui favorisait le puissant chien de garde du gouvernement pour demander des comptes aux grandes entreprises technologiques. Ces résultats devraient donner à tous les députés de la Chambre une raison de vouloir examiner ces dispositions très attentivement et de s'assurer de bien faire les choses. Les Canadiens ne se demandent pas simplement si le gouvernement a l'intention de protéger les enfants. Ils se demandent si on peut faire confiance au gouvernement pour exercer les pouvoirs de manière responsable.

Plusieurs dispositions du projet de loi méritent un examen beaucoup plus approfondi. Le paragraphe 74(1), par exemple, prévoit que la commission ne serait pas liée par les règles juridiques ou techniques applicables en matière de preuve dans l'exercice de certains pouvoirs conférés par la loi. Le paragraphe 75(1) permettrait à la commission de tenir des audiences à huis clos dans des circonstances précises et, conformément aux dispositions transitoires de la partie 2, article 23, un seul président pourrait temporairement exercer les pouvoirs de la commission avant la nomination d'autres membres. Nous devons surveiller la situation et demander des mesures de sauvegarde. Ensemble, ces dispositions proposées soulèvent des questions légitimes sur la concentration du pouvoir de réglementation et les mesures de protection qui en régiraient l'exercice.

Soyons clairs: la question n'est pas de savoir si les plateformes en ligne devraient être tenues responsables. Il faut absolument qu'elles le soient. La question est de savoir si le gouvernement a trouvé le juste équilibre dans ce projet de loi entre une application efficace de la loi et les freins et contrepoids essentiels dans une société libre et démocratique. Un organisme de réglementation chargé de surveiller les géants technologiques doit faire l'objet d'une surveillance sérieuse. À mon avis, il doit y avoir des normes claires pour la prise de décisions, des protections procédurales appropriées et des possibilités efficaces de contester les décisions. Les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre protéger leurs enfants et leurs libertés. Nous sommes capables de faire les deux, et j'espère que nous pourrons en arriver à un projet de loi qui rend les deux possibles.

Nous devrions nous demander si le projet de loi C-34 donnerait aux parents les outils pratiques dont ils ont besoin pour protéger leurs enfants. Est-ce que ce serait plus facile à comprendre pour les familles? Les conservateurs veulent une loi qui a vraiment du mordant et un mécanisme d'application clair et efficace, mais ces pouvoirs doivent être proportionnels, transparents et responsables. Nous devons entendre les parents, les victimes, les survivants, les défenseurs de la vie privée, les juristes et les experts techniques. Nous devons examiner les pouvoirs de la commission proposée, les mesures de protection qui régissent ses décisions et les mécanismes de reddition de comptes. Surtout, nous devons veiller à ce que le projet de loi reste axé sur la mise en place de mesures de protection efficaces pour les enfants canadiens. Ce sont là les principes qui devraient guider notre examen du projet de loi C-34.

Les Canadiens méritent des protections efficaces, ils méritent des réponses claires et, surtout, ils méritent une loi qui parvient à un juste équilibre.

Ordres émanant du gouvernement

● (1300)

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le débat de ce matin sur ce projet de loi très important a été assez fructueux. Il s'agit évidemment d'une question de politique publique, mais je pense que, pour beaucoup d'entre nous, c'est aussi une question personnelle. J'ai de jeunes enfants. Ils ont 9 ans et 6 ans et sont donc encore trop jeunes pour fréquenter le monde virtuel, ce qui est une bonne chose, mais évidemment, nous voulons tous, en tant que parents, oncles, tantes ou autres, faire en sorte que les enfants soient protégés.

Je pense que la députée soulève des points intéressants. Est-ce son intention et celle du Parti conservateur d'appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, afin qu'il puisse être renvoyé au comité et faire l'objet de l'étude approfondie qui s'impose, comme nous en convenons tous, je pense?

Rhonda Kirkland: Monsieur le Président, comme le député a des enfants de 9 ans et 6 ans, je le félicite qu'ils ne soient pas encore présents sur les plateformes en ligne, car c'est une tâche difficile pour un parent de s'assurer que ses enfants sont protégés.

Je dirais que les conservateurs, dans l'ensemble, veulent qu'un équilibre soit établi. Cela signifie que le projet de loi doit être étudié en comité et examiné de très près. Nous voulons veiller à ce que les enfants soient protégés, mais nous devons trouver le juste équilibre.

[*Français*]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa contribution au débat.

J'aimerais entendre ses commentaires sur la question du fédéralisme, du respect des compétences et de la coopération qui, normalement, devrait exister au sein d'une fédération qui se respecte. En ce qui concerne la protection des enfants, un objectif que nous partageons tous, le Québec a déjà mis sur pied une commission spéciale et fait un exercice assez assidu pour voir comment on peut agir, notamment en ce qui a trait à l'interdiction des médias sociaux pour les enfants.

Or, on s'aperçoit que le gouvernement a rédigé le projet de loi C-34 sans tenir compte des provinces et sans consulter de façon approfondie et suffisante le gouvernement du Québec.

Que pense ma collègue du non-respect des compétences provinciales dans l'élaboration du projet de loi C-34?

[*Traduction*]

Rhonda Kirkland: Monsieur le Président, mon collègue du Bloc a tout à fait raison. Je pense que, chaque fois que le gouvernement fédéral cherche à faire adopter des mesures législatives aussi importantes que celles-ci, il devrait consulter chaque province. Il faudrait leur demander ce qu'elles ont déjà en place et quelles répercussions un projet de loi aurait ou n'aurait pas sur les lois provinciales.

Le député soulève une bonne question. J'espère que nous pourrons tirer au clair qui, exactement, a été consulté et avoir des discussions plus approfondies si nous étudions le projet de loi en comité.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je ne doute pas que nous soyons tous unis dans notre désir de protéger nos enfants contre ce monde vraiment toxique et, pour certains, profitable qui ne fait que nuire aux Canadiens.

Dans le projet de loi C-34, j'ai été frappée par l'article 85, qui dit: « L'imposition de la sanction [dans cette loi] vise non pas à punir, mais plutôt à favoriser le respect de la présente loi. » La sanction maximale pour une de ces entreprises pirates établies à l'extérieur du Canada serait de 10 millions de dollars. Je ne pense pas un seul instant que le ministre dirait que nous avons plafonné la valeur de la vie d'un enfant canadien à 10 millions de dollars. Cependant, j'aimerais que les sanctions soient un incitatif fondamental pour pousser ces sociétés à mettre de l'ordre dans leurs affaires et pour qu'elles ressentent vraiment l'obligation de protéger les enfants canadiens. Ces sanctions pourraient aller jusqu'à des peines d'emprisonnement pour les directeurs s'ils ne respectent pas l'obligation de protéger les enfants canadiens.

● (1305)

Rhonda Kirkland: Monsieur le Président, je suis une conservatrice. Je suis donc convaincue du bien-fondé d'outils comme les mesures préventives visant à inciter les criminels à réfléchir avant de commettre un crime. C'est pourquoi je suis favorable à des peines minimales obligatoires pour les crimes commis avec une arme à feu et pour certains crimes sexuels, des peines que les libéraux ont supprimées.

En parallèle, oui, si quelqu'un a commis un crime horrible, la peine doit être sévère afin d'empêcher que de telles choses n'arrivent à nos enfants.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je pense que le discours que nous venons d'entendre montre clairement à quel point cette question est importante. Il s'agit d'un enjeu majeur en matière de politique publique. Il est nécessaire de mettre en place une meilleure politique publique, ce que le projet de loi vise à proposer. Toutefois, énormément de précisions doivent encore être apportées.

La députée estime-t-elle que, par exemple, les questions qui seraient déterminées plus tard par réglementation ont été traitées de manière adéquate jusqu'à présent?

Rhonda Kirkland: Monsieur le Président, de nombreuses préoccupations demeurent quant aux éléments encore inconnus de ce projet de loi, notamment les pouvoirs, dont l'étendue reste à définir, qui seraient confiés à la commission. Ce sont assurément des questions que nous devrons examiner attentivement à l'étape de l'étude par le comité.

[*Français*]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir, avec responsabilité et surtout avec gratitude que j'interviens aujourd'hui sur le projet de loi C-34.

Pour expliquer le projet de loi, j'aimerais bien commencer par une image que tous les parents de la Chambre, à Ottawa, connaissent très bien.

Il est 23 heures. La maison est silencieuse. Les lumières sont éteintes et pourtant, sous la porte de la chambre de notre enfant, il reste une petite lueur bleue, un écran encore allumé, un pouce qui active le défilement, encore, encore et encore.

Nous croyons notre enfant en sécurité; il est à la maison, sous notre toit, à quelques mètres de nous, mais en réalité, à cette heure, il peut être n'importe où, avec n'importe qui, faisant face à n'importe quelle menace.

C'est pour cet enfant que je me lève aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-34, la Loi sur les médias sociaux sécuritaires. J'ai passé ma vie professionnelle à la croisée de la technologie de l'information et de la sécurité publique. J'ai enseigné dans le domaine des technologies, notamment l'intelligence artificielle. J'ai siégé huit ans au conseil municipal de Montréal et à la Commission de la sécurité publique de la même ville et j'ai également travaillé au Service de police de la Ville de Montréal comme conseiller. Si j'ai appris une chose, c'est que, derrière chaque chiffre, il y a un visage.

Alors, tout en regardant les chiffres, pensons aux visages. Selon le Centre canadien de protection de l'enfance: 52 % des adolescents canadiens ont reçu en ligne des images sexuelles non désirées; 44 % disent avoir subi des pressions pour partager ou envoyer ce genre d'image. Un adolescent sur deux, c'est comme si, dans une classe du secondaire, une rangée sur deux a subi cela.

En 2023, en une année seulement, la police canadienne a enregistré 19 516 incidents d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, une hausse de 59 % en une seule année, une hausse de 500 %, si on calcule la relativité par rapport à 2014. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, en une seule décennie, la dépression a doublé, l'anxiété a quadruplé, et les jeunes victimes de préjudices en ligne sont trois fois plus susceptibles d'envisager le suicide, trois fois plus d'envisager le suicide. Ce ne sont pas des statistiques que je suis en train d'énumérer ici, ce sont nos enfants, les enfants de Montréal, de Calgary, de Rimouski, d'Ottawa et d'ailleurs au Canada bien évidemment, les enfants de chacun d'entre nous, y compris le mien.

Pendant trop longtemps, on a dit aux parents de mieux surveiller, de fixer des limites, de vérifier les téléphones, de vérifier les ordinateurs et de vérifier les appareils électroniques et les téléphones intelligents. Soyons honnêtes, les parents sont déjà débordés. On ne peut pas leur demander de veiller sur la vie numérique de leurs enfants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, surtout quand, de l'autre côté de l'écran, il y a des systèmes conçus spécialement par les meilleurs ingénieurs du monde, impliquant des sociologues, des spécialistes du comportement, pour capter l'attention de nos enfants et ne plus jamais la lâcher. Le défilement sans fin, la lecture automatique, les algorithmes qui apprennent ce qui retient un enfant et qui lui en servent toujours et encore davantage. Les préjudices en ligne ne viennent pas seulement du mauvais béhaviorisme individuel. Ils viennent également de la façon dont ces systèmes et ces services sont conçus.

Parlons de ce qu'on appelle la sécurisation dès la conception. C'est un élément, qui est très important et qui a été avancé pas mal par nos collègues du Parti conservateur, que le projet de loi C-34 vient mettre en place. J'y reviendrai par la suite.

● (1310)

J'aimerais bien que nous parlions également de l'intelligence artificielle, des robots conversationnels qui parlent aux enfants, des compagnons virtuels qui imitent l'amitié et même l'affection, qui répondent à 3 heures du matin quand plus personne ne répond aux jeunes et qui, parfois, face à un jeune en détresse, donnent le pire des conseils et la pire des réponses. Quand un jouet est dangereux, on le retire des tablettes. Quand une voiture a un défaut, on la rappelle. Quand un siège d'auto pour bébé échoue aux tests, il n'est jamais déployé sur le marché. Pourquoi alors les plateformes numériques, où les enfants passent des heures et des heures chaque jour, seraient-elles la seule exception? Les mesures volontaires ont eu leur chance. Elles n'ont pas suffi. Nos lois n'ont pas suivi le rythme. Nous avons des lois pour punir après le préjudice. Par contre, nous n'avons presque rien pour le prévenir.

Le projet de loi C-34 vient changer cela. Ce projet de loi repose sur une idée simple: la sécurité dès la conception. Pour cela, je vais énumérer trois obligations. D'abord, il y a l'obligation de protéger les enfants. Il faut des protections adaptées à l'âge et intégrées au cœur même des produits. Il faut atténuer les fonctions qui créent la dépendance, ajouter des avertissements et offrir des paramètres de recherche sécuritaires. Je le réitère, c'est une obligation qui vient dès la conception. Ensuite, il y a l'obligation d'agir de manière responsable. Il faut cerner les risques et les réduire, offrir de vrais outils de blocage et de signalement, et étiqueter les contenus créés par l'intelligence artificielle ainsi que les hypertrucages. Les Canadiens et les Canadiennes méritent de savoir ce qui est réel et ce qui ne l'est pas. Enfin, il y a l'obligation de rendre inaccessibles les contenus les plus graves: le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et les images intimes partagées sans consentement. Une fois signalés, ils devront disparaître en 24 heures. Si la plateforme ne fait rien, la victime ne sera plus seule. Elle pourra se tourner vers la commission canadienne de la sécurité numérique.

Pour les robots conversationnels, il faut un protocole de crise. Quand un jeune exprime l'intention de se faire du mal ou de faire du mal à autrui, la machine ne pourra plus simplement poursuivre la conversation. Elle devra diriger la personne vers de l'aide adéquate. Pour les médias sociaux, il faudra un âge minimum de 16 ans pour ouvrir un compte. Avec une porte grande ouverte, la plateforme qui démontre que son service est sûr pour les enfants pourra obtenir une exemption. Le message est simple: les plateformes sont les bienvenues si elles prouvent que leur produit est sûr et vraiment fiable pour les utilisateurs. J'en ai parlé avec mon jeune de 14 ans. Je lui ai dit que notre gouvernement allait un jour imposer un âge minimum de 16 ans pour l'utilisation des médias sociaux. Ce fut toute une discussion, mais mon fils a finalement trouvé que cet objectif était très noble, parce que la protection des jeunes est quand même assez importante.

Tout cela sera supervisé par la nouvelle commission canadienne de la sécurité numérique, indépendante et composée de 3 à 5 commissaires experts. Elle examinera les plans de sécurité publiés par les plateformes, elle traitera les plaintes, elle soutiendra les victimes et elle pourra imposer des amendes allant jusqu'à 3 % des revenus mondiaux. Aujourd'hui, j'entends certaines inquiétudes. Elles sont légitimes et je veux y répondre d'une manière franche et lucide, mais surtout d'une manière responsable.

En ce qui a trait à la liberté d'expression, celle-ci est protégée par la Charte et ce projet de loi ne la restreint pas. Les sept catégories de contenus préjudiciables qu'il prévoit sont définies de façon volontairement étroite. Le débat, le désaccord, la critique, même lorsqu'ils sont exprimés avec la plus grande vigueur, ne sont pas visés. De plus, la Commission n'aura aucun pouvoir d'arrêter qui que ce soit. En ce qui concerne la vie privée, la messagerie privée est expressément exclue. Les données recueillies pour vérifier l'âge devront être protégées, puis détruites rapidement. Elles ne pourront servir qu'à une seule chose: prévenir les préjudices.

Ce projet de loi ne vise pas ce que les Canadiens disent. Il vise la façon dont les plateformes sont construites. C'est 77 % de la population qui nous demande d'agir, alors nous le faisons. Les pédiatres le demandent, tout le monde le demande.

● (1315)

Je reviens à la petite lueur bleue sous la porte. Je ne rêve pas d'un monde sans écrans. Ce monde-là n'existe plus. Le numérique, lorsque bien utilisé, est une chance immense pour nos jeunes.

[*Traduction*]

Amanpreet Gill (Calgary Skyview, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi C-34 suppose que les jeunes pourront retourner sur les réseaux sociaux dès que les fournisseurs se conformeront aux exigences de la commission. Le problème, c'est que nous ignorons encore la teneur de ces exigences et qu'il est impossible de savoir, pour l'instant, si elles permettront réellement de protéger les jeunes. Trop souvent, les géants du numérique et leurs lobbyistes disposent d'un accès privilégié aux processus décisionnels. Le député peut-il assurer à la Chambre que ces exigences seront élaborées de façon indépendante, à l'abri de l'influence des grandes entreprises technologiques et de leurs lobbyistes, et qu'elles auront pour objectif premier la sécurité des jeunes?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question très pertinente. Ce qu'on doit savoir, c'est qui composera cette commission. Elle ne sera pas composée de politiciens ou des décideurs de la Chambre des communes, mais plutôt d'experts qui, bien évidemment, ont à cœur l'avenir de nos enfants.

Mon collègue a parlé de l'âge. Je répète que, pour ce qui est des réseaux sociaux, l'âge minimal sera de 16 ans. C'est ce qui est prévu par le projet de loi. Je le répète: la commission sera composée d'experts.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours très riche en contenu.

Une de mes craintes, c'est que les plateformes numériques, les médias sociaux, sont des multinationales qui, souvent, semblent vouloir bafouer les lois et règlements des pays où elles sont.

Au Comité permanent de l'industrie et de la technologie, nous avons fait une étude sur la fraude. Nous avons vu que, quand il y a des publicités frauduleuses, les plateformes se traînent les pieds. Elles disent faire tout ce qu'elles peuvent, mais les publicités frauduleuses ont beau être signalées, ça prend des jours, voire des semaines, avant qu'elles soient retirées. Une fois qu'un projet de loi comme celui-ci sera adopté, est-ce que mon honorable collègue croit que la collaboration des plateformes numériques se fera bien ou est-ce qu'on pourrait encore rencontrer quelques écueils?

● (1320)

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, la réponse courte est tout simplement oui. Toutefois, ce n'est pas uniquement de la collaboration, c'est aussi une obligation. Cette obligation doit être assortie de sanctions. Quand on met en place des obligations sans les assortir de sanctions, ça revient tout simplement à faire une suggestion. Ce n'est pas ce que vise le projet de loi C-34, au contraire. Le projet de loi vise à protéger nos enfants. Tout le monde sait comme moi que, protéger nos enfants, c'est essentiel. Les firmes internationales ne viendront pas freiner cette volonté du gouvernement.

Peter Schiefke (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de son discours et du travail extraordinaire qu'il fait pour servir ses concitoyens.

Je demande à mon collègue de dire à la Chambre, et par le fait même aux parents et aux jeunes de sa circonscription, pourquoi il est important que nous adoptions le projet de loi C-34. Qu'est-ce que ça va faire pour mieux protéger les Canadiens et les Canadiennes, surtout les jeunes?

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, qui représente la circonscription voisine à la mienne, de sa question très pertinente.

C'est très simple. Comme je l'ai mentionné, j'ai un enfant de 14 ans. On sait très bien que, quand un jouet est dangereux, on le retire du marché, on le retire des tablettes. Mon fils passe la majorité de son temps avec un écran entre les mains. Je pense qu'on doit se pencher sur la question d'une manière beaucoup plus importante. Je ne peux pas demander aux parents de la circonscription de Bourassa et de l'ensemble du Canada de surveiller les activités numériques de leurs enfants 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. C'est presque impossible. Par contre, les plateformes ont les moyens de le faire, elles ont les algorithmes pour le faire, et elles doivent le faire.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les enfants ont besoin d'une protection réelle en ligne. Le projet de loi C-34 est-il la meilleure solution? Cela ne fonctionne pas en Australie, par exemple.

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, je remercie ma collègue d'avoir éloquemment posé sa question en français. Je l'apprécie.

Ce qu'il y a de particulier, dans ce projet de loi, c'est qu'il s'agit de quelque chose de nouveau à l'échelle mondiale. C'est une avancée, et j'espère que tout le monde ici va voter en faveur du projet de loi. Il y a trois éléments. L'Australie n'a pas touché l'ensemble des éléments que j'ai énumérés dans mon intervention, notamment la question des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle et des plateformes, ainsi que celle touchant la sécurisation dès la conception.

[*Traduction*]

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola. Aujourd'hui toutefois, cet honneur revêt un caractère tout particulier.

Avant de commencer, je tiens à rendre hommage à Attilio Sirianni, décédé le mois dernier dans Kamloops—Thompson—Nicola. Il laisse dans le deuil ses enfants, Ferro, Teresa, Mario, Gino, Maria et Raffelina. J'offre mes plus sincères condoléances à sa famille. Que la lumière éternelle brille sur lui.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à rendre hommage à Angelo Carusi, qui est récemment décédé dans Kamloops—Thompson—Nicola. J'adresse mes plus sincères condoléances à son père, Tino, à son fils Angelo, ainsi qu'à ses frères et sœurs, Augie, Ed et Rina. J'ai eu le privilège de connaître Tino grâce au Colombo Lodge, un pilier de notre communauté italienne locale. Mes pensées accompagnent toute la famille Carusi. Que la lumière éternelle brille sur lui.

Quand j'étais jeune, je passais pratiquement tout mon temps à regarder le baseball. J'étais un grand amateur des Blue Jays. Comme j'habitais sur la côte Ouest, les matchs des Blue Jays commençaient toujours à 16 h 30. Je rentrais de l'école et passais le plus clair de mon temps à regarder le baseball. J'avais un ordinateur 286 que j'utilisais pour le traitement de texte. Mon imprimante matricielle était toujours là, prête à m'aider. Je les ai utilisés jusqu'à ma troisième année d'université. Je crois que c'est en 1999 que j'ai eu un ordinateur de type Windows. Voilà qui donne aux députés une idée de mon âge. En fin de compte, l'ordinateur était un outil de travail. Puisque j'avais une écriture manuscrite épouvantable, je tapais souvent mes textes à l'ordinateur. Ma mère était assistante juridique et pouvait taper environ 60 ou 70 mots à la minute. Je la sollicitais donc parfois pour qu'elle tape mes devoirs, ce dont je lui suis reconnaissant. Les choses étaient tout simplement différentes à cette époque.

Par exemple, j'ai beaucoup travaillé dans le domaine de la lutte contre le leurre d'enfants sur Internet. À l'époque où j'étais enfant, il fallait se voir en personne pour que cela se produise. Quand les gens voulaient faire des rencontres, ils consultaient les petites annonces. Les jeunes lisaient ces annonces et en riaient. C'était essentiellement grâce à ce moyen que l'on faisait des rencontres. Soyons réalistes, de manière générale, les enfants ne répondaient pas aux petites annonces. Leurrer un enfant, c'est quand un individu cible délibérément un enfant dans le but de l'attirer dans une relation. Les enfants ne sont pratiquement jamais les instigateurs de cette relation. J'ai consacré une bonne partie de ma carrière à combattre ce crime. Cela n'a rien d'étonnant, car les enfants passent énormément de temps en ligne.

Internet a changé bien des choses, mais je pense que, à certains égards, il a rendu un monde déjà prédateur encore plus prédateur. L'anonymat sur Internet, c'est quelque chose. Je me souviens d'avoir assisté à un atelier sur le leurre et les difficultés rencontrées par les enfants. On nous a parlé des nombreuses plateformes de médias sociaux où les utilisateurs n'ont même pas besoin d'indiquer leur nom ou leur courriel pour accéder instantanément à un groupe de discussion et commencer à parler à des gens, ou commettre immédiatement un acte qui est clairement un crime, sans aucun contrôle. Depuis bien trop longtemps, j'ai le sentiment que les fournisseurs de services et de médias sociaux ferment les yeux sur ces pratiques.

Quand on examine les statistiques, on constate que le nombre de certains crimes a explosé. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai présenté, lors de la dernière législature, mon projet de loi, le projet de loi C-291, qui a reçu la sanction royale. Je l'ai fait en collaboration avec le député de la circonscription qui s'appelle aujourd'hui Kamloops—Shuswap—Central Rockies. Si nous avons présenté ce projet de loi visant à remplacer le terme « pornographie juvénile » par « matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels », c'était pour refléter la gravité de l'infraction.

● (1325)

Si l'on examinait les données présentées dans un graphique, on constaterait qu'en 2013, le nombre d'infractions signalées a monté en flèche, vraisemblablement dans une proportion de 10 à 15 fois. Cette hausse ne s'explique pas simplement par le fait qu'il serait né davantage de prédateurs vers 1993, pour ainsi dire, et que ceux-ci auraient commencé à commettre des crimes par la suite. La différence s'explique par une hausse des signalements. Pendant beaucoup trop longtemps, des organismes et des fournisseurs de services ont essentiellement fait preuve d'aveuglement volontaire. Ils savaient que des cas de prédation se produisaient et qu'Internet était un environnement dangereux, mais ils ne faisaient rien.

En 2012 — et je suis fier de le rappeler en tant que conservateur —, le gouvernement conservateur a imposé aux fournisseurs de services une obligation positive de signalement. Certains se demandent peut-être ce qu'on entend par là. La plupart des obligations imposées par le droit criminel et le Code de la route sont des obligations négatives. Par exemple, lorsqu'on dit à quelqu'un de ne pas excéder la limite de vitesse, il s'agit d'une obligation négative. On exige d'une personne qu'elle ne fasse pas quelque chose. Il en va de même de l'interdiction de commettre une agression.

En revanche, une obligation positive exige qu'une personne fasse quelque chose. Par exemple, payer des impôts constitue une obligation positive. Cette loi a imposé aux fournisseurs de services l'obligation positive de signalement, et les chiffres ont monté en flèche. Il ne s'agissait pas seulement d'une augmentation du nombre d'infractions: elles étaient aussi repérées plus souvent.

Je suis récemment allé à la Gendarmerie royale du Canada pour rencontrer le commissaire Duheme et le sous-commissaire Larkin, ainsi que de nombreuses autres personnes, dont beaucoup se consacrent à la protection des enfants. J'étais accompagné du député d'Oxford. Ce fut une excellente réunion. À mon avis, ce sont les héros méconnus de notre communauté d'application de la loi, car jour après jour, ils sont exposés à du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels. Ils n'ont aucun répit. Ils doivent porter ce fardeau, et je tiens à les en remercier, car ils ne sont pas payés plus cher pour ce travail. Pourtant, ils mettent leur vie et leur santé mentale en danger pour que d'autres n'aient pas à le faire, et ils assurent ainsi la protection de nos enfants.

Tout cela pour dire qu'il s'agit d'un domaine crucial du droit. Il ne faut pas se leurrer, Internet n'est pas un endroit sûr. Pour ma part, là où je voudrais voir des changements, c'est sur le plan de la détermination des peines, et je mets le gouvernement au défi d'agir sur ce point. Nous parlons d'un organisme de réglementation d'Internet, mais une grande partie de ce qui nous préoccupe dans nos discussions sur le projet de loi C-34, sur ce que nous comptons faire, par exemple en ce qui concerne les préjudices pernicieux et insidieux pour les enfants qui utilisent Internet, tout est déjà réglementé par le droit pénal.

Je pense que nous devrions nous pencher sur les peines prévues. Je vais donner un exemple. À l'origine, le leurre d'enfants sur Internet était passible d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans. Une peine maximale est une peine qui peut être infligée, mais qui ne doit pas nécessairement l'être. La peine a d'abord été fixée à 5 ans, puis portée à 10 ans. Je suis fier que ce soit nous, les conservateurs, qui l'ayons portée à 14 ans.

J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire lors de la dernière législature, le projet de loi C-299. Je pense que la peine devrait aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité. Je pense qu'une personne qui commet des infractions contre des enfants, qu'il s'agisse de cette infraction ou d'attouchements sexuels — ce qui revient essentiellement à une agression sexuelle sur un enfant, puisqu'un enfant ne peut donner son consentement —, devrait être passible de l'emprisonnement à perpétuité. Si quelqu'un touche un enfant, il devrait se retrouver derrière les barreaux. Je l'ai déjà dit et je le répète: si jamais je me retrouve responsable de l'élaboration des lois en tant que député ministériel, je mettrai tout en œuvre pour que les délinquants sexuels passent un sacré bout de temps derrière les barreaux.

Je sais que mon temps de parole tire déjà à sa fin. C'est un sujet qui me tient à cœur. Je pense sincèrement que nous devons accorder de l'importance à la santé mentale des enfants. Vraiment. Je ne pense pas que seuls les conservateurs ou seuls les libéraux se soucient de cette question. Soyons réalistes: tout le monde ici a à cœur la santé mentale des enfants. C'est la manière dont nous allons nous y prendre qui doit faire l'objet d'un débat approfondi. J'invite le gouvernement à réfléchir à l'aspect de la détermination de la peine.

Avant de terminer, je veux parler d'Iolanda Bartella, une habitante de Kamloops—Thompson—Nicola qui est décédée récemment. Mme Bartella laisse dans le deuil ses fils Frank, Carmelo et Rob. Il y a peut-être huit ou neuf ans, j'ai enseigné à sa petite-fille, Kiely, dans un cours sur la détermination de la peine à la faculté de droit. Kiely est maintenant avocate. J'offre mes plus sincères condoléances à la famille Bartella. Que la lumière éternelle luise pour elle.

● (1330)

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour son discours sur le projet de loi C-34. Je dis toujours que la criminalité est une question non partisane. Mon collègue et moi siégeons ensemble au comité de la sécurité publique et nous avons travaillé ensemble sur de nombreux projets de loi adoptés l'an dernier.

En juin, le comité a étudié le projet de loi C-22 sur l'accès légal, qui complète le projet de loi C-34. Il fournirait aux organismes d'application de la loi des mécanismes supplémentaires pour résoudre ces problèmes de criminalité et pour protéger nos enfants en ligne.

Avec le projet de loi C-34, notre objectif est d'obliger les grandes entreprises de médias sociaux à rendre des comptes. Malheureusement, le projet de loi C-22 a été retardé par les députés de l'opposition.

Ma question est la suivante: mon collègue et les députés du parti de l'opposition s'engageront-ils à appuyer l'adoption rapide du projet de loi C-34 et à garantir que les grandes entreprises technologiques soient tenues responsables de la sécurité de nos enfants?

[*Français*]

Frank Caputo: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

[*Traduction*]

Je pratique mon français avec elle de temps en temps et j'aime bien siéger à ses côtés au comité de la sécurité publique.

Il y a beaucoup de points à aborder, et je n'aurai pas le temps de revenir sur chacun d'entre eux, mais une des choses que je tiens à mentionner relativement au projet de loi C-22, comme j'ai parlé du leurre par Internet, c'est que, dans mon ancienne carrière, mon travail portait sur l'accès légal. C'est vrai. On a dit que l'opposition avait retardé l'adoption de ce projet de loi. Je dirai que je ne crois pas que le gouvernement a présenté les meilleurs arguments en faveur du projet de loi. Je pense qu'il y avait beaucoup de points sur lesquels nous devions absolument nous pencher, mais au bout du compte, la criminalité n'est pas le problème.

Ce que je souhaite, c'est le meilleur projet de loi possible et, en tant que parlementaires, nous devrions nous efforcer d'adopter le meilleur projet de loi possible. Lorsque les gens disent que nous devons favoriser l'adoption rapide du projet de loi, je réponds que non. Nous devons favoriser une adoption circonspecte et en temps opportun. Je vais toujours examiner soigneusement les projets de loi afin d'adopter des projets de loi avisés.

● (1335)

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, j'offre d'abord également mes condoléances à la famille et aux proches de la personne mentionnée par mon honorable collègue.

J'aimerais savoir s'il a regardé des dispositions comparables adoptées dans d'autres pays. On peut penser aux pays européens, à l'Australie, etc.

Si oui, devrions-nous garder en tête certains éléments pendant notre étude du projet de loi C-34 à la lumière de ce qui a été fait ailleurs?

Frank Caputo: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

[*Traduction*]

Je ne suis pas un expert en ce qui concerne les pratiques d'autres États. En préparant mon discours, je suis tombé sur un article indiquant que dans un autre pays — je crois que c'était en Australie —, tous les comptes des jeunes n'avaient pas nécessairement disparu une fois la loi adoptée. Je pense que c'est un aspect dont nous devons tenir compte.

L'autre problème qui se pose, même avec la vérification de l'âge, est le suivant: l'intelligence artificielle a beau être « intelligente », est-elle vraiment capable de faire la différence entre une personne de 15, 16, 17 ou 14 ans? À mon avis, ce sont là des questions que nous devons examiner en comité. Nous venons d'entendre parler du projet de loi C-22. J'invite le gouvernement à ne pas précipiter les choses. Écoutons les témoignages de gens d'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays similaires, car il est important que les parlementaires entendent tout ce qu'il y a à dire sur ce projet de loi.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, dans l'énoncé concernant la Charte qui accompagne ce projet de loi, le ministère de la Justice reconnaît que celui-ci touche à la liberté d'expression en vertu de l'alinéa 2b) et au droit à l'égalité en vertu de l'article 15, puisqu'il établit une distinction fondée sur l'âge, ainsi qu'au droit à la vie privée en vertu de l'article 8, en raison de la vérification de l'âge.

Je m'étonne que l'énoncé concernant la Charte s'appuie sur les futures lignes directrices de la commission, les futurs règlements et plusieurs éléments qui n'ont pas encore été déterminés. Je me demande simplement si le député pourrait nous faire part de ses observations sur le travail qui doit être accompli en comité pour rassurer les Canadiens.

Frank Caputo: Monsieur le Président, ma collègue est une recrue formidable pour notre caucus de la Colombie-Britannique et notre caucus fédéral en cette 45e législature.

J'ai lu mon lot d'énoncés concernant la Charte et je ne suis pas toujours impressionné. Je dirais qu'ils laissent parfois à désirer. Quand on commence à dire que la Charte s'applique à des choses qui n'existent plus, je pense que ça porte atteinte à la transparence absolue que requiert la primauté du droit. Si on ignore quelle sera la teneur d'un règlement, comment peut-on savoir comment la Charte s'appliquera?

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je prends la parole à la Chambre. Aujourd'hui, ce sera à propos du projet de loi C-34, mais avant de commencer, je prends un instant pour rendre hommage au regretté adjudant-chef Ron Nutt, un habitant de ma circonscription qui a fait partie du 1st Hussars durant plus de 30 ans et qui, hélas, vient de mourir à l'âge de 67 ans. C'est beaucoup trop tôt. Il était un homme doux et tranquille, mais un être humain hautement intelligent et une force de la nature. Il laisse un grand vide derrière lui.

Venons-en au projet de loi C-34. Je suis députée depuis un certain temps, alors je peux dire aux députés que cette mesure en est à sa troisième mouture. Je suis très heureuse. Les deux premières étaient épouvantables, mais celle-ci est bien meilleure. Ma collègue la députée de Calgary Nose Hill a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur le même sujet. Après tout, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut protéger les enfants contre les préjudices en ligne. Ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-216, a beaucoup facilité la préparation de celui-ci. Il a été utile, c'est certain.

Le projet de loi rendrait illégal dans le monde numérique ce qui est illégal aujourd'hui dans le monde réel. C'est une simplification, mais c'est essentiellement ce qu'il propose. Nous devons vraiment protéger nos enfants et nous protéger nous-mêmes, car l'augmentation des préjudices en ligne est inimaginable. En 2023, la moitié des élèves étaient victimes d'intimidation en ligne. En 2024, la police a signalé 19 516 cas d'exploitation d'enfants en ligne, soit une augmentation de 59 % par rapport à l'année précédente et de 500 % depuis 2014. En ce qui concerne les préjudices, nous constatons qu'ils ne se manifestent pas seulement en ligne. Ils se transforment en préjudices physiques et mentaux.

Je suis encore frappée et attristée par ce qui est arrivé à Amanda Todd et à Rehtaeh Parsons. Nous avons examiné cet enjeu dès ma première année à titre de députée. Sans leur consentement, on a affiché des images intimes de ces filles sur Facebook, ce qui les a amenées toutes les deux à s'enlever la vie. C'est tout simplement terrible. C'est dans ces cas que les préjudices en ligne peuvent devenir des préjudices physiques.

Nous constatons également les répercussions sur nos enfants. Pendant la pandémie, de nombreuses personnes passaient plus de temps en ligne et ne pouvaient pas sortir. Le taux de dépression chez les jeunes a doublé. Leur anxiété a quadruplé. Le taux de suicide chez les jeunes a également doublé. Les préjudices en ligne sont bien réels pour nos enfants, que nous voulons tous protéger.

Chaque député a sans doute déjà été la cible d'attaques virulentes sur Internet. Ça m'est arrivé. C'était déjà pénible à mes débuts, mais je n'ai jamais rien vu de comparable à ce que j'ai vécu au cours de l'année qui vient de s'écouler. Il s'agit là de préjudices. Ces agissements sont illégaux, et nous devons y remédier.

En ce qui concerne les préjudices en ligne, on peut se demander en quoi ils consistent réellement. Le projet de loi définit notamment le contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de survivants, le contenu intime communiqué de façon non consensuelle, le contenu poussant un enfant à se porter préjudice, le contenu visant à intimider un enfant, le contenu fomentant la haine extrême, le contenu incitant à la violence, ainsi que le contenu de terrorisme ou d'extrémisme violent. En substance, ces éléments seraient couverts.

Des inquiétudes ont été exprimées concernant la liberté d'expression et certains droits garantis par la Charte. Tout le monde sait que je suis une fervente défenseure de la Charte canadienne des droits et libertés, et le gouvernement est certainement bien conscient que les gens s'inquiètent de savoir qui va déterminer ce qui peut être dit et ce qui ne peut pas l'être. Il existe une bonne définition du discours haineux, qui a récemment été améliorée, mais nous devons veiller à ce que tout soit bien clair et à ce qu'il n'y ait pas d'abus. En ce qui concerne la vie privée, j'ai également pris note des préoccupations exprimées à ce sujet. Le projet de loi C-36 répondrait à bon nombre des préoccupations soulevées lors du débat d'aujourd'hui.

● (1340)

De plus, plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la transparence. Je tiens à être claire au sujet de la commission de la sécurité numérique qui serait créée. De toute évidence, si nous voulons agir contre les préjudices en ligne, il faut qu'une autorité soit chargée d'intervenir lorsque des comportements répréhensibles sont signalés et de déterminer les mesures correctives qui s'imposent. C'est pourquoi nous voulons reprendre l'idée du projet de loi C-216, qui consiste à faire porter aux fournisseurs de services la responsabilité de faire respecter les normes établies. Cependant, la commission de la sécurité numérique, qui serait composée de trois à cinq experts du domaine, serait chargée de faire appliquer les dispositions prévues par la loi. Chaque année, elle présenterait un rapport au ministre, lequel serait ensuite déposé au Parlement. Le Parlement pourrait alors exercer une surveillance afin de s'assurer que le régime fonctionne, qu'il ne donne lieu à aucun abus et qu'il évolue dans une direction jugée acceptable.

Il a également été question de la vérification de l'âge pour les personnes de moins de 16 ans. Différentes techniques peuvent être utilisées, et j'ai hâte que le comité examine ce que d'autres pays ont fait et ce que les gens considèrent comme la meilleure méthode pour vérifier l'âge. Les options vont du téléversement d'une pièce d'identité, que certains considèrent comme une atteinte à la vie privée, au recours à l'intelligence artificielle pour estimer l'âge d'une personne. Cette technologie est de plus en plus fiable, mais je préfère éviter qu'elle tente d'évaluer mon âge, alors je n'irai pas plus loin sur ce sujet.

Cela dit, nous devons également faire preuve de réalisme. L'expérience australienne a montré que 70 % des jeunes de moins de 16 ans ont réussi à contourner les restrictions mises en place dans ce pays. Il faut s'attendre à ce que ça se produise ici aussi. Il est important de définir clairement les comportements inacceptables, de les déclarer illégaux et de mettre en place des mécanismes permettant de faire respecter la primauté du droit. Toutefois, nous devrons aussi réfléchir à la manière dont nous pouvons, en tant que parents et législateurs, encourager les jeunes à ne pas s'aventurer trop tôt dans ce véritable Far West numérique, où circulent des contenus auxquels ils ne devraient pas être exposés, des contenus qui, nous le savons, leur causeront du tort.

Je repense à mon enfance. J'avais 8 ans quand la télévision est entrée chez nous. Je n'ai eu mon premier téléphone cellulaire qu'à 30 ans. Il serait préférable que les enfants ne soient pas confrontés aux effets néfastes des médias sociaux à un âge où leur maturité et leur confiance personnelle ne sont pas encore pleinement développées.

Parlons un peu de ce que ferait la commission de la sécurité. Elle examinerait les plans de sécurité élaborés et publiés pour les différents services d'agents conversationnels basés sur l'intelligence artificielle des médias sociaux. Elle évaluerait si le mécanisme de vérification de l'âge utilisé par ces services est adéquat. Elle veillerait à ce que les médias sociaux et les plateformes d'agents conversationnels fassent preuve de transparence en publiant leurs politiques et les seuils à partir desquels ils doivent alerter la GRC, la police ou d'autres forces de l'ordre. Gardons à l'esprit que ce qui est illégal dans le monde réel le serait également dans le monde numérique, mais que les personnes chargées d'assurer le suivi ne feraient pas partie de la commission de la sécurité numérique; ce serait les agents du service de police compétent. La commission apporterait également un soutien aux victimes de préjudices en ligne et aux utilisateurs de services en ligne, et elle aurait la possibilité d'infliger aux plateformes des amendes pouvant atteindre 3 % de leurs revenus globaux.

J'ai beaucoup de respect pour le député de Kamloops—Thompson—Nicola. Il encourage le gouvernement à envisager des peines plus sévères, notamment dans les affaires de leurre ou d'exploitation sexuelle d'enfant. Je pense que le gouvernement devrait en tenir compte.

On entend des mythes à propos de ce projet de loi, notamment parce que certaines versions précédentes n'étaient pas très bonnes. Parcourons-les rapidement. L'un d'entre eux est que le gouvernement aurait accès à nos données privées. Or, cela serait expressément exclu. Cela n'arrivera pas. J'ai déjà abordé la question de la liberté d'expression et les autres préoccupations. J'ai également entendu le Bloc québécois exprimer la crainte que ce projet de loi n'empiète sur les compétences provinciales. J'ai hâte d'entendre ces débats en comité. Le Québec a adopté une mesure fixant l'âge minimum à 14 ans. La discussion sur l'âge à retenir est donc tout à fait pertinente.

Voilà qui conclut mon discours. Je vais maintenant répondre volontiers aux questions.

● (1345)

Amarjeet Gill (Brampton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, dès le début, la députée a déclaré qu'il s'agissait d'un meilleur projet de loi que les versions précédentes, et je pense que lorsqu'il est question du bien-être des enfants, nous devons viser l'excellence. Parmi les sept catégories de contenu préjudiciable énumérées dans le projet de loi C-34 se trouve le « contenu visant à intimider un enfant ». Or, à l'heure actuelle, il n'existe aucune définition juridique de l'intimidation. La députée pourrait-elle la définir et en donner un exemple?

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, je ne suis pas juriste. Je recommande donc vivement d'avoir une discussion avec le député de Kamloops—Thompson—Nicola, parce qu'il connaîtra la réponse à cette question, mais je crois qu'une définition de l'intimidation est utilisée dans la loi.

Je répète que certains types d'intimidation utilisent des images à caractère sexuel, par exemple, comme dans les cas d'Amanda Todd et de Rehtaeh Parsons. Si le député veut voir à quoi ressemble l'intimidation, je l'invite à consulter le fil Twitter à mon sujet au cours de la dernière année.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon honorable collègue pour son discours très riche en contenu. Évidemment, je suis désolé qu'elle ait eu à subir toute cette intimidation sur les réseaux sociaux. C'est vraiment déplorable.

À la fin de son discours, elle a fait référence aux éléments que nous avons jusqu'ici soulevés relativement aux champs de compétences, au respect du Québec et des provinces et, par exemple, à une flexibilité quant à l'âge.

Selon elle, le projet de loi, dans sa forme actuelle, est-il déjà suffisamment souple? Comme elle l'a dit, si ça devait passer par des amendements en comité, sa formation politique serait-elle ouverte à une bonification du projet de loi en ce sens?

● (1350)

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, je ne comprends pas assez la situation au Québec.

Je crois que le Québec a plus d'expérience quant à cet enjeu et je serai très contente de voir des amendements en comité.

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner le travail exceptionnel de ma collègue de Sarnia—Lambton—Bkejwanong.

Franchement, c'était touchant de l'entendre parler de ce qu'elle vit. Elle fait preuve d'un courage exceptionnel dans tout ça. Je suis très heureuse de l'avoir à nos côtés. Comme je le disais, elle fait un travail exceptionnel.

Cela étant dit, elle a mentionné, en début de discours, qu'il y avait eu d'autres versions qui n'étaient pas aussi bonnes que celle-ci. J'aimerais qu'elle puisse nous parler des principales améliorations et de ce qu'elle apprécie particulièrement de cette version de ce projet de loi, qui est très important.

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, dans les anciennes versions, il y avait un élément qui n'était pas acceptable.

[*Traduction*]

Les deux premières versions disaient que si quelqu'un pensait qu'une personne allait commettre un crime haineux dans l'avenir, cette personne pouvait être condamnée à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 25 ans. Selon moi, ça ressemblait beaucoup au film *Rapport minoritaire*. Ce n'est certainement pas conforme à la Charte, et je suis heureuse de constater que cela a été retiré.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je respecte énormément le fait que la députée soit ingénieure. Je suis avocate. Lorsque j'examine ce projet de loi, je me demande pourquoi nous n'en resserrons pas les dispositions afin d'inciter réellement les géants de la technologie à s'acquitter de leur obligation légale de protéger nos enfants. En attribuant spécifiquement cette obligation aux administrateurs des entreprises, on les inciterait vraiment à s'en acquitter, afin d'éviter de se retrouver personnellement soumis à un régime de responsabilité stricte et de risquer l'emprisonnement si un enfant au Canada subissait un préjudice.

Je veux proposer des amendements à cet effet lors de l'étude par le comité. Je voterai en faveur du renvoi du projet de loi au comité. Nous devons nous attaquer à ce problème. Je me demande ce que la députée pense de l'idée de durcir les sanctions.

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, en tant qu'ingénieure, je suis très soucieuse des détails en général. Je dirais que plus nous pouvons inclure de détails dans le projet de loi et ne pas nous en remettre aux organismes de réglementation ou aux fonctionnaires, mieux c'est. J'attends avec impatience les amendements que la députée d'en face présentera au comité.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Monsieur le Président, je suis sincèrement reconnaissante de l'occasion qu'on m'accorde aujourd'hui pour parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, tout comme à nos concitoyens. La loi sur la sécurité numérique ne surgit pas de préoccupations naïves ou inventées, et son projet n'est pas, lui non plus, fantaisiste. Les Canadiennes et les Canadiens nous font part depuis déjà longtemps du besoin que cette loi vise à résoudre. C'est le moment pour notre pays d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles réalités auxquelles le monde entier fait face. Nous pouvons être certains que ces défis ne cesseront de croître avec l'évolution des technologies et la croissance de nouveaux besoins de protection pour les individus que nous représentons.

N'attendons plus pour agir. Démontrons que le Canada sait évoluer avec le temps auquel il fait face. Démontrons aussi, une fois de plus, la marque canadienne, celle qui agit pour le bienfait de tous, y compris celui de ses jeunes citoyens.

D'autres pays du G7 ont adopté des lois pour répondre à cette menace qui cible nos jeunes. À titre d'exemple, l'Australie a déjà mis en œuvre une loi par laquelle l'âge minimal d'accès aux réseaux sociaux a été haussé à 16 ans. Ici, au Canada, les Canadiens, ceux qui jouent le rôle de parents, s'attendent à ce que nous agissions nous aussi.

Tout comme les préoccupations quant à l'accès des adolescentes et des adolescents aux plateformes des médias sociaux, sont fondées, l'âge qu'on propose pour leur accès n'est pas non plus aléatoire. En effet, il est démontré que l'environnement numérique n'est pas sécuritaire pour les moins de 16 ans. À cet âge, la balance pèse davantage du côté des préjudices de ceux-ci que de celui de leurs bienfaits. Instaurer une limite aux moins de 16 ans est conforme à la recherche scientifique, ainsi qu'à d'autres juridictions dans le monde.

Je me permettrai de présenter quelques statistiques.

En 2023, la police canadienne a enregistré 19 516 incidents d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne au cours de l'année. Je répète, 19 516 incidents d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne ont eu lieu en 12 mois dans notre pays. Cela équivaut à plus de deux cas par heure en continu au cours d'une seule année. C'est inacceptable et inquiétant. Cela marquait également une augmentation de 59 % par rapport à l'année précédente et une augmentation de 500 % en quelques années. On peut donc en conclure que, plus on attend avant d'agir réellement et efficacement pour faire cesser ces horreurs, plus elles continueront d'augmenter de manière exponentielle.

Nous devons travailler ensemble pour faire face à ce danger qui est, d'autre part, encore maîtrisable. Le projet de loi C-34 n'est pas une solution rapide ou un pansement. Le projet de loi C-34 ne sert pas seulement à démontrer que nous effectuons notre travail de protection envers la jeunesse canadienne. C'est un projet soutenu par de nombreux acteurs experts, tels que le Children's Hospital of Eastern Ontario, le Sickkids-Hospital for Sick Children à Toronto, la Société canadienne de pédiatrie, Jeunesse, J'écoute, ainsi que le secteur de la défense des droits des jeunes. Je tiens à noter également que la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant encourage la protection des jeunes contre les renseignements ou le matériel préjudiciable au bien-être de l'enfant. Le projet de loi C-34 permettra donc de répondre aux normes d'éthique internationale.

Si je reviens aux statistiques, et bien que les réseaux sociaux ne doivent pas porter tous les maux, ceux-ci ne portent pas seulement atteinte à la sécurité physique de nos enfants, ils ont aussi un impact sur leur santé mentale. La dépression, l'anxiété et les idées suicidaires n'ont fait que croître de façon exponentielle chez les jeunes Canadiennes et les jeunes Canadiens au cours de la dernière année. Je reprends ici certains chiffres évoqués par mes collègues. La dépression a doublé pour la tranche d'âge des 15 à 24 ans, alors que l'anxiété a pour elle seule quadruplé. Sans un projet de loi fiable, comme le projet de loi C-34, ces statistiques continueront de croître. Ce sont des chiffres qui concernent notre relève canadienne et qui affectent leur parcours individuel.

● (1355)

Le temps qui m'est accordé aujourd'hui ne me permettrait pas de fournir toutes les statistiques à ce sujet. Je n'ai pas mentionné qu'un jeune sur quatre, âgé entre 12 et 17 ans, dit avoir été victime de cyberintimidation au pays. Un jeune sur quatre, c'est beaucoup. Ne laissons pas leur situation continuer de s'empirer. Aidons-les plutôt à vivre cette trop courte période de leur vie comme la plupart d'entre nous ici l'avons vécue, c'est-à-dire sans être exposés à de tels préjudices. À tout le moins, notre exposition beaucoup plus limitée nous a sans doute aidé à être victimes de moins de dangers et de moins de troubles de santé mentale. C'est le moment de démontrer davantage que nous tenons à nos enfants.

Je tiens également à souligner les efforts de ma circonscription à ce sujet. Sherbrooke est une ville ambassadrice quant au mouvement de protection numérique des jeunes. Parmi les initiatives de ma ville rayonne un groupe d'étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke qui, au printemps dernier, a rédigé un projet de loi visant à contrer les effets négatifs de la surexposition des jeunes aux écrans. Entre autres, ce projet de loi proposait l'interdiction d'accès à Facebook, X, Instagram, TikTok et Snapchat au moins de 16 ans. Lors d'un passage sur la Colline du Parlement à Québec, les jeunes ont affirmé avoir ciblé précisément ces applications puisqu'elles sont addictives. Ils ont de même comparé leurs arguments à ceux qui ont conduit à l'interdiction de l'alcool et du tabac aux mineurs.

Déclarations de députés

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1400)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, alors que nous approchons du 5 novembre, date à laquelle le gouvernement déposera le budget de 2026, je tiens à souligner ce que nous avons accompli grâce à notre budget précédent. Nous avons éliminé la taxe sur le carbone pour les consommateurs, nous avons instauré un remboursement de la TPS pour les acheteurs d'une première habitation, nous avons réduit les impôts de la classe moyenne, nous avons rendu permanent le programme national d'alimentation scolaire, nous avons embauché 1 000 agents à l'Agence des services frontaliers du Canada et 1 000 policiers à la GRC, nous avons créé l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, nous avons versé 25 milliards de dollars pour venir en aide aux travailleurs touchés par les droits de douane, et nous avons investi 1,2 milliard de dollars pour protéger nos océans.

Une coalition regroupant 19 organismes philippino-canadiens issus de toutes les provinces a récemment présenté le premier mémoire prébudgétaire unifié de la communauté. En tant que députée d'Hamilton-Centre, circonscription qui compte une communauté philippine dynamique et bien intégrée, j'attends avec impatience le budget de 2026 et les possibilités qu'il offrira aux Canadiens d'origine philippine et à tous les Canadiens.

* * *

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC): Monsieur le Président, à l'approche du jour du Souvenir, nous honorons ceux qui se sacrifient pour notre liberté. Dans les tranchées, d'innombrables soldats trouvent de l'espoir et du courage grâce à leur foi en Dieu. Pourtant, le gouvernement libéral a ordonné aux aumôniers militaires d'exclure les références à Dieu des prières prononcées lors des cérémonies publiques. La foi en Dieu est une pierre angulaire de notre pays depuis la Confédération, qui s'enracine dans des traditions beaucoup plus anciennes. Notre Charte reconnaît la suprématie de Dieu. Notre hymne national dit: « Que Dieu protège nos foyers et nos droits. » Comment pouvons-nous chanter ces mots tout en interdisant aux aumôniers d'invoquer Dieu lors de nos cérémonies?

Les prières réconfortent les militaires et les familles endeuillées. Nous devons respecter les gens de toutes les confessions et ceux d'aucune confession. Personne ne doit être forcé de prier, mais la prière doit avoir sa place. Le gouvernement libéral doit respecter la gratitude exprimée envers Dieu par tant d'anciens combattants et faire marche arrière...

Le Président: La députée d'Halifax à la parole.

* * *

LES PRIX CLEAN50

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à certains des champions du climat au Canada, à savoir les lauréats des prix Clean50 de cette année. Chaque année, les prix Clean50 honorent les héros du développement durable au Canada en reconnaissant les réussites de particuliers, de leaders communautaires, d'entreprises et d'organismes dans la lutte contre les changements climatiques.

Je suis fière d'être une ancienne lauréate de ce programme. Comme nous continuons de subir les répercussions de plus en plus graves des changements climatiques, il est plus important que jamais de soutenir nos innovateurs et nos pionniers dans ce domaine. Il convient de souligner que cette année, plus de 10 % des lauréats se trouvent en Nouvelle-Écosse. Je connais certains d'entre eux, car ce sont d'anciens collègues de travail.

Je tiens à féliciter les lauréats de cette année et je leur souhaite la bienvenue dans la grande famille des Clean50. Ensemble, nous devons poursuivre nos efforts vers la carboneutralité.

* * *

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN ONTARIO

Terry Dowdall (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, en tant qu'ancien maire, je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont été élues cette semaine lors des élections municipales à Simcoe—Grey.

Dans la ville de Blue Mountains, il y a la mairesse Moreau, la mairesse adjointe Gilliland et les conseillers McKinlay, Porter, Loney, Dewitt et McLeod. À Collingwood, il y a la mairesse Hamlin, le maire adjoint Potts et les conseillers Ferrigan, MacCulloch, Perry, Baines, McCrimmon, McLeod et Ring. À Wasaga Beach, il y a le maire Smith, le maire adjoint Foley et les conseillers Graves, Dileo, White, Timms et Belanger. À Clearview, il y a le maire McArthur, le maire adjoint McGillvray et les conseillers Houghton, Walters, Broderick, Walker et Brooks. À Adjala-Tosorontio, il y a le maire Anderson, le maire adjoint Lachs et les conseillers Mason, Cox, Reiber, Patterson et Gervasi. Enfin, à Essa, il y a la mairesse Macdonald, le maire adjoint Smith et les conseillers Maltby, Sander et Kiezebrink.

Je leur souhaite la meilleure des chances, et je remercie vivement toutes les personnes qui ont présenté leur vision et posé leur candidature.

* * *

ORLÉANS

Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Monsieur le Président, le 14 octobre dernier, j'ai eu le plaisir de me joindre au Conseil scolaire du district de Carleton et à la famille Mulroney pour l'inauguration officielle de l'école primaire Brian Mulroney à Orléans. Cette nouvelle école publique anglophone accueillera près de 700 élèves et motivera les générations futures à apprendre, à diriger et à réussir.

À l'occasion de la Semaine de la PME, je tenais également à rendre hommage aux petites entreprises locales qui sont le pilier de l'économie d'Orléans, car elles créent des emplois, soutiennent les familles et renforçent notre collectivité.

Enfin, Orléans a de nombreuses raisons de se réjouir. Deux résidantes exceptionnelles ont récemment été récompensées pour leurs contributions. Gipsy Ghosh a reçu le prix Les 5 célèbres d'Ottawa 2026, tandis qu'Amanda Kilabuk s'est vu décerner le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne ». Leur leadership et leur dévouement sont une source d'inspiration pour les autres et font la fierté de notre collectivité.

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter Gipsy Ghosh et Amanda Kilabuk pour ces distinctions bien méritées.

● (1405)

HOMMAGE AU SERVICE COMMUNAUTAIRE

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Ellen Crothers, une formidable bénévole de la région de Stormont, Dundas et Glengarry, pour son leadership communautaire exceptionnel et son dévouement sincère. Ellen s'est récemment vu décerner le prix du service communautaire lors du gala des prix des entreprises et de la communauté de South Glengarry. Grâce à l'organisme de bienfaisance Mathew Crothers Memorial, fondé en l'honneur de son fils, elle a su transformer une perte personnelle en un soutien durable pour les familles de la région. Son dévouement incarne l'esprit et les valeurs communautaires reconnus par ce prix.

Depuis deux décennies, la collecte de dons Mathew's Toy Mountain permet de récolter de l'argent et des cadeaux pour les enfants dans le besoin et de venir en aide aux patients du CHEO. Nous attendons avec impatience le prochain gala, qui se tiendra le 7 novembre, afin de soutenir l'action de l'organisme de bienfaisance. La mémoire de Mathew perdure grâce à ce travail essentiel mené par Ellen et à un formidable réseau de bénévoles et de donateurs locaux.

Je tiens à adresser mes félicitations et mes remerciements à Ellen. Mathew serait tellement fier de savoir tout ce qui est accompli en sa mémoire.

Michael Coteau: Monsieur le Président, la semaine dernière, une page d'histoire a été écrite sur la Colline alors que nous...

Le Président: Je sais qu'il arrive que nous entendions des bruits venant de l'extérieur de la Chambre, mais je crois que, cette fois-ci, le bruit vient de l'enceinte même de la Chambre.

Le député peut reprendre depuis le début.

* * *

LA COALITION PHILIPPINO-CANADIENNE

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, une page d'histoire a été écrite ici, à la Chambre des communes, lorsque les représentants de la Coalition philippino-canadienne, qui représente 19 organisations nationales réparties dans 10 provinces et un territoire, sont venus parler de solutions pour libérer le plein potentiel des membres de la communauté philippine et mettre à profit leurs talents.

Nous savons que la communauté philippine a joué un grand rôle sur les plans économique, social et culturel pour bâtir notre pays. Nous cherchons comment la soutenir avec de nouvelles infrastructures communautaires construites dans le but de libérer ce potentiel. Je vais collaborer avec la communauté philippino-canadienne pour trouver des moyens d'atteindre cet objectif, car je sais qu'elle veut contribuer à bâtir un pays plus fort, un Canada fort.

Je remercie la Coalition philippino-canadienne de sa visite et de son travail pour renforcer la communauté philippine au Canada.

* * *

[*Français*]

LE TAUX DIRECTEUR

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, hier, les Canadiens ont reçu une très mauvaise nouvelle. La Banque du Canada doit augmenter son taux directeur à 2,5 %. C'est une première hausse en trois ans. Cette fois, le premier ministre ne peut pas mettre ça sur le dos du vieux gouvernement libéral.

Dans son rapport, la Banque du Canada indique que les prix à l'épicerie vont augmenter plus rapidement en 2027 à cause de la hausse des coûts de l'énergie qui se répercutent dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Elle souligne aussi que la hausse des prix du diésel augmente les coûts pour les agriculteurs.

C'est ce que les conservateurs disent depuis longtemps. Nous devons exploiter nos ressources naturelles, abolir les taxes fédérales sur l'essence pour provoquer une baisse des prix et donner une chance aux familles.

Concrètement, que représentent ces hausses pour les familles? Cela signifie des versements hypothécaires plus chers, de l'épicerie plus chère, de l'essence plus chère et moins d'argent dans les poches des familles.

Que prépare le premier ministre, cet ancien grand banquier? Évidemment, il prévoit des dépenses, encore des dépenses, des déficits et encore plus de dettes.

Une chose est sûre, après 11 ans de règne libéral, ça coûte cher, les libéraux.

* * *

LE SOMMET CANADA—UNION EUROPÉENNE

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ce matin, les représentants de milliers de journaux et de magazines des deux côtés de l'Atlantique ont écrit au Canada et à l'Union européenne. Ils leur demandent de profiter du sommet qui débute pour s'engager à encadrer les plateformes numériques et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ils réclament que la déclaration finale du sommet inclue « un engagement commun et sans équivoque envers des médias libres, indépendants, pluralistes et viables, ainsi qu'envers un journalisme professionnel de qualité soutenu par des cadres législatifs adaptés aux réalités numériques. »

Ils exigent aussi que le Canada et l'Europe fassent la promotion d'« un écosystème de l'IA transparent, respectant les droits de propriété intellectuelle, favorisant l'octroi de licences et permettant aux créateurs, aux éditeurs et aux entreprises culturelles et créatives de garder la maîtrise de leurs contenus et d'en tirer toute la valeur. »

Nos médias et ceux de l'Europe mettent le doigt sur les plus grands enjeux mondiaux pour l'avenir des cultures et de l'information. Le premier ministre doit en saisir le Sommet Canada—Union européenne dès aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

L'INITIATIVE SUR LE PATRIMOINE NAVAL

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner une importante initiative relative au patrimoine naval canadien pour souligner le 25e anniversaire de l'opération Apollo à la suite des événements du 11 septembre 2001.

Un nouveau projet de cartographie numérique sera mis en œuvre pour faire connaître un chapitre essentiel de l'histoire militaire de notre pays: la mission du NCSM *Vancouver* dans le cadre de l'opération Apollo. Il s'agit de la réponse navale du Canada au Moyen-Orient à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Le ministère des Anciens Combattants soutient cette initiative qui transpose les carnets de bord historiques sur une carte interactive en ligne pour faire le récit des 79 jours que le NCSM *Vancouver* a passés dans la partie nord de la mer d'Oman.

Je tiens à saluer l'entreprise Blue Horizon Geomatics et Theresa Fingler, une habitante de ma circonscription dont l'expérience à bord du NCSM *Vancouver* apporte une profondeur et une authenticité exceptionnelles au projet. Cette initiative rend hommage à nos anciens combattants et veille à ce que les services qu'ils ont rendus ne tombent jamais dans l'oubli.

* * *

● (1410)

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, nous sommes profondément attristés par l'attaque contre l'église grecque orthodoxe St. George's, en Jordanie. Des innocents ont perdu la vie dans un lieu de culte qui aurait pourtant dû être un refuge. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nos pensées accompagnent également la communauté touchée par cette terrible tragédie.

Ce drame nous rappelle avec une douloureuse clarté que de nombreux chrétiens dans le monde vivent toujours sous la menace de la persécution. La liberté de culte constitue un droit fondamental de la personne. Pourtant, des millions de croyants, y compris au Canada, continuent d'être confrontés à la persécution, à la discrimination et à la violence simplement parce qu'ils choisissent de vivre leur foi au grand jour.

Le Canada doit élever sa voix en défense de la liberté de religion, réclamer justice pour les victimes et protéger les groupes confessionnels qui vivent sous la menace. La terreur ne réduira jamais la prière au silence, et la haine ne pourra jamais éteindre la lumière de la foi.

Nos prières et notre solidarité indéfectible accompagnent les victimes, leurs familles ainsi que les chrétiens persécutés partout dans le monde.

* * *

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour condamner l'horrible attaque perpétrée vendredi dernier contre des chrétiens en Jordanie. Des fanatiques armés ont pris d'assaut une église grecque orthodoxe où des fidèles étaient réunis pour des funérailles, tuant 9 personnes et en blessant 40 autres. Leur seul tort était d'être chrétiens.

Je remercie sincèrement Sa Majesté le roi Abdallah II bin Al Hussein et les autorités jordaniennes pour leur intervention et leur soutien à la suite de cette tragédie.

[*Français*]

Toutes les minorités ont un droit inaliénable à la sécurité et à la dignité en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, que l'on soit musulman, juif ou chrétien. Cette attaque est une agression contre l'humanité et contre une idée, celle de la coexistence pacifique entre les communautés.

[*Traduction*]

Je suis solidaire du peuple jordanien ainsi que de tous les chrétiens du Moyen-Orient.

[*Français*]

Que les victimes reposent en paix et que leur mémoire soit éternelle.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, la décision prise hier par la Banque du Canada concernant les taux d'intérêt ne fait qu'aggraver l'angoisse déchirante que ressentent les Canadiens. Les coûts d'emprunt augmentent d'emblée pour les personnes ayant contracté un prêt automobile, un prêt hypothécaire à taux variable ou une marge de crédit. Ceux qui ont un prêt hypothécaire à taux fixe et qui doivent le renouveler se demandent quel trou cela va creuser dans leur budget déjà exsangue. La montagne que doivent gravir les acheteurs d'une première maison est devenue encore plus escarpée, tandis que le coût de tout le reste ne cesse d'augmenter. Cette hausse des coûts ne contribuera en rien à faire baisser le prix des loyers.

La Banque du Canada affirme avoir agi en raison d'une inflation élevée. Les résidants de Nanaimo—Ladysmith suivront de près la présentation du budget pour voir si le gouvernement met enfin un terme à ses dépenses inflationnistes. Les gens en ont assez de devoir reporter des réparations indispensables, de retarder des investissements et de mettre leur vie entre parenthèses. Nous attendons un plan crédible visant à faire baisser le coût des aliments et de l'essence et à rendre le logement plus accessible aux jeunes, et non pas davantage d'annonces et de promesses qui ne...

Le Président: La députée de Saint-Léonard—Saint-Michel a la parole.

* * *

LES RELATIONS CANADO-MEXICAINES

Patricia Lattanzio (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, c'est à titre de présidente de la Section canadienne de ParlAmericas que j'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui à Ottawa une délégation de membres de la Chambre des députés du Mexique. ParlAmericas réunit des législateurs des Amériques et des Caraïbes afin de renforcer le dialogue parlementaire et la gouvernance démocratique et d'établir des partenariats durables.

La visite d'aujourd'hui fait suite à la visite bilatérale effectuée au Mexique en mars dernier par la délégation de la Section canadienne de ParlAmericas en vue de l'examen conjoint de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique. À cette occasion, j'ai eu l'honneur de rencontrer des députés mexicains et de discuter avec eux. Cette visite a été une excellente occasion d'expliquer à nos homologues mexicains l'importance de maintenir une solide coopération entre le Canada et le Mexique au moment où nous nous penchons sur l'avenir du commerce et de l'intégration économique en Amérique du Nord.

Leur présence ici aujourd'hui témoigne des liens solides entre nos deux pays et de notre engagement commun envers la démocratie, le dialogue et la coopération.

Bienvenida a toda la delegación mexicana en Canadá.

* * *

● (1415)

LES FINANCES

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Monsieur le Président, hier, la Banque du Canada a fait passer les taux d'intérêt à 2,5 %, la première hausse depuis juillet 2023, ce qui accroît la pression financière sur les familles canadiennes. Dans son propre communiqué, la Banque du Canada prévient qu'il y a « risque que la persistance des prix élevés de l'énergie se propage de façon généralisée aux prix d'autres biens et services. » Le gouverneur Macklem a également prévenu que d'autres hausses des taux pourraient être nécessaires.

Le Canada jouit de ressources énergétiques abondantes. Nos politiques devraient tirer parti de cet avantage, pas le miner. La stabilité économique de notre pays ne doit pas reposer uniquement sur la politique monétaire. L'augmentation des dépenses publiques ne doit pas se faire au détriment de la discipline budgétaire et de l'abordabilité de l'énergie qui doivent demeurer des priorités gouvernementales.

À l'époque où il était gouverneur, le premier ministre a démontré qu'il comprenait la notion de stabilité des prix. Il est maintenant temps de faire preuve de la même compréhension dans son rôle de premier ministre, de faire preuve de rigueur budgétaire et d'annuler la taxe sur le carbone pour les industries.

* * *

[*Français*]

DES ÉLÈVES EN VISITE AU PARLEMENT

Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je suis très heureuse d'accueillir les élèves de l'École secondaire Saint-Maxime, située dans ma circonscription, Vimy, à Laval.

Leur visite au Parlement est une belle occasion de découvrir les institutions qui façonnent notre pays ainsi que les valeurs démocratiques qui nous unissent et qui font de nous une nation libre, accueillante et l'une des plus prospères au monde. Rien ne vaut une visite pour comprendre concrètement le fonctionnement de notre démocratie représentative, en particulier pour nos jeunes.

Je remercie le personnel de l'École secondaire Saint-Maxime de son engagement envers ces jeunes, ainsi que toutes les personnes qui contribuent à leur réussite personnelle future et à leur épanouissement en tant que citoyens responsables. Le Canada est un pays où chacun peut trouver sa place, faire entendre sa voix, réaliser ses rêves, tout en participant activement à la vie civique.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, alors que les Canadiens n'ont plus les moyens de se nourrir ou de se loger, le premier ministre a essayé de détourner

leur attention par son grand projet d'être membre associé de l'Union européenne. Personne ne sait ce que c'est et les Européens l'ont rejeté hier. Nous avons déjà une entente de libre-échange avec l'Europe, mais neuf pays ne l'ont pas ratifiée.

Le premier ministre promet-il de leur faire ratifier l'entente ou ce sommet n'est-il qu'une autre pièce de théâtre?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de la présence du premier ministre, ainsi que d'un bon nombre de mes collègues aujourd'hui à Montréal, pour la rencontre annuelle que nous avons avec les dirigeants de l'Union européenne. Nous allons explorer de multiples pistes de collaboration au-delà du libre-échange que nous avons déjà négocié.

Le Canada doit diversifier ses marchés et c'est exactement ce que nous faisons.

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, depuis deux mois, le premier ministre tente de détourner l'attention des Canadiens de l'explosion du coût du logement et des aliments avec son grand projet visant à faire du Canada un membre associé de l'Union européenne. Personne ne sait vraiment ce que cela signifie, et les Européens viennent de rejeter l'idée. Nous disposons déjà d'un accord de libre-échange avec l'Europe. Le problème, c'est que neuf pays membres refusent de le ratifier.

Le premier ministre obtiendra-t-il des résultats concrets lors de ce grand sommet? Réussira-t-il à convaincre ces pays de ratifier l'accord et d'ouvrir leur marché à notre bœuf, ou s'agit-il simplement d'un autre sommet à la Seinfeld, c'est-à-dire un sommet qui ne porte sur rien?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, s'il y a quelqu'un qui connaît Seinfeld, c'est bien le chef de l'opposition, qui semble condamné à revivre le même cauchemar, jour après jour.

Le premier ministre et mes collègues sont à Montréal pour le Sommet annuel Canada-Union européenne. Cette année, nous étudions de nombreux domaines dans lesquels nous pourrions approfondir notre coopération avec l'Europe, au-delà de nos accords de libre-échange existants. Nous allons diversifier nos marchés et prendre nos distances par rapport aux États-Unis, et c'est une bonne nouvelle pour le Canada.

● (1420)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est en réalité un cauchemar récurrent pour les Canadiens qui n'ont pas les moyens de payer leur épicerie et dont les paiements hypothécaires viennent d'augmenter hier à cause des déficits budgétaires engendrés par les dépenses excessives du gouvernement. Le premier ministre se comporte comme George Costanza: il court dans tous les sens au bureau en essayant de donner l'impression d'être occupé, alors qu'en réalité, il n'accomplit absolument rien.

Examinons la situation. Neuf pays n'ont pas ratifié l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Le premier ministre parviendra-t-il à les convaincre de le ratifier? Ces pays continuent de bloquer nos exportations de viande bovine. Parviendra-t-il à lever ces restrictions? Ces pays menacent d'instaurer des droits de douane liés aux émissions de carbone des industries. Parviendra-t-il à empêcher cela, ou toutes ses démarches seront-elles vaines?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, ce type parle comme Kramer. Chaque fois qu'il entre dans la pièce, il dit quelque chose de bizarre.

Plus sérieusement, le libre-échange avec l'Europe est une excellente chose pour le Canada. Il faut renforcer la collaboration avec l'Europe en matière de défense et d'approvisionnement, faire en sorte que les Canadiens et les jeunes Canadiens puissent étudier et faire de la recherche en Europe, et favoriser la coopération dans des domaines tels que l'intelligence artificielle.

Oui, le sujet qu'il aime le moins, ce sera la coopération en matière de démocratie. Je tiens à remercier le chef de l'opposition. Ce sera formidable.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, tout le monde aime Kramer.

Si le député veut parler de quelque chose de bizarre, le premier ministre nous a dit que si nous instaurions une importante taxe sur le carbone pour les industries qui s'appliquerait sur l'acier, l'aluminium, le ciment et le béton d'ici, les Européens autoriseraient l'entrée de nos produits industriels sans droits de douane. Il se trouve qu'ils menacent maintenant d'imposer des droits de douane carbone au Canada, alors même que le premier ministre organise son grand sommet.

Il n'a déjà pas réussi à faire lever les droits de douane américains, contrairement à ce qu'il avait promis pendant la campagne électorale. Le premier ministre peut-il nous dire s'il compte tenir tête aux Européens et veiller à ce qu'aucun droit de douane carbone ne soit appliqué à nos produits?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, parmi les nombreux domaines de coopération avec l'Europe dont nous allons bien sûr discuter aujourd'hui et à l'avenir, dans le cadre de notre rapprochement avec l'Union européenne, figurera en effet l'énergie.

J'ai noté avec grand plaisir que mon collègue, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, s'est réjoui du fait que les premières livraisons de gaz à destination de l'Allemagne ont quitté la côte Ouest au cours de ces derniers mois, et nous pouvons nous attendre à une coopération énergétique bien plus étroite avec nos amis de l'Union européenne.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, depuis deux ans, le premier ministre dit aux Canadiens de ne pas tenir compte de leurs factures d'épicerie, de la hausse du prix de l'essence et du fait qu'une génération entière n'a pas les moyens de se loger, parce qu'il prend part à des cérémonies grandioses où il signe des accords futiles. Aucun des neuf pays européens récalcitrants ne s'est engagé à signer et à ratifier l'accord de libre-échange existant, à permettre l'importation du bœuf canadien ou à annuler les droits de douane sur le carbone qu'ils prévoient imposer.

Pourquoi le premier ministre n'obtient-il pas de résultats concrets? Est-ce parce qu'il fait un autre coup de publicité?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un accord de libre-échange avec l'Europe, qui est actuellement en vigueur. J'ai une nouvelle encore meilleure: le premier ministre s'est fixé l'objectif ambitieux de doubler les exportations canadiennes vers d'autres pays que les États-Unis. Je tiens à assurer au chef que nous sommes largement en voie de doubler nos exportations vers d'autres pays que les États-Unis dans les 10 prochaines années. Nous le ferons en investissant dans les ports, dans les projets et dans le secteur énergétique et, surtout, en investissant dans les gens d'ici pour bâtir un Canada fort.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, on ne peut qu'admirer l'arrogance d'un parti dont les députés prennent la parole pour se vanter d'avoir fait des promesses qu'ils n'ont pas tenues. Ils vont participer à un sommet avec un continent avec qui nous avons déjà un accord de libre-échange, mais auquel il manque encore la signature de neuf des pays membres. Les libéraux refusent de s'engager à obtenir la signature d'un seul de ces pays. En fait, aucun des dirigeants concernés ne sera au sommet. De plus, ils bloquent nos exportations de bœuf et de porc, et les libéraux refusent de s'engager à faire lever ces obstacles lors du sommet.

D'ailleurs, parlant de bœuf et de porc, les libéraux n'ont-ils pas simplement fait une autre grosse boulette?

● (1425)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens sont très fiers de l'événement qui se déroule aujourd'hui à Montréal, où le premier ministre engagera le pays sur de nouvelles voies de coopération avec l'Union européenne, grâce à de nouveaux accords dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la démocratie, des transports et du commerce. Voilà autant de domaines où nous pourrions collaborer plus étroitement avec nos amis européens, diversifier nos marchés, bâtir un Canada fort et veiller à ce que le Canada travaille avec des pays aux vues similaires pour garantir la prospérité de la population et lui assurer de bons emplois.

[*Français*]

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le Québec veut faire plus de commerce avec l'Europe devant la crise tarifaire, mais CBC révèle que le Canada va nous nuire.

En effet, l'Union européenne impose des droits de douane aux produits des États qui sont des voyous en matière d'environnement. Puisque le Canada, contrairement au Québec par ailleurs, a annulé sa tarification sur le carbone, le Canada nous expose à des pénalités. Une note interne estime que des produits d'une valeur de 2,8 milliards de dollars feront l'objet de droits de douane l'an prochain, dont 800 millions de dollars seulement pour l'aluminium, l'acier et le fer du Québec.

Les libéraux se rendent-ils compte que leur capitulation climatique fait obstacle au commerce québécois?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois court après toutes sortes de fausse-tés.

Premièrement, nous collaborons avec l'Union européenne dans un grand nombre de chantiers de collaboration, que ce soit en matière d'intelligence artificielle, de démocratie ou de collaboration plus étroite dans un bon nombre de domaines.

De plus, nous collaborons également avec l'Union européenne parce que celle-ci a besoin d'énergie. J'ai noté avec intérêt l'annonce de mon collègue le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles selon laquelle les premières expéditions de gaz naturel liquéfié ont quitté la côte ouest du Canada.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, CBC doit apprécier le peu d'égards du ministre à son endroit.

Depuis des années, le Bloc québécois avertit le fédéral que, si le Canada met fin à sa tarification du carbone, le Québec va être frappé plus durement par des droits de douane européens. Eh bien, on en est là. Même si le Québec maintient sa tarification du carbone, une part valant 800 millions de dollars de nos métaux québécois va subir des tarifs. Par la faute du Canada, on aura plus d'obstacles aux douanes.

Les libéraux sont-ils fiers de nuire aux exportations du Québec?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'aluminium québécois est l'un des plus verts au monde. Notre gouvernement a multiplié les investissements et les collaborations avec les producteurs canadiens de l'aluminium. Nous allons continuer de le faire.

Soyons très clairs: si le Bloc québécois s'intéresse à la réduction de gaz à effet de serre, il n'a qu'à appuyer le plus grand projet de réduction de gaz à effet de serre, soit le projet de train à grande vitesse qui relierait les villes québécoises aux villes ontariennes.

Mario Simard (Jonquière—Hébertville—Pays-des-Bleuets, BQ): Monsieur le Président, nos exportations québécoises d'aluminium, d'acier et de fer vont se faire imposer des droits de douane par l'Europe à cause du Canada.

Or, ça risque de dépasser les exportations de métaux parce que les libéraux ont aussi affaibli la réglementation des pesticides et se sont même autorisés à rétablir des pesticides interdits. L'Europe a des normes sévères là-dessus aussi, et ça va également nuire au commerce agroalimentaire. L'Europe est sérieuse, contrairement aux libéraux.

Est-ce qu'ils réalisent aujourd'hui tout ce que leur déréglementation irresponsable va coûter au Québec?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'Europe ouvre grand ses portes à une collaboration avec le Canada. C'était en effet une journée historique où nous discutions de multiples pistes de collaboration plus approfondies avec la France, avec la Roumanie, avec l'Espagne, avec l'Allemagne. Nous allons continuer de renforcer les liens dans bon nombre de domaines afin de donner accès à l'Europe pour les compagnies et les individus canadiens, dont les Québécois qui vont en profiter beaucoup.

* * *

[*Traduction*]

FINANCES

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, la vérificatrice générale a publié un rapport qui donne à réfléchir sur le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, qui relève directement du ministre des Finances. Je vais commencer par l'essentiel. La vérificatrice générale a indiqué que le CANAFE « n'a pas assumé efficacement son rôle de surveillance du respect des lois du Canada sur la lutte contre le blanchiment d'argent », ce qui a « limité la capacité de CANAFE d'aider à détecter, à prévenir et à dissuader le blanchiment d'argent ».

Le ministre des Finances accepte-t-il les conclusions de la vérificatrice générale selon lesquelles son agence ne parvient pas à prévenir le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et l'évasion des sanctions au Canada?

● (1430)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à protéger l'intégrité du système financier canadien et à soutenir les institutions qui la protègent. Nous prenons des mesures concrètes pour élaborer une stratégie nationale antifraude en collaboration avec les organismes et partenaires de l'industrie. Nous créons également l'agence contre les crimes financiers, qui dirigera la lutte contre les crimes financiers sophistiqués en bénéficiant de ressources supplémentaires de la GRC. Si les conservateurs ont à cœur de lutter contre le blanchiment d'argent, nous les encourageons à appuyer le projet de loi C-29.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, si le gouvernement prenait cette question au sérieux, il aurait créé l'agence qu'il avait promise en 2021, et il n'aurait pas manqué l'échéance légale fixée pour l'examen de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La police a besoin d'avoir accès à ces renseignements en temps opportun, mais la vérificatrice générale a constaté qu'il fallait en moyenne 112 jours au CANAFE pour les transmettre aux forces de l'ordre, et elle a déclaré que l'information arrivait « trop tard pour qu'elle soit utile ».

Pourquoi le ministre des Finances ne fournit-il pas aux services de police de tout le Canada les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement du terrorisme?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement est déterminé à protéger et à préserver l'intégrité du système financier canadien. Nous avons pris des mesures concrètes pour élaborer une stratégie antifraude en collaboration avec de nombreux partenaires. Nous sommes en train de créer l'agence contre les crimes financiers, qui dirigera la lutte contre les crimes financiers de plus en plus sophistiqués. Nous avons accordé des ressources supplémentaires à la GRC pour l'aider à coordonner ces efforts. Si les conservateurs sont préoccupés par cette question, ils devraient appuyer notre projet de loi, le projet de loi C-29.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la Banque du Canada indique que l'inflation augmente et que la croissance économique ralentit, tandis que la directrice parlementaire du budget affirme que les intérêts sur la dette nationale sont la dépense gouvernementale qui connaît la croissance la plus rapide. Le coût du gouvernement fait grimper le coût de la vie. Les libéraux ont rompu toutes leurs promesses budgétaires, ils ont franchi tous les garde-fous budgétaires et ils ont abandonné toutes les cibles budgétaires qu'ils s'étaient fixées. Depuis 11 années consécutives, ils présentent des déficits.

Quand le gouvernement mettra-t-il enfin un terme à ses dépenses déficitaires qui alimentent l'inflation?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, contrairement aux conservateurs, nous croyons en l'indépendance de la politique monétaire de notre banque centrale, et nous savons que l'inflation est alimentée par la guerre au Moyen-Orient.

Contrairement aux conservateurs, nous agissons chaque jour à la Chambre pour offrir davantage de mesures visant à réduire le coût de la vie pour les Canadiens qui en ont le plus besoin. Nous avons réduit l'impôt sur le revenu et les nouveaux investissements des entreprises et les taxes sur le logement et le carburant. Nous avons amélioré et élargi l'accès aux prestations fédérales, comme l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, et nous investissons pour créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois partout au Canada. C'est ainsi que nous bâtissons un Canada fort. C'est ainsi que nous soutenons les Canadiens.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Monsieur le Président, le taux de chômage augmente, le coût du panier d'épicerie augmente, l'inflation augmente et, maintenant, les taux d'intérêt augmentent. Hier, l'inflation alimentée par les déficits a poussé la Banque du Canada à augmenter ses taux d'intérêt, et les six grandes banques lui ont emboîté le pas. Les versements hypothécaires des gens qui possèdent une maison viennent d'augmenter, et pour ceux qui rêvent de devenir propriétaires, ce rêve est maintenant un peu plus hors de portée. Tout cela parce que le premier ministre n'arrive pas à contrôler ses dépenses.

Les libéraux présenteront bientôt leur prochain budget. Mettront-ils fin à leurs dépenses inflationnistes?

L'hon. Buckley Belanger (secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Monsieur le Président, puisque les membres du caucus conservateur de la Saskatchewan sortent de leur torpeur, je vais leur dire ce qui se passe en Saskatchewan.

Rien que depuis juin, j'ai participé à des annonces du gouvernement fédéral portant sur des investissements de plus de 467 millions de dollars en Saskatchewan, et les ventes de canola augmentent. Nous avons dépensé de l'argent pour aider les services de garde, et les ventes de canola augmentent. Nous avons investi dans les infrastructures communautaires, et les ventes de canola augmentent. Nous avons consacré de l'argent aux communautés autochtones, et les ventes de canola augmentent.

Je pense que la députée et toute la Saskatchewan...

[*Français*]

Le Président: L'honorable député de Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk a la parole.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, c'est une très mauvaise nouvelle pour toutes les familles canadiennes: la Banque du Canada a annoncé hier que, pour la première fois, depuis trois ans, on va augmenter le taux directeur et que l'inflation va grimper jusqu'à 3,5 %, et ce, pour l'année entière.

Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que les taux hypothécaires pour les maisons vont augmenter. Ça va freiner l'achat, ça va fragiliser ceux qui sont actuellement propriétaires et ça va paralyser la construction du logement.

Y a-t-il un ministre de ce gouvernement qui va enfin comprendre que les dettes et les déficits pharaoniques conduisent à l'inflation?

● (1435)

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, si le député d'en face portait attention à ce que fait le gouvernement depuis près d'un an et demi maintenant, il verrait que la concentration de nos efforts est mise sur l'abordabilité. Nous avons baissé les impôts de 22 millions de Canadiens. Nous avons mis en place l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels.

Cependant, il y a quelque chose que je ne m'explique toujours pas, et c'est pour ça que je lui pose cette question: devant la hausse du coût de la vie, pourquoi a-t-il voté contre l'Allocation canadienne pour enfants qui fournit à 22 845 enfants 79 millions de dollars dans sa circonscription, Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk? Ça, c'est à peu près 3 500 $ par enfant dans sa circonscription et je rappelle que c'est près de 23 000 enfants.

Pourquoi a-t-il voté contre ça?

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, j'invite le ministre à mettre à jour ses statistiques ou, à tout le moins, à s'informer des statistiques chez le gouverneur de la Banque du Canada. C'est lui qui dit que la gestion des libéraux est toute croche. Quel est le résultat? Les prix à l'épicerie vont augmenter. Le gouverneur dit que les prix vont augmenter plus rapidement que l'année passée alors que, l'année passée, ça a été terrible. C'est ça, la réalité libérale après 11 ans.

Le ministre pourrait-il dire aux citoyens, ou encore au gouverneur de la Banque du Canada, comment il se fait que leurs politiques inflationnistes aient fait en sorte que l'épicerie va augmenter plus fortement cette année que l'année passée?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, sur la position fiscale du Canada, soyons clairs: le Canada est l'un des deux seuls pays du G7 à avoir une cote AAA. Nous avons un meilleur ratio de la dette au PIB et du déficit au PIB par rapport à nos pairs du G7.

Par contre, ce que je ne m'explique toujours pas, c'est pourquoi il s'obstine systématiquement à voter contre des mesures qui ont un impact très direct, que ce soit une baisse d'impôt, l'Allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels ou le Régime canadien de soins dentaires. Ça, c'est 23 614 résidants de sa circonscription, sans compter les 23 000 enfants qui profitent de l'Allocation canadienne pour enfants.

S'il parle d'aider les familles, qu'il commence à aligner ses votes avec ses paroles.

[*Traduction*]

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, le Club des petits déjeuners du Canada a déclaré au comité qu'à cause de l'inflation, le programme d'alimentation scolaire à 1 milliard de dollars a perdu 22 % de son pouvoir d'achat en épicerie. Pourtant, la ministre persiste à dire que le programme nourrit 400 000 enfants de plus chaque année. Les chiffres ne collent pas. Si on répartit les fonds sur cinq ans et 180 jours d'école par année, en moyenne, on obtient moins de 3 $ par enfant ciblé par jour. Pourtant, selon une étude menée dans cinq provinces, le prix d'un dîner standard est de 6,45 $, soit un prix deux fois plus élevé. On peut donc nourrir beaucoup moins d'enfants.

La ministre présentera-t-elle les données nationales et les calculs qui étayent ses dires? Les enfants qui ont faim veulent corriger ses devoirs.

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons absolument aucune leçon à recevoir des députés d'en face en ce qui concerne le Programme national d'alimentation scolaire. J'étais présente à cette réunion du comité et j'ai entendu les témoignages des représentants de la Coalition pour une saine alimentation scolaire et du Club des petits déjeuners du Canada, ainsi que ceux des élèves qui ont écrit au premier ministre pour dire comment le Programme national d'alimentation scolaire les aide quotidiennement à l'école. La députée devrait porter davantage attention.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, qu'on ne se demande pas pourquoi le Canada est sous le choc de voir le premier ministre du Québec réclamer sa place dans les relations internationales. Hier, j'ai demandé aux plus hauts fonctionnaires des affaires étrangères si un seul d'entre eux savait ce qu'était la doctrine Gérin-Lajoie. Eh bien, aucun d'entre eux n'a été capable de me répondre. Depuis plus de 60 ans, c'est la politique officielle du Québec en matière de relations internationales, et Ottawa n'en a jamais entendu parler.

Comment est-il possible que la machine fédérale soit devenue aussi déconnectée du Québec?

L'hon. Mona Fortier (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit, le Québec est une nation exceptionnelle qui s'épanouit au sein d'un Canada fort.

Dans un monde de plus en plus dangereux et divisé, nous devons être maîtres chez nous et bâtir des partenariats fiables pour les Canadiens. Nous reconnaissons les intérêts économiques et culturels propres au Québec et nous continuerons de travailler avec son gouvernement, y compris en matière d'éducation, de culture et de francophonie.

L'économie canadienne est plus forte quand on travaille ensemble.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, depuis plus de 60 ans, le Québec mène ses propres relations internationales lorsqu'elles concernent ses champs de compétences. Ça fait plus de 60 ans. Pourtant, on réalise que non seulement le Canada ne respecte pas les prérogatives du Québec, comme on le voit dans le refus d'entendre M. Saint-Pierre Plamondon au Sommet Canada-Union européenne, mais c'est encore pire.

Le fédéral n'est même plus au courant des prérogatives du Québec. N'est-ce pas là l'ultime preuve que non seulement le Canada ne connaît pas notre nation, mais qu'il ne peut pas parler en notre nom?

● (1440)

L'hon. Mona Fortier (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, les provinces et les territoires apportent une expertise précieuse aux relations internationales du Canada.

La tenue du Sommet Canada-Union européenne à Montréal reconnaît justement le rôle important du Québec dans le renforcement de ce partenariat. Nous avons toujours travaillé en étroite collaboration avec les provinces et les territoires et nous continuerons de le faire pour diversifier nos relations à l'étranger. Notre priorité est d'obtenir des résultats concrets pour les Canadiens partout au pays.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Monsieur le Président, à Kelowna, un homme étrangle violemment sa femme. Il est arrêté, puis libéré sous caution. Trente minutes plus tard, il la retrouve. Il l'agresse et l'étrangle de nouveau, puis est arrêté de nouveau. On peut deviner la suite: les lois libérales font en sorte que ce contrevenant est de nouveau libéré sous caution. Les libéraux ont promis de corriger les lacunes du système de mise en liberté sous caution, mais rien n'a changé. Sous leur gouverne, le taux de violence entre partenaires intimes a augmenté de 40 %.

Combien de fois une femme doit-elle être agressée avant que les libéraux accordent la priorité à sa sécurité?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, parce que le gouvernement est très préoccupé par des incidents de ce genre, il a présenté le projet de loi C-16, la Loi visant à protéger les victimes, et le projet de loi qui vise à réformer la mise en liberté sous caution. Toutes ces mesures ont été adoptées en juin dernier. Ces lois sont entrées en vigueur le 15 juillet, mais il incombe aux provinces de les appliquer. Les changements sont intégrés dans le Code criminel. Il est temps que les provinces rattrapent leur retard.

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Monsieur le Président, les criminels se moquent du système judiciaire des libéraux, et ce sont les victimes qui en font les frais. Un homme ayant 274 condamnations à son actif obtient une mise en liberté sous caution. Des meurtriers d'enfants et des violeurs condamnés suivent des cours de cuisine et étudient le droit. Des drones livrent des repas de chez McDonald's, de l'alcool, de la drogue et des armes à feu illégales dans des établissements à sécurité maximale. Cela semble insensé, mais c'est la triste réalité sous le gouvernement libéral.

Les libéraux finiront-ils par mettre les criminels derrière les barreaux et cesser de mettre la vie des Canadiens en danger?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est responsable du Code criminel du Canada. Nous avons apporté un nombre sans précédent de modifications pour durcir nos lois afin que les criminels purgent des peines plus longues et que les récidivistes n'obtiennent pas de mise en liberté sous caution. Il revient toutefois aux provinces d'appliquer ces nouvelles dispositions. J'espère qu'elles le feront.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, les libéraux n'arrêtent pas de se vanter d'avoir fait le ménage dans le régime de mise en liberté sous caution. C'est leur impression. Nous, les conservateurs, nous les avions pourtant prévenus qu'ils n'en faisaient pas assez.

Dernièrement, à Kelowna, un homme a été accusé de voies de fait contre sa conjointe, notamment parce qu'il l'avait étranglée. Il a été remis en liberté sous caution. Moins d'une demi-heure plus tard, d'après les allégations, il était de retour chez elle, cette fois en violation d'une ordonnance de non-communication, et il l'a encore étranglée. Une fois de plus, il a été remis en liberté sous caution.

Les gens s'attendent à ce que le gouvernement protège les personnes les plus vulnérables. Les libéraux admettront-ils que les changements qu'ils ont apportés au régime de mise en liberté sous caution n'allaient pas assez loin? S'engagent-ils à faire quelque chose?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Si le député s'était donné la peine de lire le projet de loi que nous avons présenté, monsieur le Président, il saurait que, sur l'avis du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, nous y avions ajouté des dispositions relatives aux affaires de violence contre un partenaire intime qui impliquent la strangulation, justement. C'est parce que nous reconnaissons qu'un tel geste présage d'actes de violence futurs. Nous le savons. Lorsque nous adaptons les lois, nous nous attendons à ce que les provinces les appliquent en dotant le système des ressources nécessaires et à ce que les personnes nommées pour prendre des décisions en la matière appliquent les règles.

Les situations tragiques comme celle-là peuvent impulser des changements. Nous avons fait quelque chose et nous espérons que les changements en cause seront appliqués par les personnes qui occupent les postes...

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice m'a demandé si j'avais pris la peine de lire son projet de loi. A-t-il, lui, pris la peine de lire mon projet de loi sur la violence contre un partenaire intime dont a été victime Bailey McCourt? Je tiens à souligner que cela s'est produit à Kelowna. Les députés savent-ils ce qui s'est produit ensuite à Kelowna? Le meurtre de Bailey McCourt, qui a été tuée trois heures après que son agresseur eut quitté le palais de justice à l'issue de son procès.

C'est notre devoir, en tant que parlementaires, de protéger les plus vulnérables. Les libéraux auraient dû adopter notre loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, qui durcissait considérablement les conditions de mise en liberté sous caution.

Les libéraux admettront-ils qu'ils ont un problème sur les bras et qu'ils doivent le régler dès maintenant?

● (1445)

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, le député se demande si j'ai lu son projet de loi. Il devrait savoir que je l'ai lu, car nous avons travaillé ensemble, au-delà des clivages partisans, pour le remanier. Il devrait savoir que nous avons collaboré avec les proches de Bailey McCourt, dans les circonstances tragiques de son meurtre, pour que sa mort n'ait pas été vaine et pour modifier la législation de ce pays afin d'empêcher que d'autres personnes soient victimes de violence entre partenaires intimes et de meurtre, des préjudices qui, nous le savons, peuvent être évités.

J'ai apprécié l'esprit de collaboration non partisan du député. Il est dommage qu'il semble l'avoir perdu.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Monsieur le Président, des nouvelles déchirantes nous sont parvenues de Toronto ce matin. Trois suspects masqués armés d'armes de poing et d'un marteau se sont introduits de force dans la maison d'une famille. Ils ont tiré sur le père et ses deux filles. Voilà le genre de chaos auquel les Canadiens sont confrontés. Il est temps que les libéraux adoptent notre loi sur la protection de nos foyers et notre projet de loi sur la sécurité au foyer, qui renforceraient la protection des Canadiens en renforçant nos lois sur la légitime défense et en veillant à ce que nous ayons des lois qui protègent les familles chez elles.

Les libéraux adopteront-ils ces lois afin que nous puissions protéger les Canadiens et rétablir la sécurité dans nos foyers, oui ou non?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, l'incident mentionné par le député est une nouvelle des plus désolantes que j'ai également apprise aujourd'hui. J'ai entendu dire que le service de police de Toronto mène actuellement une enquête. Nous attendons les conclusions de l'enquête.

Bien sûr, nous tenons mordicus à ce que les criminels qui entrent chez les gens soient arrêtés et condamnés comme il se doit. C'est pourquoi nous avons apporté un nombre sans précédent de modifications au Code criminel du Canada. C'est le travail de la police locale et des tribunaux locaux qui sont gérés par les provinces jusqu'à maintenant...

Le Président: La députée d'Oakville-Ouest a la parole.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le travail que fait le gouvernement pour diversifier les échanges commerciaux du Canada est important pour les travailleurs de ma circonscription, Oakville-Ouest, où l'on fabrique des produits de haute qualité qui sont prisés partout dans le monde. L'accord commercial récemment conclu entre le Canada et les Émirats arabes unis marque une étape historique dans l'élargissement des liens commerciaux entre le Canada et son principal partenaire commercial au Moyen-Orient.

Le ministre du Commerce international pourrait-il expliquer à la Chambre comment cet accord commercial avec les Émirats arabes unis, qui a établi un nouveau record, aidera les entreprises canadiennes de tout le pays à accéder à ce marché en pleine croissance, et comment il permettra aux travailleurs et aux exportateurs canadiens d'être concurrentiels à l'échelle internationale?

L'hon. Maninder Sidhu (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, par votre entremise, je tiens à remercier ma collègue d'Oakville-Ouest de son travail à la Chambre et, bien sûr, au sein du comité du commerce international.

Cette semaine, nous avons signé en seulement 47 jours — un record — un accord commercial historique avec les Émirats arabes unis. Jamais le Canada n'avait négocié un accord commercial aussi rapidement. Une fois en vigueur, ce nouvel accord commercial réduira les droits de douane sur 99 % des exportations canadiennes vers les Émirats arabes unis. Cela se traduira par de nouveaux débouchés pour les travailleurs et les entreprises du Canada. Il s'agit d'un marché évalué à plus de 700 milliards de dollars. Cet accord permet d'élargir l'accès à ce marché dans les secteurs canadiens de l'agriculture, de l'aérospatiale, de l'énergie, du bois d'œuvre, et plus encore.

Le plan A fonctionne. Nous diversifions nos échanges commerciaux et nous bâtissons un Canada fort.

* * *

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Monsieur le Président, des données récentes indiquent que l'innovation migre de plus en plus vers les États-Unis. Ce phénomène a augmenté de 142 %. Par ailleurs, 34 % des immigrants titulaires d'un doctorat quittent le Canada dans les 25 ans suivant leur arrivée, attirés notamment par un marché de l'innovation qui rémunère ses travailleurs 46 % mieux que le nôtre.

Les libéraux ont fait entrer trop de personnes en trop peu de temps sans prévoir les infrastructures nécessaires, notamment en matière de logement et de soins de santé. Résultat: plusieurs de nos meilleurs talents choisissent de partir, y compris des entrepreneurs et des innovateurs qui contribuent à la croissance économique du pays. Pourquoi le premier ministre n'essaie-t-il pas de mettre fin à cet exode des cerveaux au lieu d'augmenter continuellement les cibles d'immigration?

[*Français*]

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'innovation et la recherche sont des préoccupations très importantes de notre gouvernement.

[*Traduction*]

Le budget de 2025 prévoit une stratégie assortie d'un plan d'action destiné à attirer les meilleurs talents du monde entier. Cette stratégie contribuera à recruter des chercheurs de calibre mondial et à renforcer la compétitivité et l'excellence en recherche du Canada.

Au cours des six à neuf derniers mois, nous avons aussi observé l'arrivée au Canada de nombreux chercheurs américains de premier plan, particulièrement à Montréal, Toronto et Vancouver, ce qui devrait accélérer...

Le Président: Le député de Niagara-Sud a la parole.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Monsieur le Président, la réalité est tout autre. Plus de 30 000 candidats au Programme de visa pour démarrage d'entreprise attendent toujours qu'on traite leur demande, pris dans les rouages de la bureaucratie. Ce n'est pas ça, le progrès. C'est plutôt le signe d'un échec de notre système.

Par ailleurs, l'actuelle stratégie de sécurité nationale passe à côté d'un problème fondamental: les failles du système de contrôle des non-citoyens qui souhaitent entrer au Canada. Malgré 675 signalements transmis à l'Agence des services frontaliers du Canada en vue d'un renvoi pour des raisons de sécurité nationale, seulement 44 personnes ont effectivement été expulsées.

C'est un véritable désastre. Les libéraux vont-ils réduire les niveaux d'immigration...

● (1450)

Le Président: Le ministre de la Sécurité publique a la parole.

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour historique pour le Canada, puisque nous venons de publier une stratégie pour la sécurité nationale qui repose sur une approche pangouvernementale en matière de sécurité nationale stratégique. Au cours des semaines et des mois à venir, nous publierons des stratégies plus précises concernant la sécurité publique, ainsi que les services de renseignement, la défense, l'économie et la politique étrangère. Il s'agit là d'une occasion unique, qui ne se présente qu'une fois par génération, de nous doter d'une vision stratégique en matière de sécurité nationale.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, la stratégie que le ministre mentionne aurait tout aussi bien pu tenir dans un simple courriel. Elle est très sommaire et ne dit absolument rien sur l'un des plus grands problèmes du Canada en matière de sécurité, à savoir l'absence de contrôle des personnes qui entrent sur le territoire. Or, le premier ministre souhaite augmenter les niveaux d'immigration.

Le nombre de demandes de contrôle confiées au SCRS a atteint un record de 538 000 en 2024, et on estime à présent qu'il faudra des années pour traiter les dossiers de résidence permanente faisant l'objet d'un contrôle de sécurité approfondi. Pourquoi cette stratégie pour la sécurité nationale ne dit-elle rien à ce sujet?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, la stratégie pour la sécurité nationale est très complète et comporte beaucoup d'éléments que recherche ma collègue d'en face. Je peux lui assurer que, dans le cadre du dossier de la sécurité publique, nous nous employons à mettre au point une réponse plus détaillée qui inclut les contrôles de sécurité, car il s'agit d'un élément essentiel pour protéger les Canadiens.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, lorsque j'utilise la fonction de recherche dans ce document, je ne trouve aucune mention de renforcement des contrôles de sécurité pour les non-citoyens qui entrent au Canada. Je l'invite à consulter ce document, ainsi que les résultats. On a autorisé Ahmed Eldidi à entrer au Canada malgré une vidéo le montrant essentiellement en train de commettre un crime digne du groupe État islamique. Il a par la suite été reconnu coupable d'un crime, et la communauté persane demande maintenant des critères de contrôle publics qui permettent de distinguer les personnes enrôlées de force des hauts fonctionnaires et des chefs terroristes. Pourquoi n'a-t-on rien prévu de tout cela dans cette stratégie?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, j'espère sincèrement que la députée d'en face ne s'est pas contentée d'utiliser la fonction de recherche pour lire ce document, car il joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité des Canadiens. En effet, il contient des éléments qui, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, démontreront clairement qu'il vise à assurer la sécurité de chaque Canadien tout en veillant à ce que les objectifs stratégiques en matière de sécurité soient atteints.

* * *

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, l'inflation libérale continue de faire grimper le coût de la vie, ce qui entraîne une hausse des taux d'intérêt. Les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts. Pendant ce temps, l'épouse du premier ministre vient d'être nommée au poste d'envoyée spéciale du Canada pour les océans, un poste assorti d'un budget de 1,2 milliard de dollars financé à même les fonds publics. Les libéraux disent qu'elle travaille gratuitement, mais cela ne devrait pas signifier qu'elle n'a pas de comptes à rendre.

Le cabinet du ministre ne dira pas si elle demande des dons aux banques ou à l'industrie, ni quelles ressources gouvernementales elle utilise. Les conservateurs ont tenté de l'inviter au comité des pêches et des océans pour obtenir des réponses, mais les libéraux ont bloqué cette demande.

Pourquoi ne lui permettent-ils pas de comparaître devant le comité?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est un chef de file mondial en matière de conservation des océans. Comme la députée l'a souligné à juste titre, le pays compte un certain nombre de programmes visant à protéger nos océans et les espèces, y compris les espèces en péril, qui y vivent. Nous annoncerons aujourd'hui et demain d'autres mesures visant à protéger nos océans.

De nombreux ministres sont responsables de plusieurs de ces programmes. Bien entendu, ils sont toujours responsables des dépenses engagées au nom de la conservation des océans. Nous remercions l'épouse du premier ministre de son leadership dans ce dossier.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, c'est pratique courante pour les personnes nommées par le gouvernement de comparaître devant un comité. Les libéraux ont pris la décision inhabituelle de nommer l'épouse du premier ministre à ce poste. Cette nomination devrait appeler à plus de transparence, et non le contraire.

Les lobbyistes et les groupes d'intérêts se réjouissent d'avoir accès à l'épouse du premier ministre, et 1,2 milliard de dollars, ce n'est pas une petite somme. Les Canadiens ont le droit de connaître les responsabilités et les pouvoirs qui lui ont été attribués ainsi que la façon dont leur argent est dépensé.

Qu'est-ce que les libéraux ont à cacher en empêchant sa comparution?

● (1455)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit dans ma réponse, l'épouse du premier ministre s'est portée volontaire pour piloter les initiatives du Canada en diplomatie et en conservation des océans. Les ministres demeurent responsables de répondre à toute question sur leurs programmes de conservation des océans et tenus de s'expliquer à cet égard.

Parlant d'obligation de s'expliquer, j'aimerais savoir…

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le ministre peut poursuivre.

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, parlant d'obligation de s'expliquer, j'aimerais savoir où se trouvait la députée quand nous avons annoncé un investissement de 70 milliards de dollars à Churchill Falls, qui assurera des emplois aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador pendant très longtemps. Elle manquait à l'appel. Un peu d'explications s'il vous plaît.

* * *

LE SECTEUR DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont vraiment de beaux parleurs. Ils sont comme les vendeurs de voitures d'occasion qui charment tout le monde, jusqu'à ce qu'on perde un pneu en rentrant à la maison.

Je m'explique. Chaque jour, les libéraux affirment qu'ils sont là pour soutenir les entreprises et les travailleurs canadiens, mais, quand Wagon d'acier national les a contactés pour demander un allégement tarifaire, quelle a été leur réponse? Silence radio. Cette entreprise fabrique des wagons en acier dont 98 % des composants sont d'origine canadienne.

Quand il s'agit vraiment de choses importantes, pourquoi les libéraux sont-ils toujours soit aux abonnés absents, soit en train d'envoyer des lettres inutiles?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, des lettres inutiles? Il est clair que quelqu'un ici est déconnecté de la réalité.

Une lettre dans laquelle le gouvernement du Canada s'engage à aider une entreprise à se moderniser, à acheter de nouveaux équipements, à accroître sa production et à trouver de nouveaux marchés est-elle inutile? Je pourrais citer bien d'autres lettres de ce genre. C'est ce que nous avons fait au cours des six derniers mois.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, je suis bien content que le député parle de réalité. Parlons donc de la réalité.

Stellantis avait besoin de soutien du gouvernement. Qu'a-t-il obtenu? Rien. CAMI avait besoin de soutien du gouvernement. Qu'a-t-il obtenu? Rien. PACCAR avait besoin de soutien du gouvernement. Qu'a-t-il obtenu? Rien. Algoma avait besoin de soutien du gouvernement. Qu'a-t-il obtenu? Rien. Les travailleurs de Stelco avaient besoin de soutien du gouvernement. Qu'ont-ils obtenu? Ils ont reçu une lettre inutile.

Aujourd'hui, Wagon d'acier national a besoin de soutien du gouvernement. Que va-t-il obtenir, une autre lettre inutile?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, Algoma Steel? Veux-tu vraiment qu'on en parle?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Ce n'est pas moi qui veux en parler. Les députés peuvent parler de ce qu'ils veulent, mais cela m'importe peu.

Le député peut poursuivre.

Carlos Leitão: Monsieur le Président, en ce qui concerne Algoma Steel, nous avons travaillé à maintenir l'entreprise en activité et à faciliter la transition de ses procédés de production afin de la positionner comme fournisseur privilégié d'acier de haute qualité pour l'industrie de la construction navale, et nos efforts ont porté fruit.

Algoma Steel, vraiment?

[*Français*]

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, l'abandon du secteur de l'acier par les libéraux fait extrêmement mal aux travailleurs canadiens. Après 500 emplois perdus chez Stelco, c'est maintenant 2 000 jobs qui sont perdus au Canada. Dans les derniers mois, des dizaines d'entreprises du Québec nous ont contactés pour dénoncer le gouvernement libéral, qui est complètement déconnecté de la réalité. Afin de survivre, les entreprises ont transmis des recommandations concrètes au ministre des Finances et à la ministre de l'Industrie.

Ma question est bien simple: pourquoi les deux ministres libéraux n'ont-ils pas écouté les entreprises du Québec?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous faisons depuis au moins six mois, surtout dans la région de mon collègue et dans le Centre-du-Québec. Nous avons visité des dizaines de petites et moyennes entreprises.

Développement économique Canada pour les régions du Québec a des programmes adaptés à la réponse tarifaire pour assister les entreprises. Mon collègue devrait parler à ces entreprises, pour qu'elles lui confirment ce que nous avons fait au cours des six derniers mois. Nous allons continuer à le faire.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.): Monsieur le Président, les services de police des Premières Nations et des Inuits sont des questions de justice et d'équité. Dans les communautés inuites et des Premières Nations, les services de police sont sous-financés depuis beaucoup trop longtemps. Les tribunaux et le directeur parlementaire du budget nous l'ont dit sans équivoque.

Cette semaine, le premier ministre a tenu une réunion avec ses homologues provinciaux et territoriaux et les dirigeants des Premières Nations pour la première fois en plus de deux décennies afin de défendre des priorités communes, comme la sécurité publique et la sécurité communautaire. Il a annoncé un financement historique de près de 634 millions de dollars sur quatre ans et de plus de 250 millions de dollars par année pour renouveler et élargir les ententes sur les services de police des Premières Nations et des Inuits.

Le ministre de la Sécurité publique peut-il informer la Chambre et les Canadiens à ce sujet?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Sault Ste. Marie—Algoma de son travail acharné et de ses efforts dans ce dossier.

Toutes les communautés autochtones méritent de se sentir en sécurité et d'être en sécurité. Ce financement historique soutient les services de police comme celui de la nation Tsuut'ina, en Alberta. Cela s'ajoute aux 140 millions de dollars destinés à des programmes de prévention de la criminalité et de sécurité publique dirigés par des Autochtones, comme les agents de sécurité communautaire. Ces investissements dans les services de police soutiennent les solutions communautaires, comblent les lacunes et font en sorte que les Autochtones disposent des outils dont ils ont besoin pour assurer leur sécurité.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Monsieur le Président, le rapport d'octobre de la Banque du Canada nous annonce que l'inflation est près de 3 %, que la croissance économique est moins de 1 %, que des milliers de jobs se perdent, que les entreprises réduisent les investissements, et que, mois après mois, elles absorbent les droits de douane, mais qu'elles devront inévitablement les refiler aux consommateurs.

On ajoute à ça l'augmentation du taux d'intérêt. C'est ça, le résultat de la stratégie libérale. Les Canadiens et les Canadiennes en arrachent, voilà leur vrai bilan.

Le gouvernement va-t-il enfin suivre le plan conservateur pour donner de l'oxygène aux Canadiens?

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer ma confusion devant les propos de mon honorable collègue, parce que, vraiment, il n'y a aucun plan de la part des conservateurs pour soutenir l'abordabilité pour les ménages.

Au contraire, ils votent toujours contre tout ce qu'on fait depuis le début de l'année. Depuis le début, ils nous disent que le gouvernement n'a aucune place dans la construction de logements abordables. Nous sommes là. Nous sommes déjà au travail. Les loyers ont baissé au cours des 24 derniers mois.

Des dizaines de milliers de chantiers font de la construction aujourd'hui grâce aux programmes qu'on a mis en place.

Alors, soyons sérieux, et que les conservateurs se mettent au travail.

* * *

[*Traduction*]

LA FAMILLE, LES ENFANTS ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je suis très fier des plans que les conservateurs ont mis de l'avant. Aujourd'hui même, nous avons annoncé une nouvelle idée emballante pour soutenir les familles: permettre aux deux parents de demander simultanément la clause d'exclusion pour élever des enfants prévue par le Régime de pensions du Canada. Cela signifie que les familles qui se partagent les responsabilités parentales ne seraient plus pénalisées dans le calcul de leur admissibilité à la pension.

Les parents ne devraient pas avoir à choisir entre passer du temps avec leurs enfants et protéger leur retraite. Le ministre des Finances va-t-il inclure cette proposition constructive dans le prochain budget?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, nous n'avons aucune leçon à recevoir des conservateurs sur les moyens de rendre la vie plus abordable pour les familles. Nous sommes en train de livrer la marchandise. Nous avons mis en place des options pour des congés parentaux plus longs, des prestations parentales partagées et des mesures de soutien supplémentaires pour les familles de travailleurs. Une autre mesure que nous avons mise en place, et qui est peut-être encore plus importante et historique, c'est le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, grâce auquel les familles peuvent économiser jusqu'à 16 000 $ par année, voire plus dans certains cas. C'est un programme auquel le député s'oppose.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, il n'y a eu aucune réponse à mes questions.

La Banque du Canada confirme maintenant que les chômeurs canadiens ont plus de mal que jamais à trouver un emploi, puisque le taux de participation au marché du travail atteint un creux jamais vu en 29 ans. Pendant ce temps-là, la ministre des Pêches n'a eu aucun état d'âme à subventionner une entreprise qui avait licencié des Canadiens afin d'embaucher des travailleurs illégaux.

Les libéraux font passer les intérêts égoïstes de cette entreprise étrangère avant les travailleurs d'ici. La ministre des Pêches finira-t-elle par expliquer à la Chambre pourquoi on a subventionné une entreprise qui avait licencié des Canadiens afin d'embaucher des travailleurs illégaux?

Ernie Klassen (secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches, Lib.): C'est curieux, monsieur le Président, que les conservateurs confient des questions sur les pêches dans le Canada atlantique à un Albertain.

Le député s'efforce de présenter à sa façon un unique projet de 2024 qui n'avait d'ailleurs rien à voir avec l'emploi. C'était pour de l'équipement pour la transformation du crabe. Je suis convaincu que le député n'a aucune idée du fonctionnement des pêches. Cela dit, le Fonds des pêches de l'Atlantique a financé plus de 1 300 projets un peu partout dans l'Atlantique, et le gouvernement vient tout juste de signer une nouvelle entente avec les provinces de l'Atlantique, avec 300 millions de dollars en argent frais à la clé.

* * *

● (1505)

L'ÉCONOMIE

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Monsieur le Président, dans un contexte économique mondial en constante évolution, les Canadiens et les entreprises veulent moins d'obstacles et des services gouvernementaux plus rapides et plus efficaces. Le gouvernement a récemment présenté le projet de loi S-7, la Loi sur la réduction du fardeau administratif pour tous les Canadiens. Je demanderais au président du Conseil du Trésor de bien vouloir expliquer en quoi ces mesures faciliteront la vie des Canadiens et comment elles favoriseront la compétitivité et la croissance des entreprises canadiennes.

L'hon. Shafqat Ali (président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, pour favoriser la croissance des entreprises, il faut réduire les formalités administratives, alléger les fardeaux et diminuer les coûts. C'est précisément ce que ferait la Loi sur la réduction du fardeau administratif pour tous les Canadiens. Nous veillons à continuer d'offrir des protections solides en matière de santé publique, de sécurité et d'environnement. Notre objectif est clair: il s'agit de consacrer moins de temps aux formalités administratives et plus de temps à l'innovation.

Nous bâtissons un Canada fort.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs sur le tracé du TGV veulent se faire entendre par le gouvernement libéral et ils méritent d'être entendus. Pourtant, l'écoute semble plus facile si on est de la visite d'Europe; cherchons l'erreur. Les libéraux musèlent les Canadiens qui seront expropriés par des projets à l'européenne sans aucune garantie de rentabilité à long terme.

Quand ce gouvernement libéral s'occupera-t-il de la misère des Canadiens en abolissant les taxes fédérales sur le diésel?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on ne doit pas se surprendre que les conservateurs redoublent d'ardeur dans leur opposition à un projet porteur pour l'ensemble des Québécois.

Nous allons bien entendu continuer d'écouter le milieu agricole pour ce qui est de la construction du train à grande vitesse. Nous allons aussi continuer d'écouter le monde agricole pour ce qui est du coût des carburants. Nous avons effectué une réduction et nous avons prolongé cette réduction du prix des carburants pour le monde agricole. Nous allons continuer d'être à l'écoute.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, alors que le gouvernement libéral, avec l'aide des conservateurs, fait avancer à toute vitesse le projet de loi C-39, un projet de loi hostile à l'environnement, aux peuples autochtones et aux travailleurs, les scientifiques nous informent que les changements climatiques liés aux combustibles fossiles ont entraîné une augmentation de 275 % du nombre de décès dus à la fumée des feux de forêt au Canada. C'est la preuve que le programme des libéraux, au service des grandes entreprises, met des vies en danger et compromet la viabilité de notre planète.

Le gouvernement va-t-il écouter les scientifiques, sauver des vies, cesser d'aggraver l'urgence climatique et retirer le projet de loi C-39?

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Nous disposons des meilleures données scientifiques, nous avons les meilleures normes et nous allons continuer à les respecter.

Je suis toujours ravi de travailler avec tous mes collègues pour faire avancer la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. Nous avons annoncé la stratégie nationale d'électrification, nous allons doubler le réseau électrique d'ici 2030, nous avons investi 3,8 milliards de dollars dans la stratégie pour la nature afin de protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030, et nous avons investi 1,2 milliard de dollars pour protéger les océans, les aires de conservation marine et les baleines, et pour soutenir les partenariats avec les Autochtones.

* * *

LES FINANCES

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens sont frappés de plein fouet par la hausse du coût de la vie et, hier, ils ont subi un autre coup dur quand la Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt pour la première fois depuis 2023. Cela signifie des soldes de carte de crédit plus élevés, des paiements hypothécaires plus élevés et des prêts plus coûteux pour les familles de travailleurs. Cela exercera des pressions supplémentaires sur les petites entreprises et la situation ne fera qu'empirer. La Banque du Canada prévoit que l'inflation s'envolera jusqu'en 2027.

Pourquoi le gouvernement libéral n'arrive-t-il pas à réduire le coût de la vie et à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, nous savons que la Banque du Canada et sa politique monétaire sont indépendantes. Elle doit maintenir l'inflation dans la fourchette cible. Évidemment, l'inflation est alimentée par les conflits au Moyen-Orient et par les chocs des prix du pétrole. Le député d'en face le sait bien.

Nous avons investi dans l'économie canadienne. Nous avons renforcé les mesures d'aide au coût de la vie et les programmes de soutien social comme l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ça, c'est du vrai soutien. Cela représente des milliers de dollars par mois avec les services de garde, les soins dentaires et le Programme national d'alimentation scolaire du Canada. Il y a toutes sortes de mesures de soutien qui ont vraiment une incidence sur la vie des familles. Ça facilite la vie.

Nous faisons tout cela tout en investissant dans un avenir plus prospère.

* * *

● (1510)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Cory Bellmore, ministre des Services aux collectivités du Yukon.

Des voix: Bravo!

Garnett Genuis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions. Nous venons de vivre un référendum difficile et conflictuel sur la séparation en Alberta, au cours duquel beaucoup d'entre nous ont travaillé d'arrache-pied pour défendre l'égalité de toutes les provinces et leur droit d'être entendues. Cela comprend le droit des représentants de toutes les régions d'être entendus à la Chambre et de s'y exprimer sur des questions d'intérêt national.

Or, pendant la période des questions, un secrétaire parlementaire a tenu des propos résolument non parlementaires, dénigrant le droit des députés de l'Alberta de participer à des conversations nationales sur des questions d'intérêt national...

Le Président: Ce ne serait pas correct si quelqu'un agissait ainsi mais, malheureusement, la présidence n'a pas entendu ces propos. Il ne serait pas correct qu'un député tienne de tels propos à l'égard d'un autre député, quelle que soit sa province d'origine.

Une voix: Oh, oh!

Le Président: Je ne sais pas qui c'était. Je vais vérifier le compte rendu.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur pour moi de prendre la place du leader de l'opposition officielle à la Chambre pour poser cette question. Comme il le dit chaque fois, ce moment est très attendu par tous les Canadiens. Il s'agit d'un moment où nous avons l'occasion de demander au gouvernement ce que nous réserve la prochaine semaine.

Toutefois, avant de nous tourner vers la semaine prochaine, il est bon de regarder un peu en arrière. Ce fut une dure semaine pour le gouvernement, notamment lorsque nous avons appris, dans le rapport de la directrice parlementaire du budget, que 703 milliards de dollars allaient être ajoutés à la dette nationale au cours des cinq prochaines années. Nous avons aussi appris que l'inflation avait augmenté de 3,1 % et que la Banque du Canada avait haussé ses taux d'intérêt. Enfin, le gouverneur de la Banque du Canada nous a affirmé que les familles allaient malheureusement devoir payer davantage pour la nourriture l'an prochain.

La semaine prochaine, le gouvernement transformera en quelque sorte le jeudi en mardi en déposant son budget ce jour-là plutôt qu'un mardi, comme il est de coutume de le faire à la Chambre. Nous espérons que le ministre des Finances et du Revenu national nous présentera dans ce budget des mesures pour abaisser le coût de la vie, afin que les loyers soient moins chers et que les gens puissent continuer à payer leur hypothèque. J'espère aussi que le leader du gouvernement à la Chambre nous annoncera qu'il y aura des mesures législatives pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent garder leur emploi et économiser de l'argent.

J'attends la réponse de mon honorable collègue du gouvernement.

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu une semaine historique ici à Ottawa. Elle a été couronnée par notre rencontre annuelle avec nos amis et cousins de l'Union européenne avec qui nous avons des échanges plus approfondis afin de diversifier notre commerce extérieur et de faire en sorte que les Canadiens puissent jouir d'une prospérité, d'une qualité de vie et de nouvelles possibilités d'emploi pour les prochaines générations.

Pour ce qui est du budget, je ne suis pas certain que mon estimé collègue va bien l'aimer, parce que, effectivement, le budget se concentrera sur l'abordabilité et sur la compétitivité du Canada. Souvent, nous voyons les conservateurs ne pas nécessairement se réjouir des succès du Canada. Cela dit, nous continuons d'agir dans un esprit de collaboration, en tendant la main à nos amis conservateurs.

Cet après-midi, nous allons poursuivre le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-34.

● (1515)

[*Traduction*]

Demain, nous mettrons à l'étude le projet de loi C-41, Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir, qui a été présenté plus tôt cette semaine.

Lundi prochain sera une journée de l'opposition.

[*Français*]

Mardi et mercredi prochains, nous entreprendrons le débat à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Jeudi, nous entamerons le débat du projet de loi S-5, loi visant un système de santé connecté au Canada, et, à 16 heures, comme l'a souligné mon estimé collègue, le ministre des Finances et du Revenu national prononcera son exposé budgétaire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le Plan stratégique 2027-2031 de l'Administration de la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

SANCTION ROYALE

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Rideau Hall

Le 28 octobre 2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que M. Ken MacKillop, suppléant de la gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 28 octobre 2026, à 16 h 49.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Ryan McAdam

Directeur exécutif

Bureau du secrétaire du gouverneur général.

La sanction royale a été octroyée le mercredi 28 octobre 2026 au projet de loi S-210, Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien, et au projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise concernant la prolongation de l'allègement de la taxe d'accise fédérale sur les carburants.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: L'honorable députée de Sherbrooke a la parole. Il lui reste 3 minutes et 25 secondes.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Monsieur le Président, je disais plus tôt qu'un groupe d'étudiants de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke avait produit un projet de loi, qui fixait à 16 ans l'âge requis pour avoir accès aux médias sociaux. Ils établissaient un parallèle avec des substances comme l'alcool et le tabac. Évidemment, ces différentes substances peuvent se comparer par le fait qu'elles créent une dépendance, mais aussi en raison de leurs effets négatifs sur la santé. Cette initiative étudiante a abouti au projet de loi n^{o} 796 à Québec et a reçu un appui unanime lors de sa présentation en juin 2026.

Je souligne également l'engagement du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, qui a mis en place un programme d'outils pour les parents en lien avec la cybersécurité, la cyberintimidation et la vie privée, qui s'intitule « Médias sociaux : Branché, prudent et légal ».

J'en arrive donc aux préoccupations que certains de mes collègues pourraient avoir quant à ce projet de loi. La question de la liberté d'expression est une préoccupation connue et importante, et elle est aussi entièrement intégrée dans les dispositions que nous proposons puisque les adolescents de moins de 16 ans pourront continuer de s'exprimer en ligne. La différence est qu'ils pourront le faire sur des plateformes qui ne seront pas considérées comme créant une accoutumance et qui ne les placeront pas en situation préjudiciable. De plus, la commission créée par cette loi aura l'autorité pour exempter de cet âge minimum les services qui offriront des garanties adéquates pour la protection des enfants. Ma collègue la députée d'Outremont l'a bien dit lors de son discours la semaine dernière: « La sécurité doit être, elle aussi, un choix de conception. »

Les Canadiennes et les Canadiens veulent nous voir agir efficacement pour résoudre ce problème. Rappelons-nous que, par défaut, les plateformes numériques appliquent déjà une condition d'utilisation, qui est limitée aux utilisateurs d'au moins 13 ans. Le présent projet de loi n'augmenterait donc cette condition que minimalement, mais ses bienfaits en seraient fortement bénéfiques.

Une société saine commence par la santé de ses enfants. En toute honnêteté, je crains de voir l'état de notre société dans un avenir pas si lointain, affecté par un manque d'adaptation aux forces qui la secouent. Le fait est que le Canada est tout à fait capable d'être proactif aux changements de cette nouvelle ère numérique. Nous avons une obligation primordiale envers notre jeunesse d'aujourd'hui et envers les générations futures.

Tout le monde rassemblé ici aujourd'hui est déjà au courant de ces problèmes et de leur nature qui grandissent à vitesse élevée, alors mettons-nous à la tâche. Faisons que nos lois suivent le rythme des nécessités d'aujourd'hui. La Chambre voit beaucoup de désaccords et cela est sain. Débattre pour les causes qu'ont à cœur les Canadiennes et les Canadiens et travailler ensemble pour faire avancer notre beau pays est dans la définition même de notre rôle en tant que députés. Quand nous en arrivons à la sécurité des enfants, nous devrions tous avoir le même point de vue: celui de les protéger au maximum sans enfreindre leurs droits. Il ne devrait pas y avoir de désaccord à ce sujet.

Dans moins d'un mois, le 20 novembre prochain, on célébrera, comme chaque année, la Journée nationale de l'enfant. À cette occasion, je penserai à tous les enfants, surtout aux nôtres, envers lesquels nous avons une grande responsabilité.

● (1520)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aime toujours avoir l'occasion d'échanger avec ma voisine de banquette. Je sais à quel point cette question est importante et je lui suis reconnaissant d'avoir consulté les jeunes.

Le projet de loi C-34 instaurerait, par voie législative, des règles visant à protéger les enfants aux quatre coins du pays. J'y vois un aspect très positif. Non seulement cela permettrait de mettre en place des règles applicables aux fournisseurs de services et aux robots conversationnels utilisant l'intelligence artificielle, mais cela offrirait également la possibilité d'imposer des amendes grâce à la création d'une commission.

Je me demande si mon amie pourrait faire part à la Chambre de son avis sur l'importance de l'adoption de ce projet de loi, car il s'agit avant tout de protéger les enfants.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, que j'apprécie beaucoup.

La création de cette commission va effectivement permettre de faire respecter les règlements et de demander aux fournisseurs de rendre des comptes. C'est donc un geste supplémentaire pour assurer la protection de nos enfants.

[*Traduction*]

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'en tant que législateurs, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger les enfants. Je pense que personne dans cette enceinte ne le contestera. Cependant, certains de mes concitoyens de même que des Canadiens des quatre coins du pays m'ont fait part de leurs inquiétudes quant au fait que, aux termes de l'alinéa 2b) de la Charte, on pourrait porter atteinte aux droits et libertés, y compris au droit à la vie privée.

Quand ce projet de loi sera renvoyé au comité, il suscitera de nombreux débats, et de nombreux témoins viendront s'exprimer à ce sujet. Je me demande si la députée a elle aussi entendu ses concitoyens lui faire part de certaines de ces préoccupations.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Monsieur le Président, en fait, l'usage des médias sociaux et des différentes plateformes va continuer à être permis. Au moyen du projet de loi C-34, nous rendons cette utilisation moins préjudiciable à nos enfants. Nous les protégeons en limitant leur accès à ces contenus. D'ailleurs, selon Statistique Canada, un enfant sur huit voit quotidiennement du contenu qui le pousse à la haine ou à la violence, et ce, sans l'avoir cherché, d'où l'importance de faire avancer le projet de loi C-34.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire et poser une question.

La question des réseaux sociaux a été abordée lors des deux dernières études du Comité permanent de la condition féminine. Nous l'avons notamment abordée lorsque nous nous sommes intéressés à la montée du masculinisme et de l'antiféminisme. On nous a dit qu'il fallait que nous réfléchissions à une façon de mieux légiférer sur ce qui se passe en ligne, par exemple la question des cyberviolences.

En ce moment, le Comité mène une étude sur l'impact disproportionné de l'intelligence artificielle sur les femmes. Des gens nous ont parlé de leurs inquiétudes relativement aux réseaux sociaux et à l'intelligence artificielle, et ils nous ont parlé du projet de loi C-34. Ce projet de loi ne règlera peut-être pas tout.

Comment le projet de loi C-34 peut-il avoir un lien avec la montée du masculinisme et de l'antiféminisme et avec les effets disproportionnés de l'intelligence artificielle sur les femmes et les filles?

● (1525)

L'hon. Élisabeth Brière: Madame la Présidente, différentes études et analyses démontrent effectivement que les femmes sont disproportionnellement touchées par tout ce qui se passe en ligne. D'ailleurs, des collègues de la région du Pacifique ont mis en place un programme gratuit, qui s'appelle Face Forward et qui a été conçu par Areto. Cette initiative protège les députées féminines en leur donnant accès à toutes sortes de ressources et à un réseau avec lequel elles peuvent communiquer. Une initiative comme celle-là est importante. Toutefois, tout ce que nous proposons dans le projet de loi C-34 est également une très bonne solution.

[*Traduction*]

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-34, qui a été présenté pour la première fois en juin. Nous voilà presque en novembre et nous étudions un projet de loi qui, selon moi, sera lourd de conséquences et n'est pas sans susciter des inquiétudes. Ce sera une bonne chose que ce projet de loi soit renvoyé au comité, afin que les parties prenantes, les militants en faveur de la cybersécurité et les personnes qui se préoccupent du respect des libertés civiles et des droits aient leur mot à dire. Je m'attends à ce que l'examen de ce projet de loi prenne beaucoup de temps au comité, qui devra s'assurer que le document renvoyé à la Chambre témoigne d'un juste équilibre entre les grandes priorités des parlementaires. Je crois que la plupart des gens sensés de ce pays conviendront que, dans le cadre de notre rôle de députés et de législateurs, la protection des enfants en ligne est une priorité absolue.

Je sais que les parents sont préoccupés par la prolifération des activités en ligne liées à l'intimidation, aux effets des algorithmes et aux contenus destinés à attirer les jeunes, à les garder en ligne et à maintenir leur attention, quelle qu'en soit la raison; j'ai d'ailleurs reçu de nombreux témoignages à ce sujet dans ma circonscription. Bien sûr, l'une des plus grandes inquiétudes concerne ces gens qui communiquent avec des jeunes en se faisant passer pour quelqu'un d'autre. Dans bien des cas, ils le font pour les intimider ou pour des raisons malveillantes. Nous avons la responsabilité de veiller à la protection de nos enfants. Tous les députés en conviennent, mais, comme je l'ai dit, certaines préoccupations subsistent.

Il y a certains principes qu'il nous faut examiner à cet égard. Nous convenons tous que les enfants ne devraient pas être exposés à du contenu sexuellement explicite en ligne. Les plateformes ont la responsabilité de veiller à ce que les enfants ne puissent pas accéder à ce type de matériel. Ils doivent être protégés contre ceux qui cherchent à les exploiter ou à leur nuire en ligne. Les enfants devraient également être protégés contre les contenus en ligne et les fonctionnalités des plateformes qui nuisent à leur santé mentale. C'est ce que propose la députée de Calgary Nose Hill dans le projet de loi C-216. Elle a conçu ce projet de loi avec sincérité et dans le but de protéger les enfants contre les répercussions négatives sur leur santé mentale qui découlent des contenus en ligne auxquels ils sont exposés jour après jour.

Récemment, je me trouvais à Toronto, dans le métro, en route vers le centre-ville. J'étais sur mon téléphone, comme la plupart des Canadiens, et je pouvais observer les groupes d'âge des personnes présentes à bord. Quand on est dans le métro, il n'y a rien de mieux à faire que de regarder son téléphone, et j'ai vu que tout le monde était absorbé par une activité quelconque en ligne. Les gens devaient être bombardés d'algorithmes. Ils devaient être bombardés de contenus destinés à retenir leur attention.

Les plateformes devraient également être responsables du retrait rapide des images intimes diffusées sans consentement, y compris celles générées par l'IA, tout en prenant des mesures proactives pour empêcher leur mise en ligne dès le départ. Comme mes collègues le savent, je préside le comité de l'éthique. Nous venons tout juste de terminer une étude sur l'intelligence artificielle et ses répercussions futures. Nous nous sommes penchés sur des aspects sombres de l'IA, notamment la superintelligence et la communication entre ordinateurs. Je m'attends à ce que le rapport soit déposé à la Chambre dans les deux prochaines semaines. Le comité a formulé des recommandations très importantes sur la façon d'encadrer les effets de l'intelligence artificielle, notamment en lien avec ce dont j'ai parlé tout à l'heure: la superintelligence, la communication entre ordinateurs et les répercussions qui en découleront.

Nous constatons déjà sur Internet que l'intelligence artificielle a un impact considérable sur la vie des gens. Je reçois des appels téléphoniques à mon bureau de personnes qui me demandent si un contenu en ligne est le fruit de l'intelligence artificielle ou s'il est réel. Ma propre mère m'a appelé pour me demander: « Johnny, je viens de voir ça sur Facebook. Est-ce vrai ou pas? »

● (1530)

L'intelligence artificielle a une incidence considérable sur l'ensemble des activités en ligne, mais elle a aussi une incidence sur la vérité. Souvent, nous présentons les choses comme de la mésinformation et de la désinformation. Je l'ai déjà dit et je le répète: je suis assez vieux pour me souvenir de l'époque où la mésinformation et la désinformation étaient considérées comme des mensonges. C'est un grave problème quand des algorithmes captent le contenu que les gens regardent et, comme je l'ai dit plus tôt, les bombardent ensuite de plus en plus du même contenu. Souvent, les choses ne sont pas réelles. Les entreprises en ligne ont la responsabilité de retirer rapidement, en particulier, les images intimes non consensuelles dont nous avons tant entendu parler, avec les images de jeunes qui sont mises en ligne. Une fois mises en ligne, elles y restent pour toujours. En tant que législateurs, nous devons veiller à protéger cela également.

Au bout du compte, les parents demeurent les principaux décideurs. Les gouvernements et les plateformes devraient soutenir l'autonomie parentale dans ce domaine sans s'y substituer. J'ai quatre enfants et je n'ai souvent aucune idée, voire pas du tout, du contenu qu'ils regardent. Ce sont des adultes, mais c'était comme ça même quand ils étaient plus jeunes. On dirait que chaque enfant reçoit un téléphone pour rester en contact avec sa famille. Je ne sais pas quel est l'âge minimum, que ce soit 8 ans, 9 ans ou 10 ans, mais que regardent-ils?

Les parents ont une obligation, mais nous avons aussi l'obligation de les aider. Franchement, les parents devraient être habilités à utiliser les outils dont ils ont besoin pour protéger leurs enfants en ligne, que ce soit en leur accordant une permission ou en appuyant sur des boutons, selon le cas et selon ce qu'ils ont à leur disposition. Le projet de loi C-34 répond à de nombreuses préoccupations à cet égard. Nous devrions donner aux parents la possibilité de s'occuper de la sécurité de leurs enfants.

Au bout du compte, en tant que président du comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, je sais que la protection de la vie privée revêt une importance fondamentale. Il y a à la Chambre une institution dirigée par le commissaire à la protection de la vie privée, qui veille à la protection de la vie privée. La protection de la vie privée doit être notre but ultime. Lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité, je suis certain que des experts en protection de la vie privée et ceux qui s'intéressent à cette question viendront témoigner.

Les Canadiens ont le droit de s'exprimer librement en ligne. Ni les gouvernements ni les plateformes ne devraient restreindre le discours licite. Il y a deux aspects à considérer. D'une part, nous devons protéger les enfants. D'autre part, nous devons préserver les droits et libertés des parents et de tous les citoyens, notamment leur droit de s'exprimer librement en ligne et de participer au débat politique. Les Canadiens ne devraient pas avoir à craindre une quelconque intervention du gouvernement ou, dans ce cas-ci, des forces de l'ordre. Nous devons faire notre possible pour protéger le droit de chacun à la liberté d'expression.

Nous avons le devoir de protéger les enfants, mais cela ne doit pas servir de prétexte à une surveillance accrue des citoyens respectueux des lois. C'est ce qui caractérise toute société libre et démocratique. Je le répète, la protection des enfants est primordiale.

En conclusion, je réitère que, dans le cadre de l'étude du projet de loi C-34 à la Chambre et en comité, il sera essentiel de protéger les enfants en ligne et de donner aux parents les outils dont ils ont besoin pour le faire, sans pour autant compromettre nos libertés civiles ni le droit des citoyens de s'exprimer librement dans le respect de la loi.

● (1535)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé fort pertinentes plusieurs des observations du député.

Je suis également très préoccupé par les algorithmes, et le contenu préjudiciable qui circule aujourd'hui m'inquiète énormément. C'est pourquoi le projet de loi C-34 établirait un cadre règlementaire visant à protéger les enfants canadiens. Cette mesure est importante, car elle permettrait non seulement d'encadrer ces services au moyen de règlements, mais aussi de créer une commission habilitée à imposer des amendes en cas de manquement. Au bout du compte, cela renforcerait la responsabilisation des fournisseurs de services, des plateformes, des agents conversationnels utilisant l'intelligence artificielle, et cetera.

Le député est-il d'accord avec le principe consistant à créer une commission chargée d'assurer un suivi, c'est-à-dire une commission dotée d'une expertise en la matière?

John Brassard: Madame la Présidente, au cours des 10 minutes dont je disposais, je pense avoir dit très clairement à quel point il est important de protéger nos enfants. Nous devons également veiller à ne pas le faire aux dépens des droits et des libertés civiles, en particulier ceux des citoyens respectueux de la loi qui souhaitent s'exprimer sur Internet. Nous devons trouver le juste équilibre. Il reste encore beaucoup de travail à faire sur le projet de loi C-34. Il sera renvoyé au comité. Nous y entendrons des experts et des témoins préoccupés par les deux côtés de la question. Nous entendrons assurément des défenseurs des droits des enfants. Bien sûr, nous sommes en faveur de cela.

Il faut garder à l'esprit que l'on parle d'un environnement qui évolue rapidement avec l'intelligence artificielle, les robots conversationnels et tout le reste. Ma plus grande crainte, c'est que ces mesures législatives ne suivront pas le rythme des changements à venir. Il en a assurément été question au comité de l'éthique. On nous a dit à quelle vitesse l'intelligence artificielle se développe. Il sera essentiel d'être alerte pour apporter les changements nécessaires dans cet environnement numérique en constante évolution.

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi prévoit de reporter de nombreux détails importants en déléguant à la commission qu'il veut créer, soit la Commission canadienne de la sécurité numérique, une nouvelle bureaucratie fédérale, le soin de déterminer ces questions. Plusieurs questions litigieuses ne semblent pas traitées dans le projet de loi. Ça semble fait de grands principes, et tout ça va être délégué à cette commission pour plus tard.

Mon collègue est-il d'accord sur le fait qu'il faudrait que toutes les questions potentiellement litigieuses soient traitées et étudiées le plus possible, afin que la loi reflète l'intention du législateur et qu'on ne délègue pas de façon abusive la responsabilité à des fonctionnaires?

John Brassard: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député. Il y a beaucoup de choses dans le projet de loi qui m'inquiètent, comme ce que le député a mentionné, par exemple. C'est pour cette raison qu'il est très important que, quand le projet de loi se rendra en comité, on ait une grande discussion sur tout ce qui est dans le projet de loi. La protection des enfants, c'est très important, mais, les droits et les libertés des individus au Canada, ça, ça m'inquiète et ça inquiète plusieurs personnes. On doit parler de ça bientôt.

● (1540)

[*Traduction*]

Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC): Madame la Présidente, de nombreux parents ont communiqué avec un certain nombre de députés. Ils sont très préoccupés par leur capacité à protéger leurs enfants et ils demandent une aide supplémentaire.

Le député croit-il qu'il est possible de trouver un juste équilibre entre les libertés individuelles afin que personne ne soit injustement visé pour des activités licites en ligne, tout en donnant aux parents les outils nécessaires pour protéger leurs enfants sans intervention gouvernementale?

John Brassard: Madame la Présidente, c'est précisément l'équilibre délicat que nous devons trouver. Il s'agit de protéger les enfants, ce que nous souhaitons tous, tout en protégeant les citoyens respectueux des lois qui expriment leurs opinions afin qu'ils n'aient pas à craindre qu'un policier frappe à leur porte pour leur reprocher d'en avoir trop dit...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je supplie les députés de s'abstenir de frapper sur leur bureau. C'est très dérangeant pour les interprètes.

Nous reprenons le débat. Le député de Mississauga—Malton a la parole.

Iqwinder Gaheer (Mississauga—Malton, Lib.): Madame la Présidente, la liberté d'expression a sa place. Je le précise d'emblée parce que ce doit être le point de départ de ce débat, et rien dans le projet de loi n'y change quoi que ce soit.

La question qui se pose à nous est tout autre. Comment utiliser une technologie sans bâtir une société divisée par des fractures idéologiques?

Nous vivons dans une société composée de groupes isolés qui, de plus en plus, ne se comprennent plus, et dont les idées se renforcent, qu'il s'agisse des lueurs d'espoir les plus brillantes qui accompagnent l'avènement d'une nouvelle génération ou des pensées les plus sombres, diffusées uniquement derrière un écran, au moyen d'un pseudonyme et de quelques clics d'un clavier. Je parle, bien sûr, des médias sociaux, et nous ne devons pas nous méprendre sur leurs dangers. Les préjugés se renforcent. L'isolement s'accentue. Dans l'espace qui nous sépare, certains diffusent délibérément de la désinformation.

Les médias sociaux étaient censés être un espace commun, un espace créé pour rassembler les gens, mais leur nature même est plus que jamais une source de division. Leurs garde-fous ont été délibérément supprimés, et ils sont de plus en plus un terrain où foisonnent les robots et la diffusion intentionnelle de désinformation pour semer la division et le chaos. Ce phénomène revêt plus d'importance que jamais parce que ces plateformes sont devenues, pour de nombreux Canadiens, une source de nouvelles et d'information.

Je suis assez vieux pour pouvoir dire que, quand j'étais enfant, nous n'avions accès qu'à un nombre limité de chaînes de télévision et que, dans le cas de la génération de mon père, il n'y avait qu'un nombre restreint de stations de radio à écouter lors des déplacements matinaux en voiture. On nous proposait un ensemble de faits dans les limites du raisonnable sur lesquels nous pouvions tous nous entendre, une réalité commune. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où des faits qui dérangent peuvent être présentés comme des mensonges et où des conjectures faciles peuvent passer pour la vérité. Les informations que nous obtenons à partir des moteurs de recherche et des médias sociaux sont sujettes à la manipulation et à des distorsions variables.

À l'aube des médias sociaux, on nourrissait le grand espoir qu'ils deviendraient la nouvelle place publique, un espace où les gens pourraient se réunir et discuter librement sans craindre de représailles ni de censure. Or, ce que nous avons constaté, c'est que, quand ces entreprises se livrent à la modération des contenus, voire à de la déformation du contenu, et que des individus se cachent derrière des identités fictives, les médias sociaux deviennent moins comme une place publique et davantage comme un espace de silos, où la haine est monétisée, ne laissant que peu de place à un débat public riche. Si nous, en tant qu'adultes raisonnablement informés, sommes devenus si vulnérables aux mensonges et aux théories du complot véhiculés par les médias sociaux, nous devrions nous inquiéter des effets que cela peut avoir sur ceux dont l'esprit est encore en plein développement.

Les entreprises de médias sociaux s'occupent de la modération des contenus. Le problème, c'est que les normes du secteur se sont affaiblies. Les enfants font leur entrée dans le monde numérique à un âge de plus en plus précoce, souvent à l'insu de leurs parents. En quelques clics, un enfant peut créer un compte sur une plateforme conçue pour capter son attention, l'exposer à des préjudices et collecter ses renseignements personnels. Les faits sont alarmants. Les jeunes qui font l'objet de victimisation en ligne sont trois fois plus nombreux à faire état d'idées suicidaires. Au cours de la dernière décennie, la dépression chez les Canadiens de 15 à 24 ans a doublé, et l'anxiété a quadruplé. Rien qu'en 2023, la police a enregistré près de 20 000 cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne. Il s'agit d'une augmentation de 59 % en une seule année et de 500 % depuis 2014. Nous pouvons demander aux parents d'exercer une surveillance plus étroite, mais ils sont déjà débordés, et personne ne peut surveiller l'écran d'un enfant 24 heures sur 24. Aucun parent ne peut contrôler un algorithme.

Voici le cœur du problème. Nous disposons de lois pour les cas où les préjudices ont déjà été causés, mais nous n'avons pratiquement rien qui oblige les plateformes à les prévenir. Si nous avons tiré un enseignement de ces dernières années, c'est que nous devons revoir à la baisse nos attentes quant à ce que les entreprises de médias sociaux peuvent faire de leur propre initiative et revoir à la hausse nos attentes quant à ce que les pouvoirs publics doivent faire à leur place. La réglementation gouvernementale doit faire partie intégrante de la solution.

Je vais expliquer clairement ce que fait le projet de loi C-34. Il crée trois obligations: premièrement, l'obligation d'agir de manière responsable, d'évaluer les risques de sa propre plateforme et de les réduire dès la conception; deuxièmement, l'obligation de protéger les enfants et d'intégrer au produit des mesures de protection adaptées à l'âge; et troisièmement, l'obligation de rendre certains contenus inaccessibles en retirant rapidement le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et les images intimes diffusées sans consentement, y compris les hypertrucages.

Le projet de loi interdirait aux enfants de moins de 16 ans d'avoir des comptes de médias sociaux. Toutefois, ce n'est pas une porte barrée à double tour. Une plateforme qui démontre que ses produits sont sécuritaires pour les enfants pourra obtenir une exemption auprès de la commission de la sécurité numérique. L'interdiction inciterait les entreprises à se faire concurrence en matière de sécurité, puisque la sécurité est la clé qui déverrouille la porte.

● (1545)

Les agents conversationnels utilisant l'intelligence artificielle ne seraient pas assortis d'un âge minimum requis, car ils seraient tenus de respecter le devoir d'agir de manière responsable et le devoir de protéger les enfants. De plus, ils seraient tenus d'orienter les utilisateurs vers des services d'intervention dès qu'ils expriment des pensées suicidaires ou d'automutilation. Les plateformes publieraient un plan de sécurité numérique informant les Canadiens des risques existants, des mesures prises pour les atténuer et du nombre de contenus préjudiciables signalés. Une commission indépendante composée de trois à cinq experts examinerait ces plans, évaluerait l'efficacité réelle de la vérification de l'âge et infligerait des sanctions pouvant aller jusqu'à 3 % du chiffre d'affaires mondial en cas de manquement. Ce pourcentage est inférieur à celui appliqué en Australie, dans l'Union européenne et au Royaume-Uni.

Je voudrais aborder les préoccupations qui ont été soulevées, car elles méritent une réponse sérieuse. Certains diront que le projet de loi menacerait la liberté d'expression. Je prends cela au sérieux. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai commencé par là. Examinons ce que ce projet de loi définirait comme préjudiciable: les contenus représentant de la victimisation sexuelle d'enfants; les images intimes communiquées de façon non consensuelle; les contenus qui incitent un enfant à s'automutiler; les contenus visant à intimider un enfant; et les contenus fomentant la haine extrême, incitant à la violence ou visant à promouvoir le terrorisme. Ces catégories sont étroites et clairement définies.

Cette mesure législative ne toucherait ni les conversations de tous les jours ni les débats légitimes. La commission n'aurait aucun pouvoir pour arrêter qui que ce soit. Elle imposerait des responsabilités aux plateformes, et non aux citoyens. Certains diront que le projet de loi porte atteinte à la vie privée, mais les communications privées seraient explicitement soustraites à son champ d'application. Les données recueillies pour la vérification de l'âge seraient recueillies en toute sécurité et rapidement détruites. Le projet de loi n'imposerait aucune méthode particulière. Il reviendrait aux plateformes de mettre en place des systèmes appropriés, et à la commission indépendante de déterminer si ces systèmes sont adéquats.

D'autres y verront une couche supplémentaire de bureaucratie. Je leur demanderais quelle solution ils proposent. Devrait-on simplement s'en remettre aux entreprises dont nous venons de parler, ou aux politiciens qui s'échangent des reproches dans cette enceinte chaque fois qu'une crise éclate? La raison d'être d'une commission indépendante composée d'experts est précisément de soustraire cette question aux calculs politiques et aux querelles partisanes afin de la confier à une expertise constante et mesurée. Certains critiques affirment que les détails entourant la commission demeurent flous. C'est un argument qui mérite considération. Certains experts respectés ont qualifié le projet de loi d'opaque, et certains groupes hésitent à lui accorder leur appui complet tant que la réglementation n'aura pas été finalisée. Cependant, la commission doit être indépendante, et codifier chaque décision dans la loi minerait cette indépendance.

Nous agissons vite, mais nous avons l'intention de faire les choses correctement. Nous ne sommes pas seuls. Selon des hôpitaux pédiatriques et des groupes voués à la santé des enfants, cette mesure représente un important pas en avant. Le Centre canadien de protection de l'enfance a dit qu'il s'agissait d'une étape cruciale. Certains, comme le Phone-Free School Movement, veulent que nous allions plus loin. Cela signifie que notre démarche est la bonne, et que la question est de savoir jusqu'où il faut aller. Les Canadiens sont de notre côté: 77 % d'entre eux estiment qu'il faut envisager de limiter l'accès aux médias sociaux pour les moins de 16 ans. C'est également l'avis de 67 % des personnes âgées de 18 à 34 ans et de 83 % des personnes de 55 ans et plus. Il est rare de voir un tel consensus entre les générations.

La question n'est pas de savoir si nous croyons à la liberté d'expression. C'est le cas. La question est de savoir si un espace conçu pour favoriser les liens peut redevenir digne de ce nom, si nos enfants peuvent grandir dans une réalité commune, où il y a place au véritable débat et où nul ne tire profit des préjudices causés aux enfants. Nous ne pourrons pas rebâtir un terrain d'entente à l'aide d'un seul projet de loi, mais nous pouvons jeter les bases d'un espace plus sûr.

Passons à l'action. Adoptons le projet de loi C-34.

● (1550)

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, je tiens à dire officiellement deux ou trois choses. J'ai mené un sondage auprès de mes concitoyens, et les données citées par le député correspondent à peu près aux miennes. Un peu plus de 60 % des habitants de ma circonscription sont en faveur de l'imposition d'un âge minimal pour avoir accès aux médias sociaux, et un peu plus de 70 % estiment que le gouvernement du Canada doit en faire davantage pour réglementer cet espace.

J'ai toutefois deux questions. Dans le projet de loi C-34, il n'y a aucune mention du rôle des parents et de la façon dont cela les aiderait à protéger leurs enfants. Ma collègue, la députée de Calgary Nose Hill, a présenté le projet de loi C-216, qui contient de bonnes dispositions. Le député croit-il que, lorsque le comité en sera saisi, il serait possible d'ajouter quelque chose au projet de loi C-34 afin d'aider les parents à avoir plus d'outils?

Deuxièmement, le député a fait référence à la commission d'experts, et je ne contredis pas ce qu'il a dit, mais je me demande s'il pourrait nous expliquer le mécanisme de reddition de compte mis en place pour ces experts afin qu'ils ne soient pas noyés dans la bureaucratie, car personne n'est parfait. Lorsqu'il est question de lois qui touchent les Canadiens de tous les horizons, je crois fermement à la reddition de comptes du gouvernement.

Iqwinder Gaheer: Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations. Moi aussi, j'aime beaucoup travailler avec lui au comité.

En ce qui concerne ses questions, je pense qu'il revient aux parents d'élever leurs enfants. Nous savons que, depuis plus d'une dizaine d'années, les parents tentent d'encadrer l'utilisation des médias sociaux par leurs enfants, mais des comportements problématiques continuent de se manifester. Nous voyons encore des données préoccupantes qui montrent que les enfants ont du mal à bien utiliser les médias sociaux et que les parents ont du mal à encadrer cette utilisation. Ce projet de loi vise à mettre en place une réglementation gouvernementale dans un domaine où les parents sont vraiment à bout.

La deuxième partie de la question portait sur les experts de la commission. J'ai hâte que nous en discutions plus en détail. Je suis certain qu'un processus sera mis en place pour choisir les personnes les plus qualifiées et les inviter à faire partie de la commission, qui comptera de trois à cinq membres.

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais demander au député ce qu'il pense de la liberté d'expression et de certaines critiques qui ont été exprimées au sujet du projet de loi dans cette enceinte.

Iqwinder Gaheer: Madame la Présidente, la liberté d'expression est un concept d'une importance fondamentale pour moi en tant que juriste et en tant que nouveau membre du Barreau de l'Ontario. Ce projet de loi ne réglemente pas la liberté d'expression. La liberté d'expression est fondamentalement protégée par la Charte.

Il définit ce qu'est un discours préjudiciable, et j'en ai parlé dans mon discours. Ces catégories sont définies de façon très précise et très claire. Un débat ouvert et vigoureux ne serait pas visé par ce projet de loi.

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, j'ai une question. Le Bloc québécois veut étudier en comité la question de la commission que le gouvernement veut créer dans le cadre de ce projet de loi. Cette commission va être capable, justement, d'étudier des dossiers. Ce qu'on voit, c'est que les pouvoirs qui vont lui être octroyés sont très vastes. Elle va pouvoir inspecter, convoquer des témoins et ordonner des sanctions administratives. Donc, le gouvernement veut ériger une loi avec des principes, mais il veut ensuite déléguer tous les pouvoirs à une administration pour régler des questions les plus litigieuses.

On essaie d'éloigner les détails des parlementaires. Quel impact pourrons-nous vraiment avoir par rapport à cette commission?

[*Traduction*]

Iqwinder Gaheer: Madame la Présidente, je pense qu'une commission indépendante est nécessaire, parce que, comme nous pouvons le voir, les débats à la Chambre sont parfois très politisés. Plutôt que de passer d'une crise à l'autre, la commission indépendante pourrait apporter une expertise mesurée.

Les Canadiens ont élu le gouvernement avec le mandat de protéger les Canadiens, en particulier les jeunes Canadiens, dont l'esprit est encore en développement. J'ai hâte de voir ce que la commission accomplira pour faire avancer ce travail.

Ordres émanant du gouvernement

● (1555)

Jim Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt, PCC): Madame la Présidente, mon collègue a parlé d'une hausse marquée de l'anxiété et de la dépression chez les enfants. Peut-il dire à la Chambre quelle est, selon lui, la cause principale de cette crise et ce que nous devons faire pour en déterminer les causes et pour trouver des moyens possibles de la surmonter?

Iqwinder Gaheer: Madame la Présidente, je pense que le problème découle du fait que les espaces en ligne sont devenus des chambres d'écho. Les algorithmes renforcent les croyances et les craintes des gens. L'un des moyens de nous prémunir contre ce phénomène est de pouvoir nous retrouver dans un espace physique où il est vraiment possible de dialoguer et de débattre.

Je suis impatient de voir les travaux qu'accomplira la commission pour atténuer les problèmes liés aux espaces en ligne.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre: le projet de loi S-237, Loi instituant la Journée des villes et des municipalités.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Jim Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt, PCC): Madame la Présidente, au cours des 10 dernières années, nous avons constaté une hausse alarmante des taux d'anxiété, de dépression, d'automutilation et d'autres problèmes de santé mentale chez les jeunes. De nombreux parents, éducateurs et professionnels de la santé ont exprimé leurs inquiétudes quant au rôle que les médias sociaux pourraient jouer dans cette tendance. Les médias sociaux ont profondément transformé l'enfance. Bien que ces plateformes puissent aider les jeunes à rester en contact avec leurs amis, à acquérir de nouvelles connaissances et à accéder à l'information, elles peuvent également contribuer au manque de sommeil, à la fragmentation de l'attention, à la solitude, à la comparaison sociale et à des comportements de dépendance.

La réalité, c'est que de nombreuses plateformes de médias sociaux sont conçues pour maximiser le temps que les utilisateurs passent en ligne. Lorsque ces plateformes offrent des services gratuitement, c'est souvent parce que les utilisateurs eux-mêmes sont devenus le produit. Leur attention est une denrée précieuse que les entreprises s'efforcent de capter et de vendre aux annonceurs. Plus les utilisateurs restent connectés longtemps, plus ces plateformes deviennent rentables. Par conséquent, les entreprises se font souvent concurrence pour capter notre attention et, dans certains cas, celle de nos enfants.

Trop souvent, la logique commerciale qui prévaut dans ce secteur récompense l'engagement des utilisateurs plutôt que leur bien-être. C'est pourquoi de nombreux Canadiens se demandent s'il ne faudrait pas en faire plus pour favoriser des environnements en ligne plus sûrs pour les jeunes. Il faut protéger les enfants contre les produits conçus intentionnellement pour créer une dépendance. Je crois que les entreprises de médias sociaux devraient reconnaître leur responsabilité de concevoir des services qui font passer les intérêts des enfants en premier. Cependant, compte tenu des pratiques et des incitatifs commerciaux actuels, beaucoup croient qu'une mesure législative pourrait être nécessaire pour encourager d'autres comportements et choix de conception.

Les gouvernements ont un rôle à jouer pour créer ces incitatifs et fournir aux parents les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur la façon dont leurs enfants interagissent avec le monde numérique.

Cela m'amène au projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le projet de loi établirait de nouvelles responsabilités pour les organisations qui exploitent des plateformes de médias sociaux, des robots conversationnels alimentés par l'intelligence artificielle et d'autres services en ligne. Par exemple, les services de médias sociaux réglementés seraient tenus de fournir aux utilisateurs des outils pour bloquer et signaler le contenu préjudiciable, ainsi qu'un accès à des ressources de soutien. De plus, le projet de loi créerait un nouvel organisme de réglementation chargé de surveiller la conformité et de faire respecter ces exigences.

Le projet de loi s'articule autour de deux obligations clés. Premièrement, il y a l'obligation de protéger les enfants, liée à des exigences en matière de sécurité dès la conception, des caractéristiques de conception adaptées à l'âge et des mesures visant à limiter l'exposition des enfants à du contenu préjudiciable et pornographique. Deuxièmement, il y a l'obligation de transparence. Les plateformes seraient tenues de tenir des registres démontrant leur conformité et de publier un plan de sécurité numérique dans un format clair et accessible.

Le projet de loi s'appliquerait à trois catégories de services réglementés: les services de médias sociaux, y compris la diffusion en direct et les plateformes de contenu pour adultes, les services d'agents conversationnels alimentés par l'intelligence artificielle, qui sont traités comme une catégorie distincte assortie de ses propres obligations, et certains autres services en ligne, y compris les sites Web et les applications qui permettent aux utilisateurs d'interagir avec eux. En bref, le projet de loi C-34 vise à établir un cadre pour la sécurité numérique, la transparence et la reddition de comptes dans les espaces en ligne.

Même si j'appuierai le renvoi du projet de loi au comité, j'entretiens quelques réserves à son sujet. Je soutiendrai toujours le droit des parents de contrôler ce que leurs enfants voient en ligne et je crois qu'on doit leur donner les outils nécessaires pour le faire. Cependant, je m'oppose à la création d'un nouveau service bureaucratique fédéral qui agirait comme la police d'Internet. Dans le cadre de nos efforts pour rendre Internet plus sûr, nous devons veiller à ne pas créer un système qui accorde un pouvoir excessif aux organismes de réglementation gouvernementaux ou qui impose de lourdes exigences aux plateformes sans produire de résultats significatifs pour les familles canadiennes.

● (1600)

En tant que législateurs, nous devons faire preuve de circonspection lorsqu'il s'agit d'accorder au gouvernement de nouveaux pouvoirs relativement à ce que les Canadiens peuvent voir ou partager en ligne, à ce à quoi ils peuvent y accéder. Protéger les enfants, c'est un objectif important, mais cela ne doit pas se faire au détriment des libertés fondamentales. Nous devons définir des balises précises et des mesures redditionnelles à même le projet de loi afin qu'il ne serve pas à élargir la mainmise de l'État sur le discours en ligne et qu'il n'établisse pas de précédent pour une éventuelle censure. Les conservateurs vont continuer d'insister là-dessus tout au long du processus législatif.

Il convient par ailleurs de se pencher sur des exemples concrets de mesures législatives semblables. Ainsi, en décembre dernier, l'Australie a interdit l'accès aux réseaux sociaux aux enfants de moins de 16 ans. Or, au lieu de faire porter la responsabilité de cette interdiction aux parents ou aux jeunes, l'approche australienne consiste à rendre les plateformes de médias sociaux responsables d'appliquer les règles.

C'est le commissariat australien à la sécurité en ligne qui encadre le tout. Il formule des consignes quant aux mesures que les plateformes doivent appliquer pour empêcher les personnes trop jeunes d'accéder à leurs services et il a le pouvoir d'imposer de lourdes sanctions financières aux entreprises qui ne se conforment pas aux règles.

Pendant que le Parlement sera saisi du projet de loi C-34, nous aurons intérêt à examiner attentivement les effets du modèle australien. Quels sont les résultats, là-bas? Est-ce que le modèle est efficace? Selon ce qu'on commence à rapporter, il y a des raisons de se monter prudents.

En mars dernier, la fondation Molly Rose a réalisé la première enquête à grande échelle auprès des Australiens de 12 à 15 ans depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction relative aux réseaux sociaux.

Le sondage a révélé que 61 % des jeunes qui avaient auparavant des comptes sur des plateformes maintenant restreintes continuaient d'avoir accès à au moins un compte actif. Plus de la moitié de ceux qui avaient utilisé des plateformes comme TikTok, YouTube et Instagram ont pu continuer à utiliser ces services, tandis que 70 % des enfants qui ont continué à accéder à des plateformes restreintes ont déclaré qu'il était facile de contourner l'interdiction. Le sondage a également révélé que 51 % des répondants croyaient que l'interdiction n'avait eu aucune incidence sur leur sécurité en ligne, tandis que 14 % ont déclaré se sentir moins en sécurité en ligne. Même si certains enfants ont déclaré passer moins de temps en ligne, l'incidence globale sur leur bien-être était mitigée.

Ces conclusions suggèrent que, même si l'objectif de protéger les enfants en ligne est louable, une loi à elle seule pourrait ne pas suffire si les jeunes peuvent facilement contourner les restrictions et continuer d'accéder aux plateformes de médias sociaux.

L'expérience australienne montre à quel point il est difficile d'assurer la sécurité des enfants en ligne. À bien des égards, c'est comme essayer de remettre le dentifrice dans le tube. Les technologies évoluent rapidement, et les jeunes trouvent souvent des moyens de contourner les restrictions que les gouvernements et les plateformes mettent en place.

Voilà pourquoi le Parlement doit prendre le temps d'étudier en profondeur le projet de loi C-34 en comité. Nous devrions donner la parole à un large éventail de témoins, y compris des parents, des enseignants, des défenseurs des droits des enfants, des défenseurs des libertés civiles, des juristes et des personnes qui travaillent dans le secteur des technologies.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les enfants devraient être protégés en ligne, mais les bonnes intentions ne suffisent pas à créer de bonnes politiques. Avant d'aller de l'avant, le Parlement doit s'assurer que les mesures proposées sont actives, efficaces et pratiques et qu'elles établissent un juste équilibre entre la protection des enfants et la préservation des droits et libertés des Canadiens.

● (1605)

Iqwinder Gaheer (Mississauga—Malton, Lib.): Madame la Présidente, le député m'a posé une question sur ce que je croyais être les raisons de la montée de l'anxiété chez les enfants, et j'ai répondu que c'était à cause des chambres d'écho, où les craintes sont renforcées.

J'aimerais poser la même question au député pour savoir ce qui, selon lui, explique la hausse de l'anxiété.

Jim Bélanger: Madame la Présidente, cela nous ramène à la question de savoir ce qui est arrivé aux adolescents au début des années 2010. On est passé des téléphones ordinaires aux téléphones intelligents. La technologisation de l'enfance a entravé le développement social et neurologique des enfants. Je pense que c'est la principale cause de la crise que nous vivons aujourd'hui.

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi prévoit créer la commission canadienne de la sécurité numérique, une nouvelle bureaucratie fédérale à laquelle on va confier la tâche de déterminer plusieurs questions importantes et litigieuses. Le projet de loi est comme une déclaration de principe, mais il lègue beaucoup de pouvoirs à cette commission.

Est-ce que mon collègue est d'accord pour dire qu'il va falloir vraiment regarder avec le plus de précision possible tous les détails litigieux pour que le projet de loi reflète vraiment l'intention du législateur et qu'on ne refile pas la responsabilité à des fonctionnaires non élus?

Jim Bélanger: Madame la Présidente, je suis totalement d'accord pour qu'on étudie à fond le sujet. Les conservateurs veulent s'assurer que les jeunes sont en sécurité et que les plateformes rendent des comptes.

Cependant, de nombreux Canadiens s'inquiètent des pouvoirs très étendus que le gouvernement veut donner à la commission proposée sans qu'elle ait à rendre suffisamment de comptes. Le projet de loi C-34 mérite un examen beaucoup plus approfondi en comité. Nous devons prendre le temps de bien l'étudier et de nous assurer que les bonnes protections sont en place.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le CRTC est un excellent exemple de conseil ou de commission qui a bien fonctionné pour le Canada.

Nous établirions une commission qui aurait l'expertise nécessaire pour s'occuper de la protection des enfants au Canada. Nous aurions des règlements, et le comité aurait amplement l'occasion d'examiner des façons de les modifier, mais le principe d'une commission garantirait l'application de la loi et des progrès réels dans la protection de nos enfants.

Le député appuie-t-il le principe de la commission?

Jim Bélanger: Monsieur le Président, les conservateurs veulent protéger les enfants et tenir les plateformes responsables. Les Canadiens ont peur que les libéraux accordent au commissaire proposé de vastes pouvoirs sans mécanismes de reddition de comptes adéquats. Pour bien faire les choses, il faudrait soumettre le projet de loi C-34 à un examen très approfondi à l'étape de l'étude par le comité, et il faudrait le faire dans un esprit de collaboration non partisane.

[*Français*]

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Madame la Présidente, je tiens d'abord à remercier mon collègue de son intérêt pour cette question très importante, soit la protection de nos jeunes en ligne. Je lui demanderais de s'exprimer sur un plan plus personnel et de nous parler des gens de sa circonscription. C'est un dossier qui ne préoccupe pas seulement les députés à la Chambre. La protection des enfants en ligne concerne l'ensemble des parents.

Est-ce que, comme moi, il entend de plus en plus parler de cette crainte des gens concernant les nombreux pièges qui guettent maintenant les jeunes sur Internet?

● (1610)

Jim Bélanger: Madame la Présidente, oui, c'est tout à fait le cas dans ma circonscription. Plus près de moi, dans ma famille, j'ai trois jeunes qui sont parents et qui me disent tout le temps que c'est très inquiétant, ce qui se passe sur les plateformes de médias sociaux aujourd'hui.

Du temps de ma grand-mère, comme je le disais, l'évolution a été longue. On est passé du carrosse à cheval au téléphone, puis à la radio, à la télévision et à l'envoi d'un homme sur la Lune. Toutes ces choses ont pris beaucoup de temps. Cependant, aujourd'hui, les médias sociaux avancent tellement vite que c'est très inquiétant.

[*Traduction*]

Brendan Hanley (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires. Nous sommes appelés à débattre d'un enjeu qui, selon moi, relève d'une responsabilité fondamentale de tous les parlementaires: la sécurité et le bien-être des enfants canadiens. J'interviens aujourd'hui non seulement comme député, mais également comme parent et ancien médecin de santé publique. C'est d'ailleurs sous cet angle que je souhaite amorcer mes observations.

En santé publique, notre rôle est d'identifier les risques pour la santé, d'en comprendre les causes ou les facteurs aggravants et d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Nous ne restons pas là à attendre qu'une crise éclate. Depuis plus de 10 ans, les pédiatres, les urgentologues et les médecins de première ligne constatent une tendance préoccupante chez les jeunes: une hausse de l'anxiété, de la dépression, de l'isolement social, de la cyberintimidation et même de l'automutilation et du suicide.

Les enfants et les jeunes passent de plus en plus de temps sur Internet, où ils sont exposés à des plateformes pensées pour retenir leur attention et prolonger au maximum leur temps d'utilisation. Il s'agit de systèmes très sophistiqués qui adaptent le contenu à chaque utilisateur, influencent les comportements et façonnent le bien-être émotionnel d'une manière souvent difficile à saisir, même pour les adultes, et à plus forte raison pour les enfants.

Je prends la parole également aujourd'hui en tant que parent. Je suis parent de deux jeunes qui doivent évoluer dans cet univers numérique. Comme tant de parents canadiens, y compris de nombreux députés, j'ai pu constater de mes propres yeux à quel point il est incroyablement difficile pour un adolescent dont le cerveau est en plein développement de se détacher d'un écran qui ne cesse de renouveler ses images, grâce à des algorithmes conçus pour capter et retenir leur attention. Mes enfants s'en sont heureusement bien sortis, mais cette attraction, semblable à celle d'une sirène, peut entraîner les jeunes vers des chemins sombres.

L'Association médicale canadienne, la Société canadienne de pédiatrie, l'Association canadienne pour la santé mentale et de nombreuses autres organisations des domaines médical et de la santé nous exhortent à adopter ce projet de loi. « Il est temps de faire passer les enfants avant les profits », déclare l'Association médicale canadienne. En tant que député, médecin et parent, j'affirme que nous ne pouvons pas laisser les familles mener ce combat seules. Une large majorité de Canadiens soutient ce projet de loi qui attribuerait la responsabilité à ceux à qui elle revient: les plateformes qui créent ces environnements en ligne et en tirent profit.

[*Français*]

Au cœur de ce projet de loi se trouve un principe juridique clair: l'obligation de protéger les enfants. Cette obligation légale s'applique à l'ensemble des services numériques réglementés, y compris aux médias sociaux et aux services d'agents conversationnels réglementés. Présentement, notre cadre législatif permet aux géants du Web d'agir de manière réactive, c'est-à-dire qu'ils modèrent le contenu ou corrigent les vulnérabilités après qu'un enfant a été exposé à un danger. Le projet de loi C-34 change cette réalité.

Il impose légalement aux entreprises technologiques d'intégrer des mesures de sécurité, de protection de la vie privée et des fonctionnalités adaptées à l'âge directement dans l'architecture même de leurs produits, dès la phase de conception. La sécurité des enfants ne sera plus une fonctionnalité optionnelle ni un paramètre caché; elle constituera désormais la norme juridique fondamentale pour exercer des activités au Canada.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-34 impose des obligations strictes pour tenir compte de l'âge dès la conception en exigeant que les programmeurs accordent explicitement la priorité à la sécurité et aux besoins des usagers de moins de 18 ans sur le plan du développement. Conformément aux recommandations de la Société canadienne de pédiatrie, il cible directement les fonctionnalités prédatrices et addictives qui ont pour but de captiver les jeunes esprits. Parmi les grands piliers de la protection des enfants, il y a entre autres l'obligation de privilégier une conception adaptée à l'âge. Il s'agit d'exiger que les programmeurs tiennent compte des intérêts des usagers de moins de 18 ans dans la conception des services, y compris grâce à l'intégration de fonctionnalités qui protègent les enfants et qui engendrent des expériences plus sûres en ligne.

La conception adaptée à l'âge a un objectif simple: rendre la sphère numérique moins dangereuse pour les enfants en atténuant le risque qu'ils tombent sur du contenu préjudiciable. Le projet de loi se contente, et c'est intentionnel, de laisser le soin à la commission de la sécurité numérique de se concerter avec les experts, l'industrie et les Canadiens pour établir au moyen de règlements les mesures qui s'imposent. Ce régime garantit que les mesures de protection resteront modulables et efficaces tout en reposant sur des données factuelles.

Grâce au projet de loi C-34, il sera interdit aux services numériques qui posent un risque élevé pour les jeunes de laisser ceux de moins de 16 ans se créer un compte ou en avoir un. Le Canada a tiré des leçons de ce qui s'est fait ailleurs. Au lieu d'imposer purement et simplement une interdiction absolue, il adopte une approche habile et innovante: l'exemption méritée. Ainsi, si les plateformes de réseautage social ou les services numériques arrivent à prouver explicitement à la commission de la sécurité numérique qu'ils proposent un environnement objectivement sûr, exempt de boucles de rétroaction addictives et assaini du moindre élément prédateur, ils auront le droit de demander une exemption. Exploiter une plateforme accessible aux enfants canadiens est un privilège que les entreprises devront mériter en fonction de critères de mesure de la sécurité éprouvés. L'exploitation des données n'est pas d'office un droit.

● (1615)

Nous prenons également des mesures décisives pour protéger les mineurs contre les contenus explicites. Le projet de loi C-34 obligerait les services réglementés à mettre en œuvre des technologies hautement sécurisées de vérification ou d'estimation de l'âge qui préservent la vie privée afin de garantir que les utilisateurs de moins de 18 ans ne peuvent pas accéder à du contenu pornographique au Canada. Je tiens à clarifier un point qui fait débat. Il ne s'agit pas d'imposer des systèmes de vérification de l'âge pour tout le contenu en ligne destiné aux adultes ni de limiter la liberté d'expression. Il s'agit simplement de placer une barrière numérique fiable pour limiter l'accès aux contenus explicites pour adultes.

De plus, le projet de loi obligerait les plateformes technologiques elles-mêmes à mettre en place des mesures efficaces de protection de la vie privée. Toutes les données personnelles recueillies pour vérifier l'âge d'un utilisateur devraient être chiffrées de façon très sécuritaire, être utilisées strictement à des fins de vérification de l'âge et être supprimées de façon permanente immédiatement après la vérification.

En tant qu'ancien professionnel de la santé publique, je sais que nous devons toujours être à l'affût des nouveaux vecteurs et des nouvelles tendances préjudiciables. Les fils de médias sociaux ne sont plus le seul risque. Avec l'évolution rapide de l'intelligence artificielle, les jeunes Canadiens passent plusieurs heures par jour à interagir avec des agents conversationnels spécialisés propulsés à l'intelligence artificielle. Les enfants sont particulièrement vulnérables à ces systèmes, qui emploient souvent des techniques de manipulation pour favoriser une profonde dépendance émotionnelle et un lien de confiance non mérité.

Les développeurs seraient tenus de mettre en place des mesures de protection qui relèvent et atténuent les risques prévisibles, éliminent le contenu qui préconise l'automutilation ou d'autres comportements préjudiciables, et veillent à ce que les utilisateurs soient clairement informés lorsqu'ils interagissent avec un système d'intelligence artificielle plutôt qu'avec un être humain.

[*Français*]

Les risques liés à l'intelligence artificielle exigent également une attention immédiate. Le projet de loi C-34 répond directement à cette nouvelle réalité par la création d'une obligation d'agir de manière réactive propre aux agents conversationnels.

Les concepteurs de ces systèmes d'intelligence artificielle seront maintenant légalement tenus de mettre en œuvre des protocoles rigoureux d'intervention d'urgence, de bloquer systématiquement la diffusion de contenus faisant la promotion de l'automutilation et de rappeler explicitement et en tout temps aux utilisateurs qu'ils interagissent avec une machine, et non avec un être humain.

[*Traduction*]

Enfin, le projet de loi imposerait une tolérance zéro à l'égard des formes les plus graves de traumatismes en ligne. Quand le contenu concerne la victimisation sexuelle d'enfants ou la diffusion non consensuelle d'images intimes, les plateformes ne pourraient plus se retrancher derrière la lenteur de leurs processus d'examen internes. Le projet de loi C-34 imposerait légalement aux plateformes technologiques de supprimer ces contenus hautement préjudiciables dans les 24 heures suivant leur signalement.

En matière de santé publique, nous ne devons pas hésiter et nous n'hésitons pas à réglementer les normes de sécurité, que l'on pense aux voitures dans lesquelles nos familles se déplacent, aux aliments que nos enfants mangent ou aux jouets avec lesquels ils jouent. Il est de notre devoir — une obligation qui se fait attendre depuis longtemps — de faire en sorte que l'espace numérique, où nos enfants passent des heures chaque jour, soit aussi pris en compte de manière exhaustive. En tant que parlementaire, je suis conscient de notre devoir législatif. En tant que médecin, je suis conscient de notre obligation de nous attaquer à un problème de santé publique grave et croissant. En tant que parent, je sais à quel point les familles canadiennes recherchent désespérément un soutien structuré et fiable.

Le projet de loi C-34 donnerait à notre pays les moyens de faire respecter la loi. Les plateformes qui ne protégeraient pas nos enfants s'exposeraient à des sanctions financières sans précédent pouvant atteindre 5 % de leurs revenus globaux. Les grands pédiatres, les experts en santé publique et les parents du Canada s'accordent pour dire que le statu quo est intenable. J'exhorte tous les députés à appuyer l'adoption rapide du projet de loi sur les médias sociaux sécuritaires afin que nous puissions enfin bâtir un monde numérique qui donne la priorité à la sécurité des enfants canadiens.

● (1620)

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Madame la Présidente, il s'agit d'un sujet très important. Le député d'en face a évoqué la mise en place d'un système de vérification de l'âge hautement sécurisé. Comment cela fonctionnerait-il? Ce n'est en réalité pas possible à l'heure actuelle, comme le montre ce qui s'est passé en Australie malgré les mesures qui y ont été prises. Le député a également indiqué que les grandes entreprises technologiques s'engageraient à effacer les données qu'elles stockent. Comment serait-il possible de réglementer cela? Le député peut comprendre pourquoi ce projet de loi suscite des inquiétudes.

Brendan Hanley: Madame la Présidente, la loi fixerait les exigences. Les mécanismes concrets seraient définis grâce à l'expertise de la commission une fois celle-ci mise en place, ainsi que par voie réglementaire. Il incomberait donc aux entreprises technologiques de mettre en place les mécanismes de vérification de l'âge, par exemple, et d'en définir les modalités.

Je répète que c'est la loi qui, en réalité, fixerait la norme et les exigences. Il incomberait aux entreprises technologiques de déterminer le mécanisme précis à mettre en place.

[*Français*]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, on étudie des enjeux similaires au Comité permanent de la condition féminine, comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma question, et l'enjeu ici n'est pas simple. Ça touche la jeunesse et l'éducation. Ce sont des questions qui relèvent des compétences du Québec et des provinces. Le Comité permanent du patrimoine canadien avait mis en garde le gouvernement contre sa tentation d'agir seul. La preuve est qu'il avait même fait une recommandation en ce sens:

> Que le gouvernement du Canada, dans son traitement du problème des effets des influenceurs et des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents, reconnaissant la compétence et la préséance des juridictions des provinces en matière sociale et de protection de la jeunesse, adopte une approche asymétrique et souple.

Pourquoi le gouvernement arrive-t-il avec un projet de loi alors qu'il ne semble pas avoir du tout consulté le Québec et les provinces pour un enjeu sur lequel, par la suite, ils devront travailler et collaborer ensemble?

Brendan Hanley: Madame la Présidente, cette intervention législative est menée par le fédéral en coopération avec les provinces et les territoires. Donc, les provinces et les territoires auront, comme tous les échelons de la société, un rôle à jouer, mais ce sera avec l'appui qui est donné par cette mesure législative.

[*Traduction*]

Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Madame la Présidente, j'ai organisé quelques tables rondes sur la loi sur les médias sociaux sécuritaires à Hamilton et dans les environs, et certains des témoignages les plus intéressants et, pour être franche, les plus inquiétants, sont venus de responsables de la santé publique. Je sais que mon collègue a déjà donné son point de vue en tant que médecin, mais peut-être pourrait-il nous en dire un peu plus sur ce que les responsables de la santé familiale ou publique disent des dangers qui guettent les jeunes et des conséquences qu'ils constatent chez ces derniers.

Brendan Hanley: Madame la Présidente, j'ai rarement vu une telle unanimité, non seulement au sein de la communauté de la santé publique, mais aussi dans l'ensemble de la communauté médicale, y compris parmi le personnel de première ligne. Des pédiatres et des urgentistes, qui constatent les effets de cette situation, nous font part de leurs observations. Je me souviens que, lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le ministre a souligné que les urgentistes préféreraient voir davantage de fractures osseuses et moins d'âmes brisées. Cela montre à quel point tous s'accordent sur les effets de cette situation sur la santé publique des enfants. Depuis la généralisation des réseaux sociaux, l'anxiété, la dépression, la cyberintimidation, voire l'automutilation et le suicide, atteignent des taux jamais observés auparavant.

● (1625)

[*Français*]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Bruce—Grey—Owen Sound, La sécurité publique; l'honorable députée de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, La santé; l'honorable député de Calgary-Centre, L'industrie aérospatiale.

[*Traduction*]

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Madame la Présidente, comme de nombreux députés cet été, j'ai pris le temps de discuter avec des habitants de ma circonscription au sujet de cette mesure législative, qui a été présentée avant la pause estivale. Je dois dire que les avis étaient partagés. Certains y étaient favorables, d'autres s'y opposaient, et je vais revenir sur certains des arguments soutenus par les deux camps.

J'ai rencontré un groupe de personnes en particulier qui m'ont marqué, et je tiens à les saluer. Il s'agit des membres d'un club de lecture, des jeunes mamans à Uxbridge. Un papa très courageux participait également à ce club de lecture, et il a été des plus coopératifs tout au long de la réunion. Je tiens à remercier ces jeunes mamans d'Uxbridge, ainsi que ce jeune papa, d'avoir pris le temps de discuter de cette question avec moi et de m'avoir contacté de leur propre initiative cet été pour que j'aille les rencontrer. Ils ont même eu droit à quelque chose de spécial, car pendant la réunion du club de lecture où nous discutions de cette proposition des libéraux, le chef de l'opposition officielle m'a appelé sur mon cellulaire.

Bien sûr, quand le patron m'appelle, je réponds. Nous avons parlé du sujet pour lequel il m'appelait, puis je lui ai dit: « Je suis ici avec un groupe de mères qui discutent du projet de loi C-34. Pourriez-vous prendre une minute, sur haut-parleur, pour leur parler et écouter ce qu'elles ont à dire? » Il a très gentiment accepté de le faire. Elles ont eu un excellent échange pendant environ cinq à dix minutes avec le chef de l'opposition. Elles ont été surprises et très heureuses d'avoir l'occasion de défendre leur point de vue auprès du chef de l'opposition. Je pense que c'est une belle illustration de la démocratie canadienne et de la façon dont tous les députés s'efforcent réellement d'être accessibles.

Il y a une chose sur laquelle je pense que les mères, les pères et les députés conservateurs sont tous d'accord, et c'est que les enfants semblent effectivement faire face à des défis en ligne: ils sont exposés à des contenus inappropriés et ils courent le risque d'être victimes d'exploitation. Les parents sont eux aussi confrontés à des défis en ligne lorsqu'ils tentent d'élever leurs enfants dans un environnement technologique en constante évolution, où les enfants sont souvent mieux outillés qu'eux-mêmes. Je n'ai qu'une petite fille de 1 an, mais elle attrape déjà mon téléphone et essaie de faire défiler l'écran parce qu'elle voit ce que nous faisons. Je crains un peu qu'elle ait déjà attrapé le virus. Enfin, je pense que les mères, les pères et les députés conservateurs s'entendent pour dire que les entreprises technologiques doivent en faire davantage face à ces dangers potentiels.

L'un des principes fondamentaux de ce débat, que j'exprimerai maintenant et tout au long de ce débat, que ce soit ici ou en comité à mesure que le projet de loi progressera, c'est que nous devons chercher à donner plus de pouvoir aux parents, et non à les remplacer. Nous voulons mettre le pouvoir entre les mains des parents, et non entre celles des entreprises technologiques, et certainement pas entre celles du gouvernement. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord et avant tout, du point de vue du gros bon sens, les parents connaissent leurs enfants mieux que quiconque. Les parents doivent avoir, et ont, l'autorité principale et la tutelle de leurs enfants, ce qui est logique, car ils aiment leurs enfants et veulent ce qu'il y a de mieux pour eux. C'est également logique parce que, de plus en plus, les Canadiens ne font pas confiance au gouvernement. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi.

Les Canadiens ne font pas confiance aux libéraux dans ces dossiers parce qu'ils se sont montrés indignes de confiance. L'ancien projet de loi C-63, Loi sur les préjudices en ligne, a été un échec. L'ancien projet de loi C-11, Loi sur la diffusion continue en ligne, est un échec. Le projet de loi C-9, la soi-disant Loi visant à lutter contre la haine, est un autre échec. Je ne suis pas certain que les propositions du gouvernement donneront vraiment du pouvoir aux parents dans l'une ou l'autre de ces situations. Elles confèrent certainement des pouvoirs à un nouvel organisme de réglementation, mais je constate un plus grand soutien à cet égard qu'à l'égard des personnes qui élèvent des enfants.

Je voudrais souligner quelques-unes des lacunes que j'ai relevées dans le projet de loi. J'espère qu'elles pourront être corrigées. La première est l'idée même d'interdiction. Le gouvernement a présenté la mesure comme une interdiction des médias sociaux, mais quand on y regarde de plus près, on constate que c'est une interdiction temporaire. Bien que temporaire, celle-ci constituerait une atteinte permanente à la vie privée des Canadiens. Le gouvernement a dit qu'il agirait rapidement pour faire entrer en vigueur l'interdiction, sans attendre que le nouvel organisme de réglementation soit pleinement opérationnel. Selon les estimations du gouvernement, il faudrait probablement entre 12 et 18 mois, voire plus, pour que l'organisme de réglementation soit mis sur pied, qu'il adopte des règlements, qu'il rende des ordonnances et qu'il fournisse une orientation.

● (1630)

L'imposition d'une interdiction avant que tout cela ne soit prêt aurait de graves conséquences. En effet, il n'y aurait aucune norme en matière de vérification de l'âge, aucun examen des mesures de protection de la vie privée, aucune exemption et probablement des mesures d'application très faibles ou inexistantes. Ce qui me semble peut-être le plus évident, c'est que cela signifierait que des millions de Canadiens seraient tenus de confirmer leur âge immédiatement, même si les plateformes réglementées pourraient par la suite être exemptées de cette obligation. Pour moi, cela n'a guère de sens.

C'est également étrange, car cela va à l'encontre de l'approche adoptée par le gouvernement australien, que le gouvernement canadien a pourtant présentée comme un modèle à suivre. Lorsque l'Australie a adopté sa loi, elle n'est pas entrée en vigueur avant au moins un an. Ainsi, les mesures dont je parle, comme la création d'un organisme de réglementation et l'adoption de règlements et de lignes directrices, pourraient être mises en œuvre avant l'entrée en vigueur de toute forme d'interdiction.

Cela signifie que des services susceptibles d'obtenir une exemption, comme YouTube Kids, qui offre notamment aux parents des fonctions de contrôle et des options pour limiter le contenu, pourraient ne pas être exemptés avant plusieurs mois, voire plusieurs années, même s'ils sont probablement admissibles à une telle exemption.

De plus, il ne me semble pas évident que cette approche permettrait réellement de remédier aux préjudices qu'elle prétend combattre, car, selon ma lecture du projet de loi, elle ne ferait qu'empêcher la création d'un compte de média social. Elle n'empêcherait pas les utilisateurs d'accéder au contenu diffusé sur les médias sociaux ni de le consulter. D'ailleurs, le gouvernement le reconnaît lui-même dans son énoncé concernant la Charte. Les utilisateurs mineurs pourraient toujours accéder à du contenu que le gouvernement juge préjudiciable.

Enfin, je relève une autre faiblesse du projet de loi: il soumet les plateformes à une réglementation en fonction de leur nombre d'utilisateurs. Si le seuil est trop bas, on risque d'englober tout le monde; si le seuil est trop élevé, certaines plateformes pourraient y échapper. Le gouvernement n'apporte aucune réponse à cette question.

Je veux aussi parler d'une question qui n'a pas reçu assez d'attention à la deuxième lecture. J'ai passé en revue le discours du ministre ainsi que le discours d'ouverture du secrétaire parlementaire, et je n'y ai trouvé aucune mention de cette question. Je parle ici de la conformité des mesures proposées, notamment la vérification de l'âge et l'interdiction temporaire, avec la Constitution et la Charte.

L'énoncé concernant la Charte, qui a été présenté tardivement par le gouvernement, mentionnait à juste titre quelques droits garantis par la Charte qui seraient touchés par le projet de loi. Par exemple, l'exigence, dans le projet de loi, de contrôler la façon dont le contenu est accessible aux utilisateurs et le moment où il l'est, touche évidemment à l'alinéa 2b), qui garantit la liberté d'expression. Je ne pense pas qu'il y ait là un argument sérieux selon lequel, à première vue, le projet de loi porterait atteinte à cette liberté d'expression. La question est de savoir si elle peut être sauvegardée ou non.

Un autre problème signalé à juste titre dans l'énoncé concernant la Charte, même s'il est limité dans son traitement, serait la capacité de fermer une audience au public. De toute évidence, cela touche à la liberté d'expression et au principe de la publicité des débats. La vérification de l'âge et la collecte de renseignements personnels touchent à l'article 8 de la Charte, qui protège contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. La capacité proposée de la commission d'exiger la production de documents, de convoquer des personnes et d'entrer dans des locaux touche également aux articles 7 et 8.

Ces questions sont restées sans réponse, et j'aimerais en parler un peu pendant le temps qu'il me reste. Premièrement, comme je l'ai mentionné plus tôt, l'interdiction temporaire arriverait en premier, puis il y aurait les exemptions et les règles. L'énoncé concernant la Charte n'aborde même pas cette question. Est-ce constitutionnel de soumettre des millions de personnes à un système temporaire de vérification de l'âge? Il n'y a pas de réponse.

De plus, l'énoncé concernant la Charte ne tient compte que d'un seul aspect de la question de l'expression. Il souligne à juste titre que l'expression de contenu préjudiciable mentionnée dans la proposition, comme le fait de soumettre des gens à du matériel sexuellement explicite, est loin d'être ce que vise la garantie fondamentale de la liberté d'expression. Je ne remets pas ça en question, mais ça ne tient absolument pas compte de la probabilité inévitable que d'autres types de contenus fassent l'objet de plaintes auprès de l'organisme de réglementation et finissent par être censurés.

Ce qui est peut-être le plus inacceptable, c'est que même si les prétendues mesures de protection, comme les mesures de protection de la vie privée prévues dans le projet de loi et les exemptions qui seront éventuellement accordées aux plateformes, rendaient ce projet de loi constitutionnel, le problème demeure qu'aucune de ces mesures de protection ne serait opérationnelle au moment de l'adoption du projet de loi. Il s'agit là d'une question fondamentale à laquelle le projet de loi ne répond pas, et le gouvernement n'y a pas répondu non plus, alors j'espère que nous obtiendrons une réponse à cet égard.

En terminant, je tiens à transmettre un bref message aux mamans et aux enfants. Les médias sociaux ne reflètent pas toujours la vraie vie. La valeur d'un individu ne dépend pas du nombre de mentions « J'aime » qu'il reçoit sur Facebook. Elle ne dépend pas de la qualité du monde qu'il a bâti dans Minecraft. Elle ne dépend pas non plus d'une erreur qu'il aurait pu commettre sur les médias sociaux. Je pense que tous les députés peuvent aussi en tirer une leçon.

● (1635)

Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur la première affirmation du député d'en face, car elle m'a un peu déplu. J'aimerais lui demander pourquoi un père devrait faire preuve d'un grand courage pour se joindre à un club de lecture composé d'un groupe de mères. S'il a tant peur de se joindre à un club de lecture avec un groupe de mères, peut-on vraiment lui faire confiance pour assurer la sécurité de ses enfants en ligne?

Jacob Mantle: Madame la Présidente, j'espère que la députée d'en face ne critique pas un père qui est venu écouter son député et qu'elle ne remet pas en question sa capacité à élever ses enfants, car je pense que cela serait offensant pour lui.

Pour mémoire, je ne crois pas avoir dit qu'il avait peur. J'ai dit qu'il était courageux, et c'est vrai. Il a fait preuve de courage en venant sur place pour s'entretenir avec son député et lui donner son avis sur la question. Si cela fait rire la députée d'en face, je pense qu'elle devrait revoir ses opinions.

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, en vertu de sa compétence en matière de télécommunications, le gouvernement fédéral peut établir une réglementation sur les réseaux sociaux et la sécurité numérique, mais ça touche aussi les compétences du Québec et des provinces en matière sociale et de protection de la jeunesse et en matière éducative.

Mon collègue est-il d'accord pour dire que le projet de loi C-34 devrait contenir une approche asymétrique et souple, et qu'il devrait y avoir une consultation du Québec et des provinces?

[*Traduction*]

Jacob Mantle: Madame la Présidente, je suis toujours ouvert à consulter les provinces. J'ai parlé de questions constitutionnelles. L'une d'entre elles est bien sûr le partage des pouvoirs. Je ne suis pas certain d'être d'accord avec la prémisse du député. Le Code criminel relève évidemment du gouvernement fédéral, et non des provinces. Cependant, rien n'empêche le gouvernement fédéral de consulter le Québec et n'importe quelle autre province sur ces questions, et je pense qu'il devrait le faire.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Madame la Présidente, j'ai élevé cinq adolescents, et s'il y a bien une chose que j'ai apprise, c'est que le fait de dire à un adolescent qu'il n'a pas le droit de faire quelque chose ne signifie pas nécessairement qu'il ne le fera pas. Parfois, cela signifie qu'il deviendra encore meilleur à le faire en cachette. Voilà ce qui m'inquiète relativement à l'interdiction des médias sociaux pour les enfants de moins de 16 ans.

Nous voulons évidemment protéger les enfants, mais nous devons également faire preuve de réalisme quant au comportement des adolescents. S'ils trouvent une façon de contourner une interdiction et se retrouvent sur des plateformes que les parents ont encore plus de mal à surveiller, est-ce que nous les protégeons réellement davantage? Je me demande si nous ne risquons pas, au final, d'aggraver la situation pour les enfants que nous essayons de protéger. Mon collègue pourrait peut-être nous en parler.

Jacob Mantle: Madame la Présidente, la question revêt beaucoup d'importance, car elle porte sur l'efficacité de la chose. Nous avons constaté que les avis sur l'efficacité étaient partagés. Dans le cas du modèle australien, dont le gouvernement vante les mérites, un très grand nombre d'enfants mineurs utilisent des réseaux privés virtuels ou d'autres moyens pour accéder quand même aux médias sociaux. Il y a aussi la question du nombre d'utilisateurs sur les plateformes qui seraient réglementées. Il est prouvé que les enfants peuvent passer d'une plateforme à une autre plus petite qui ne serait pas réglementée.

D'après moi, nous devons nous demander si le projet de loi parvient à réduire les préjudices comme il le prévoit et si, d'autre part, le choix des moyens prévus dans le projet de loi cause un préjudice disproportionné à d'autres personnes.

[*Français*]

Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Madame la Présidente, si le député s'inquiète des pouvoirs d'un organisme indépendant, quel modèle de surveillance, de transparence et de contrôle parlementaire proposerait-il?

● (1640)

[*Traduction*]

Jacob Mantle: Madame la Présidente, le député signale un problème majeur lié à ce projet de loi, à savoir l'organisme de réglementation. Celui-ci prendra des dizaines de décisions après l'adoption de la mesure législative, et nous n'avons aucune idée de ce que pourraient être ces décisions. Le commissaire à la protection de la vie privée peut déjà mener un examen indépendant, ce que ce projet de loi supprimerait. Je pense que le point de départ serait de redonner une place au commissaire à la protection de la vie privée dans ce dossier.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, je serai bref et je donnerai au député le temps qui lui reste pour répéter les arguments qu'il a déjà présentés ou y ajouter autre chose.

Jacob Mantle: Madame la Présidente, je répète que bon nombre de mes collègues et moi sommes d'accord pour dire qu'il y a des problèmes à régler pour protéger nos enfants. Je pense que nous essayons de trouver le juste équilibre, un équilibre qui vise à protéger les enfants et à protéger le droit à la vie privée des Canadiens, et j'espère que nous y parviendrons.

[*Français*]

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de me lever à la Chambre et d'apporter la perspective des concitoyens et concitoyennes de Trois-Rivières, mais également celle de ma famille. Je suis mère de deux jeunes enfants âgés de 16 et de 18 ans — ma fille a eu 16 ans hier. Ils ne sont pas touchés par le projet de loi, ils l'ont échappé belle, mais ils sont certainement interpellés par celui-ci. Nous avons eu des discussions qui nous ont beaucoup enthousiasmés.

En tant que mère de deux adolescents, je peux dire que j'ai perdu la bataille il y a très longtemps sur la question des médias sociaux. Évidemment, la pandémie n'a pas facilité les choses à cet égard. Ça fait longtemps que mes enfants sont actifs sur les médias sociaux. Je pense que je vais apporter une perspective pratique à la discussion, parce que j'ai vécu moi-même ces choses-là et je les vis encore tous les jours.

En tant que mère, j'ai dû trouver d'autres moyens de m'assurer que mes enfants étaient actifs sur les médias sociaux de façon sécuritaire, parce que je ne pouvais pas nécessairement faire confiance aux plateformes. Ça, ça veut dire de revoir périodiquement le contenu auquel mes enfants avaient accès, de poser des questions sur ce qu'ils voyaient et de leur expliquer comment les algorithmes fonctionnent pour pousser du contenu selon qu'ils cliquaient ici ou là.

Malgré tout ça, malgré le temps que j'ai passé chaque jour à avoir ces conversations avec mes enfants, ils font quand même partie du trop grand nombre de jeunes qui vivent aujourd'hui avec des problèmes d'anxiété ou de santé mentale. Comme le démontrent les études, il y a un lien entre l'utilisation des réseaux sociaux, le contenu qui est généré, le contenu auquel nos enfants ont accès, et l'état de leur santé mentale ou de leur anxiété. Les chiffres sont de plus en plus grands. Les jeunes victimes de préjudice en ligne déclarent trois fois plus d'idées suicidaires. Ça, c'est dans la dernière année. Il y a donc vraiment un impact. La dépression a doublé et l'anxiété a quadruplé chez les Canadiens âgés de 15 à 24 ans. Ces chiffres démontrent que, même avec une supervision, un dialogue et une compréhension de la façon dont les choses fonctionnent, ce n'est pas suffisant. Avoir les yeux grands ouverts ne suffit pas.

Mes enfants ont quand même été impactés, comme plusieurs autres enfants. Je n'arrive même pas à imaginer la pression que ça met sur les parents qui n'ont peut-être pas les outils nécessaires pour avoir ces conversations, pour faire cet encadrement, ou qui n'ont pas le temps de faire ce genre de suivi serré auprès de leurs enfants. Peut-être qu'ils ont un, deux ou trois emplois. Comme on le sait, c'est difficile.

Notre gouvernement a été élu avec le mandat de protéger les Canadiens. Évidemment, on évolue dans le monde numérique et, comme on le sait, des données indiquent des problèmes de santé mentale graves et croissants chez les jeunes. De plus, les préjudices en ligne s'intensifient. On le voit tous les jours, même en tant que parlementaire, vu tous les commentaires que nous recevons tous sur nos réseaux sociaux, peu importe notre appartenance politique. Nos enfants sont aussi exposés à ça. Ils sont exposés au même type de traitement. Je pense que nous nous devons d'agir. Si nous avons présenté le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, c'est justement pour encadrer les activités en ligne et mieux protéger nos enfants.

Le projet de loi C-34 amène l'obligation d'agir de manière responsable et réglemente certains services, afin de s'assurer qu'on évalue les risques liés au contenu préjudiciable. La loi amène aussi l'obligation de protéger les enfants, de s'assurer que les services intègrent des garanties adaptées à l'âge dans la conception et le fonctionnement des plateformes et de leurs produits. Elle amène enfin l'obligation de rendre certains contenus inaccessibles jusqu'à un certain âge. Évidemment, des fois, ça va vouloir dire une suppression plus rapide des contenus qui victimisent les jeunes, du matériel d'exploitation sexuelle et du contenu intime. Nous devons mettre des cadres en place.

● (1645)

Ces choses se passent tous les jours dans nos écoles, partout au Canada et au Québec. Nous devons nous doter d'un cadre réglementaire pour lutter contre ça. La plupart des Canadiens pensent que le statu quo n'est pas acceptable. C'est pourquoi nous proposons ce projet de loi.

J'aimerais parler de ce que les gens m'ont rapporté cet été, chez nous, à Trois-Rivières. J'ai tenu plusieurs discussions avec des intervenants des milieux de la santé et de l'éducation. D'ailleurs, hier, le Conseil Jeunesse Mauricie, un conseil non partisan, était d'ailleurs, ici, à la Chambre. Nous nous assurons vraiment d'entendre toutes les opinions des jeunes.

J'ai eu des discussions avec des représentants du milieu policier qui travaillent dans les écoles pour lutter contre l'intimidation. Nous avons aussi fait des tables rondes avec des jeunes des secondaires 4 et 5. Ces discussions nous ont permis d'entendre les points de vue sur certaines questions des jeunes et des intervenants. Ces échanges ont été riches, constructifs et nuancés, et ils ont démontré l'intérêt des jeunes pour les questions qui touchent leur sécurité et leur expérience en ligne. Les jeunes nous ont présenté des propositions et ils étaient très engagés dans les discussions.

Nous avons commencé la conversation en leur demandant s'ils se sentaient en sécurité sur les médias sociaux et d'évaluer ce sentiment sur une échelle de 1 à 10. Ce qui était intéressant, c'est que le sentiment des garçons se situait autour de 9, tandis que celui des filles était entre 6 et 7. Nous avons évidemment eu une discussion pour savoir si c'était lié au type de contenu qui leur est présenté ou auquel ils sont davantage exposés. Cela a donné lieu à des échanges riches.

Plusieurs constats sont ressortis de ces consultations, et j'aimerais les porter à l'attention de la Chambre afin que ce soit pris en considération dans l'important débat qui nous anime aujourd'hui.

D'abord, les jeunes ont convenu que la sécurité en ligne est une responsabilité partagée. Plusieurs acteurs ont un rôle à jouer. Les plateformes ont évidemment la principale responsabilité d'assurer la sécurité des jeunes. Nous avons aussi parlé de la capacité de la plateforme à retirer rapidement les contenus offensants ou agressants. C'était au cœur des préoccupations des jeunes.

Les utilisateurs ont évidemment une grande part de la responsabilité. Les jeunes ont aussi dit que les parents, les écoles et les différents paliers de gouvernement avaient une grande part de responsabilités.

Ce qui est intéressant, c'est qu'au début de la conversation, il y avait une certaine réticence à l'idée que les gouvernements s'en mêlent trop. Toutefois, au fur et à mesure que nous expliquions le projet de loi, qu'ils échangeaient entre eux et partageaient leurs expériences sur les médias sociaux, leur point de vue a évolué. À la fin de la conversation, plusieurs reconnaissaient que les gouvernements avaient effectivement une responsabilité. Ils comprenaient que l'objectif n'était pas de les empêcher d'accéder aux médias sociaux avant l'âge de 16 ans, mais plutôt d'obliger les plateformes à se responsabiliser afin de créer un environnement en ligne plus sécuritaire.

Nous avons également abordé la question de l'âge. C'est intéressant: les jeunes disaient qu'il pourrait peut-être y avoir une approche graduelle. Par exemple, ils disaient que s'ils pouvaient travailler dès l'âge de 14 ans, mais qu'ils ne pouvaient pas utiliser les médias sociaux avant l'âge 16 ans, ils ne seraient pas capables de communiquer avec leurs collègues pour échanger des quarts de travail ou indiquer leurs disponibilités. Ils ont vraiment présenté des éléments de discussion très intéressants.

En conclusion, j'aimerais simplement dire que nos enfants ont droit à un environnement en ligne sécuritaire et qu'ils méritent d'être protégés. Lorsque les enfants vont à l'extérieur, nous les protégeons et voulons savoir avec qui ils sont et ce qu'ils font.

Nous devons nous doter des outils nécessaires pour assurer cette même protection lorsqu'ils sont en ligne, dans un environnement virtuel.

● (1650)

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Madame la Présidente, les enfants ont besoin de protection réelle en ligne. Le projet de loi C-34 est-il la meilleure solution? Cela ne fonctionne pas en Australie, par exemple.

Caroline Desrochers: Madame la Présidente, je félicite ma collègue pour sa question en français. Je lui en suis reconnaissante. Cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord, mais je lui en suis reconnaissante quand même.

Pour avoir parlé avec mes enfants, le Conseil Jeunesse Mauricie et des intervenants, je peux dire que ce projet de loi est nécessaire. Il met en place des textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique. Il crée une nouvelle commission. Nous voulons vraiment mettre les outils en place pour pouvoir faire ce que nous voulons faire, c'est-à-dire responsabiliser les plateformes numériques pour nous assurer qu'elles font le travail nécessaire pour protéger nos jeunes, ici.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Madame la Présidente, j'ai l'habitude de travailler avec ma collègue de Trois-Rivières au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, que nous appelons aussi HUMA. Nous avons une belle collaboration. Il y a une chose sur laquelle nous allons nous entendre: on ne peut plus avoir le statu quo. Elle a parlé de son expérience de mère. Moi, comme marraine d'un jeune adulte, comme tante d'une préadolescente et d'un ado, et comme maman d'une petite fille d'âge préscolaire, j'observe des défis à tous les âges avec l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux. Elle a aussi dit que les jeunes qu'elle avait consultés lui avaient parlé du fait que le gouvernement avait une responsabilité sur cette question. On ne peut pas tout pelleter dans le système d'éducation ou sur le dos des parents.

Une des interrogations que nous avons concerne notamment la création de cette commission canadienne de la sécurité numérique. N'est-ce pas un peu une façon pour le gouvernement de se déresponsabiliser des questions les plus litigieuses en ayant une loi-cadre qui fixe des grands principes? L'interrogation que nous avons sur un enjeu aussi complexe porte sur le « comment ». En étudiant le « comment », on tombe forcément dans les questions les plus litigieuses. Comment le gouvernement va-t-il pouvoir se positionner sur ces questions les plus litigieuses si tout est délégué à la commission canadienne de la sécurité numérique?

Caroline Desrochers: Madame la Présidente, en effet, nous avons ensemble une belle collaboration au sein du comité HUMA sur plusieurs dossiers qui sont importants dans la vie des gens. Je crois que c'est la bonne chose à faire que de mettre sur pied une commission canadienne qui va être indépendante, qui va pouvoir légiférer sur les cas et qui va pouvoir avoir cette expertise pour mettre en avant la meilleure façon de protéger nos enfants et la meilleure façon d'aller chercher les engagements nécessaires auprès des plateformes. Si toutefois la députée a des idées à nous présenter pour renforcer cette partie, nous sommes prêts à les écouter et à les recevoir.

Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Madame la Présidente, le projet de loi prévoit des sanctions financières pouvant atteindre 3 % du chiffre d'affaires mondial d'une entreprise. Comment ces sanctions encourageront-elles les entreprises à se conformer à la loi, en particulier les grandes multinationales?

● (1655)

Caroline Desrochers: Madame la Présidente, c'est une excellente question de la part de mon estimé collègue. Nous avons vu, au cours des derniers mois, beaucoup de litiges très publics envers les plateformes. Depuis, beaucoup de plateformes commencent par elles-mêmes à mettre en œuvre le genre d'environnement que nous voulons avoir pour nos jeunes. Je crois que les amendes pécuniaires vont être évidemment un atout de plus. Cependant, au-delà de l'amende pécuniaire, il y a toute la question de la responsabilité et du dommage réputationnel des plateformes. Nous le savons maintenant: nos jeunes sont capables de faire des choix et ils exercent ces choix.

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais dire que nous parlons d'un sujet qui trouve sa place dans le cœur et dans la tête d'à peu près tous les parents qui ont des jeunes enfants actuellement. À cause de la pression sociale, à cause du fait que leurs amis ont accès à des réseaux sociaux, les jeunes veulent avoir accès aux réseaux sociaux. Des jeunes veulent aller sur Facebook parce que leurs amis ont accès à Facebook. Les jeunes y ont accès dès le jeune âge de 6 ou 7 ans. C'est facile d'avoir accès à des réseaux sociaux. Il s'agit de donner une mauvaise date de naissance et c'est fait: on a un compte Facebook. Lorsqu'on ajoute à ça la complicité de parents qui ne sont pas capables de dire non à leurs enfants, effectivement, c'est facile.

C'est rendu que, si on écrit certains mots dans un moteur de recherche, on va se retrouver devant certains sites qu'on ne veut pas nécessairement voir. C'est le cas pour les enfants aussi. Il y a des jeunes curieux, des enfants qui veulent tout voir. Cela les amène à être exposés soit à des images intimes, soit à des images violentes, parce qu'il y a de plus en plus de violence sur les réseaux sociaux. Parfois, même, lorsqu'ils sont en train de regarder une vidéo sur YouTube, YouTube va proposer par la suite une autre vidéo qui n'est pas du tout dans la même lignée que la précédente. Pourquoi est-ce que c'est ainsi? On ne le sait pas. Lorsque le jeune n'a pas de compte YouTube, YouTube va parfois envoyer des vidéos correspondant à ce que la personne a l'habitude de regarder. Ce peut être des vidéos de films violents, des vidéos d'incidents avec des policiers ou n'importe quoi d'autre. Or le jeune se retrouve exposé à ce que d'autres voient dans leur algorithme, et c'est vraiment dommageable.

Si j'ai l'air de connaître ça, c'est parce que j'ai très souvent l'occasion d'être avec mes petits-enfants, qui, eux aussi, veulent voir des vidéos toutes simples, des vidéos comiques sur les réseaux sociaux, des petites vidéos de construction de Lego et de tout ça. On les laisse faire, puis, à un moment donné, on entend un cri comme celui d'un monstre qui apparaît ou de quelque chose comme ça. Automatiquement, l'algorithme s'est retrouvé sur une autre page. Quand on entend ça, en tant que parent ou grand-parent, on se demande ce que l'enfant écoute. On se rend compte finalement que, on a beau avoir de la protection, on a beau être présent et ça a beau être projeté sur un écran de 55 pouces, si on se lève pour éteindre la lumière dans la salle à manger, ce n'est plus la même vidéo lorsqu'on revient. C'est quand même un problème majeur, et c'est important qu'on s'en occupe.

Je n'ai pas fait de sondage auprès d'un conseil de jeunes, comme l'a fait ma collègue qui vient tout juste de parler, mais j'ai eu l'occasion de voir tous les jours à quel point c'est dommageable de laisser les jeunes sans protection devant ces grandes plateformes numériques. Je me suis demandé quoi faire pour que mes petits-enfants n'aillent pas voir ça, pour qu'ils ne se ramassent pas là. Je me suis dit qu'il devait bien y avoir des systèmes de protection, des choses qui existent pour empêcher ça. Malheureusement, je n'ai pas trouvé. Je me suis alors demandé comment j'allais faire pour les éduquer. Je me suis dit que j'allais faire une recherche pour savoir comment je pourrais essayer d'éduquer des jeunes de 5, 6 et 8 ans, comment bien faire les choses.

Mes collègues savent aussi bien que moi que, même si je trouvais la façon de les éduquer, les jeunes sont rendus plus habiles que moi pour détourner l'attention et être capables d'écouter ce qu'ils veulent. C'est incroyable: le plus jeune a trois ans et il est capable d'allumer la télévision et d'aller sur YouTube. Je suis maintenant obligé de faire attention pour ne pas qu'il soit capable d'y aller. Il y a une responsabilité qui m'appartient à la maison. Cependant, à partir du moment où la télévision est allumée, il faut protéger les enfants de l'accès à ces contenus.

Il faut protéger les jeunes qui, plus tard, en sont aussi victimes, des jeunes qui se sont laissé embarquer par des tiers, par des gens mal intentionnés, qui, par des messages quelconques sur les réseaux sociaux, comme Messenger ou n'importe quelle autre plateforme de communication qui existe, vont les amener à baisser leur garde, bien que nous leur ayons dit de ne pas parler aux inconnus, de ne pas donner leur nom et toutes ces choses. Malgré tout ça, il existe des gens tellement habiles qu'ils vont réussir à obtenir ce qu'ils veulent de ces jeunes. Pourquoi? C'est parce que les jeunes sont influençables par nature.

● (1700)

Donc, c'est vrai que c'est inquiétant.

Comment faire pour être capable d'empêcher des jeunes d'aller sur les réseaux sociaux? À l'âge de 4, 5, 6 ans, c'est facile. Si on éteint la télé et qu'on les empêche d'avoir accès à tout ça, c'est réglé. Rendus à 12 ans, si on regarde comme il faut dans les réglementations sur Facebook ou sur la plupart des réseaux sociaux, ils ne sont même pas censés être là. Pourtant, il n'y a pas beaucoup de jeunes de 12 ans qui ne sont pas sur les réseaux sociaux, quelque part, sur TikTok ou tout autre.

Comment est-ce qu'on va faire pour empêcher des jeunes d'être des jeunes? Ça, c'est la grande question. Est-ce que le projet de loi C-34 est la réponse? Il y a des réponses dans le projet de loi C-34. Est-ce qu'il y a toutes les réponses? Je ne le sais pas.

Il faut surtout éviter, quand on va jouer là-dedans, d'aller trop loin, parce que c'est la technologie de demain. Je me souviens des premiers commentaires quand les ordinateurs et les réseaux sociaux sont arrivés. Nos parents et grands-parents demandaient ce que nous faisions sur « les internets ». Ils disaient que c'était dangereux, qu'on vendait de la drogue là-dessus. En fin de compte, je dois dire que c'est beaucoup plus utile que ce qu'on pensait à l'époque. Mes parents disaient qu'ils ne toucheraient jamais à ça. Je me souviens du temps où on disait que toutes les familles allaient avoir un ordinateur. Non, ce n'est pas ça. Toutes les familles ont plus qu'un ordinateur. Mon téléphone cellulaire est plus puissant que le premier ordinateur que j'ai eu. Il y a beaucoup plus d'images là-dedans que ce que j'aurais pu mettre dans 56 ou même 50 000 petites disquettes. Ça, c'est la vérité, mais le problème, c'est ce qu'on en fait, c'est la façon dont on l'utilise. C'est de trouver comment, comme société, on va protéger nos enfants, tout en continuant à profiter des réseaux sociaux et de leurs bons bons côtés, tout en réussissant à bannir toute la « schnoutte » qu'on retrouve sur les réseaux sociaux.

Au Québec, les jeunes ne peuvent plus prendre leur cellulaire à l'école, et on a vu sincèrement une belle amélioration. Je n'ai pas de chiffres à donner, mais ce que j'entends des professeurs et de tout le monde, c'est qu'effectivement, depuis que les jeunes n'ont plus accès à leur téléphone à l'école, ça va mieux. Ils socialisent plus, ils vont plus se parler, ils vont plus participer aux activités. À l'heure du dîner, je ne dirais pas qu'ils restent sur le terrain de l'école. Je pense qu'ils s'en vont vite. Ça, c'est un autre problème. Il reste quand même qu'on doit effectivement effectuer un certain contrôle.

Le rôle des parents est important. Il faut que toute loi, quelle qu'elle soit, reconnaisse le rôle des parents. Les parents sont souvent démunis quant à la façon d'aider leurs jeunes. Il faut reconnaître que les parents ont un rôle à jouer. Aucune loi ne va réussir à empêcher un jeune d'aller quelque part si les parents ne collaborent pas. Ça, je pense que c'est important.

Il y a également le rôle de ces grands réseaux, ces grands du numérique. Ils ont un rôle à jouer. C'est eux qui permettent à ce genre de contenu d'être diffusé, d'être publié, et qui font que des jeunes y ont accès. Eux aussi ont une responsabilité et je pense qu'il y a des moyens techniques pour que ces gens puissent empêcher des jeunes d'y accéder sans nécessairement qu'on ait besoin de leur donner toutes nos données personnelles et de faire en sorte qu'ils se ramassent avec une banque de données.

Imaginons une banque de données des jeunes ayant accès à Internet se retrouver dans les mains de personnes mal intentionnées. La protection de la vie privée des jeunes est aussi importante. Avec ce genre de banque de données et l'intelligence artificielle qu'on voit un peu partout aujourd'hui, si un jour quelqu'un pouvait mettre la main sur une liste de tous les jeunes qui consultent tel genre de site, ça pourrait faire des dommages. Donc, nous avons un rôle à jouer, le gouvernement a un rôle à jouer.

En même temps, il ne faut pas que le gouvernement décide de devenir juge, arbitre, et la personne qui punit en même temps. Ça doit prendre un certain contrôle. On ne peut pas nommer quelqu'un qui va être le tsar des communications avec les enfants. On doit nommer quelqu'un qui va avoir à cœur la protection des enfants. La protection des enfants, ça veut dire protéger leurs données, ça veut dire protéger et aider les parents, ça veut dire être là pour les accompagner, pas pour tout décider à leur place.

Nous allons étudier le projet de loi C-34 en comité parlementaire. C'est important. J'espère que j'aurai l'occasion de faire certains commentaires, parce que j'en ai, des recommandations à formuler, à la suite à mon expérience de grand-papa.

● (1705)

Madeleine Chenette (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et du secrétaire d'État (Sports), Lib.): Madame la Présidente, je salue l'allocution de mon collègue qui résume bien tous les enjeux des parents et des grands-parents. On sent bien sa volonté de contribuer à ce projet de loi, et je l'en remercie.

Dans cette perspective, qu'est-ce qui inciterait les entreprises à se conformer si nous supprimions les sanctions financières en cas de non-conformité?

Les grandes entreprises ont un rôle à jouer. Alors, comment les mettre dans le coup pour nous aider à faire adopter ce projet de loi si important?

Luc Berthold: Madame la Présidente, je n'ai pas dit que j'étais tout à fait d'accord sur le projet de loi C-34. Je veux que ce soit bien clair. Comme je l'ai dit, certains éléments du projet de loi C-34 sont dignes de mention. Nous pouvons en appuyer certains, mais certaines parties m'inquiètent, notamment le pouvoir excessif qu'on donne à cette commission.

Celle-ci peut faire une cinquantaine de choses, qui ne sont pas nommées et qui seront à déterminer plus tard, sans passer par la Chambre. Ça, ça m'inquiète beaucoup. Je ne peux donc pas répondre à la question hypothétique de ma collègue. Il y a plusieurs choses que nous ne connaissons pas encore dans le projet de loi parce que ce n'est pas défini. Ça aussi, c'est inquiétant.

C'est pour ça que nous devons étudier ce projet de loi en comité. Nous devons essayer de faire la lumière sur les articles qui ne sont pas définis, pour que nous puissions ensuite prendre position sur ce que vous venez de dire sur cet article et sur plusieurs autres. En effet, il y a trop de choses.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Avant de donner la parole à un autre député, je veux juste rappeler que la conversation doit passer par la présidence.

L'honorable député de Montcalm a la parole.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Madame la Présidente, si j'étais un petit farceur, je demanderais à mon collègue de répéter ce qu'il entend.

Toujours est-il, dans un film documentaire du début des années 1980, si je me le rappelle bien, intitulé *Comme en Californie*, il y avait un crac de l'informatique qui disait à l'intervieweur qu'un jour, des êtres humains allaient avoir plus de plaisir relationnel à être devant leur écran que d'être dans le monde réel. C'est là qu'on est rendu.

Lors de notre étude sur l'intelligence artificielle et sur les méfaits de la superintelligence artificielle, au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, des experts psychologues sont venus nous dire que, présentement, les robots conversationnels pouvaient mettre des gens, même des adultes, en état de psychose, alors que ces gens-là n'avaient aucun symptôme de ce genre avant d'être en relation avec un robot conversationnel. Ça se faisait en 72 heures.

Mon collègue serait-il d'accord pour que les compagnies qui fabriquent ce genre de technologies soient responsables des effets néfastes et qu'on prévoie des mesures de compensation quand des effets comme ceux-là se produisent?

Luc Berthold: Madame la Présidente, je ne répéterai pas ce que j'entends à la télé parce que ça serait un petit peu de manquer de respect, mais ce n'était vraiment pas beau. C'était vraiment un son horrible et c'était assez pour me faire revenir dans le salon et voir ce qui se passait à la télé. Je ne dis que cela.

En ce qui concerne la question de mon collègue, je pense que c'est un autre sujet. Je pense qu'en matière de santé mentale, tout le monde, y compris les géants du Web, a un rôle à jouer. Nous ne pouvons pas permettre à quiconque de manipuler la santé mentale de quelqu'un d'autre de quelque manière que ce soit. Nous ne pouvons pas laisser les gens qui ont été manipulés de quelque manière que ce soit sans soins et sans services. C'est un enjeu qui est majeur, et c'est encore pire quand il est question des jeunes parce que c'est encore plus facile de manipuler les jeunes d'affecter leur santé mentale.

Moi, je dirai « oui » à tout ce qui va faire en sorte que nous pourrons éviter à des jeunes d'avoir des problèmes de cet ordre. Si ça passe par toutes sortes de choses, je suis prêt à les regarder attentivement.

● (1710)

[*Traduction*]

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Madame la Présidente, je suppose que les libéraux visent à obtenir des résultats concrets grâce à ce projet de loi, mais il nous manque des définitions. Par exemple, l'une des principales choses dont ils parlent, c'est l'intimidation en ligne, et pourtant, nous n'avons toujours pas de définition officielle de l'intimidation. Nous n'avons même pas de définition des médias sociaux qu'ils ciblent.

Mon collègue pourrait-il expliquer comment diable nous pouvons mesurer quelque chose alors que nous ne connaissons même pas les définitions appropriées pour le faire?

[*Français*]

Luc Berthold: Madame la Présidente, je vais reprendre l'expression que j'ai utilisée tantôt. Faire un bruit d'animal en rut, est-ce que c'est de l'intimidation? Ce n'est pas nécessairement le cas. Ça peut faire peur. D'ailleurs, mon collègue du Bloc québécois semblait un peu intimidé. C'est effectivement une situation très problématique. Il faut définir ce qu'est l'intimidation avant de prévoir des sanctions liées à l'intimidation.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le vote porte sur la motion.

[*Traduction*]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je demande que la motion soit adoptée avec dissidence, s'il vous plaît.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je déclare la motion adoptée avec dissidence. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que, si vous demandez l'opinion de la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 17 h 30, afin que nous puissions passer à l'heure réservée aux affaires émanant des députés.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): D'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LOI SUR LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA SANTÉ DES SOLS

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.) propose que le projet de loi S-230, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la protection, la conservation et l'amélioration de la santé des sols, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, nous sommes 8,2 milliards de personnes dans le monde à avoir quelque chose en commun: nous avons tous besoins des sols, l'endroit où nous marchons, pour notre survie.

À l'échelle planétaire, selon les estimations scientifiques, les sols terrestres ont quelque chose comme seulement 1 mètre de profondeur en moyenne, quoique ça varie considérablement, comme de raison. En Ontario, les terres agricoles les plus fertiles sont généralement profondes d'entre seulement 50 centimètres et 1 mètre et demi, après quoi on tombe sur des sédiments glaciaires ou le substrat rocheux. Dans les Prairies, on parle de 2 à 3 mètres de profondeur.

La couche qui fait vivre la vie sur Terre est étonnamment mince, elle est extraordinairement précieuse et elle est en péril.

En effet, selon les constats de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 33 % des sols dans le monde sont déjà dégradés et plus de 90 % d'entre eux risquent de le devenir d'ici 2050. En Ontario, 68 % des terres agricoles risquent de ne plus permettre une agriculture durable. Comme pour toute ressource rare, nous devons les protéger, les préserver et les bonifier, ce qui ne peut être accompli qu'en adoptant une approche coordonnée à l'échelle nationale pour protéger les ressources en sol.

C'est pourquoi le projet de loi S-230, une loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la protection, la conservation et l'amélioration de la santé des sols, est si nécessaire et arrive à point nommé. Présenté par le sénateur ontarien Robert Black et adopté par le Sénat le 26 mars dernier, le projet de loi S-230 s'appuie sur l'excellent rapport publié en 2024 par le comité sénatorial de l'agriculture et des forêts, intitulé « Terrain critique: Pourquoi le sol est essentiel à la santé économique, environnementale, humaine et sociale du Canada ».

Le titre dit tout. Ce rapport décrit en quoi un mètre de sol est essentiel aux services écosystémiques qui permettent toute forme de vie — végétale, animale et humaine — sur Terre, notamment la purification et le stockage de l'eau, la régulation du climat et des crues, le cycle des éléments nutritifs, la séquestration du carbone, ainsi que la production d'aliments, de fibres et de combustibles. Les sols offrent également un habitat aux organismes. J'encourage tout le monde à consulter ce rapport sur SenCanada.ca.

C'est un document captivant, une analyse fascinante et approfondie des sols du Canada, y compris les sols forestiers et le pergélisol. Il s'appuie sur les témoignages de 153 personnes, 74 mémoires et des missions d'étude menées auprès d'agriculteurs, de producteurs, d'acteurs de l'industrie et de chercheurs partout au Canada. Quiconque n'était pas déjà fasciné par le sol et sa santé avant de lire ce rapport deviendra rapidement un défenseur de cette cause. Le Canada a une dette de gratitude envers le sénateur Black pour son engagement de toute une vie en faveur de l'agriculture canadienne, et le Parlement lui est redevable pour avoir défendu ce projet de loi.

À la Chambre, nous parlons souvent de la sécurité alimentaire du Canada. Nous parlons du prix des aliments, des chaînes d'approvisionnement et de notre capacité à produire et à transformer plus d'aliments ici, chez nous. Ce sont des priorités importantes, surtout à un moment où l'incertitude en matière de commerce international, la hausse des coûts de production et les phénomènes météorologiques extrêmes exercent des pressions sur les agriculteurs, les familles et le prix des aliments au Canada. Cependant, il y a un autre maillon essentiel de notre chaîne alimentaire qui mérite beaucoup plus d'attention: la santé des sols, qui rend possible la production agricole.

Le sol fournit aux cultures de l'eau et des nutriments essentiels, soutient la biodiversité, stocke le carbone et aide les terres agricoles à résister à la sécheresse et à la pluie abondante. Lorsque le sol perd sa structure, ses éléments nutritifs ou sa matière organique, les agriculteurs peuvent voir leur productivité diminuer et leurs coûts augmenter, et ils sont plus vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ces facteurs se traduisent par des coûts plus élevés à l'épicerie pour les Canadiens.

La réhabilitation d'un sol dégradé peut prendre des années, voire des décennies. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, le rétablissement de la santé des sols, de l'activité biologique, du contenu en carbone et de la capacité de rétention d'eau peut prendre de 5 à 20 ans avec une bonne gestion. Toutefois, la régénération complète des sols peut prendre des siècles.

Nous utilisons souvent le mot « générationnel » à la Chambre, et il s'agit bien là d'un enjeu générationnel. Nous employons aussi beaucoup le mot « vital » dans cette enceinte. Quel terme pourrait mieux s'appliquer à la santé de nos sols? Ainsi, *vitalis* — qui signifie la vie, qui se rapporte à la vie et qui est nécessaire à la vie — saisit la nature essentielle des sols sains, indispensables à notre environnement, notre sécurité alimentaire, notre souveraineté et nos besoins économiques.

● (1715)

La ville de Guelph compte plus de 50 organisations agricoles, associations industrielles, instituts de recherche et organismes gouvernementaux, ce qui en fait l'un des plus grands centres d'innovation agroalimentaire du Canada. La Fédération de l'agriculture de l'Ontario, l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario, Bioenterprise, l'Ontario Agri-Food Innovation Alliance et l'Arrell Food Institute ont tous élu domicile à Guelph. Le Collège d'agriculture de l'Ontario de l'Université de Guelph se classe au premier rang au Canada et parmi les 15 premiers collèges au monde, constituant le point d'ancrage de la recherche de calibre mondial sur les sols et l'agroalimentaire ici même, en Ontario.

Des initiatives universitaires comme Soils At Guelph unissent les chercheurs, les agriculteurs, l'industrie et le gouvernement pour offrir des solutions concrètes dans les domaines du climat, des cultures, de la biologie et des systèmes d'irrigation. Les systèmes de surveillance des sols à la fine pointe de la technologie de l'Ontario Crops Research Centre, à Elora, sont parmi les seuls de ce genre en Amérique du Nord. Ils soutiennent les producteurs ontariens et canadiens en leur fournissant des données agricoles précieuses depuis plus de 45 ans.

Nous comprenons la relation importante entre la santé des sols, la santé des personnes, ainsi que l'innovation et la résilience agricoles. Chaque jour, des chercheurs de Guelph et de tout le Canada tentent de rendre les plantes, l'agriculture et les sols plus résilients, plus abondants et plus abordables. Ces résultats sont vraiment importants pour les agriculteurs, qui travaillent chaque jour pour gérer le coût des intrants, améliorer la productivité des sols et rester compétitifs, et qui sont des champions extraordinaires de la santé et de la protection des sols.

Nous vivons une époque passionnante. L'agriculture repose de plus en plus sur la haute technologie. Les agriculteurs, les producteurs et les éleveurs utilisent la technologie pour protéger et restaurer la santé des sols en rendant l'agriculture plus précise, plus efficace et plus durable. Grâce à l'équipement guidé par GPS, à l'imagerie satellitaire, aux capteurs de sol, à l'intelligence artificielle et à l'analyse des données, les agriculteurs peuvent appliquer l'eau, les engrais et les produits de protection des cultures uniquement là où ils sont nécessaires, ce qui permet de réduire le gaspillage et de limiter les répercussions sur le sol et les cours d'eau.

Les nouvelles technologies favorisent également des pratiques comme la culture de couverture, le travail réduit du sol et la gestion de précision des nutriments, qui contribuent à prévenir l'érosion, à accroître la teneur en matière organique du sol, à améliorer la rétention d'eau et à renforcer la résilience face à la sécheresse et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ensemble, toutes ces innovations permettent aux agriculteurs de produire davantage d'aliments, tout en préservant la santé et la productivité à long terme des sols dont l'agriculture et nous tous dépendons. Il est tout aussi important de comprendre la santé des sols pour préparer l'agriculture canadienne aux changements climatiques.

En 2021, une grave sécheresse dans les Prairies a contribué à une baisse de 37 % de la production canadienne de blé. Un sol sain ne peut pas prévenir une sécheresse, mais une meilleure structure du sol et une augmentation de la teneur en matière organique du sol peuvent améliorer la rétention d'eau et aider les systèmes agricoles à devenir plus résilients. Les solutions pratiques en matière de santé des sols profitent à la fois aux agriculteurs et à l'environnement, et montrent que la productivité agricole et la durabilité environnementale peuvent être complémentaires. En fait, la réussite à long terme de l'agriculture canadienne en dépend. Les agriculteurs, les producteurs et l'industrie du Canada sont des chefs de file à cet égard.

Le Canada dispose déjà d'une expertise considérable. Ce projet de loi vise à consolider, à enrichir et à faire évoluer cette expertise à l'échelle du pays, afin qu'elle serve de fondement et d'orientation à un effort national coordonné à long terme. Le gouvernement a déjà franchi une étape importante vers la réalisation de cet objectif. En effet, le 26 mars, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé que le gouvernement du Canada s'engageait à élaborer une stratégie nationale pour la santé des sols agricoles avec les contributions du sénateur Black et d'Alan Kruzel, directeur-producteur au Conseil canadien de conservation des sols, un organisme qui servira de partenaire au gouvernement dans l'élaboration de cette stratégie.

Cette initiative s'appuie sur le travail considérable déjà accompli par le Conseil, des agriculteurs et des partenaires de l'industrie partout au pays, qui travaillent depuis des années à l'élaboration de stratégies en matière de santé des sols. Toutefois, sans une stratégie fédérale globale, telle que celle proposée dans le projet de loi, nous n'avons pas les outils nécessaires pour protéger et conserver les sols agricoles et forestiers du pays.

Cette annonce marque une avancée importante pour le secteur agricole canadien, car elle reconnaît les sols comme un atout national essentiel qui soutient à la fois le gagne-pain des agriculteurs canadiens, notre sécurité alimentaire, la productivité agricole et la viabilité de l'environnement. Cette stratégie s'appuiera sur une mobilisation soutenue des provinces et des territoires, des groupes agricoles autochtones, des organismes de producteurs, du milieu universitaire et de l'industrie, afin de veiller à ce que les réalités régionales et les priorités agricoles à long terme soient prises en compte.

Agriculture et Agroalimentaire Canada travaillera également avec le Conseil canadien de conservation des sols pour établir une structure de comités et des groupes de travail consultatifs, qui réuniront des experts en recherche, en partage des connaissances, en données sur les sols et en mesures incitatives pour soutenir les pratiques agricoles durables. L'objectif est de tirer parti des connaissances existantes, de renforcer la coordination, d'améliorer l'information sur la santé des sols et de soutenir la résilience à long terme des terres agricoles du Canada. Cela montre que le gouvernement prend déjà des mesures pour faire progresser une approche nationale de la santé des sols agricoles, en s'appuyant sur l'élan créé par les agriculteurs, les chercheurs, les partenaires de l'industrie et le Parlement.

● (1720)

Qu'une stratégie nationale soit déjà en chantier ne réduit en rien l'importance du projet de loi. Au contraire. L'annonce de mars témoigne d'une volonté d'agir. Le projet de loi S-230 viendrait donner à cet effort le fondement législatif nécessaire qui établirait des responsabilités claires et des mécanismes de reddition de comptes qui résisteront à l'épreuve du temps. Ensemble, ces mesures contribueraient à maintenir la protection et l'amélioration de la santé des sols agricoles du Canada au rang des priorités nationales pour les générations à venir.

Le projet de loi s'aligne également sur la première Stratégie nationale de sécurité alimentaire du Canada annoncée par le premier ministre en juillet. Cette stratégie vise à stimuler la concurrence dans le secteur de l'épicerie, à accroître la transformation alimentaire au Canada, à cultiver davantage de fruits et de légumes tout au long de l'année et à réduire les obstacles réglementaires. Cependant, accroître la production alimentaire ne sera possible que si nous protégeons les ressources dont dépend notre agriculture, à commencer par des terres agricoles et des sols en santé, productifs et durables.

Le temps presse et la mobilisation s'intensifie. C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet de loi S-230. Premièrement, le projet de loi prévoit l'établissement d'une stratégie nationale qui reconnaît les sols à titre de patrimoine national stratégique et de ressource essentielle à la sécurité alimentaire nationale et internationale. Nous avons depuis longtemps compris l'importance stratégique de nos ressources énergétiques, de nos minéraux critiques et de nos infrastructures de transport. Il est temps de reconnaître que nos sols agricoles méritent eux aussi cette considération. Sans eux, il n'y a ni récoltes, ni fibres, ni biocombustibles. Il importe également de souligner que le projet de loi établit un lien direct entre la santé des sols et une production agricole à la fois durable et rentable.

Deuxièmement, le projet de loi S-230 imposerait la mise en place de mesures visant à améliorer les connaissances sur l'état des sols au Canada. Cela comprend l'étude de la dégradation, du compactage, des nutriments disponibles, de la contamination, de la teneur en carbone et de la réserve en eau. Disposer de meilleures informations permettrait de mieux cerner les risques émergents, d'évaluer l'efficacité des différentes pratiques et d'orienter les futures recherches et décisions politiques.

Troisièmement, le projet de loi soutiendrait l'éducation, la recherche, l'assistance technique et le partage des connaissances. L'objectif est d'aider les agriculteurs à accéder à des informations utiles sur les pratiques efficaces de gestion des sols, tout en reconnaissant l'importance du savoir et de l'intendance autochtones. Le projet de loi prévoirait également l'étude de la mise en place d'un système d'information national sur les sols afin d'améliorer la collecte et le partage des connaissances, ce qui est très important.

Quatrièmement, la stratégie comprendrait des recommandations concernant un défenseur national de la santé des sols, en plus de cibles appropriées, d'échéances et de ressources. C'est une mesure essentielle. Ces dispositions sont importantes, parce que les priorités nationales doivent être assorties d'objectifs clairs et de méthodes pour mesurer les progrès. Le projet de loi reconnaîtrait également la diversité des différentes régions agricoles du Canada. Ce qui convient à un producteur de céréales de l'Ontario ne conviendra pas nécessairement à l'éleveur bovin de l'Alberta ou au producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est pour cette raison qu'il importe de tenir des consultations sérieuses.

Enfin, le projet de loi S-230 mettrait en place un mécanisme essentiel de responsabilisation. La stratégie nationale devrait être présentée au Parlement dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Le ministre serait alors tenu de rendre compte des progrès réalisés dans un délai de trois ans à compter du dépôt de la stratégie, puis tous les trois ans par la suite. Ces rapports évalueraient les mesures mises en œuvre, les résultats obtenus et les travaux restant à accomplir.

Nous avons constaté à quel point cette question est urgente. Le projet de loi S-230 offrirait l'occasion de consolider les progrès déjà réalisés et de favoriser la responsabilisation pour les années à venir. La Stratégie nationale de sécurité alimentaire, les investissements agricoles en faveur de l'innovation et les priorités environnementales vont tous dans le même sens. La santé des sols est le dénominateur commun de ces trois axes.

Le travail mené aux quatre coins du Canada témoigne de ce qu'il est possible de réaliser quand la recherche, la productivité agricole et la gérance de l'environnement vont de pair. Nous avons l'occasion de tirer parti de ces progrès, car protéger nos sols aujourd'hui, c'est protéger la capacité du Canada à subvenir à ses propres besoins alimentaires demain. Cet objectif passe par la captation du carbone dans les terres humides et par des sols forestiers sains.

La santé des sols, notre sécurité alimentaire et notre souveraineté alimentaire ne sont pas des questions partisanes. J'espère que tous les députés appuieront le renvoi de ce projet de loi au comité.

● (1725)

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour faire part de mes préoccupations à l'égard de ce projet de loi et de la récente réduction par les libéraux du financement destiné aux sciences et à la recherche dans le domaine agricole.

Oui, la députée appuie le projet de loi, mais comment peut-elle l'appuyer alors que le gouvernement libéral procède à toutes ces compressions budgétaires?

Dominique O'Rourke: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser que le projet de loi d'initiative parlementaire initial provenait d'un député de l'opposition. C'est le sénateur Black qui poursuit les démarches dans ce dossier afin de susciter un dialogue important.

À ma connaissance, beaucoup d'argent est actuellement investi dans la recherche en agriculture. Je pense que cette question mérite qu'on en discute, et je continuerai de soutenir l'innovation et la recherche en agriculture au Canada.

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le discours de ma collègue était tellement long que nous avions l'impression que c'était de l'obstruction systématique. Nous y sommes habitués. Je siège avec elle au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités et je reconnais sa patience. J'étais content de l'écouter aujourd'hui.

Un des liens que nos régions ont en commun, c'est le travail universitaire qui s'y fait. L'Université de Guelph est reconnue pour le travail sur les sols. C'est la même chose pour l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Institut de recherche en agriculture et agroalimentaire. Dans ce contexte, oui, il y a des collaborations.

Si on s'intéressait à la santé des sols, n'aurait-il pas été plus intéressant qu'elle dénonce justement, comme mon collègue l'a suggéré, les coupes en science et en recherche, et qu'elle propose des investissements dans nos chaires de recherche universitaire pour pouvoir amener davantage de données plutôt que d'empiéter sur les compétences des provinces?

● (1730)

Dominique O'Rourke: Monsieur le Président, comme on le sait, beaucoup de projets de recherche effectués par les instituts de recherche ont été transférés à d'autres centres de recherche au Canada ou à des centres universitaires. On peut parler de la structure dans laquelle la recherche peut s'effectuer, mais je peux assurer la Chambre que je serai championne pour la recherche en agroalimentaire au Canada.

[*Traduction*]

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que Guelph est le centre névralgique d'une grande partie de la recherche dans le domaine de l'agriculture, j'aimerais donner l'occasion à ma collègue d'expliquer ce que cela signifie pour elle d'être la porte-parole de ce projet de loi à la Chambre.

Dominique O'Rourke: Monsieur le Président, ma collègue est une éleveuse de bovins, elle a restauré le sol de sa propriété et elle est une ardente défenseure de l'agriculture en Ontario. Nous parlons beaucoup de l'importance de l'agriculture. Il y a eu beaucoup de tractations pour savoir qui d'autre pourrait prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je pense que, quand on est dans un pôle d'excellence agricole, quand on est entouré de terres agricoles et quand on comprend les répercussions pour la sécurité alimentaire et la capacité à nourrir le monde, on ne peut pas s'empêcher d'être extraordinairement passionné par le sujet.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, s'il y a une chose que nous savons, c'est que la plupart des innovations en agriculture sont le fait des agriculteurs. Personne ne connaît mieux qu'eux leurs terres et leurs animaux.

La députée a dit dans son discours que cela ne peut se faire que grâce à l'action du gouvernement. Pourtant, nous avons vu que certaines des innovations les plus incroyables au Canada, tous secteurs d'activité confondus, concernent l'agriculture. Pourquoi pense-t-elle maintenant que c'est le gouvernement qui doit le faire?

Dominique O'Rourke: Pas du tout, monsieur le Président. Nous rendons hommage au travail des gens dans ce domaine depuis des décennies. Nous rendons hommage au travail des universités et des chercheurs. Nous cernons les lacunes et mettons en place un système national qui permettrait de coordonner ces efforts, de leur donner un véritable élan et d'établir un cadre de responsabilité.

Cent cinquante-trois témoins ont pris la parole devant le comité sénatorial de l'agriculture et des forêts. Il s'agit avant tout de placer les agriculteurs, les producteurs et les éleveurs au cœur du débat afin de déterminer comment nous pouvons les aider et comment nous pouvons également les récompenser pour leur contribution à la santé des sols.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Monsieur le Président, le jour où le projet de loi a été présenté, le ministre annonçait qu'il allait collaborer avec le Conseil canadien de conservation des sols pour créer une stratégie pour la santé des sols agricoles. C'est intéressant, mais, dans le conseil qu'il a créé, il n'y a aucun représentant du Québec. Non seulement il présente un projet de loi qui empiète sur les champs de compétences du Québec, mais, en plus, il n'y a aucun Québécois pour représenter cette voix à Ottawa. Est-ce qu'il y a un problème?

Dominique O'Rourke: Monsieur le Président, il est vraiment malheureux d'induire les gens en erreur. Il s'agit d'un cadre, et il sera nécessaire de consulter toutes les provinces, y inclus le Québec. Il ne faut pas se raconter d'histoires. Il s'agit d'un projet de loi extrêmement inclusif, qu'il s'agisse des producteurs, de l'industrie, des chercheurs, des gouvernements ou des peuples autochtones.

[*Traduction*]

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole pour appuyer le projet de loi, présenté par le sénateur Robert Black, à qui il convient de rendre hommage pour le travail accompli, avec son équipe, dans le cadre de l'élaboration de son étude sur les sols, publiée l'année dernière. L'un des aspects les plus importants de cette étude est qu'elle met en lumière ce que les agriculteurs canadiens font déjà. Au cours des 10 ou 11 dernières années, le gouvernement a tout mis en œuvre pour présenter à tort les agriculteurs comme des éléments perturbateurs, alors que nous savons qu'ils accomplissent un travail remarquable. Je tiens simplement à souligner une partie du travail exceptionnel qu'ils font.

Il y a quelques années, le Global Institute for Food Security, à Saskatoon, a mené une étude qui a mis en évidence le travail incroyable que font déjà les agriculteurs canadiens en matière de conservation et de santé des sols. Par exemple, l'empreinte carbone du canola cultivé au Canada est inférieure de 67 % à celle du canola cultivé ailleurs dans le monde. Un train chargé de blé cultivé au Canada peut faire trois fois le tour du monde avant d'avoir la même empreinte carbone que le blé cultivé en Europe. Les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture au Canada représentent environ 8 % de nos émissions totales de gaz à effet de serre. Si nous comparons ce pourcentage à la moyenne mondiale, qui est d'environ 25 %, cela montre les progrès technologiques, l'innovation et les avancées exceptionnelles qui ont eu lieu ici même, au Canada. Enfin, environ 95 % des agriculteurs de la Saskatchewan pratiquent déjà la culture sans labour ou le labour minimal.

Cependant, c'est précisément là que le bât blesse. Le gouvernement affirme vouloir promouvoir la santé des sols et encourager l'innovation et la recherche scientifique dans le secteur agricole canadien. Toutefois, quand je dis que 95 % des agriculteurs de la Saskatchewan pratiquent déjà le travail minimal du sol ou le semis direct, je parle d'une initiative du centre de recherche d'Indian Head, en Saskatchewan. Cette technologie ou ce type d'agriculture de précision n'aurait pas vu le jour sans les longues études et recherches de nos meilleurs scientifiques d'Indian Head. Or, ces travaux de recherche scientifique ne se feront plus, puisque le gouvernement libéral a annoncé leur abandon.

Une des premières annonces du gouvernement libéral après les élections de 2025 a été la fermeture de sept fermes expérimentales et de recherche cruciales partout au pays. Ces fermes étaient situées à Lacombe, en Alberta, à Indian Head, en Saskatchewan, à Swift Current, en Saskatchewan, à Portage la Prairie, au Manitoba, à Guelph, en Ontario, à Québec et à Nappan, en Nouvelle-Écosse. Qui plus est, vendredi dernier, Agriculture et Agroalimentaire Canada a tenu la vente de liquidation du cheptel bovin de Nappan, en Nouvelle-Écosse. Ce sont 140 années de recherche irremplaçable en matière de reproduction et de production fourragère qui sont perdues.

À la députée de Guelph, qui a évoqué dans son discours l'importance de la santé des sols, je tiens à souligner que chacun des centres de recherche fermés par le gouvernement menait des recherches sur la santé des sols. J'ai de la difficulté à croire les députés libéraux qui se disent passionnés par la santé des sols et soucieux de veiller à ce que les agriculteurs disposent des outils dont ils ont besoin, car la première mesure prise par le ministre et le gouvernement en matière d'agriculture a été de fermer sept centres de recherche essentiels aux quatre coins au Canada. Plus de 50 % des compressions de personnel à Agriculture et Agroalimentaire du Canada ont touché les secteurs des sciences et de l'innovation. En fait, plus de 70 % des compressions budgétaires totales ont touché les secteurs des sciences et de l'innovation.

D'un côté, ils ne cessent de répéter à quel point la science, l'innovation et la santé des sols sont importantes pour l'agriculture canadienne, mais, de l'autre, ils démantèlent les fondements mêmes de l'innovation et de la recherche scientifiques au Canada. En agissant ainsi, ils font en sorte qu'il est extrêmement difficile pour les agriculteurs d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement libéral.

La décision d'effectuer ces compressions budgétaires n'était pas fondée sur des considérations financières, mais sur des principes et des valeurs. Je donne quelques exemples.

La fermeture de ces centres de recherche permettra au gouvernement d'économiser environ 200 millions de dollars sur une décennie, mais il est question de 700 milliards de dollars de nouvelles dépenses entraînant un déficit au cours des cinq prochaines années. Voici quelques exemples de dépenses faites par le gouvernement: 16 millions de dollars en frais de consultation et de gestion pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, au cours des cinq dernières années; 22 millions de dollars pour un programme d'autonomisation des femmes par la culture des haricots en République démocratique du Congo; 20 millions de dollars pour établir des secteurs équitables et résilients aux changements climatiques dans le domaine des haricots et des insectes en Afrique; 16 millions de dollars pour favoriser l'équité et une production avicole respectueuse de l'égalité des sexes au Kenya; et 8 millions de dollars pour une production de riz respectueuse de l'égalité des sexes et à faible empreinte carbone au Vietnam. Il a également investi 8,5 millions de dollars dans une usine de criquets qui a depuis fait faillite.

● (1735)

Ils ont investi 40 millions de dollars dans une prison agricole, dépassant le budget prévu de plusieurs millions de dollars, et 8 millions de dollars pour transformer la grange à Rideau Hall en entrepôt. Sur plus de 300 millions de dollars de dépenses, ce financement aurait permis à ces centres de recherche de rester ouverts pendant une décennie. Ce n'est pas une décision budgétaire, c'est une décision fondée sur des valeurs et des priorités du gouvernement, et à laquelle il y a des conséquences.

Pour ajouter à l'importance de la santé des sols dans la production alimentaire au Canada, l'Ontario, où vit mon collègue qui parraine ce projet de loi, à Guelph, perd 300 acres de terres agricoles chaque jour et environ 9 familles d'agriculteurs chaque semaine. Nous devrions nous concentrer sur la protection des terres agricoles essentielles et hautement productives ou faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les protéger. Pourtant, le gouvernement va de l'avant avec un projet de train à grande vitesse de 150 milliards de dollars, un train que personne n'utilisera et qui aura des répercussions sur des centaines de milliers d'acres de terres agricoles et des milliers d'agriculteurs.

Je veux parler de Wyatt McWilliams, un agriculteur qui a comparu devant le comité de l'agriculture il y a quelques semaines. Il a parlé des répercussions du projet sur son exploitation agricole, située en Ontario. Elle appartient à sa famille depuis des générations, et il ne sait pas ce qu'elle deviendra. Son témoignage était particulièrement émouvant parce que M. McWilliams est l'un des frères qui ont lancé l'initiative Fouin Ouest en 2002, quand l'Ouest canadien était en proie à une sécheresse dévastatrice. Grâce à M. McWilliams, plus de 1 000 exploitations agricoles familiales ont fait don de 60 000 grandes balles de foin. Celles-ci ont été envoyées à l'autre bout du Canada pour que les agriculteurs de l'Ouest puissent nourrir leur bétail. M. McWilliams a reçu l'Ordre du Canada pour son initiative visant à aider les agriculteurs d'une autre région.

Malheureusement, le gouvernement actuel, pour récompenser M. McWilliams d'avoir répondu à l'appel au moment où on avait le plus besoin de lui, va l'exproprier afin de construire un train à grande vitesse de 150 milliards de dollars qui n'ira nulle part. Personne ne montera dans ce train.

Encore une fois, le gouvernement parle de l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaires. Comment peut-il tenir de tels discours alors qu'il ferme des centres de recherche et des fermes expérimentales essentiels et qu'il construit un train à grande vitesse qui fragmentera des milliers d'exploitations agricoles en Ontario et au Québec? On voit bien quelles sont les priorités du gouvernement.

Nous voulons mesurer toute l'importance de cette étude sur les sols. Toutefois, le gouvernement ne peut pas en vanter l'importance alors que ses gestes envoient un message tout autre. C'est ce que nous cherchons à mettre en lumière. Ce n'est pas que nous sommes contre le projet de loi; ce que nous dénonçons, c'est l'hypocrisie du gouvernement libéral. Il affirme aujourd'hui à quel point l'agriculture est importante et combien les agriculteurs canadiens sont essentiels, alors que ses actions démontrent clairement le contraire.

Le gouvernement parle maintenant de s'acoquiner avec l'Union européenne, ce qui pourrait nuire davantage à l'agriculture canadienne si nous devions, d'une manière ou d'une autre, nous conformer aux normes de l'Union européenne en ce qui concerne les limites maximales de résidus, les pesticides, les produits de protection des cultures, les hormones ou le lavage des carcasses. Nous ne pouvons déjà pas exporter notre bœuf, notre porc et notre blé vers l'Union européenne. Maintenant, le gouvernement veut s'aligner encore plus sur les normes de l'Union européenne. Il y a quelques semaines, une agricultrice irlandaise nous a dit au comité qu'il est cruel d'essayer d'exploiter une ferme dans l'Union européenne. Ce sont exactement les mots qu'elle a employés.

En tant que conservateurs, nous soutenons sans réserve l'esprit de ce projet de loi et tenons à saluer de nouveau le sénateur Black pour tout le travail qu'il a accompli et pour son engagement exceptionnel en faveur de l'agriculture canadienne. Nous attendons avec impatience les conclusions de cette étude, qui mettront en lumière le travail remarquable déjà accompli par les agriculteurs canadiens. En tant que conservateurs, nous continuerons à nous battre pour les agriculteurs canadiens afin de veiller à ce qu'ils disposent des outils nécessaires pour assurer la compétitivité, la rentabilité et la croissance de leurs exploitations.

● (1740)

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, ce n'est jamais facile de prendre la parole après le député de Foothills. On m'excusera si mon intervention n'est pas aussi dynamique.

Je suis quand même content de prendre la parole, parce que le Québec est une nation reconnue sur la scène internationale pour ses importantes ressources naturelles. En Abitibi-Témiscamingue, par exemple, nous sommes reconnus pour notre eau. Grâce à nos eskers, nous avons chez nous l'une des plus grandes sources d'eau pure. Ce n'est pas pour rien qu'elle a remporté même des prix internationaux. Nos forêts, majoritairement boréales, font partie des plus grands massifs forestiers de la planète. Elles font vivre nos communautés. Elles captent et stockent d'immenses quantités de carbone. Sous nos pieds, il y a de l'or et il y a du cuivre, qui font la réputation minière de notre région.

Cela dit, il y a une ressource dont on parle beaucoup moins. C'est cette ressource qu'on ne voit pas parce qu'on marche dessus. Évidemment, je parle du sol. Nous en avons en Abitibi-Témiscamingue. Nous avons même l'Institut de recherche en agriculture et en agroalimentaire, ou l'IRAA, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ou l'UQAT. Nous avons même une sommité qui connaît notre sol et c'est le directeur de l'UQAT, Vincent Poirier, que je salue.

Lors de son passage récent au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, M. Poirier avait signalé à quel point les coupes dans les centres de recherche et les fermes expérimentales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada allaient avoir un effet négatif parce qu'il était impossible de poursuivre des recherches si on n'est pas sur le terrain. Il avait dit ceci:

> On ne peut pas déplacer un sol. Il est impensable de faire ça. On ne peut pas non plus déplacer les conditions climatiques. On peut essayer au meilleur de nous-mêmes, mais il y a tellement de complexité liée au milieu naturel que, selon moi, il n'est pas réaliste de penser que nous pourrions tout recréer dans des conditions contrôlées.

C'est donc dans ce contexte qu'on présente un projet de loi dans lequel le gouvernement se fait demander de créer une stratégie nationale pour la protection, la conservation et l'amélioration de la santé des sols agricoles. Déjà, ne pas couper les fonds de la recherche aurait été un bon début. Il faut aussi mettre en contexte le projet de loi. Actuellement, nous sommes aussi devant un projet de train à grande vitesse, Alto, qui va littéralement saccager certaines des meilleures terres agricoles du Québec et de l'Ontario. Personne chez les libéraux, autant dans le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités que dans le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ne souhaite se pencher sur ses réelles répercussions. Ici, le Sénat nous dit justement qu'il faut protéger les terres agricoles. Y a-t-il quelqu'un qui comprend où se dirigent maintenant les libéraux?

J'oublie une question importante. Il s'agit d'un autre empiétement du fédéral sur les compétences des provinces. Encore une fois, le fédéral vient dicter ce que les provinces devraient faire, d'autant plus que le projet de loi parle de « consultation » des provinces alors qu'en réalité, c'est leur consentement qu'il faudrait demander. Sans consentement, c'est non. Il me semble que ça devrait être clair. De plus, le Québec est déjà actif et a déjà fait des avancées sur la protection de ses terres agricoles. Il a actuellement un plan pour l'agriculture durable déposé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dont je salue le nouveau ministre.

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec sont aussi des éléments importants dans la protection des sols et la conservation des sols agricoles du Québec. Ils sont la colonne d'un cadre complet, développé et adapté à la réalité du Québec.

Pendant que j'y pense, Alto devrait aussi se soumettre à ce cadre législatif québécois. J'aimerais bien que mes collègues libéraux nous confirment qu'Alto fera l'objet d'une évaluation de son impact sur les terres agricoles du Québec et qu'il obtiendra une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Dans un souci de bien faire les choses, il me semble que ce projet ne peut pas passer outre les lois les plus élémentaires. J'imagine que le projet de loi C-39 inclut probablement déjà de passer par-dessus ça. Je ne m'excuserai pas de cet aparté.

Ce que je veux dire, encore une fois, c'est que le Québec a déjà agi. Pourquoi le Canada doit-il se doter de cette politique, quant à lui? Est-ce parce que certaines provinces sont récalcitrantes? Si certaines provinces veulent sacrifier leurs terres agricoles, c'est leur choix et ce n'est pas à Ottawa de leur dire quoi faire.

L'autre élément qui me sidère, c'est que, le jour même où ce projet de loi a été présenté, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire annonçait qu'il allait collaborer avec le Conseil canadien de la conservation des sols pour créer une stratégie des sols. Or, ce qui est encore plus sidérant, ce sont les membres du conseil d'administration de cet organisme: aucun Québécois ne siège à ce conseil.

● (1745)

Je vais le répéter: il n'y a aucun membre du Québec. C'est donc dire que la stratégie est développée par un organisme qui n'a aucun enracinement au Québec. On ne connaît pas la réalité du Québec, alors comment le ministre peut-il déléguer l'élaboration d'une stratégie qu'il juge importante pour le Canada à un groupe qui ne représente justement pas l'ensemble du Canada? C'est pourtant la chose la plus élémentaire.

Ce qui me scandalise également, c'est que deux des sièges sont occupés par des personnes siégeant à Fertilizer Canada et CropLife Canada, deux organismes qui font la promotion des pesticides et des intrants chimiques. C'est comme donner la clé de la bergerie au loup. Les pesticides et les intrants chimiques ont un impact néfaste sur la qualité de nos sols. Tout le monde le sait. Cela démontre qu'avec les projets de loi C-30 et C-31, le gouvernement s'est rangé dans le camp des entreprises de pesticides et d'intrants chimiques, en plus de leur faire une place autour de la table. Or, il n'en fait pas une pour le Québec.

Au lieu d'investir et de continuer la recherche dans les centres de recherche et les fermes expérimentales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de découvrir de nouvelles variétés de plantes, de nouvelles pratiques plus régénératrices, on se tourne encore plus vers l'industrie des intrants chimiques et des pesticides.

Pourtant, quand on parle de diversification des marchés, la présence de l'Union européenne au Canada dans les prochains jours démontre que ce marché devrait être un des marchés que nous visons. Toutefois, nos politiques en matière de pesticides font qu'on voit les portes de l'Europe se fermer à plusieurs de nos produits agricoles, justement en raison de l'utilisation de ces pesticides.

Bref, cette stratégie des sols et ce projet de loi visent d'abord et avant tout à imposer aux provinces canadiennes de protéger leurs terres agricoles. Pourtant, le Québec est déjà à l'avant-plan. Les outils comme Info-Sols, qui donne un portrait des sols du Québec, OGeMOS, qui est un outil de simulation pour la gestion des sols, ou encore Terranimo, qui est une application sur le Web pour évaluer les risques pour les sols agricoles, ne sont que quelques exemples de ce que le Québec accomplit. C'est sans parler des grilles de référence en fertilisation et des différents règlements sur le plan des pesticides que le Québec a développés.

Aujourd'hui, ce qu'on voit, c'est une autre volonté du gouvernement de s'ingérer dans les compétences des provinces et du Québec. Si Ottawa souhaitait réellement protéger les terres agricoles, il commencerait par demander à ses députés présents au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'étudier sans tarder le projet Alto, afin de mieux connaître les conséquences sur les terres agricoles. Si on souhaite reconnaître les terres agricoles comme un patrimoine national stratégique, ça passe d'abord par un gouvernement qui ne sacrifie pas ses meilleures terres du Québec et de l'Ontario pour gagner essentiellement une heure de transport.

En terminant, je saisis la main que m'a tendue ma collègue de Guelph lors de la période des questions et observations pour lui dire simplement ceci: si elle estime que mes propos sont faux parce qu'elle en fait une interprétation différente, mais qu'elle souhaite obtenir l'appui du Bloc québécois, qu'elle cherche à nous convaincre plutôt qu'à nous accuser de dire des faussetés.

● (1750)

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève à la Chambre pour appuyer le projet de loi S-230, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la protection, la conservation et l'amélioration de la santé des sols.

Chez nous, dans Brome— Missisquoi, les problèmes liés à la santé des sols ne sont pas théoriques. Ils touchent directement nos producteurs agricoles, la qualité de l'eau de la baie Missisquoi et du bassin versant du lac Memphrémagog, la protection du lac Brome et du lac Davignon ainsi que la résilience de nos communautés face aux changements climatiques. Voilà pourquoi une stratégie nationale sur la santé des sols est non seulement pertinente, mais nécessaire.

Je tiens à remercier le sénateur Black de son engagement relativement à cet enjeu crucial ainsi que la députée de Guelph, qui marraine ce projet de loi à la Chambre. Le projet de loi S-230 a ajouté un rôle important dans la mobilisation des intervenants et dans l'avancement des travaux qui mèneront à la toute première stratégie nationale pour la santé des sols agricoles du Canada.

Je remercie les agricultrices et les agriculteurs canadiens qui montrent la voie en matière de conservation des sols, des cultures couvre-sol aux techniques de cartographie en passant par les pratiques de semis direct ou de travail réduit du sol.

Sous la direction du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le gouvernement continue d'investir dans la recherche, les innovations et les technologies pour aider les agriculteurs et agricultrices à continuer à réduire leur empreinte écologique et à préserver et améliorer les ressources essentielles comme le sol, tout en assurant la pérennité, la compétitivité et la croissance de leur exploitation. Par exemple, le Fonds d'action à la ferme pour le climat du Canada a déjà aidé plus de 8 000 agriculteurs canadiens à adopter des pratiques durables, comme les cultures couvre-sol, la rotation des cultures et la gestion des nutriments, sur ce qui représente près de 3 millions d'hectares au Canada.

Dans ma circonscription, Brome—Missisquoi, de nombreux producteurs se sont déjà engagés dans cette transition. Ils ont recours à des cultures de couverture, à une meilleure rotation des cultures et à des pratiques de conservation des sols qui protègent à la fois l'environnement et la rentabilité de leur entreprise. Ces producteurs démontrent chaque jour qu'il est possible de concilier productivité agricole et protection des ressources naturelles, notamment grâce à une gestion plus efficace des intrants et à l'adaptation de pratiques innovantes adoptées aux réalités climatiques d'aujourd'hui.

Le Canada est également membre du Partenariat mondial sur les sols, un forum créé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ce partenariat vise à faciliter et à accélérer l'échange de connaissances et de technologies pour la gestion durable des ressources du sol. Les sols en santé sont un atout essentiel du pays, puisqu'ils sont le fondement de l'avenir agricole du Canada et de la viabilité économique des exploitations agricoles canadiennes. Les aliments que nous consommons et notre économie en dépendent. La santé des sols est essentielle à la productivité, à la compétitivité et à la résilience à long terme du secteur agricole canadien.

Des sols en santé améliorent les rendements agricoles, réduisent les coûts des intrants, régulent les maladies et les ravageurs et procurent une protection contre la sécheresse, les inondations et d'autres risques climatiques. Le sol est au cœur du succès de notre secteur agricole et agroalimentaire. Ce secteur représente un emploi sur neuf, 150 milliards de dollars de notre produit intérieur brut et plus de 100 milliards de dollars en exportations.

À l'échelle mondiale, le sol fournit approximativement 95 % de l'approvisionnement alimentaire et exerce d'autres fonctions essentielles, comme la filtration et le stockage de l'eau, l'atténuation des extrêmes climatiques, la séquestration du carbone et le maintien de la biodiversité. Cependant, malgré nos investissements importants et les meilleurs efforts de nos agriculteurs, l'érosion, l'étalement urbain et les conditions météorologiques extrêmes, notamment les sécheresses et les inondations, continuent d'avoir de graves répercussions sur la santé de nos sols.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que 33 % des sols de la Terre sont déjà dégradés, et nous avertit que, si aucune mesure n'est prise, plus de 90 % des sols pourraient être dégradés d'ici à 2050. C'est la raison pour laquelle le dépôt de ce projet de loi arrive à point nommé.

Je tiens à souligner que les producteurs canadiens utilisent déjà des technologies et les connaissances les plus récentes pour améliorer leur productivité, conserver les ressources dont ils dépendent et s'assurer un bon revenu, afin d'assurer une industrie viable qui nourrit le Canada et contribue à l'approvisionnement alimentaire mondial.

Pour les soutenir dans ce travail essentiel et pour conserver et améliorer la santé des sols pour les générations actuelles et futures, Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille en partenariat avec le Conseil canadien de conservation des sols, communément appelé CCCS, à l'élaboration de la toute première stratégie nationale pour la santé des sols agricoles du Canada.

● (1755)

Je tiens donc à remercier le CCCS, de son leadership en matière de santé des sols et de son travail dans l'élaboration de la Stratégie nationale pour la protection, la conservation et l'amélioration de la santé des sols agricoles.

Les travaux menés au Sénat sur le projet de loi S-230 ont déjà contribué à façonner cette stratégie et à faire progresser sa mise en œuvre. Ils ont joué un rôle important dans la mobilisation des intervenants et dans l'avancement des travaux qui mèneront à la toute première stratégie nationale pour la santé des sols agricoles du Canada.

Depuis l'été dernier, nous avons consulté des producteurs, des universitaires, des chercheurs, les provinces et les territoires ainsi que d'autres représentants de l'industrie. Quatre sous-comités d'experts ont été créés. Ils sont composés de membres issus d'associations de producteurs du secteur privé, du milieu universitaire et de représentants du gouvernement. Cet automne, le gouvernement discutera avec des groupes autochtones de sujets importants, comme la santé des sols, la gestion des terres et les priorités régionales ou communautaires. Les sous-comités rédigeront ensuite le contenu, puis Agriculture et Agroalimentaire Canada, ou AAC, et le CCCS valideront la Stratégie avec l'ensemble des parties prenantes.

La Stratégie constituera une avancée importante pour l'agriculture canadienne. Dans l'ensemble, elle appuiera l'adoption de pratiques durables, améliorera la collecte de données et renforcera la résilience à long terme des terres agricoles du Canada. Les solutions pour assurer la santé des sols exigent une approche concertée mobilisant l'ensemble des partenaires concernés. Dans le cadre stratégique actuel d'AAC, le Partenariat canadien pour une agriculture durable, le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires pour renforcer la compétitivité, l'innovation, la durabilité et la résilience du secteur agricole et agroalimentaire. Cela comprend des programmes comme le Programme de paysages agricoles résilients, qui aide les producteurs à conserver et à renforcer la résilience des paysages agricoles grâce à l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres dans les exploitations agricoles qui maximisent les avantages pour l'environnement et la société.

En fait, l'amélioration de la santé des sols est l'un des moyens les plus efficaces pour renforcer la résilience des exploitations agricoles. Des sols en santé améliorent l'infiltration, la rétention de l'eau, favorisent la biodiversité, réduisent l'érosion et aident les producteurs à s'adapter aux changements climatiques tout en maintenant leur productivité.

Alors que le Partenariat canadien pour une agriculture durable tire à sa fin, AAC travaille à créer le prochain cadre stratégique qui sera lancé en avril 2028.

De nombreux intervenants ont pris part aux consultations initiales qui ont mené à l'Énoncé d'Halifax, en juillet dernier. L'Énoncé trace la voie à suivre pour les travaux à venir: des travaux qui mèneront à plus d'innovation et de croissance pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. La santé des sols fait indéniablement partie des priorités qui nous ont été communiquées. Pour assurer la préservation des sols en santé pour une production alimentaire durable, nous devons également tenir compte de la réalité économique des exploitations agricoles. Les mesures environnementales que les agriculteurs adoptent sur leurs fermes doivent être bénéfiques pour l'environnement et pour leur exploitation agricole.

J'aimerais mettre en évidence un exemple où les bénéfices environnementaux vont de pair avec la rentabilité agricole. Près de 75 % de la superficie des grandes cultures dans l'Ouest canadien est maintenant cultivée sans travail du sol. Cette pratique agricole novatrice laisse des résidus de culture sur le sol pour réduire l'érosion et séquestrer le carbone dans le sol, tout en permettant aux agriculteurs d'économiser du côté des coûts des intrants, dont le carburant et la main-d'œuvre.

Je suis convaincu que la Stratégie nationale pour la santé des sols agricoles appuiera la croissance et la résilience de cette remarquable industrie. L'aide donnée aux agriculteurs pour protéger et améliorer leurs biens les plus précieux les aidera à bien gagner leur vie. De plus, cette aide assurera une production alimentaire durable, une meilleure biodiversité ainsi qu'un air et une eau plus propres pour des générations actuelles et à venir.

Le gouvernement continuera de travailler avec des partenaires d'un bout à l'autre du Canada, tels que le CCCS, afin de protéger la ressource essentielle qu'est le sol, de soutenir la biodiversité et de contribuer à stimuler la prospérité des agriculteurs canadiens.

Nous pouvons et devons tous nous ranger derrière ce projet de loi.

● (1800)

[*Traduction*]

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui me touche personnellement.

J'ai grandi sur une ferme et je possède aujourd'hui ma propre exploitation agricole. J'ai eu le plaisir de travailler pendant 30 ans sur cinq continents différents, à promouvoir la santé des sols et à offrir des conseils dans ce domaine ainsi qu'en génétique animale. On dit que toute la vie sur terre dépend de la qualité des 15 premiers centimètres de sol. C'est vrai. Nous ne devons pas tenir les sols pour acquis.

Les très mauvaises pratiques agricoles d'autrefois au Canada nous ont montré qu'il est très facile de dégrader le sol, mais il est aussi possible de le régénérer et de l'améliorer. Bien des pratiques actuelles sont très utiles.

Je viens de la Saskatchewan, qui est réputée pour ses huit pieds de terre arable. On raconte souvent que les colons, lorsqu'ils creusaient le sous-sol de leur maison, ne trouvaient rien d'autre que de la terre noire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une grande partie de cette terre a été perdue dans les années 1920 ou 1930, une période marquée par la sécheresse et une forte érosion. En raison du labourage et de la pulvérisation du sol, nous avons perdu une grande quantité de bonne terre arable.

Cependant, il y a également eu de nombreuses innovations remarquables. Pensons aux couches arable dont nous disposions. Elles se sont formées au fil des millénaires, en symbiose avec les bisons qui venaient s'y installer. Parfois, ces derniers broutaient intensément et ravageaient tout. On raconte que lorsque les bisons partaient, il ne restait plus que de la terre noire, sans aucune trace d'herbe. Parfois, ces bisons ne revenaient pas avant deux ou trois ans, ce qui laissait amplement le temps au sol de se reposer et aux micro-organismes de se régénérer. C'était comme les pages d'un livre. Nous avions un sol propice à la croissance de l'herbe. Les bisons venaient. Ils piétinaient l'herbe, en mangeaient une partie et laissaient derrière eux leurs excréments et leur urine, ce qui augmentait la matière organique dans le sol. C'était comme une nouvelle page. Ils répétaient ce cycle encore et encore. C'est ainsi que ces sols noirs et riches que nous avons aujourd'hui se sont formés.

Ce phénomène s'observe partout dans le monde. Les prairies saisonnières couvrent environ trois milliards d'hectares à l'échelle mondiale. Pensons aux Prairies, à la steppe eurasienne, aux savanes de l'Afrique et à la pampa de l'Amérique du Sud. Toutes ces régions se sont formées de la même manière. De grands troupeaux d'herbivores arrivaient, consommaient environ la moitié de ce qui s'y trouvait, piétinaient l'autre moitié et laissaient derrière eux leurs déjections. Cela a permis la formation de sols d'une qualité exceptionnelle.

Avec l'avènement de l'agriculture moderne, on a décidé de prendre les rênes de l'agriculture, d'enfermer le bétail dans un petit enclos et de le laisser manger tout ce qu'il veut. Les animaux sont paresseux. Les vaches le sont tout particulièrement. Elles mangent ce qu'elles aiment et laissent de côté ce qu'elles n'aiment pas.

En revenant sans cesse aux mêmes plantes qu'ils aiment, les bovins affaiblissent leur système racinaire, ce qui favorise les graminées qu'ils n'aiment pas et qui finissent rapidement par prendre le dessus. Comme les bovins n'aiment pas ces graminées, ils les laissent de côté. Ce faisant, les plantes meurent. Elles ne sont ni piétinées ni broutées et elles ne sont pas en contact avec le sol qui favorise leur décomposition. Quand les graminées sont laissées sur pied, elles doivent se décomposer par oxydation, ce qui peut parfois prendre des années. Par exemple, quand on voit dans un parc des graminées de deux ou trois ans qui ont pris une teinte argentée, c'est de cette oxydation que je parle. Il faut qu'elles soient en contact avec le sol pour se décomposer.

Dans le secteur agricole, on avait l'habitude de procéder ainsi en confinant le bétail, par exemple, sur une parcelle de 160 acres en Saskatchewan. C'était une pratique courante. On y mettait les animaux au printemps et on les retirait à l'automne. Les animaux mangeaient ce qu'ils aimaient et laissaient ce qu'ils n'aimaient pas. Cette situation posait un problème dans les prairies. On constatait alors de grands espaces entre les plantes.

Cependant, nous avons changé cette façon de faire. Le Canada est un leader mondial dans ce qu'on appelle l'agriculture régénératrice, en particulier en matière d'élevage. Ce que nous avons fait, c'est utiliser le bétail comme substitut aux grands troupeaux de bisons. Nous pratiquons ce qu'on appelle le pâturage tournant ou le pâturage cellulaire: nous confinons les animaux dans une zone très petite et bien délimitée afin qu'ils soient obligés de tout manger, ou du moins de brouter toutes les sortes de plantes présentes, en espérant qu'ils en laissent la moitié ou un peu plus, et qu'ils piétinent le reste. Ensuite, nous les déplaçons vers d'autres parcelles. Si nous appliquons correctement cette méthode de gestion, les zones où l'herbe a été broutée ne seront pas utilisées à nouveau comme pâturage avant, peut-être, 60 jours, voire mieux, 90 jours.

● (1805)

Cette méthode a considérablement amélioré la capacité de rétention d'eau des sols. Nous le constatons dans ma propre exploitation. Auparavant, il y avait de petites cuvettes qui se remplissaient au printemps, puis l'eau disparaissait en juin et rien ne poussait vraiment à cet endroit le reste de l'année; aujourd'hui, ces cuvettes ne se forment plus du tout, car toute cette eau peut s'infiltrer dans le sol. Nous observons que la nappe phréatique est ainsi beaucoup plus saine. De plus, cette technique permet de maintenir la température du sol à un niveau bien plus bas.

Cette technique a été mise au point pour la première fois en Saskatchewan et en Alberta, puis exportée dans le monde entier. J'ai eu la chance de beaucoup travailler dans ce domaine, notamment en Asie centrale. Quand on observe la grande steppe eurasienne du Kazakhstan, de la Sibérie, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan — toute cette région — ainsi que la Mongolie, on constate un immense potentiel, car ces terres ont bénéficié, pendant des années et des années, du travail des éleveurs nomades qui ont façonné les excellents sols que l'on y trouve aujourd'hui. Cependant, en raison du système soviétique qui leur a été imposé avec les fermes soviétiques, les fermes communistes, la gestion a été si mauvaise qu'ils sont confrontés à une désertification d'une ampleur que les gens ne peuvent tout simplement pas imaginer.

En suivant certains des grands principes élaborés au Canada, comme le pâturage en rotation, la bonne gestion des déplacements du bétail et, surtout, le fait de laisser aux prairies une période de repos suffisante après le pâturage, on obtient des résultats impressionnants. Il y a un meilleur espacement entre les plantes et une meilleure filtration d'eau. La température du sol diminue. La matière organique augmente.

La filtration d'eau est vraiment importante, en particulier dans les prairies saisonnières, qui sont réputées pour ne pas recevoir beaucoup de pluie. Dans le secteur des pratiques agricoles régénératrices, il est courant de demander: « Combien de pluie avez-vous reçue? » Chez nous, on répond: « Toute la pluie », parce qu'il n'y a pas de ruissellement. Toute l'eau s'infiltre dans le sol. Toute l'eau est là, et elle garde la température du sol basse pour faciliter la croissance des plantes.

Allan Savory, le fondateur du Savory Institute, soutient que si nous prenions la moitié des prairies saisonnières du monde et que nous les gérions bien, en utilisant le pâturage en rotation pour reproduire les déplacements des troupeaux d'herbivores sauvages d'autrefois, nous pourrions ramener les concentrations de carbone dans l'atmosphère à leur niveau préindustriel. Cela démontre l'importance fondamentale de la santé et de la gestion des sols.

Il ne s'agit pas d'un rêve, mais bien d'une action réalisable. La santé des sols est extrêmement importante. C'est un fait que chaque hectare de prairie contient à peu près 2,5 tonnes de carbone en ce moment. Selon des études menées par de tierces parties de la Saskatchewan, beaucoup de gens parviennent à séquestrer tous les ans jusqu'à six tonnes de carbone dans leurs prairies. Si nous gérons bien cela, en poursuivant le travail que nous accomplissons ici et en exportant nos pratiques, nous pourrons changer la donne. C'est ce qui est très important, selon moi.

L'enthousiasme avec lequel les libéraux font la promotion de ce projet de loi me laisse toutefois perplexe. Leur enthousiasme me fait plaisir, mais je ne comprends pas pourquoi ils vont fermer des centres de recherche au Canada. Ces centres ont pourtant inventé, mis au point et fait connaître une partie de cette technologie. Je pense notamment à la Ferme expérimentale d'Indian Head, qui se trouve à côté de ma circonscription.

Un agriculteur du nom de Jim Halford s'est associé à Guy Lafond au centre de recherche, et ils ont été les pionniers de la méthode de culture sans labour. Cette méthode a été exportée dans le monde entier, et environ 270 millions d'hectares de terres céréalières dans le monde sont maintenant sous le régime de la culture sans labour. Cette méthode, je vais me vanter du fait qu'elle a été mise au point en Saskatchewan, au centre de recherche d'Indian Head. Il en coûte environ 3 millions de dollars pour garder ouvert le centre de recherche d'Indian Head, mais le gouvernement a décidé que cela n'en valait pas la peine. Il a décidé que l'innovation scientifique et l'agriculture n'en valaient pas la peine, mais a donné 8,2 millions de dollars pour favoriser l'élimination du sexisme dans la culture du riz au Vietnam.

J'apprécie ce projet de loi, mais je veux aussi que les libéraux comprennent que la recherche scientifique au Canada est très importante et que le monde compte sur nous.

● (1810)

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon collègue de Souris—Moose Mountain, qui a placé la barre très haut avec son discours fort instructif, pour le leadership dont il a fait preuve dans le domaine de la santé des sols. C'était tout simplement un discours incroyable. Je souhaite également remercier le sénateur Black d'avoir présenté ce projet de loi au Sénat.

C'est une question cruciale. En même temps, je tiens à souligner, comme l'ont déjà fait de nombreux intervenants avant moi aujourd'hui, que le Canada a la chance de compter certains des agriculteurs les plus formidables et les plus innovateurs du monde en matière de santé des sols. Dans ma circonscription, j'ai la chance de représenter la région qui compte probablement le plus grand nombre de producteurs de bœuf par habitant dans l'Est du Canada. Il est difficile de rivaliser avec certaines circonscriptions de l'Ouest canadien, mais nos agriculteurs prennent très au sérieux leurs prairies, leurs pâturages et la santé de leurs sols. Je compte parmi mes concitoyens plusieurs agriculteurs biologiques qui ont pleinement adopté des pratiques de pâturage en rotation et de culture sans labour pour garantir la santé optimale de leurs sols.

Je connais bien cela parce que j'ai la chance d'avoir repris la ferme familiale dans mon coin de pays. Je possède environ 60 acres qui sont consacrées aux cultures et louées à un autre agriculteur, car je n'ai pas le temps de m'en occuper moi-même. Cependant, les avantages de la rotation des cultures sont évidents au quotidien et d'une année à l'autre.

Je poursuivrai mon discours lorsque la Chambre reprendra le débat sur ce projet de loi.

Le vice-président adjoint (John Nater): Il est 18 h 13. L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée, et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je suis ici pour revenir sur une question que j'ai posée il y a quelques semaines à la Chambre au sujet du régime d'indemnisation des libéraux pour la confiscation des armes à feu, ou la saisie des armes à feu, et du remboursement des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

J'ai notamment mentionné à la Chambre, pendant la période des questions, que des habitants de ma circonscription viennent de recevoir un avis, il y a moins d'un mois, le 1er octobre. Le ministère de la Sécurité publique a communiqué avec eux pour leur dire qu'ils devaient envoyer leurs armes à feu au gouvernement ici, à Ottawa, je crois à une adresse sur l'avenue Bronson, par Purolator, FedEx ou UPS, afin d'être indemnisés pour ces armes à feu légales.

Cependant, comme je l'ai souligné dans ma question, ils se sont adressés à ces trois services de messagerie, qui leur a dit qu'ils ne pouvaient pas expédier ces armes à feu sans autorisation préalable. Quand ils ont fini par communiquer avec le ministère de la Sécurité publique pour dire qu'on leur avait envoyé ce courriel, cette lettre, leur indiquant qu'ils devaient expédier les armes à feu, et que les services de messagerie leur avaient dit qu'ils ne les prendraient pas sans autorisation préalable, ils ont été accueillis avec perplexité. On leur a donné des numéros de dossier. Je vais présenter certaines des informations précises que j'ai reçues.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à souligner l'absurdité de la situation. Le gouvernement a consacré environ 750 millions de dollars à ce programme, mais il n'a affecté que 242 millions de dollars à l'indemnisation réelle des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, ayant fait l'objet d'une vérification, titulaires d'un permis et ayant suivi une formation, pour la confiscation de leurs biens légaux. Les libéraux ont eu besoin de 500 millions de dollars pour gérer l'appareil bureaucratique lié à ce régime de confiscation.

On entend maintenant dire que le régime dans son ensemble ne fonctionne même pas correctement. Voici quelques-uns des exemples que m'ont directement signalés mes concitoyens.

Un concitoyen m'a dit que la livraison de sa trousse de transport avait été retardée. Il manquait du matériel d'emballage. Purolator a refusé de l'expédier. De plus, des problèmes sont survenus concernant le remboursement des frais d'expédition, remboursement que les propriétaires d'armes à feu doivent demander séparément. Au départ, on avait indiqué à cette personne que la réception de la trousse pourrait prendre jusqu'à 14 jours, ce qui l'aurait fait dépasser la date limite du 17 octobre. Lorsque la trousse est arrivée, il n'y avait ni papier d'emballage ni ruban adhésif d'emballage, alors qu'on lui avait dit que tout cela devait se trouver dans la boîte. Le point de service a refusé d'expédier le colis sans l'autorisation de son siège social. La situation était tellement confuse que personne ne savait comment s'y prendre. Heureusement, dans ce premier cas, l'arme à feu a pu être expédiée.

Une autre personne de ma circonscription fait état de renseignements contradictoires de la part du gouvernement. À 16 heures, elle a reçu un appel, et on lui a donné un numéro de référence. Elle s'est rendue à Purolator, mais Purolator n'a rien pu faire. Cette personne écrit:« Une fois de plus, le gouvernement du Canada m'a menti. »

Quelqu'un encore a reçu la mauvaise adresse d'expédition dans le courriel du ministère de la Sécurité publique. Ce n'était même pas le bon code postal.

Je pourrais continuer longtemps. Je suis au courant de six ou sept autres cas juste dans ma circonscription.

Vu ces nombreux exemples, et je suis convaincu qu'il y en a dans toutes les circonscriptions au pays, le gouvernement s'engage-t-il à faire le nécessaire pour que les honnêtes propriétaires de fusil qui ont participé au régime libéral de confiscation des armes à feu soient dûment indemnisés même quand, à cause des lacunes dans l'administration de ce programme à 500 millions de dollars, les armes sont arrivées après le 17 octobre?

● (1815)

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre sans détour à la question du député: oui. Ils devraient recevoir une juste compensation, celle à laquelle ils ont droit. Si ce n'est pas le cas, le député peut communiquer avec moi. Nous veillerons à ce qu'ils l'obtiennent.

Je suis heureux de répondre au député de Bruce-Grey-Owen Sound. Il nous a dit que certains de ses concitoyens avaient de la difficulté à se départir de leurs armes à feu. Il a pris la situation à cœur, et je tiens à le remercier d'avoir aidé ses concitoyens à faire la bonne chose.

Aujourd'hui, je voudrais parler de l'engagement du gouvernement à renforcer le contrôle des armes à feu au Canada et des progrès que nous avons accomplis en offrant un programme d'indemnisation efficace à l'intention des propriétaires d'armes à feu concernés.

En 2020, après la pire fusillade de masse de l'histoire du Canada durant laquelle plus de 22 personnes ont perdu la vie à Portapique, en Nouvelle-Écosse, le gouvernement a décidé que le risque élevé que posent certaines armes à feu l'emportait sur toutes les raisons justifiant qu'elles soient disponibles au Canada et, par conséquent, a interdit plus de 2 000 marques et modèles d'armes à feu. Il s'agit d'armes à feu qui ne sont pas conçues pour la chasse ou le tir sportif et qui ne répondent pas aux critères de sécurité liés à un usage civil.

D'autres armes à feu de style arme d'assaut ont été interdites en décembre 2024 et en mars 2025, pour un total d'environ 2 500 armes. Question de justice, l'interdiction de ces armes à feu supposait qu'une indemnisation équitable devait être offerte à ces propriétaires d'armes à feu, d'où le programme d'indemnisation. Alors que le programme tire à sa fin, le gouvernement continue de recueillir des armes à feu en échange d'une indemnisation. Nous réalisons ce programme dans les temps et dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée par le Parlement. Depuis janvier 2026, près de 100 armes à feu de style arme d'assaut ont été déclarées dans le cadre du programme d'indemnisation pour les propriétaires et les entreprises.

Au cours du dernier mois, plus de 40 000 personnes ont remis leurs armes à feu à la Gendarmerie royale du Canada, aux services de police locaux ou aux unités de collecte mobile sécurisées. Dans un petit nombre de cas, par exemple les propriétaires qui vivent très loin d'un lieu de collecte en personne, le programme les a récemment invités à envoyer leurs armes à feu par l'entremise d'un service d'expédition. Même si la plupart de ces propriétaires ont réussi à expédier leurs armes à feu, nous savons que certains se sont heurtés à des difficultés. Dans ces cas, les délais d'expédition ont été prolongés. Quoi qu'il en soit, notre centre d'appels demeure disponible pour aider à résoudre tout problème auquel les participants pourraient être confrontés à l'égard du processus d'expédition ou pour toute autre chose. Le numéro du centre d'appels est le 1-833-759-4551. Nous restons déterminés à soutenir les propriétaires qui déclarent leurs armes à feu afin qu'ils puissent participer pleinement et recevoir leur indemnisation. Les personnes qui ont eu de la difficulté à expédier leurs armes recevront quand même leur indemnisation même après la fin du programme.

Le succès du programme pour les particuliers repose sur le succès du programme pour les entreprises. Ce programme a permis de récupérer plus de 61 000 armes à feu. Les entreprises continuent d'expédier leurs armes à feu et reçoivent une juste compensation en retour. Nous sommes déterminés à retirer les armes à feu de style arme d'assaut de nos rues afin de limiter les effets dévastateurs de la violence liée aux armes à feu.

● (1820)

Alex Ruff: Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire de son engagement personnel en ce qui concerne le report de la date limite si des propriétaires légitimes d'armes à feu ont des problèmes d'expédition. Je le remercie de cette précision. Si l'un de mes concitoyens me contacte, je veillerai à ce que le député respecte son engagement.

Je veux corriger un peu son discours. Il a dit que bon nombre des 2 000 modèles d'armes à feu qui ont été interdits ne conviennent pas à la chasse et au tir sportif. Il a tout à fait tort. J'ai participé à l'examen de l'énoncé des besoins des forces armées en ce qui concerne les armes légères. Il n'y en a pas une seule, à l'exception d'un fusil de tireur d'élite, sur toute la liste des armes qui serait utilisée par l'armée.

Alors, en terminant, je veux lui poser la même question que je pose au gouvernement libéral depuis six ans. Pourrait-il définir ce qu'il entend par « fusil d'assaut de type militaire »?

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, nous avons laissé aux experts le soin de déterminer quelles armes à feu sont des fusils d'assaut. Ce n'est pas une question politique. C'est aux experts de décider. Essentiellement, il y a des armes à feu qui peuvent causer d'énormes dommages, comme nous l'avons vu récemment lors de fusillades de masse.

Aucun programme de cette initiative ne peut à lui seul s'attaquer au problème de la violence liée aux armes à feu. En fait, le plan global du gouvernement visant à protéger les Canadiens contre les armes à feu comprend également — et il est important de le mentionner — le renforcement de nos frontières, le durcissement des peines pour la contrebande d'armes à feu, des dispositions de signalement d'urgence et la révocation des permis en cas de violence entre partenaires intimes. Il y a aussi le Fonds de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs ainsi que le Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires.

Grâce à ces initiatives, le gouvernement prend des mesures concrètes pour réduire la vulnérabilité du Canada face à la violence liée aux armes à feu, tout en étant juste envers les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux des lois.

LA SANTÉ

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour attirer l'attention de la Chambre sur une crise profonde et douloureuse qui frappe la magnifique circonscription de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest.

Les habitants de ma circonscription se trouvent maintenant en moins bonne posture à cause des politiques de santé inefficaces du gouvernement libéral. Selon les derniers chiffres du recensement, la circonscription de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest se distingue par le fait que sa population affiche l'âge médian le plus élevé parmi les 343 circonscriptions du Canada. Nos aînés, qui ont bâti le Canada et qui ont payé des impôts et des taxes toute leur vie, constituent le cœur même de cette circonscription. Pourtant, au moment où ils ont le plus besoin de soins spécialisés, ils se retrouvent devant des corridors déserts, des portes closes et un système complètement défaillant.

Pas plus tard que la semaine dernière, le milieu médical de ma circonscription a publié une lettre ouverte déchirante. En raison d'exigences bureaucratiques inapplicables, les trois neurologues qui assuraient les gardes auprès des patients à l'Hôpital régional de Penticton ont remis leur démission. Pensons-y un instant. La population la plus âgée du Canada, qui est statistiquement plus à risque de souffrir de troubles neurologiques dégénératifs, d'accidents vasculaires cérébraux et d'autres maladies liées au vieillissement, se retrouvera bientôt sans aucun neurologue pour assurer les soins au chevet des patients.

Si un aîné de Penticton, d'Oliver, d'Osoyoos, de Princeton ou de Keremeos souhaite subir un simple examen parce qu'il est profondément préoccupé par sa santé neurologique, il n'aura désormais plus accès à des soins près de chez lui. Il sera obligé de parcourir des centaines de kilomètres alors qu'il est aux prises avec une détérioration de son état neurologique. Ce n'est pas un cas isolé. Partout dans notre région, nous avons vu se multiplier les fermetures de salles d'urgence, une situation préoccupante qui oblige les familles à se demander si elles pourront recevoir les soins dont elles auraient besoin en cas d'urgence.

De ce côté-ci de la Chambre, nous continuons d'exiger que le gouvernement s'occupe de notre population vieillissante. Nous estimons que, pour traiter les aînés avec dignité, il faut qu'ils aient un accès local et direct à des soins médicaux spécialisés. Quel est le lien avec la politique fédérale? Les libéraux adorent hausser les épaules et dire que les soins de santé relèvent des provinces, mais ce sont les lourdeurs administratives fédérales et le manque de leadership qui freinent l'arrivée de nouveaux médecins dans le système.

À l'heure actuelle, selon les estimations, il y aurait jusqu'à 13 000 médecins diplômés dans tout le Canada qui n'exercent pas. Ils ne parviennent pas à obtenir de poste de résidence de deux ans. Ce sont des professionnels de la santé brillants et pleinement qualifiés. Beaucoup d'entre eux sont des Canadiens qui ont étudié à l'étranger et qui ne souhaitent rien de plus que de travailler et d'alléger la charge de travail du personnel de première ligne. Or, ils sont pris au piège dans les méandres de la bureaucratie, incapables d'exercer, tandis que les urgences en milieu rural ferment et que les spécialistes disparaissent.

Les personnes âgées méritent mieux qu'un service de neurologie déserté et des urgences fermées. Quand le gouvernement libéral s'engagera-t-il à mettre en place un programme Sceau bleu afin d'accélérer le processus pour les 13 000 médecins non agréés et d'offrir aux habitants de ma région les soins dont ils ont désespérément besoin?

● (1825)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je vais être gentil. L'application du programme Sceau bleu à l'échelle nationale, dont parle le Parti conservateur, ne fonctionne tout simplement pas. Je pense qu'il y a des gens au sein du Parti conservateur qui le comprennent. Peut-être que certains ne le comprennent pas.

J'ai déjà été porte-parole en matière de santé au Manitoba. La question des médecins et de leur placement, entre autres, relève des provinces. Le plus grand obstacle à la reconnaissance des titres de compétences des médecins n'est pas une initiative fédérale. Souvent, un gouvernement fédéral peut encourager les provinces à reconnaître les titres de compétences des médecins et en faire la promotion. Cela m'attriste lorsque des médecins ou des médecins potentiels quittent la province du Manitoba pour aller ailleurs, même dans des pays comme l'Australie, où ils deviennent médecins, mais reviennent sans qu'on reconnaisse leurs compétences. C'est un problème grave.

Le gouvernement fédéral fait ce qu'il peut pour promouvoir et favoriser des choses comme la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Il faut la bonifier. Il faut que les compétences des professionnels de la santé soient davantage reconnues. Cela me fait penser à un incident qui a eu lieu lorsque j'ai visité un magasin de meubles sur la rue St. James. C'était à l'époque où j'étais porte-parole en matière de santé. En fait, la province devait faire transporter par autobus les femmes enceintes de Brandon, je crois, jusqu'à Winnipeg parce qu'il n'y avait pas assez de médecins à Brandon pour pratiquer les accouchements. Pendant ce temps, le vendeur du magasin de meubles avait pratiqué des accouchements pendant des années en Inde. Il m'a donné l'impression qu'il avait facilité l'accouchement de centaines de bébés. Il n'a pas réussi à obtenir l'équivalence de son diplôme au Canada.

Les provinces ont un rôle déterminant en ce qui concerne le nombre de médecins. Les intervenants dont nous parlons traitent avec les universités, les ordres professionnels et les gouvernements provinciaux. Ils travaillent en étroite collaboration pour résoudre les problèmes liés aux postes de résidents dans les hôpitaux et, je le répète, les établissements d'enseignement.

À l'échelle fédérale, non seulement le premier ministre s'est engagé à préserver l'efficacité du système de santé, mais nous en faisons davantage. À titre d'exemple, nous avons prévu un montant de 5 milliards de dollars pour l'agrandissement et la modernisation des infrastructures de santé. Pour la première fois, nous affirmons que nous investirons un certain montant expressément dans les immobilisations du secteur de la santé.

Pour ma part, j'espère que des fonds seront consacrés à l'augmentation du nombre de lits à l'Hôpital général Seven Oaks. J'aimerais que davantage de fonds soient consacrés à la recherche et aux soins de santé, en particulier à la recherche sur le cancer menée au Centre des sciences de la santé. Des gens incroyables y travaillent.

Le gouvernement fédéral prend ses responsabilités. Par le passé, le gouvernement fédéral est intervenu dans des domaines comme les soins palliatifs et la santé mentale. Certes, il y a la Loi canadienne sur la santé. Il est important que nous cherchions des moyens de soutenir nos...

● (1830)

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest a la parole.

Helena Konanz: Monsieur le Président, la réponse du gouvernement montre à quel point il est déconnecté de la réalité des collectivités rurales et vieillissantes et de celle des aînés. Les libéraux continuent de faire des promesses creuses, et ils refusent de rendre des comptes au sujet des médecins non agréés qu'ils ont fait venir au Canada après leur avoir promis qu'ils pourraient travailler. Beaucoup de médecins originaires du Canada restent sur la touche alors que notre système de santé est paralysé.

Les habitants de ma circonscription ne veulent pas de discours grandiloquents. Ils veulent une clinique d'urgence fiable et ils veulent pouvoir consulter un spécialiste quand ils sont malades. Trop de médecins restent sur la touche. Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas notre plan visant à prendre des mesures immédiates pour placer les médecins dans les hôpitaux qui ont besoin d'eux?

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, la députée a-t-elle contacté les autorités provinciales pour leur dire: « Il existe un fonds fédéral de 5 milliards de dollars. S'il y a un projet valable, quelles mesures sont prises pour tenter d'obtenir une partie de ce fonds? » Je peux assurer à la députée que c'est ce que j'ai fait.

La députée parle de rabaisser les aînés. Rappelons-nous qu'il existe un programme de soins dentaires destiné aux aînés, y compris ceux qui disposent d'un revenu fixe dans la circonscription même de la députée. Pourtant, les conservateurs ont voté contre ce programme. Les soins dentaires font partie de l'ensemble des soins de santé. Les députés conservateurs devraient aller parler à un aîné qui a besoin de soins dentaires. Ils en comprendraient mieux l'importance.

Le gouvernement fédéral est conscient des enjeux liés aux soins de santé. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir le système national de santé au moyen de paiements de transfert et de cibles et en investissant dans les infrastructures. Le gouvernement fédéral prend ses responsabilités. Les conservateurs doivent, eux aussi, prendre leurs responsabilités là où ils le peuvent.

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je reviens sur une question que j'avais posée au printemps au sujet d'un projet de port spatial.

Le gouvernement a attribué un contrat de 10 ans d'un montant de 200 millions de dollars pour financer une entreprise de défense nationale appelée Maritime Launch Services, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale. L'un des aspects les plus scandaleux de ce bail est que Maritime Launch Services n'est pas propriétaire du terrain pour lequel le gouvernement paie un loyer; elle le loue au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour 13 500 $ par an. Nous payons un loyer de 20 millions de dollars pour un terrain que l'entreprise loue elle-même pour 13 500 $, ce qui est en soi ridicule.

Mes collègues d'en face vont certainement dire que le développement du site par Maritime Launch Services a généré une grande valeur ajoutée. Cette absurdité est bien sûr totalement contredite par les états financiers de l'entreprise. En juin 2025, l'entreprise affichait une valeur négative et ses actifs comptables, avant même de prendre en compte le moindre de ses passifs, ne s'élevaient qu'à 13 millions de dollars. Encore une fois, nous allons payer un loyer annuel de 20 millions de dollars pour ce terrain, alors que sa valeur n'est que de 13 millions de dollars. C'est encore une fois ridicule.

Le gouvernement avait décidé de verser ces 20 millions de dollars, mais le deuxième aspect le plus scandaleux de cette affaire, bien sûr, c'est qu'il paie un an d'arriérés, alors qu'il n'occupait même pas le terrain. Il s'agit en fait d'une escroquerie, d'un cadeau fait à certains initiés bien branchés, ce qui est carrément contraire à ce que devrait faire tout gouvernement responsable.

Je vais citer un extrait des états financiers vérifiés de Maritime Launch Services datant du milieu de l'année 2025: « En conséquence, il existe une incertitude réelle qui met sérieusement en doute la capacité de la société à poursuivre ses activités. »

C'est une entreprise au bord de la faillite, et le gouvernement a décidé de lui accorder 20 millions de dollars provenant du budget de la défense, en plus d'une ligne de crédit de 10 millions de dollars accordée par nul autre qu'Exportation et développement Canada. Or, nous avons vu qu'Exportation et développement Canada est impliqué dans de nombreuses autres opérations de caisses noires où le gouvernement jette par les fenêtres l'argent des contribuables canadiens. Nous avons ici quelques entreprises concernées.

Qu'est-ce que Maritime Launch Services? Examinons son rôle dans cette affaire. Il s'agit en réalité d'une organisation intermédiaire qui loue des installations à un gouvernement tout en obtenant un gros contrat de l'autre gouvernement. Il s'agit d'actions cotées en cents, d'une entreprise sans valeur, cotée en bourse, qui exécute maintenant les volontés du gouvernement et touche des sommes exorbitantes pour ne pratiquement rien faire.

Nous savons qu'il reste encore énormément de travail à accomplir dans ce dossier de projet de port spatial, mais c'est un exemple frappant d'argent jeté par les fenêtres. Si c'est ainsi que le gouvernement entend améliorer l'efficacité des dépenses en approvisionnement de défense, il fait complètement fausse route. C'est une façon de dilapider l'argent des contribuables canadiens, sans vraiment tenter de s'assurer qu'il se retrouve dans les poches des bonnes personnes.

À peine le gouvernement avait-il injecté 20 millions de dollars dans les coffres d'une entreprise au bord de la faillite que le principal dirigeant de celle-ci en a tiré un avantage personnel immédiat. L'inscription de cette somme au bilan a fait bondir la valeur de l'action de 5 ¢ à 60 ¢, et cet individu s'est empressé de liquider pour près de 2 millions de dollars de ses propres titres. C'est une arnaque pure et simple, et il faut demander des comptes au gouvernement à ce sujet. C'est la définition même d'un stratagème de gonflage et de largage. Je vais laisser le gouvernement répondre à cette question, et je continuerai à exercer des pressions à cet égard. Ce n'est pas ainsi que devrait agir un gouvernement responsable, qui a été démocratiquement élu.

● (1835)

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question n'est pas de savoir si le Canada devrait investir dans une capacité souveraine de lancement spatial. Il s'agit plutôt de savoir comment développer cette capacité et le rôle qu'elle jouera dans le renforcement de la défense nationale du Canada et, en fait, de notre avenir économique.

La Stratégie industrielle de défense marque un tournant majeur dans l'approche adoptée par le Canada dans les domaines de l'approvisionnement, de l'innovation et du développement industriel en matière de défense. Au cœur de cette stratégie, le lancement spatial est clairement défini comme une capacité souveraine essentielle à l'autonomie et à la sécurité à long terme du Canada.

L'année dernière, le ministère de la Défense nationale a évalué les options canadiennes pour la mise en place d'une capacité de lancement souveraine. Ce faisant, le ministère de la Défense nationale a tenu compte d'une série de facteurs, notamment l'état de préparation sur le plan de la réglementation, le caractère adéquat de divers emplacements, la concordance avec la recherche-développement en matière de défense, le défi Lancer le Nord, axé sur les fusées, du Canada, la capacité de mettre des charges utiles en orbite et la proximité d'installations militaires et industrielles. L'objectif est simple. Nous voulons établir une capacité souveraine de lancement le plus rapidement et le plus efficacement possible pour soutenir l'industrie canadienne et nous voulons éviter les retards et les coûts inutiles.

Nous nous engageons également à réduire notre dépendance aux fournisseurs étrangers tout en renforçant l'autonomie stratégique du Canada. C'est pourquoi le gouvernement a choisi un modèle fondé sur le partenariat. La démonstration la plus claire de la volonté du Canada d'appuyer la création d'une capacité spatiale souveraine est sans doute notre partenariat avec Maritime Launch Services. Grâce à une entente de 200 millions de dollars sur 10 ans signée en janvier, le Canada s'est assuré un accès à un site de lancement existant près de Canso, en Nouvelle-Écosse, une région que je connais très bien. Cette entente soutient également la construction d'infrastructures de lancement essentielles ainsi que des services indispensables au développement d'une capacité nationale de lancement. Nous croyons que cette approche réduira les délais d'exécution, atténuera les risques et offrira une voie plus rentable pour obtenir des résultats.

Outre les avantages qu'elle procure en matière de défense et de sécurité, cette entente prévoit des jalons contractuels, des exigences de reddition de comptes et des mécanismes de surveillance qui lient le financement à l'atteinte de résultats démontrables. Essentiellement, cet investissement vise à renforcer la souveraineté du Canada, à améliorer son état de préparation en matière de défense et à créer des possibilités économiques durables. Le contrat exige par ailleurs qu'au moins 90 % des fonds publics engagés, soit 180 millions de dollars, soient dépensés auprès d'entreprises canadiennes ou au Canada. On s'assure ainsi que la grande majorité des fonds soient investis et réinvestis dans les travailleurs canadiens, les entreprises canadiennes, l'expertise canadienne et la base industrielle de défense du Canada.

Le député a également soulevé la question de l'échéancier, de la date de signature du contrat et du paiement de 20 millions de dollars au cours de la première année du mandat. Je vais donc en parler aussi. Nous avons pris chacune de ces mesures pour deux raisons. Premièrement, accélérer la mise en service du port spatial et, deuxièmement, permettre le lancement des activités de recherche et de développement en fuséologie spatiale dès l'été prochain. Ce projet fait partie des vastes efforts déployés pour accroître nos capacités spatiales afin de soutenir les Forces armées canadiennes et de défendre le Canada. Tout cela se fait en veillant à ce que les Canadiens et le Canada profitent des retombées économiques.

Je termine en disant que nous vivons à une époque où il faut non seulement jouer un rôle actif dans l'industrie spatiale, mais également en être un chef de file. C'est grâce aux investissements comme ceux que j'ai mentionnés et à la stratégie que nous avons mise en place que nous pourrons jouer un rôle déterminant. Nous y arriverons avec nos partenaires, les provinces, les municipalités, le secteur privé et les Premières Nations. Voilà quel est l'objectif de ce projet.

● (1840)

Greg McLean: Monsieur le Président, je remercie le député de sa réponse. Il n'y a aucune excuse pour ces arriérés de 20 millions de dollars. Le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a exercé aucun contrôle sur la façon dont cet argent a été dépensé. Il a été dépensé l'année précédant celle où le gouvernement a jeté cet argent par les fenêtres pour qu'il atterrisse directement dans les poches d'une organisation du secteur privé afin de lancer le projet. C'est exactement le genre de pratique que le gouvernement devrait éviter, surtout quand ceux à qui il donne l'argent s'empressent de se débarrasser des actions et d'empocher l'argent.

Je ne sais même pas si le gouvernement sait ce qu'est une convention de blocage d'actions. Il agit selon un schéma récurrent, notamment quand il présente un investissement comme étant urgent. Pensons au cas de Lion Électrique, qui fait maintenant l'objet d'une enquête de la GRC cette semaine en raison de ses agissements. C'est exactement le même schéma: on finance des sociétés publiques, puis tous les dirigeants larguent leurs actions et s'enfuient avec l'argent après que l'action a gonflé. Lorsque cette entreprise fera faillite, le cas échéant, ce sont encore une fois les contribuables canadiens qui devront payer la note.

Mon collègue va-t-il nous dire ce qui va se passer?

Mike Kelloway: Monsieur le Président, je vais dire ce qui, selon moi, se produira par la suite. Nous allons nous montrer très actifs et indiquer la voie à suivre dans l'industrie spatiale. La question que nous devons nous poser est la suivante. Le Canada veut-il se doter d'une capacité souveraine de lancement spatial ou veut-il rester dépendant des autres pour accéder à l'espace?

Enfin, le député d'en face, que je respecte beaucoup, a parlé des initiés libéraux bien branchés. Or, je lui ferai remarquer que la municipalité de Guysborough appuie cette mesure, tout comme le premier ministre Tim Houston et le cofondateur du Parti conservateur d'aujourd'hui, Peter MacKay, ainsi que les Premières Nations du comté de Guysborough et des environs.

Nous y participons activement et nous y investissons. Bien sûr que oui, car nous croyons en la Nouvelle-Écosse, en ses habitants et en la capacité de Canso à montrer la voie au reste du Canada.

[*Français*]

Le vice-président adjoint (John Nater): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 43.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 octobre 2026

AFFAIRES COURANTES

La vérificatrice générale
Le Président 10977

Les comités de la Chambre

Liaison
Sgro 10977

Pétitions

Les personnes handicapées
Johns 10977

La Transcanadienne
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk) 10977

Questions au Feuilleton
Lamoureux 10977

Privilège

La présumée divulgation prématurée du projet de loi C-40 — Décision de la présidence
Le Président 10978

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les médias sociaux sécuritaires
Projet de loi C-34. Deuxième lecture 10979
Naqvi 10979
Thomas 10980
Ste-Marie 10980
Dandurand 10981
Lake 10981
Danko 10982
Simard 10982
Thomas 10983
Ramsay 10983
Kronis 10984
Ste-Marie 10984
Gladu 10985
Kusie 10985
Sahota 10986
Gaudreau 10986
Barlow 10987
Gaudreau 10987
Dandurand 10988
Ste-Marie 10988
Duclos 10988
Deschênes-Thériault 10989

Recours au Règlement

Projet de loi C-41 — Proposition d'appliquer l'article 69.1 du Règlement.
Lamoureux 10989

Loi sur les médias sociaux sécuritaires
Projet de loi C-34. Deuxième lecture 10989
DeRidder 10989
Lamoureux 10990
Simard 10991
Kelly 10991
Sahota 10991
Kelly 10993
Simard 10993
Lamoureux 10993
Simard 10993
Duclos 10994
Gourde 10995
Deschênes 10995
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles) 10995
Ste-Marie 10996
Deschênes-Thériault 10996
Kirkland 10997
Ho 10997
Gladu 10999
Ste-Marie 10999
Bonk 10999
Sahota 11000
Deschênes-Thériault 11000
Bonk 11001
Deschênes 11001
Dandurand 11002
Kirkland 11002
Clark 11004
Deschênes 11004
May 11004
Kelly 11004
Sari 11004
Gill (Calgary Skyview) 11006
Ste-Marie 11006
Schiefke 11006
Konanz 11006
Caputo 11006
Acan 11008
Ste-Marie 11008
Kronis 11008
Gladu 11009
Gill (Brampton-Ouest) 11010
Ste-Marie 11010
Dandurand 11010
May 11011
Brière 11011

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'économie
Rana 11012

La liberté religieuse
Au 11012

Les prix Clean50
Miedema 11012

Les élections municipales en Ontario
Dowdall 11012

Orléans
Lalonde ... 11012

Hommage au service communautaire
Duncan ... 11013

La Coalition philippino-canadienne
Coteau ... 11013

Le taux directeur
Berthold ... 11013

Le Sommet Canada—Union européenne
Champoux ... 11013

L'initiative sur le patrimoine naval
Klassen ... 11013

La liberté de religion
Menegakis ... 11014

La liberté de religion
El-Khoury ... 11014

Les finances
Kronis ... 11014

Les relations canado-mexicaines
Lattanzio ... 11014

Les finances
Kramp-Neuman ... 11015

Des élèves en visite au Parlement
Koutrakis ... 11015

QUESTIONS ORALES

Le commerce international
Poilievre ... 11015
MacKinnon ... 11015
Poilievre ... 11015
MacKinnon ... 11015
Poilievre ... 11015
MacKinnon ... 11016
Poilievre ... 11016
MacKinnon ... 11016
Poilievre ... 11016
MacKinnon ... 11016
Poilievre ... 11016
MacKinnon ... 11016
Normandin ... 11016
MacKinnon ... 11016
Normandin ... 11017
MacKinnon ... 11017
Simard ... 11017
MacKinnon ... 11017

Finances
Mantle ... 11017
Turnbull ... 11017
Mantle ... 11017
Turnbull ... 11017
Kelly ... 11018
Turnbull ... 11018
Block ... 11018
Belanger (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill) ... 11018
Deltell ... 11018
Lightbound ... 11018
Deltell ... 11018
Lightbound ... 11018
Kronis ... 11019
Church ... 11019

Les relations intergouvernementales
Brunelle-Duceppe ... 11019
Fortier ... 11019
Brunelle-Duceppe ... 11019
Fortier ... 11019

La justice
Khanna ... 11019
Sahota ... 11019
Khanna ... 11019
Sahota ... 11020
Caputo ... 11020
Fraser ... 11020
Caputo ... 11020
Fraser ... 11020

La sécurité publique
Guglielmin ... 11020
Sahota ... 11020

Le commerce international
Acan ... 11020
Sidhu (Brampton-Est) ... 11021

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté
Davies (Niagara-Sud) ... 11021
Leitão ... 11021
Davies (Niagara-Sud) ... 11021
Anandasangaree ... 11021
Rempel Garner ... 11021
Anandasangaree ... 11021
Rempel Garner ... 11021
Anandasangaree ... 11022

Les nominations gouvernementales
Anstey ... 11022
MacKinnon ... 11022
Anstey ... 11022
MacKinnon ... 11022

Le secteur de l'acier et de l'aluminium
Seeback ... 11022
Leitão ... 11022
Seeback ... 11022
Leitão ... 11022
Groleau ... 11023
Leitão ... 11023

La sécurité publique
Sheehan ... 11023
Anandasangaree ... 11023

L'économie
Lefebvre ... 11023
Desrochers ... 11023

La famille, les enfants et le développement social
Genuis ... 11023

Church ... 11024

Les pêches et les océans
Genuis ... 11024
Klassen ... 11024

L'économie
Tesser Derksen ... 11024
Ali ... 11024

La fiscalité
Gourde ... 11024
MacKinnon ... 11024

L'environnement
Gazan ... 11024
Grant ... 11025

Les finances
Davies (Vancouver Kingsway) ... 11025
Turnbull ... 11025

Présence à la tribune
Le Président ... 11025

Les travaux de la Chambre
Berthold ... 11025
MacKinnon ... 11026

L'Administration de la Chambre des communes
Le Président ... 11026

Sanction royale
Le Président ... 11026

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les médias sociaux sécuritaires
Projet de loi C-34. Deuxième lecture ... 11026
Brière ... 11026
Lamoureux ... 11027
Brassard ... 11027
Larouche ... 11027
Brassard ... 11027
Lamoureux ... 11029
Beaulieu ... 11029
Lewis (Haldimand—Norfolk) ... 11029
Gaheer ... 11029
Ruff ... 11031
Sahota ... 11031
Larouche ... 11031
Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt) ... 11032

Message du Sénat
La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès) ... 11032

Loi sur les médias sociaux sécuritaires
Projet de loi C-34. Deuxième lecture ... 11032
Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt) ... 11032
Gaheer ... 11033
Beaulieu ... 11033
Lamoureux ... 11033
Berthold ... 11034
Hanley ... 11034
Konanz ... 11035
Larouche ... 11036
Hepfner ... 11036
Mantle ... 11036
Hepfner ... 11038
Beaulieu ... 11038
Jansen ... 11038
Iacono ... 11038
Kelly ... 11038
Desrochers ... 11039
Konanz ... 11040
Larouche ... 11040
Iacono ... 11040
Berthold ... 11040
Chenette ... 11042
Thériault ... 11042
Bonk ... 11042
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité ... 11043

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur la stratégie nationale pour la santé des sols
O'Rourke ... 11043
Projet de loi S-230. Deuxième lecture ... 11043
Holman ... 11045
Lemire ... 11046
Harrison ... 11046
Bonk ... 11046
Barlow ... 11046
Lemire ... 11048
Villeneuve ... 11049
Bonk ... 11050
Ruff ... 11052

MOTION D'AJOURNEMENT

La sécurité publique
Ruff ... 11052
Ramsay ... 11053

La santé
Konanz ... 11054
Lamoureux ... 11054

L'industrie aérospatiale
McLean (Calgary-Centre) ... 11055
Kelloway ... 11056

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca